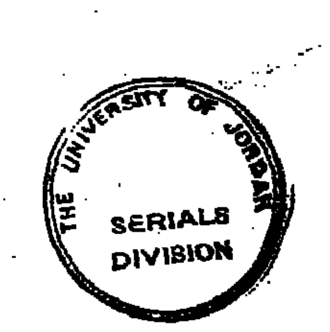


L'Économie : Les vrais enjeux du GATT

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15149 – 7 F

MARDI 12 OCTOBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Nette victoire d'Andréas Papandréou sur Constantin Mitsotakis

Le grand retour

ANDRÉAS PAPANDRÉOU effectue un retour triomphal au pouvoir, quatre ans après le départ peu glorieux de son parti, le PASOK, miné par les scandales. Cette résurrection politique du vieux leader a de quoi étonner : les Grecs, peuple de mémoire s'il en est, auraient-ils oublié si vite les défauts de ce dirigeant autocrate et les errances d'un PASOK maniant une rhétorique gauchiste et tiers-mondiste à l'extérieur, et pratiquant un clientélisme effréné à l'intérieur ?

Cette victoire, Andréas Papandréou la doit tout autant à son charisme personnel, intact en dépit de son affaiblissement physique, qu'aux erreurs accumulées par son adversaire, le premier ministre, Constantin Mitsotakis. Ce dernier, qui pouvait se prévaloir d'une action courageuse d'assainissement des finances publiques et d'un début de rétablissement des équilibres économiques, a préféré faire une « campagne négative » contre le chef du PASOK, qui s'est terminée dans la confusion et au détriment de la Nouvelle Démocratie.

LA défaite de la droite est aussi une conséquence indirecte du conflit dans l'ex-Yougoslavie : sans la dissidence d'Antonis Samaras, partisan d'une politique intransigeante vis-à-vis de la République de Macédoine, M. Mitsotakis aurait pu poursuivre sa tâche et aborder en meilleure position l'échéance électorale à son terme normal.

Que peut-on attendre du « nouveau » Papandréou, une fois qu'il aura savouré sa revanche sur son adversaire abhorré ? A l'écouter pendant la campagne, on peut craindre que la Grèce s'éloigne encore plus d'une action stabilisatrice et pacificatrice qui devrait être celle du seul pays de la CEE dans les Balkans. On se souvient pourtant qu'en 1981 Andréas Papandréou s'était bien gardé de mettre en œuvre sur le terrain les rodomontades anti-américaines de son discours préélectoral.

DEUX échéances permettront, dans les prochaines semaines, de se faire une idée des objectifs poursuivis par la nouvelle équipe au pouvoir. La première, la reprise des négociations avec Skopje sous l'égide des Nations unies sur la question de la dénomination de la République de Macédoine, sera un test de ce « durcissement » annoncé de la politique étrangère d'Athènes.

Ensuite, la Grèce doit prendre, le 1er janvier prochain, la présidence de la Communauté européenne, une perspective qui n'est pas sans inquiéter quelques-uns de ses membres. Une occasion pour Andréas Papandréou de faire preuve d'un nouvel esprit de responsabilité, à moins qu'il ne préfère attirer l'Europe dans les méandres des querelles balkaniques.

Les socialistes grecs obtiennent la majorité absolue au Parlement

Le PASOK d'Andréas Papandréou est sorti largement vainqueur, dimanche 10 octobre, des élections législatives anticipées en Grèce. Avec 46,9 % des suffrages, selon des résultats pratiquement définitifs, les socialistes obtiennent 170 des 300 sièges de la Vouli. La Nouvelle Démocratie du premier ministre sortant, Constantin Mitsotakis, est en net recul avec 39,4 % des suffrages et 111 députés. Ce parti a souffert de la concurrence du Printemps politique (Pola) du dissident Antonis Samaras, qui a recueilli 4,9 % des voix sur une ligne nationaliste dure. Le Parti communiste (KKE) maintient ses positions avec 4,4 %, alors que la Coalition de gauche est éliminée.

RUINES D'ATHÈNES
PARTI SOCIALISTE
RUINES DE PARIS
PARTI SOCIALISTE

ATHÈNES

de notre correspondant

A soixante-quatorze ans, M. Papandréou a donc pris sa revanche sur son rival exécré depuis trois décennies, M. Mitsotakis, d'un an plus âgé que lui, qui l'avait chassé du pouvoir en juin 1989 après huit années de gouvernement socialiste sans partage. Traîné devant une cour spéciale par la droite et les communistes pour le scandale provoqué par le banquier-escroc Georges Koskotas, le dirigeant socialiste a été acquitté en mars 1992, à une voix de majorité, et a commencé dès lors à mener son combat victorieux pour la reprise du pouvoir. *« Le peuple a parlé, il a condamné la mauvaise parenthèse libérale de la Nouvelle Démocratie, le peuple a dit un grand oui à la proposition du PASOK pour sortir de la crise, pour le redressement de la patrie, pour une politique nationale fière qui rétablira la dignité du pays, pour une politique économique qui assurera la stabilité, le développement et la protection sociale »*, a déclaré M. Papandréou.

Il a lancé un appel à tous les Grecs à *« se mobiliser pour faire face aux défis des temps et accomplir la renaissance de la patrie »*. Le PASOK (Mouvement socialiste panhellénique) d'Andréas Papandréou, a largement remporté, avec 46,9 % des voix, les élections législatives du 10 octobre, devant les conservateurs de la Nouvelle Démocratie (ND) du premier ministre sortant, Constantin Mitsotakis, qui obtiennent 39,3 % des suffrages exprimés. Le Printemps politique (Pola), le parti créé en juin dernier par le dissident de droite Antonis Samaras, arrive en troisième position.

DIDIER KUNZ

Lire la suite page 6.

Jean-Louis Giral est candidat à la présidence du CNPF

■ **L'ancien numéro 2 de l'organisation patronale annonce sa candidature, comme « patron des patrons », dans un entretien accordé au *Monde*.** Parmi les successeurs possibles de François Perigot, Jean-Louis Giral est le premier à partir à la conquête de la présidence du CNPF. Chef d'entreprise, il prend des positions qui diffèrent de celles de l'organisation patronale, sur le financement de la protection sociale ou sur l'Europe.

■ **Au sein du CNPF, M. Giral a toujours tenu un rôle à part.** Par deux fois, en 1985 et 1991, il a démissionné de ses postes de vice-président. En 1986, il avait soutenu Yvon Chotard qui devait être battu par François Perigot. A l'époque, le CNPF était sorti très divisé par cette rivalité qui dépassait les personnes en cause.

■ **Quinze mois avant l'élection du futur président, une commission interne était chargée de trouver un successeur à M. Perigot.** M. Giral prend celle-ci de vitesse. Les instances du CNPF n'aiment guère les débats publics. Surtout à un moment où la représentativité du CNPF est contestée et que des critiques sont formulées à son encontre, y compris de la part du gouvernement.

page 22

Grèves dans le secteur public

■ **Le gouvernement devait être confronté, mardi 12 octobre, dans le secteur public, au premier mouvement social significatif depuis le changement de majorité.** Les agents de France Télécom, de La Poste, d'Air France, de la SNCF, de la RATP et d'EDF-GDF étaient appelés à des grèves susceptibles de provoquer des perturbations sensibles pour les usagers. Des manifestations, le plus souvent unitaires, organisées par les syndicats, devaient avoir lieu à Paris et en province.

■ **A Air France, seuls la moitié des vols moyen-courriers devaient être assurés.** Des perturbations étaient prévues dans les trains, dans la distribution du courrier et à l'accueil dans les bureaux de poste. A la RATP, des arrêts de travail de deux heures devaient avoir lieu en fin de matinée et en fin de soirée.

■ **A France Télécom et à EDF-GDF, la gêne des usagers devait être limitée.** De même, l'appel à la grève des fonctionnaires lancé avant la reprise, jeudi 14 octobre, des négociations salariales dans la fonction publique, pourrait rencontrer un succès limité.

page 24

Maisons de la culture : la seconde « cathédrale » d'Amiens

Les maisons de la culture, chères à André Malraux, ne sont plus à la mode. Le premier ministre des « affaires culturelles » en souhaitait une dans chaque département – *« Ce seront les modernes cathédrales du vingt et unième siècle »*, disait-il. Six établissements seulement revendiquent l'appellation MC, et aucune n'a été construite depuis vingt ans.

Amiens vient pourtant de réaliser une rénovation ambitieuse de sa maison de la culture, la première réalisée de toutes pièces, en 1966. Ce paquebot « historique », tout rond, enveloppé dans une « écharpe métallique » bleu marine, a doublé sa surface après deux ans de travaux. L'époque est aux petites structures ? Voilà un « monstre » de 20 000 mètres carrés. On veut des lieux spécialisés ? Amiens parie sur la culture tous azimuts : théâtre, danse, musique, cinéma, expositions, librairie. Et son jeune directeur, Michel Orier, poursuit une ambitieuse politique de production de disques de jazz. Trente ans après, le rêve de Malraux ressurgit à Amiens.

page 19

Michel Giraud, démocrate-chrétien égaré au RPR

Sans majorité absolue, le président du conseil régional d'Ile-de-France doit faire œuvre d'ouverture

A-t-on jamais entendu dire autant de bien d'un homme politique ? De l'homme. Pas de sa politique ! Surtout pas de celle qu'il conduit au gouvernement, où il a la place – la moins enviable qui soit – de ministre des trois millions de chômeurs que compte le pays. Contre celle-ci, même ses amis de la majorité ont la dent dure. Sur celui-là, les jugements rivalisent dans l'éloge, au point que cela en deviendrait presque suspect.

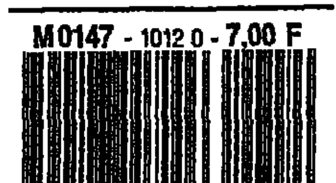
Comment un homme politique peut-il concentrer aussi peu de méchanceté sur sa personne ? La réponse est peut-être dans la question. Quand il était chez les scouts, Michel Giraud avait pour totem « Marcassin sympathique ». Il est resté le fonceur tenace, mâtiné de gentillesse naïve, qu'il fut, sans doute, adolescent. *« Giraud ? Il n'a aucun charisme, mais c'est un brave type »* : telle est, en substance, la critique la plus acerbe qui frappe le ministre-président.

Car si les Français ont entendu parler de Michel Giraud, ministre RPR du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ils sont beaucoup moins nombreux, probablement, à soupçonner l'existence de Michel Giraud, président RPR du conseil régional d'Ile-de-France. Ses adversaires – et certains de ses amis néogaullistes – ne manquent pas d'observer qu'il est « ministre à mi-temps », ce qui est dommageable pour la fonction. Or il est le seul à qui ce reproche est fait, alors qu'il n'est que l'un des trois ministres à occuper, en même temps, le poste de président d'une région : Gérard Longuet cumule l'industrie, les postes, les télécommunications, le commerce extérieur et la Lorraine ; Lucette Michaux-Chevry se contente de l'action humanitaire, des droits de l'homme et de la Guadeloupe. Ce « brave-type-sans-aucun-charisme » règne donc sur la première région du territoire, avec ses dix millions d'habitants, ses huit départements, ses mille deux cent quatre-vingt-sept communes, ses quatre-vingt-dix-neuf députés et ses deux cent neuf conseillers régionaux. L'importance de la fonction relativise quelque peu, somme toute, la condescendance du jugement.

Paradoxalement, *« on se souvient plus de son départ de la région, en 1988, que de ses douze années précédentes de présidence »*, confie l'un de ses amis. Patron, à partir de 1976, d'une entité territoriale privée de moyens, Michel Giraud n'a vraiment connu la région, au sens moderne que lui ont donné les lois de décentralisation et le pouvoir d'investissement qui lui a été progressivement conféré, que pendant deux ans. Une paire d'années qu'il n'a pas vécues pleinement. Certes, il était le premier des Franciliens – terme qu'il s'évertue à populariser pour contrebalancer l'influence politique des Parisiens, – mais il avait espéré que la première cohabitation lui donnerait davantage : un maroquin ministériel.

OLIVIER BIFFAUD

Lire la suite page 9



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Un entretien avec le professeur Jean-Francois Mattéi

« Quelle que soit la puissance de la révolution scientifique, l'homme ne doit pas être subsidiaire de la science »

Pédiatre, généticien, responsable du service de diagnostic prénatal de l'hôpital d'enfants de la Timone à Marseille, le professeur Jean-François Mattéi, né en 1943, est aussi député (UDF) des Bouches-du-Rhône. Membre du Comité consultatif national d'éthique, il a été nommé en juin 1993 par Edouard Balladur parlementaire en mission pour les problèmes d'éthique biomédicale. Dans quelques semaines, il remettra au gouvernement un rapport très attendu qui devrait permettre la reprise de la discussion au Parlement, avant la fin de l'année, espère-t-il, des projets de loi sur la bioéthique. Auteur d'un ouvrage intitulé Pour en finir avec la politique-mensonge *(La Table ronde), le professeur Mattéi est également l'auteur d'un rapport sur « la génétique médicale en France ».*

« La bioéthique suscite un intérêt croissant à travers le monde industrialisé. En France, depuis plusieurs années déjà, on évoque la nécessité de traduire dans la loi une série de principes éthiques. Y a-t-il selon vous ici une véritable urgence?

– Tout à fait. Au moment où le Conseil de l'Europe rédige une convention sur la bioéthique, la France se doit de réaffirmer un certain nombre de grands principes qui la guident. Nous avons besoin de traduire ces principes dans le cadre d'une loi qui pourrait, après usage, prendre la valeur de principes constitutionnels. Il y a, d'autre part, urgence à légiférer en raison des dérapages qui se multiplient à l'envi dans différents domaines. Il nous faut donc disposer au plus vite d'un socle définissant nos principes de référence au regard de l'éthique biomédicale. Et je pense que les textes de loi devraient être discutés avant la fin de l'année par le Parlement.

– Tout le monde ne partage pas votre point de vue. Quelle analyse faites-vous des lenteurs, des blocages multiples et, en définitive, de la situation qui fait que vous héritez de la mission que vous menez aujourd'hui?

– Depuis une dizaine d'années, les problèmes d'éthique biomédicale sont apparus sous un jour nouveau. En France, la réponse du président de la République a été de créer le Comité consultatif national d'éthique qui a, au fil du temps, proposé toute une série de recommandations qui n'ont donné lieu à aucune concrétisation législative. En 1988, il y a eu, après le rapport Braibant, l'esquisse d'un projet de loi, qui est resté lettre morte sans doute parce que trop détaillé. Il avait tout à la fois effrayé les chercheurs qui craignaient d'être contraints, les médecins qui craignaient d'être gênés dans leur exercice et les acteurs sociaux (les mouvements familiaux entre autres) dont certains découvraient l'ampleur des problèmes. Par la suite, il y a eu d'autres initiatives, différents rapports, jusqu'aux textes de loi votés en première lecture par l'Assemblée nationale en novembre 1992.

– Pourquoi les gouvernements précédents ont-ils tant tardé, tant tergiversé, alors qu'ils disposaient d'une majorité affirmée sur ces textes?

– Je ne peux pas le comprendre. Mais, aujourd'hui, la nouvelle Assemblée n'a pas du tout la même composition sociologique que la précédente et, donc, les équilibres trouvés et les décisions prises ne peuvent être transposés. Il y a tout un travail de pédagogie à reprendre. Cela dit, pour ne pas perdre trop de temps, il est donc souhaitable de conserver l'architecture des textes existants. Nous aurons la possibilité, entre le Sénat et l'Assemblée nationale, par le biais d'amendements, de modifier sur le fond un certain nombre de dispositions. Il faut redonner de la force aux textes en affirmant les grands principes.

» Cela étant, rappelons que nous avons quand même déjà en France toute une batterie de textes législatifs qui ont une connotation éthique: la loi de 1976 sur les transplantations d'organes, celle de 1978, « Informatique et libertés », ou encore celle de 1988 sur la protection des personnes, dite loi Huriet. Ce qui nous manque aujourd'hui, c'est une loi qui, tout à la fois, organise les pratiques de procréation médicalement assistée et le diagnostic prénatal, et installe des garde-fous concernant l'utilisation du génie génétique, la thérapie génique et la médecine prédictive. En outre, nous avons probablement besoin d'actualiser la législation sur les transplantations d'organes et la loi Huriet.

« Il faut réaffirmer que nous respectons la vie »

– Que voulez-vous dire quand vous parlez d'organiser les pratiques de procréation médicalement assistée?

– Un aspect qui ne convient pas *a priori* dans les dispositions actuelles concerne la confusion des tâches qui sont confiées aux médecins dans la procréation médicalement assistée. Dans celle-ci, aujourd'hui, le médecin est confronté à une double tâche : une tâche médicale, qui est bien normale, mais aussi en pratique une tâche d'officier d'état civil ou même de magistrat. Dans le cas d'une insémination avec sperme de donneur par exemple, il doit recevoir le consentement d'un homme qui va s'engager à devenir père par le biais d'un tiers. C'est outrepasser la compétence du médecin. De même dans le cas du transfert d'embryon.

» Lors de l'adoption plénière, les couples sont soumis à enquête, des magistrats interviennent. Alors que dans le cas des PMA, actuellement, un médecin peut proposer un embryon congelé sans aucun contrôle. On ne peut pas placer le médecin devant cette double responsabilité. Il importe de solenniser l'engagement de ces futurs parents par une procédure autre que médicale.

» En d'autres termes, je souhaiterais que, lorsqu'un couple stérile se trouve confronté à une stérilité masculine et que le recours à un tiers donneur est envisagé, ce couple – et notamment l'homme – s'engage solennellement à accueillir l'enfant qu'il désire. Plutôt que de mettre l'accent sur l'aspect négatif disant qu'« il est interdit de contester la paternité en cas de... », il convient ici de dissocier la médecine et le droit, comme pour l'adoption, où il n'y a pas d'exclusion ou de contestation de paternité possibles. De même, il n'est pas logique que des gens qui s'engagent dans une adoption plénière attendent deux, trois, quatre, cinq ans, et fassent l'objet d'enquêtes de bonnes mœurs, de ressources, de logement, etc., et qu'un couple puisse, au bout de quelques mois, « acquérir » un embryon congelé. Il y a là une incohérence manifeste.

– Voulez-vous dire qu'un embryon équivaut à un enfant?

– Il ne faut pas limiter le problème à l'embryon. Comme avant lui l'œuf fécondé et, après lui, le fœtus, le nouveau-né, l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne âgée, l'embryon n'est qu'à un moment donné l'expression morphologique d'une seule et même vie. Si l'on voulait statuer sur l'embryon, il faudrait statuer sur le fœtus, sur l'œuf fécondé et puis, pourquoi pas, sur la personne âgée avec, en corollaire, l'euthanasie. Seul doit ici être rappelé, comme dans l'article premier de la loi de 1975, que le principe général, c'est le respect de la vie dès le commencement, sachant qu'il peut y avoir des exceptions.

– Mais la loi de 1975 autorise pourtant la destruction de cette forme momentanée de l'existence d'une vie jusqu'à douze semaines.

– Cette loi n'autorise pas, elle dépénalise, elle considère un état de fait : la détresse d'un certain nombre de femmes. Il faut au contraire réaffirmer que dans notre société nous respectons la vie. Nous admettons néanmoins certaines situations où ce principe général peut rencontrer des exceptions et nous essayons de dresser des garde-fous sociaux, laissant à chacun la liberté de se déterminer en toute responsabilité. En matière de bioéthique, nous ne devons pas aborder le statut de l'embryon.

– Mais la loi de 1975 fixe pourtant bien une date correspondant à un stade de développement. La dépénalisation n'existe que jusqu'à cette date de douze semaines. Elle fixe donc bien une période, renvoie à des structures biologiques.

– Non, la loi ne renvoie pas du tout à des structures biologiques, elle renvoie à des commodités techniques. Cette période a été fixée non pas sur des concepts embryologiques ou philosophiques mais en fonction du moment où il est encore possible de faire une aspiration. De plus, si l'on statuait sur l'embryon, comment appliquer la loi au regard de toutes les femmes qui portent un stérilet, situation qui conduit à la non-implantation dans l'utérus d'un embryon qui est déjà âgé de sept ou huit jours, c'est-à-dire cinq à six fois plus vieux que ceux qui sont conservés *in vitro*.

– Toutes les procréations médicalement assistées ont-elles selon vous une « légitimité » médicale?

– Si nous étions vingt-cinq ans en arrière à discuter de mesures législatives sur le tiers donneur, sur la conservation des embryons dans l'azote liquide, je serais extrêmement réticent, car je crois que ces techniques procèdent d'une dérive de la pensée et qu'on a un peu vite fait l'assimilation entre spermatozoïdes et ovules par rapport aux autres tissus, notamment le sang, la moelle et les organes. Or il y a une différence fondamentale : la moelle, le sang, les organes sont des moyens de conserver la vie alors que spermatozoïdes et ovules sont des moyens de la donner. Il y a donc une différence essentielle, une différence d'essence.

» Il n'en demeure pas moins que, lorsqu'on a commencé à congeler les embryons, on n'a pas du tout réalisé que cela voulait dire suspendre la vie. Pour combien de temps? Avec quelles conséquences? Aujourd'hui, les experts disent qu'il n'y a pas de conséquences lorsque l'on décongèle et que l'embryon se développe. C'est vrai, mais on le décongèle au bout de deux, trois, quatre, cinq ans. Et si on en décongèle au bout de dix, au bout de quinze ans? C'est tout simplement « jouer » avec la vie.

» A-t-on le droit de suspendre le temps? Je ne le pense pas. Notre société, nos liens sociaux sont fondés sur l'espace et le temps. L'espace ne se partage pas. La seule chose que nous puissions partager, c'est le temps. C'est ce qui fonde le lien social. En plaçant des embryons au froid à moins 160°, vous suspendez le temps, vous les mettez hors de la société. Il y a là une immense question philosophique et métaphysique.

– Selon vous, la stérilité est-elle une maladie?

– La stérilité peut être l'expression d'une maladie dans un certain nombre de cas, lorsqu'un traitement médical ou chirurgical va restaurer une situation normale et va donc permettre à la personne d'avoir des enfants. On peut dire, à ce moment-là, qu'il s'agit bien d'une stérilité-maladie. Mais il y a des stérilités qui sont au-dessus de toute ressource thérapeutique et qui sont constitutionnelles. La question se pose alors de savoir si le fait de ne pas pouvoir avoir d'enfant est une maladie ou non. Pour moi, la réponse est non. C'est une détresse et nous avons tout à faire pour lutter contre ces anomalies et contre ces souffrances, mais, au sens strict du terme, beaucoup de stérilités ne sont pas des maladies.

– Le médecin a-t-il l'obligation morale de satisfaire toutes les demandes qui lui sont faites sous prétexte qu'il possède la technique?

– Répondre oui, c'est faire du médecin un instrument prestataire de services qui va répondre à la demande individuelle anarchique de femmes seules, de couples de femmes homosexuelles, de veuves. Mais répondre non et admettre que le médecin n'a pas cette obligation morale, c'est ajouter à sa fonction médicale une fonction de juge, c'est-à-dire qu'on le laisse libre d'accepter ou de refuser d'agir. En fonction de quoi va-t-il accepter ou refuser?

« Nous risquons de sombrer dans le scientisme »

– N'êtes-vous pas frappé du manque de travaux d'ordre philosophique et sociologique sur toutes ces questions?

– Absolument. Beaucoup de ceux qui s'expriment sur les problèmes d'éthique biomédicale sont en fait des savants qui sont devenus, à un moment ou à un autre, des philosophes. Je regrette qu'il n'y ait pas de philosophes de formation qui s'expriment. On ne peut qu'être atterré du manque de réflexion en amont. Il n'y a aujourd'hui aucune étude profonde de la pensée de notre temps. Face à la bioéthique, les grands mouvements de philosophie, les grands mouvements d'anthropologie sociale, de sociologie sont aujourd'hui dans une phase de pensée molle, conséquence probable d'une démocratie qui n'a pas encore trouvé une nouvelle force.

» Quelle que soit la puissance de la révolution scientifique, l'homme ne doit pas être subsidiaire de la science. Cette révolution survient au moment où les idéologies se sont effondrées, à un moment où les hommes sont en quête de systèmes philosophiques ou idéologiques de référence. Si nous n'y prenons garde, nous risquons de sombrer dans le scientisme.

– Nous assistons, depuis dix, vingt, trente ans, à l'émergence de possibilités nouvelles pour diagnostiquer, avant la naissance, différentes anomalies (malformatives, chromosomiques et autres) et, en écho, à la sollicitation très forte des futurs parents pour demander à celui qui sait, qui a la technique, de tout faire pour éliminer ces structures vivantes qui ne correspondent pas à la norme. Ce phénomène ne cesse de se développer et se développera de façon accélérée dans les années qui viennent. La loi doit-elle intervenir, freiner, bloquer, interdire, condamner?

– La loi doit clairement condamner l'eugénisme. Le rôle d'une société est de protéger les plus faibles.

– Selon vous, qu'est-ce que l'eugénisme?

– Il y a, schématiquement, l'eugénisme passif et l'eugénisme actif. L'eugénisme passif, c'est supprimer tout ce qui n'est pas conforme à des normes définies; l'eugénisme actif, c'est favoriser ce qui va dans le sens de l'amélioration de l'espèce. L'une et l'autre de ces démarches sont éminemment condamnables lorsqu'elles sont appliquées au niveau collectif. Tout autre est la démarche individuelle du couple qui a déjà eu deux enfants atteints de mucoviscidose et qui souhaite avoir un troisième enfant. Il y a des situations qui font appel à la fois à la responsabilité et à la compassion.

» Le problème de la trisomie 21 est exemplaire à cet égard. Je comprends très bien que les demandes individuelles de diagnostic prénatal augmentent avec les possibilités de l'échographie et de la biologie mais, à mon sens, il faut refuser d'organiser le dépistage systématique de la trisomie 21 pour toutes les grossesses. Car il s'agirait là d'un choix eugénique. Nous n'avons pas forcément à emboîter le pas d'une opinion qui s'engage dans une voie qu'elle trouve la meilleure. Nous avons un grand devoir de pédagogie et d'information et nous devons veiller à ce que notre société ne soit pas discriminante. Or, dès qu'on s'engage dans un processus politique, au sens d'organisation de santé publique, de systématisation, on en vient à créer une norme.

– Mais ces normes ne sont-elles pas déjà en train de se mettre en place?

– Je le répète, nous ne devons pas nous engager dans cette voie, même si je respecte un certain nombre de décisions individuelles. Il importe donc que la loi interdise toute forme d'organisation eugénique, toute généralisation de politiques d'élimination.

» Attention aux mots! On a déjà beaucoup trop usé du terme d'« interruption thérapeutique de grossesse » pour faire passer le fait qu'on allait éliminer des enfants qui ne convenaient pas. » D'autre part, en ce qui concerne le dépistage de la trisomie 21, on entend souvent parler de la « prévention » de la trisomie 21. C'est un abus de langage épouvantable! C'est de l'élimination de la trisomie 21 qu'il s'agit. Attention au paravent des mots!

– Quelle est votre position face au diagnostic « pré-implantatoire », technique qui permet d'établir un diagnostic génétique sur un embryon avant de décider son implantation dans l'utérus de la future mère?

– On ne doit pas généraliser la pratique du diagnostic pré-implantatoire. On ne peut pas non plus l'interdire formellement parce qu'il y aura sûrement des indications médicales en nombre réduit. Plus généralement, qu'il s'agisse des transplantations, des PMA, du diagnostic prénatal ou de la thérapie génique, il faut bien comprendre que nous devons tout faire pour contrôler la mise en œuvre de ces techniques lourdes de conséquences. On ne peut plus accepter de dérapages. Ils contribuent à dénaturer la dignité de la personne humaine et à dévoyer l'idée de la solidarité qu'exerce la collectivité.

– Vous mettez beaucoup de votre foi chrétienne dans votre réflexion?

– J'essaie d'appliquer un principe évangélique : rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Je pense qu'il faut rendre à la loi républicaine ce qui lui revient, c'est-à-dire des principes s'appliquant à une République laïque et pluraliste. Et, dans le même temps, rendre à Dieu ce qui est à Dieu, c'est-à-dire à chaque conscience le soin de vivre selon sa foi. Mais je crois qu'il est absolument nécessaire, s'agissant de l'éthique, de rappeler le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI

■ L'OFFENSIVE DES OPPOSANTS PALESTINIENS. En prévision de l'entrée en vigueur, mercredi 13 octobre, de l'accord conclu entre Israël et l'OLP sur « l'autogouvernement » en Cisjordanie et à Gaza, les opposants palestiniens sont passés à l'offensive. Samedi 9 octobre, deux Israéliens ont été assassinés près de Jéricho, quelques heures après la mise en échec d'une opération de commando revendiquée par le FPLP de George Habache.

■ LE FRONT DE DAMAS. Dix organisations de l'opposition réunies à Damas, ont décidé de constituer un front hostile à la politique de Yasser Arafat et de boycotter non seulement toutes les institutions du futur « autogouvernement » palestinien, mais aussi toutes celles de l'OLP auxquelles participerait le président de l'organisation.

■ LA REUNION DU CONSEIL CENTRAL DE L'OLP. Yasser Arafat semble assuré d'obtenir le soutien de l'écrasante majorité des membres du conseil central de l'OLP réuni depuis dimanche à Tunis *(lire page 4)*. En attendant, et malgré les risques, des Palestiniens de la diaspora projettent de créer la première banque d'affaires privée, chargée d'aider au développement de la Cisjordanie et du territoire de Gaza.

Double assassinat près de Jéricho et canonnade dans le sud du Liban

Les extrémistes palestiniens tentent de saboter l'accord conclu entre Israël et l'OLP

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Certains meurtres, par leur sauvagerie, leur froide motivation politique, et la nature de leurs victimes paraissent plus criminels que d'autres. Celui de deux jeunes promeneurs israéliens, tués par balles, égorgés puis jetés dans un ravin, samedi, par un commando palestinien de trois ou quatre hommes dans les environs de Jéricho, appartient à cette catégorie. Dror Forer, vingt-cinq ans, et Eran Bachar, vingt-trois ans, ont été mis en terre dimanche à Jérusalem. Leur seul tort fut de s'être aventurés, sac au dos et chaussures de marche aux pieds, sans arme ni protection, sur la vieille piste touristique du Wadi Kelt, qui relie la ville trois fois sainte au futur siège de l'autorité transitoire palestinienne.

Sans doute ont-ils cru trop tôt aux chances de paix entre Israël et les Palestiniens. Sans doute ont-ils oublié que rien n'est encore définitivement joué et que les extrémistes, dans les deux camps, n'ont pas dit leur dernier mot. De fait, comme si l'assassinat de deux civils imprudents s'apparentait à un grand exploit militaire, deux organisations d'« ultras » palestiniens, le Djihad islamique et le FPLP de Georges Habache, se disputaient encore, lundi matin, la paternité de « *l'opération* ».

L'objectif du nouveau « front du refus » qui s'est reconstitué la semaine dernière à Damas est clairement annoncé : il s'agit de tout faire pour saboter *« l'accord de capitulation »* signé par Yasser Arafat. Pour cela, à en croire la rumeur de Tunis, certains jusqu'au-boutistes sont prêts à assassiner le chef de l'OLP en personne.

Mais, pour l'instant, rien n'y fait, la provocation ne prend pas. L'humeur d'Israël est à la paix. Après avoir entendu Shimon Pérès, le chef de la diplomatie, *« espérer »* à la radio que Yasser Arafat *« ne serait pas assassiné »*, et rappeler que *« même nous, nous ne l'avons pas fait alors que nous en avons eu l'occasion »*, les Israéliens, ont pu entendre samedi soir leur premier ministre réaffirmer, *« malgré tout »*, son espoir en la paix. Exonérant le Fath d'Arafat et ses alliés ex-communistes du PPP, Itzhak Rabin a déclaré : *« Nous savons bien qu'il y aura des moments difficiles à vivre, mais nous restons fermement décidés à poursuivre notre objectif qui est de parvenir à la paix. »*

Climat survolté

Celui des extrémistes palestiniens est de s'y opposer par tous moyens et, accessoirement, de *« fournir des munitions à ceux qui, dans notre camp, s'opposent à la paix »*, a poursuivi M. Rabin. De fait, dans les deux heures qui ont suivi l'assassinat du Wadi Kelt, une centaine de colons juifs, résidents d'une implantation voisine de Mitzpe-Jéricho, ont entrepris de barrer la route entre Jéricho et Jérusalem avec une muraille de pneus et de fagots enflammés.

Ainsi a-t-on vu pour la première fois des colons, le visage masqué de bas nylon, danser autour des flammes et pelleter de pierres les véhicules arabes de passage. L'armée a dû intervenir. Dimanche soir, ils furent encore quelques dizaines à manifester bruyamment devant la résidence du premier ministre – parti le matin-même pour une première visite officielle en Chine – et à traiter son équipe de *« gouvernement-Hamas »*.

La longue course d'obstacles vers la concrétisation des accords conclus le mois dernier s'accélère donc dans un climat survolté. Avant l'affaire du Wadi Kelt, en pleine nuit, deux ou trois Palestiniens, selon les sources, avaient entrepris de gagner, à partir d'un camp de réfugiés de Tyr au Liban, le nord d'Israël à bord d'un scooter de mer de grosse cylindrée. Puissamment armé, le commando a été repéré vers 4 heures du matin au large de la « zone de sécurité » occupée par l'Etat juif dans le sud du Liban.

L'engin a été pris en chasse par une vedette rapide qui a ouvert un feu nourri. Apparemment touché, au moins un des occupants se serait noyé. Les soldats ont ensuite récupéré la machine criblée d'impacts. De Damas, le FPLP de Georges Habache, encore lui, a annoncé la mort de son *« martyr »* – un jeune homme de vingt-trois ans –, affirmé, contre toute évidence, que *« plusieurs soldats juifs ont été tués ou blessés »* dans l'opération, revendiqué la tentative ratée comme *« un grand succès militaire »* et promis d'amplifier sa guerre contre *« l'Etat sioniste »*.

Quelques heures plus tard, dans la même région, c'est le Hezbollah libanais, financé par l'Iran et allié objectif des organisations palestiniennes du refus, qui prenait le relais en bombardant un camp militaire installé par Israël dans la « zone de sécurité ». Deux soldats ont été blessés et les canonniers israéliens, aidés par leurs supplétifs de l'Armée du Liban-sud (ALS), ont tiré des obus pendant plus d'une heure sur les positions du Hezbollah alentour. On ignore s'il y a eu des victimes.

Ronde diplomatique

Cette *« guerre ouverte contre la paix »*, pour reprendre l'expression de Shimon Pérès, n'empêche pourtant pas la ronde diplomatique entre Israël et l'OLP de se poursuivre. Le vice-ministre des affaires étrangères, Yossi Beilin, est parti, dimanche soir, pour Tunis où il devait rencontrer, lundi, Yasser Arafat et – une première – être reçu par son homologue tunisien. Officiellement, Yossi Beilin, qui fut l'un des artisans des négociations secrètes d'Oslo, va présider la commission multilatérale sur la question délicate des réfugiés. Pour l'instant, Israël ne veut pas entendre parler de « droit au retour » pour les centaines de milliers de Palestiniens concernés. Il serait plutôt question de discuter les éventuelles compensations qui seraient attribuées à ceux qui ont définitivement perdu leurs biens et leurs maisons lors de la première guerre israélo-arabe de 1948.

A Jérusalem, les commissions d'experts qui seront chargées, à partir du mercredi 13 octobre, en territoire égyptien, de négocier avec leurs homologues de l'OLP les modalités de mise en œuvre de la Déclaration de principes signée le 13 septembre à Washington, ont été formées. Le chef de la diplomatie, qui assure l'intérim de M. Rabin pendant son voyage en Chine, présidera lui-même le haut comité de liaison qui se réunira mercredi au Caire. Il devrait avoir face à lui une délégation palestinienne dirigée par le numéro deux de l'OLP, Farouk Kaddoumi, lequel, après quelque hésitation initiale – il n'était pas à la Maison-Blanche le 13 septembre, – semble être rentré dans le rang et soutenir le nouveau processus de paix.

Le même jour, à Taba, cette petite localité égyptienne balnéaire du golfe d'Akaba, qui jouxte le port israélien d'Eilat, se réuniront, dans un grand hôtel, les commissions chargées du concret. Libération des détenus palestiniens – on parle, pour décembre, d'un premier train de 700 personnes sur les 12 500 prisonniers d'Israël –, retrait et redéploiement des forces militaires à Gaza et Jéricho, modalités de passation des pouvoirs dans tous les domaines, police comprise, etc. Les négociations devraient durer au maximum deux mois.

Du côté israélien, la délégation qui sera composée d'experts militaires en tous genres – et aussi de spécialistes du Shin Beth, service de sécurité intérieure, – sera dirigée par le numéro deux de l'état-major de l'armée, le général Amnon Shahak. Cet officier supérieur, qui est aussi le patron des services de renseignements militaires, a finalement été préféré au général Ouzi Dayan, chef de la planification des armées, qui sera son adjoint. Du côté palestinien, mystère... Avant de nommer ceux sur lesquels il s'appuiera pour assurer la bonne marche de sa stratégie de paix, Yasser Arafat a préféré attendre de voir qui, parmi les cent et quelques membres du conseil central de l'OLP réunis à Tunis, allait voter lundi en sa faveur...

PATRICE CLAUDE

PANCHO

Une banque d'affaires pour aider la Cisjordanie et Gaza

LONDRES

correspondance

Le projet de création d'une banque d'affaires privée palestinienne, chargée d'aider la Cisjordanie et la Banque de Gaza à sortir de la pauvreté, souligne le rôle de premier plan qu'entend jouer la haute finance de la diaspora palestinienne dans le processus de paix. *« Il ne s'agit pas d'arroser les territoires d'argent mais d'aider pratiquement les entrepreneurs palestiniens en investissant dans des secteurs porteurs : le tourisme, la construction, l'agro-alimentaire et l'industrie légère. Les actionnaires de notre banque ne sont pas des débutants mais des hommes d'affaires expérimentés et avisés. Les projets que nous financerons devront être économiquement viables »*, a expliqué au *Monde* Sabih Masri, l'un des promoteurs de cette banque d'investissements, président du groupe Astra, entrepreneur suédois d'origine palestinienne.

Les quelque deux cents actionnaires pressentis de cette institution, dont le capital a été fixé à 200 millions de dollars, doivent se réunir en novembre à Amman pour mettre sur pied ses statuts. Personne ne disposera de plus de 0,5 % du capital et le conseil d'administration sera composé pour moitié de Palestiniens de l'extérieur et pour moitié de Palestiniens de l'intérieur. Ce projet est téléguidé par un groupe puissant d'hommes d'affaires de la diaspora palestinienne surnommé « Groupe de Londres ». Ce groupe de personnalités palestiniennes proches de l'OLP a créé, en 1982-1983, dans la foulée de l'invasion israélienne du Liban, l'association philanthropique « Welfare », basée à Genève, destinée notamment à aider les petites entreprises dans les territoires occupés. Aux yeux de ses fondateurs, cette banque holding devrait permettre de compenser la faiblesse actuelle des circuits financiers palestiniens. Aujourd'hui, la seule banque d'importance dans la région est The Arab Bank, une banque commerciale basée en Jordanie, créée à Jérusalem dans les années 30 et implantée dans tout le Proche-Orient. Cet établissement gère des capitaux considérables, notamment les transferts des Palestiniens des pays du Golfe.

Malgré son soutien à l'accord israélo-palestinien, le « groupe de Londres » écarte pour l'instant toute possibilité de coopération avec les milieux économiques de l'Etat juif, *« en l'absence d'un règlement global impliquant également la Syrie et le Liban »*.

MARC ROCHE

ÉGYPTE

Nouvelle offensive du pouvoir contre les islamistes

LE CAIRE

de notre correspondant

L'organisation intégriste clandestine Djamaa Islamiya a revendiqué, dimanche 10 octobre, dans un communiqué, un attentat au cours duquel avait été blessé la veille un chef du parquet militaire égyptien, le lieutenant-colonel Taha Al Sayed Taha, atteint de plusieurs balles à l'abdomen et à l'épaule.

L'attentat a eu lieu alors que le gouvernement égyptien vient de lancer une offensive tous azimuts contre le courant islamiste, au lendemain du plébiscite qui a confirmé le président Moubarak pour un troisième mandat de six ans. Au niveau politique, c'est le Parti socialiste du travail (PST), allié à la confrérie des Frères musulmans, qui a été pris pour cible. Trois jours après l'interpellation du vice-président du parti, Helmi Mourad, le parquet supérieur de la sécurité de l'Etat a interpellé dimanche le secrétaire général de cette formation, Adel Hussein. M. Mourad a été accusé d'avoir écrit dans l'organe du parti, *Al Chaab*, des articles *« portant atteinte à la personne du président et répandant les idées des groupes extrémistes »*, tandis que M. Hussein s'est vu accusé de *« soutien aux organisations terroristes par ses écrits et ses réunions »*. Deux journalistes d'*Al Chaab* ont également été interpellés et accusés d'avoir publié *« des idées portant atteinte à l'unité nationale* (NDLR : entre musulmans et chrétiens) *et à la paix sociale »*. Tous ont été libérés sous caution. Le parquet a par ailleurs ordonné la comparution du chef du PST, Ibrahim Choucri, en sa qualité de directeur d'*Al Chaab*, du rédacteur en chef du journal et du chef du club du corps enseignant de l'université d'Assiout, en Haute-Egypte, Mohamad El Sayed Habib. Plus de cent islamistes – ou présumés tels – ont été arrêtés au cours des derniers jours en Haute-Egypte, notamment dans la ville de Daïrout. La police a également arrêté trois personnes accusées d'enregistrer et de vendre des cassettes des prônes de cheikhs extrémistes attaquant le régime, les écrivains et les intellectuels.

ALEXANDRE BUCCIANTI

PROCHE-ORIENT

La réunion du conseil central de l'OLP à Tunis

Yasser Arafat s'emploie à neutraliser ses adversaires

Réuni depuis dimanche 10 octobre à Tunis, le Conseil central de l'OLP devait se prononcer sur les accords conclus en septembre dernier entre Israël et la centrale palestinienne. Des responsables de cette dernière ont démenti les informations faisant état de la mise en échec de préparatifs pour l'assassinat de Yasser Arafat et de nombreuses arrestations au sein de l'appareil sécuritaire palestinien, notamment du Fath.

Si l'on en croit des officiels palestiniens, ces informations, qui avaient couru à la fin de la semaine dernière à Tunis (*le Monde* daté 10-11 octobre) étaient *« sans fondement ». « Des mensonges, le pur produit de l'imagination de leurs auteurs*, nous a déclaré Yasser Abed Rabbo, le chef du département de l'information de l'OLP, contacté par téléphone . *Les propagateurs de ces nouvelles sont des malfaisants qui visent à nous distraire dans des affaires imaginaires ou qui cherchent à se faire de la publicité »*.

Mais il n'y a pas de fumée sans feu et M. Abed Rabbo admet que *« trois ou quatre arrestations ont été opérées, dues à des infractions intérieures, des querelles de personnes »*. Il admet également que les bureaux de Hani al-Hassan, l'un des dirigeants historiques du Fath de M. Arafat, ouvertement hostile aux récents accords israélo-palestiniens, ont été perquisitonnés. *« On y a pris des armes »*, a indiqué M. Abed Rabbo. A la condition de ne pas être cité, un autre dirigeant a précisé que des hommes de M. al-Hassan ont été interpellés, interrogés puis relâchés. *« En fait*, a-t-il ajouté, *toute l'affaire visait apparemment à briser les reins de M. al-Hassan »*, qui n'avait pas hésité la semaine dernière à aller consulter à Damas les organisations de l'opposition, qui préparaient une contre-offensive à l'initiative de paix de M. Arafat. Et pour que l'opération ne soit pas trop voyante, quelques autres Palestiniens, qui n'ont rien à voir avec l'intéressé, ont été interpellés puis relâchés, toujours selon ce dirigeant.

Mettre de l'ordre dans les rangs

Quiconque a suivi ces dernières années l'histoire de l'OLP sait que les conflits internes, politiques ou personnels – entre lesquels la frontière est d'ailleurs souvent bien mince –, sont assez fréquents et sont parfois soldés par des interpellations. Mais les temps ne sont plus les mêmes et la différence tient au fait que les divergences portent aujourd'hui sur une question décisive : le sort du peuple palestinien.

Déjà en septembre 1991, lorsque le Conseil national palestinien (CNP-parlement en exil), *sur une proposition de Yasser* Arafat, avait accepté d'engager les Palestiniens dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler « le processus de paix de Madrid », les mêmes qui aujourd'hui clament leur hostilité aux accords conclus entre l'OLP et Israël, s'étaient retrouvés dans l'opposition. C'était vrai de Hani al-Hassan, mais aussi du FPLP de Georges Habache, du FDLP de Nayef Hawatmeh, et à l'extérieur de l'OLP, des incorrigibles dissidents du Fath, des organisations pro-syriennes, ainsi que du Mouvement de la résistance islamique Hamas et des intégristes en général. Mais ils s'étaient alors contentés de prendre date, se cantonnant dans une opposition verbale passive dont Yasser Arafat pouvait, à l'occasion, tirer un certain avantage, lorsque les négociations menées avec l'Etat juif à Washington piétinaient.

Quiconque connait l'OLP sait aussi que, comme le dit M. Abed Rabbo, *« les Palestiniens sont les rois de la rumeur »*. De là à ce que le représentant de la centrale à Amman se permette d'affirmer samedi, se référant à des sources anonymes, qu'une tentative visant à faire exploser en vol un avion transportant M. Arafat avait été déjouée il y a deux semaines, il y a quand même un grand pas à franchir.

Peu importe, à la limite, que les démentis officiels de l'OLP aujourd'hui puissent être pris pour argent comptant ou non. Yasser Arafat court aujourd'hui le risque certain d'être assassiné par les siens ou par d'autres Arabes hostiles à sa politique. Ahmed Jibril, le chef du FPLP-commandement général, ne l'a-t-il d'ailleurs pas menacé de mort dès l'annonce du projet d'accord avec Israël ?

Etant donné donc les risques encourus et l'importance de l'enjeu politique, il est normal que Yasser Arafat mette de l'ordre dans les rangs de la centrale. D'autant que dans un passé assez récent, en janvier 1991, Abou Iyad, qui était son bras droit, avait été assassiné par des Palestiniens à Tunis et que en 1987 déjà, Abou Jihad avait été tué par les Israéliens, mais – nombreux sont les Palestiniens qui en sont convaincus – avec des complicités palestiniennes.

En outre, du 12 au 14 octobre doit se tenir à Tunis une réunion de la commission multilatérale sur les réfugiés, à laquelle participeront des Israéliens (voir l'article de Patrice Claude) et qui devrait conduire dans cette ville des dizaines de journalistes de l'Etat juif. Autant de cibles faciles pour les détracteurs de l'OLP. Mieux valait donc prévenir que guérir.

Enflée ou non par la rumeur, l'affaire des arrestations est intervenue au moment où les dix organisations hostiles aux accords de paix étaient réunies à Damas pour définir une politique de rechange à la *« capitulation »* de l'OLP. A l'issue de leurs travaux, les « dix » ont décidé de constituer une *« direction nationale et islamiste »* de l'Intifada dans les territoires occupés, de poursuivre *« la lutte »* contre les forces d'occupation et de constituer un *« comité préparatoire »* chargé d'organiser un congrès national. Les « dix », dont l'éventail – du jamais vu – va des islamistes intégristes aux marxisants attardés, ont décidé de boycotter *« toutes les institutions et organes administratifs »* issus de l'accord conclu avec Israël pour un « autogouvernement » palestinien et les élections pour le futur conseil d'« autogouvernement ». Elles boycotteront également *« toutes les institutions auxquelles participera Yasser Arafat »* .

A commencer par le conseil central réuni depuis dimanche à Tunis. En leur absence, ce conseil (107 membres), qui tient lieu de mini-parlement entre deux sessions du CNP et que Yasser Arafat – prévoyant ! – s'était pratiquement taillé sur mesure lors de la dernière session du CNP, en septembre 1991, devrait entériner les accords à une écrasante majorité. D'ores et déjà certaines organisations de l'opposition contestent la validité de ses décisions. Or le conseil central a en fait le pouvoir de *« prendre les décisions nécessaires sur les questions qui lui sont déférées par le comité exécutif dans le cadre des résolutions du CNP »* et de *« discuter et adopter les projets »* qui lui sont soumis par l'exécutif palestinien.

A l'issue de la réunion du conseil, les chefs des délégations palestiniennes aux quatre comités de travail – dont la création a été annoncée la semaine dernière par MM. Rabin et Arafat – devraient être désignés.

MOUNA NAÏM

IRAN : arrestation d'un Allemand. – Accusé d'*« avoir entretenu des rapports illégaux avec le personnel de l'armée iranienne, divulgué des informations militaires et versé des pots-de-vin »*, un Allemand, Gerhard Alfred Bechmann a été arrêté, samedi 9 octobre, à Téhéran. Cette incarcération intervient à moins de trois semaines de l'ouverture en Allemagne du procès d'un Iranien et de quatre Libanais accusés de l'assassinat de quatre dirigeants kurdes dans un restaurant berlinois. Le parquet fédéral allemand a accusé les services secrets iraniens d'avoir commandité les meurtres. – *(AFP, Reuter.)*

DIPLOMATIE

Espérant que Tokyo ne soulèvera pas la question des îles Kouriles

Boris Eltsine fait une visite officielle au Japon

Le président russe a quitté Moscou, lundi 11 octobre, pour le Japon, où il commence mardi sa première visite officielle. Avant son départ, Boris Eltsine a déclaré qu'il espérait que Tokyo ne soulèverait pas la question du sud de l'archipel des Kouriles, que les Japonais revendiquent. Pour la durée de son absence, le chef du Kremlin a délégué une partie de ses pouvoirs au premier ministre, Victor Tchernomyrdine.

TOKYO

de notre correspondant

Une visite attendue, remise une première fois et qui a bien failli à nouveau ne pas se réaliser. En septembre 1992, invoquant la situation intérieure russe, M. Eltsine avait brusquement annulé sa venue : en réalité, le durcissement de la position japonaise sur la restitution des quatres îles du sud des Kouriles, occupées par les Soviétiques à la fin de la guerre, le mettait dans une position intenable. Cette fois, il prend peut-être plus de risques en quittant Moscou qu'en se rendant à Tokyo.

Sous la pression de ses partenaires, le Japon ne fait plus d'une solution du contentieux territorial une pré-condition à son aide économique. Personne ne s'attend, dans la situation actuelle de la Russie, à ce que Tokyo soit particulièrement exigeant sur une question qui fut, en revanche, à l'origine de si profonds différents qu'ils retardèrent de plusieurs heures la rédaction du communiqué commun à l'issue de la visite, en avril 1991, de M. Gorbachev.

S'il ne risque pas de déconvenue de ce type, M. Eltsine pourrait cependant être accueilli à Tokyo assez froidement : une partie de l'ex-majorité libérale-démocrate et la presse en général lui reprochent d'avoir eu recours à des moyens inacceptables du point de vue de la démocratie pour réduire ses opposants. Certains politiciens conservateurs préconisent de boycotter les cérémonies organisees à l'occasion de cette visite.

Une approche infléchie

Le premier ministre M. Hosokawa, devrait évoquer les *« événements tragiques »* survenus à Moscou et présenter ses condoléances aux victimes. Tokyo ne se démarque cependant guère de Washington : *« S'il faut tenir compte des problèmes humanitaires, globalement, il nous faut apporter notre soutien au processus de réforme »*, a déclaré récemment M. Hosokawa.

Pour les Japonais, la visite de M. Eltsine doit être l'occasion de mettre les relations avec la Russie sur le *« droit chemin »*. Des entretiens sont prévus, ainsi qu'éventuellement la signature d'accords sur une dizaine de questions, allant des modalités de versement de l'aide à la reconversion de l'industrie militaire en passant par la menace nucléaire représentée par la Corée du Nord (qui pourrait donner lieu à un communiqué commun).

Sur la question territoriale, M. Eltsine avait donné le ton en déclarant, lors de sa visite à Tokyo en juillet pour participer au sommet du G7, que la Russie était *« une et indivisible »*. Il devait admettre au cours d'une conférence de presse que la question territoriale *« devait être examinée sous tous les angles »*. Mais rien de plus.

Bien que l'on affirme au ministère des affaires étrangères que la position japonaise demeure inchangée, l'approche a été infléchie. Le contentieux territorial sera évoqué, mais il n'est pas certain que soit mentionné dans le communiqué commun l'accord de 1956 entre Moscou et Tokyo, qui prévoyait la restitution de deux des quatres îles. Le Japon ne fait pas de la référence à ce texte le baromètre de la réussite de cette visite, estime un haut fonctionnaire.

En matière d'aide, les Japonais, en retard par rapport à leurs partenaires, ne comptent pas annoncer de nouveaux engagements. Leur assistance s'élève à 5 milliards de dollars, dont 10 % seulement ont été versés. Tokyo paraît particulièrement attaché à une révision de l'accord sur l'établissement d'un comité chargé de gérer cette aide.

Le Japon entend en outre proposer aux Russes la création de centres à la formation des affaires, d'abord à Moscou et à Khabarovsk, et envisagerait d'y consacrer 90 millions de dollars pris sur les 120 millions déjà accordés au titre de l'aide à la transition vers l'économie de marché lors de la conférence ministérielle du G7 en avril. L'Eximbank fournirait, d'autre part, 200 millions pour la construction d'un réseau de télécommunications entre Moscou et Khabarovsk. Le Japon pourrait en outre accepter un rééchelonnement de sa dette (1 milliard de dollars).

Il est peu vraisemblable, en revanche, que les Japonais obtiennent satisfaction sur la question des déchets nucléaires déversés par les Russes dans la mer du Japon. M. Eltsine devrait enfin faire un geste d'apaisement en présentant ses excuses pour l'internement de prisonniers de guerre nippons dans des camps de travail en Sibérie au lendemain de la guerre.

PHILIPPE PONS

AMÉRIQUES

MEXIQUE

La presse et l'opposition sont victimes de la nervosité du pouvoir

A un peu moins d'un an des élections générales, qui auront lieu le 21 août au Mexique, les relations entre l'opposition et le pouvoir s'enveniment au fil d'accusations incessantes de fraude électorale dans les scrutins régionaux, de censure de la presse nationale et de mesures d'intimidation à l'égard des candidats du Parti de la révolution démocratique (PRD, opposition de gauche) .

MEXICO

de notre correspondant

La démission fracassante du plus prestigieux commentateur de la presse mexicaine, Miguel-Angel Granados, s'est transformée, au cours des derniers jours, en une véritable affaire d'Etat, obligeant le président Carlos Salinas à s'engager publiquement à respecter la liberté de la presse. Devant l'association des patrons de la radio et de la télévision, le chef de l'Etat a cru bon, mardi 5 octobre, de rappeler que la Constitution protégeait expressément la liberté d'information *« contre la censure gouvernementale »* .

Est-ce un rappel à l'ordre destiné à des fonctionnaires trop zélés qui auraient pris sur eux de « convaincre » certains médias de ne pas inviter à leurs micros des personnalités de l'opposition, en particulier le candidat du PRD à la présidence de la République, Cuauhtémoc Cardenas? Personne ne croit vraiment que les plus hautes autorités ignoraient les pressions exercées sur certains organes de presse par le ministère de l'intérieur, responsable de la radio et de la télévision.

Grâce notamment au contrôle des fréquences et à la publicité gouvernementale – généreuse pour les amis –, ce ministère détient un énorme pouvoir d'intervention auprès des stations de radio qui peuvent disparaître du jour au lendemain, sous des prétextes techniques, si elles refusent de suivre les « conseils » régulièrement transmis par Manuel Villa, le haut-fonctionnaire chargé de réglementer ce secteur.

Selon M. Granados, c'est ce qui est arrivé dans son cas, à la suite de la diffusion d'un entretien avec M. Cardenas, le 20 septembre, sur les ondes de Radio Mil. Dénonçant l'*« attitude policière »* du gouvernement, le commentateur a estimé que ses employeurs ont cédé aux pressions de M. Villa, qui les aurait menacés de suspendre une autre station du groupe.

Plus que par l'intervention de M. Cardenas, il semble que le pouvoir ait été dérangé par les velléités d'indépendance de certaines stations de radio. Tant que M. Granados se bornait à publier dans la presse écrite ses commentaires, très appréciés dans les milieux intellectuels et au sein de l'opposition, il ne constituait pas un danger pour le gouvernement . Contrairement à la radio et, surtout, à la télévision, totalement fermée à l'opposition, l'influence de la presse écrite est très limitée, faute de lecteurs, et le pouvoir peut se payer le luxe de laisser une grande marge de liberté aux journaux.

« Chimie » électorale

Selon l'opposition, cet incident, auquel s'ajoutent d'autres interventions du même type, révèle la nervosité du gouvernement à l'approche d'un scrutin qui s'annonce difficile. Le candidat du PRD à la présidence de la République, qui a entamé depuis quelques mois une campagne préélectorale dans divers Etats de la fédération, est souvent l'objet de provocations dans ses déplacements. M. Cardenas a notamment dénoncé la présence de policiers en civil chargés d'intimider ses partisans lors de meetings.

Simultanément, on assiste à une recrudescence de la fraude électorale au cours des récents scrutins organisés dans divers Etats pour le renouvellement du poste de gouverneur, des parlements locaux et des conseils municipaux. Cela explique sans doute le taux d'abstention élevé, en particulier lors du scrutin organisé, dimanche 3 octobre, dans le Guerrero (près de 70 %). Dans l'Etat de Nayarit, sur la côte pacifique, le gouverneur, élu dans des conditions douteuses le 4 juillet, n'a toujours pas pu prendre ses fonctions, devant la détermination de l'opposition qui l'empêche d'accéder à son bureau. Le gouvernement a dû accepter une révision des résultats, actuellement en cours. Dans l'Etat du Coahuila, frontalier avec les Etats-Unis, l'opposition de droite, pourtant mieux disposée que le PRD à l'égard du gouvernement, a dénoncé la *« fraude massive »* organisée par le parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis 1929). Selon le parti d'action nationale (PAN), le PRI a eu recours aux méthodes traditionnelles, comme le dédoublement des cartes d'électeurs, le bourrage d'urnes et la falsification des listes électorales, mais aussi à la « chimie », en sabotant l'encre indélébile qui est censée empêcher les électeurs de voter plus d'une fois.

BERTRAND DE LA GRANGE

VÉNÉZUELA

Hommes d'affaires et terroristes

La police vénézuélienne a interpellé six hommes d'affaires, dont l'ex-président de la compagnie des téléphones vénézuéliens, Thor Halvorssen, tous accusés d'avoir perpétré une série d'attentats à la bombe pour faire baisser les cours de la Bourse et en *tirer profit*, a-t-on appris dimanche 10 octobre. Les huit attentats, commis en juillet et en août, qui n'avaient fait que des dégâts matériels, visaient à créer un climat d'instabilité, avant une *remontée des cours. Trois* anciens policiers, accusés d'avoir expédié des lettres piégées à des magistrats de la Cour suprême et trois militaires, soupçonnés d'avoir vendu des explosifs, ont également été interpellés. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : les grands magasins Kmart condamnés. – Un tribunal de West Palm Beach (Floride) a condamné la chaîne de grands magasins américains Kmart à payer plus de 11 millions de dollars (près de 65 millions de francs) à une femme devenue tétraplégique après avoir été blessée par balle par son compagnon qui venait d'acheter un fusil dans une succursale de ce géant de la distribution. Le tribunal a estimé qu'il y avait eu négligence de la part de Kmart, parce que le vendeur avait accepté de vendre l'arme alors que l'acheteur était en état d'ébriété, se révélant en particulier incapable de remplir correctement les formulaires exigés pour ce type de transaction. – *(AFP, AP.)*

GUATEMALA : au moins onze morts lors de violents combats. – Des affrontements entre l'armée guatémaltèque et la guérilla ont fait au moins dix morts et une trentaine de blessés, ces derniers jours, dans les zones montagneuses du département de San Marcos (ouest du pays), a-t-on appris dimanche 10 octobre. Par ailleurs, une personne est morte et deux autres, dont un journaliste, ont été grièvement blessées par des « escadrons de la mort » liés à la droite et à l'armée. Ce sursaut de violence intervient quelques jours après que le nouveau gouvernement du président Ramiro de Leon eut proposé la reprise des négociations de paix avec les quatre mouvements de guérilla du pays – *(AFP, AP.)*

NICARAGUA : cinq soldats tués dans une embuscade tendue par des « contras ». – Une trentaine d'anciens rebelles anti-sandinistes – (contras), ayant gardé leurs armes – ont attaqué, vendredi 8 octobre, un véhicule de l'armée, tuant cinq de ses occupants et blessant deux civils, entre Matiguas et Rio-Blanco, à 130 kilomètres au nord de Managua, ont annoncé samedi des sources militaires. L'armée a lancé une offensive pour venir à bout de ces rebelles du Front nord 3-80, commandé par José Angel Talavera, qui avait pris une quarantaine d'otages en août pour réclamer des terres et la démission du chef de l'armée, Humberto Ortega. – *(AFP, UPI.)*

PÉROU : nouvelles violences après l'offre de paix d'Abimaël Guzman. – Cinq paysans, membres de groupes d'autodéfense civile, ont été assassinés, vendredi 8 octobre, par des membres du mouvement « maoïste » du Sentier lumineux, dans les villages de Chingoy et Chuquibamba (800 kilomètres au nord-ouest de Lima). Peu de temps auparavant, le président Fujimori avait révélé que le chef du Sentier lumineux, Abimaël Guzman, et sa compagne, tous deux emprisonnés, avaient réitéré leur demande de *« conversations de paix »* et engagé leurs partisans à y travailler, au vu des *« succès »* remportés par la lutte anti-guérilla. – *(AFP.)*

EUROPE

Plus de quatre millions de personnes sont menacées de mort selon le HCR

GENÈVE

de notre correspondante

Si un véritable accord de paix n'intervient pas dans les plus brefs délais, plus de quatre millions de personnes risquent de périr cet hiver en ex-Yougoslavie : Sadako Ogata, haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a lancé un nouveau cri d'alarme, vendredi 8 octobre, à Genève. *« Je voudrais préciser,* a-t-elle notamment dit, *que la responsabilité de l'agonie de la Bosnie-Herzégovine incombe aux chefs politiques et militaires. Les efforts humanitaires, quelle que soit leur ampleur, ne pourront jamais venir à bout de cette dure réalité ».*

Les entraves à l'aide humanitaire se multiplient : impossibilité de porter secours aux habitants des différentes enclaves de Bosnie-Herzégovine, de fournir à Sarajevo du carburant indispensable au fonctionnement des hôpitaux ou encore d'accéder en Bosnie centrale. Le personnel du HCR, contraint de se déplacer dans des véhicules blindés, cibles des tirs d'obus, se trouve dans l'incapacité d'accomplir sa tâche de manière un tant soit peu satisfaisante du fait que, trop souvent, les secours sont détournés par diverses factions armées. Mme Ogata s'est également déclarée très préoccupée par *« le sort des milliers de détenus utilisés comme otages, comme boucliers humains ou comme monnaie d'échange ».*

Depuis mars dernier, le nombre des personnes qui dépendent du HCR pour leur survie s'élève, en Bosnie-Herzégovine, à 2,7 millions, soit 1 million de plus que l'an dernier à la même date. 1,29 million d'entre elles sont des « personnes déplacées » (c'est-à-dire des réfugiés dans leur propre pays), ne possédant rien et ayant fui les combats et les persécutions ethniques. Lancé le 8 octobre, un appel de fonds à la communauté internationale, coordonné par le département des affaires humanitaires de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie, porte sur 695 millions de dollars. Si cette somme était réunie, le HCR disposerait, pour ses activités en ex-Yougoslavie jusqu'en juin 1994, de 288 millions de dollars. Ce montant devrait être complété par les 407 millions qu'ont inscrits dans leurs prévisions d'autres organes du système des Nations unies. Mais les milieux internationaux de Genève sont très sceptiques quant à la volonté des pays donateurs de rassembler les fonds indispensables aux millions d'êtres humains auxquels ils se sont pourtant engagés à venir en aide.

ISABELLE VICHNIAC

Limogeages dans l'armée croate. – Deux officiers de l'armée croate ont été limogés dans le cadre de l'enquête sur des massacres de civils serbes commis le mois dernier dans la poche de Medak, en Krajina (sud-ouest de la Croatie), a annoncé, samedi 9 octobre, le ministère croate de la défense. La FORPRONU avait fait état, dans un rapport diffusé la semaine dernière (*le Monde* du 9 octobre), de *« tueries délibérées »* dans trois villages de Croatie à population serbe que l'armée croate avaient reconquis après qu'ils eurent été contrôlés par les forces serbes sécessionnistes. – *(AFP.)*

Nouveaux combats en Bosnie-Herzégovine. – Sarajevo a été la cible de tirs d'artillerie et de mitrailleuse, dans la nuit du dimanche 10 au lundi 11 octobre, tandis que de nouveaux combats ont eu lieu en Bosnie centrale, entre forces croates et musulmanes. La radio croate a ainsi fait état de nouvelles attaques des forces musulmanes contre les villes de Vitez et Novi-Travnik. Elle a ajouté que des tirs à l'arme légère avaient retenti à Mostar, dans le sud-ouest de la République. Samedi, de violents affrontements avaient déjà opposé Croates et Musulmans dans la région de Vitez, poche croate encerclée par les forces fidèles au président A. Izetbegovic.

SUISSE

L'ancien banquier pronazi François Genoud a échappé à un attentat

BERNE

de notre correspondant

Quatre jours après l'explosion d'une bombe, mercredi soir 6 octobre à Pully, dans la banlieue résidentielle de Lucerne, au domicile de l'ancien banquier pro-nazi François Genoud, la police suisse ne disposait toujours pas de piste sur le ou les auteurs de l'attentat. Selon des précisions apportées en fin de semaine par le ministère public fédéral chargé de l'enquête, l'engin utilisé était de fabrication artisanale, *« à peu près de la puissance d'une grenade militaire ».* L'explosion n'a provoqué ni victimes, ni blessés . Mais la bombe, placée devant la porte de l'appartement de M. Genoud, a dévasté la cage d'escalier.

« Philonazi » de la première heure, M. Genoud s'est signalé par ses sympathies pour le IIIme Reich et par ses liens avec certains milieux arabes et des groupes extrémistes palestiniens. Agé de soixante-dix huit ans, il se targue d'être resté nazi et de n'avoir jamais retourné sa veste.

En 1958, il deviendra administrateur de la Banque commerciale arabe à Genève, où sera déposé le « trésor de guerre » du FLN algérien. Une polémique éclatera ensuite entre divers prétendants à la récupération de ces fonds. Appelé à diriger une banque à Alger, au lendemain de l'indépendance, M. Genoud aura des démêlés avec le gouvernement de M. Ben Bella mais se réconciliera plus tard avec lui. En 1969, il s'est retrouvé aux côtés de Me Jacques Vergès comme « conseiller » de la défense de trois membres du FPLP de George Habache. Déjà cité lors du procès Eichmann en Israël, le banquier helvétique refera parler de lui à l'occasion du procès Barbie à Lyon.

Peu loquace sur ses activités, François Genoud s'est obstinément cantonné dans son rôle de personnage de l'ombre . Même l'attentat dont il vient de faire l'objet ne l'aura pas fait sortir de son mutisme.

J.-C. B.

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Le général Cot juge sévèrement l'attitude de l'ONU et de l'OTAN

Alors que des « casques bleus » belges ont été molestés et désarmés, samedi 9 octobre, par des miliciens serbes dans l'est de la Croatie et que le président du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, a menacé de retirer le bataillon espagnol de la FORPRONU de Bosnie-Herzégovine si un accord de paix tardait à être conclu, le commandant de la Force de protection de l'ONU, le général Jean Cot, a vivement critiqué l'attitude de la communauté internationale.

ZAGREB

de notre correspondant

« L'originalité de l'ONU est de voter des résolutions qui se transforment en mission pour les militaires, sans donner les moyens de les mener. » C'est avec amertume que le commandant de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) dans l'ex-Yougoslavie, le général français Jean Cot, juge l'attitude de la communauté internationale, en particulier celle des Américains et de l'OTAN. S'adressant à la presse à Zagreb, le patron des « casques bleus » explique ses exigences. Jugeant la dernière résolution (871) du Conseil de sécurité (qui prolonge pour six mois le mandat de la FORPRONU en Croatie) *« très favorable dans son ton à la Croatie »*, le général estime que ce texte, qui a *« durci la position serbe »*, n'allait *« pas faciliter la conduite des négociations »* (1).

Alors que les Croates crient victoire, le général tient à calmer les enthousiasmes : il n'est pas question, a-t-il expliqué, que sa force de paix restaure *« à coups de canon »* la souveraineté de Zagreb sur les territoires contrôlés par les Serbes en Croatie. Les négociations restent la solution : *« La FORPRONU ne peut qu'accompagner un processus politique »*, qui tarde, car, constate le général, il y a une *« incompatibilité totale entre les positions »* des Serbes, qui refusent l'autorité de Zagreb, et des Croates, qui veulent réintégrer la Krajina serbe. Pour *« s'efforcer d'appliquer la résolution »*, accompagner le processus qui, selon lui, devrait commencer par un cessez-le-feu, le général a besoin *« au minimum »* de quatre bataillons quatre mille hommes), en plus des quelque treize mille hommes déjà déployés dans les « zones protégées des Nations unies », sous contrôle serbe en Croatie. Il s'agit, explique le commandant des « casques bleus », qui avait déjà fait, sans résultat, la même requête en juin, d'avoir des réserves à envoyer sur les « points chauds », de *« pouvoir tenir plus fermement des points-clefs »* et d'éviter *« les acrobaties militaires »* auxquelles la FORPRONU a récemment dû se livrer.

« Le devoir de riposter »

S'agissant de l'envoi de nouvelles forces en Bosnie pour faire appliquer un éventuel accord de paix, le général Cot critique vivement la position des Etats-Unis et de l'OTAN : *« C'est un paradoxe : si les choses vont bien, l'OTAN viendra. Si les choses vont mal, l'OTAN ne viendra pas ! »* « *L'OTAN*, souligne le général, *ne veut envoyer de troupes que lorsque que le cessez-le-feu aura montré qu'il tient le coup.* » Il calcule donc que les premières troupes de l'Alliance atlantique n'arriveront, au plus tôt, qu'un mois après la signature d'un accord, alors qu'il estime que la réussite ou l'échec *« se jouera à partir du jour de la signature »*. Le général Cot craint notamment qu'un accord sur la partition ethnique de la Bosnie ne s'accompagne *« de nouveaux déplacements massifs de populations »* et d'une *« politique de la terre brûlée »*. Pour que la FORPRONU ne soit pas placée devant cette *« situation inacceptable, sans moyens d'intervenir »*, le général Cot veut, en plus des 10 300 hommes déjà présents en Bosnie, cinq à six mille hommes supplémentaires. Là encore, le général souligne que seuls mille hommes (des Français) – sur les sept mille cinq cents attendus – ont été dépêchés pour appliquer la résolution sur les « zones de sécurité », et cela six mois après son adoption. La conclusion du général est en forme d'avertissement aux parties en conflit. Il *« refuse que la FORPRONU soit le bouc émissaire »* de leur incapacité à négocier, que *« les parties l'utilisent comme un pion supplémentaire sur leurs échiquiers diplomatique et militaire »*. Et il rappelle sa première directive à ses hommes : *« Faites-vous respecter. Si l'on vous tire dessus, que le tireur est identifié, vous avez le devoir de riposter. »*

JEAN-BAPTISTE NAUDET

(1) La résolution 871 réaffirme notamment l'attachement du Conseil de sécurité au *« respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Croatie »*, l'importance du plan de démilitarisation des *« zones protégées »* (serbes) en Croatie. Elle met en garde contre la non-coopération à ce plan de paix, qui *« pourrait avoir de sérieuses conséquences »*. Elle affirme qu'une *« normalisation complète »* des relations avec la Serbie et le Monténégro *« tiendra compte de leurs actions »* pour appliquer le plan de paix en Croatie.

EUROPE

M. Eltsine prolonge l'état d'urgence et s'attaque aux régions

Avant de quitter Moscou, lundi 11 octobre, pour le Japon, le président russe a prolongé l'état d'urgence dans la capitale jusqu'au 18 octobre et a signé, samedi, un nouveau décret sur les soviets – les assemblées locales où se concentre la résistance à son pouvoir. Ce décret «suspend» l'activité de tous les soviets municipaux, mais ne va pas jusqu'à prendre la même mesure à l'encontre des soviets régionaux, qu'il avait appelés, jeudi, à s'autodissoudre, et *a fortiori* aux Parlements des 21 républiques de Russie. Les compétences «exécutives» des soviets régionaux sont cependant remises aux gouverneurs nommés par le président, lesquels reçoivent aussi un droit de veto sur le budget des régions.

Le nouveau decret présidentiel reste imprécis sur les élections aux soviets régionaux, dont M. Boris Eltsine avait annoncé, jeudi, *qu'elles devront accompagner* les législatives du 12 décembre. Son adjoint aux relations avec les régions, Serguei Chakhraï, avait en effet menacé de démissionner en critiquant la précipitation dans ce domaine. Le problème semble reporté à vendredi prochain, date à laquelle une «commission fédérale» que le gouvernement doit instituer est appelée à soumettre des propositions sur *«les moyens de créer des organes représentatifs»* dans les régions.

La prolongation d'une semaine de l'état d'urgence à Moscou s'accompagne d'une réduction des heures de couvre-feu, mais aussi de sévères mesures de police visant notamment les marchands originaires du Caucase, dont beaucoup ont été interpellés sur les marchés moscovites. – (*AFP, Reuter, AP.*)

Mikhaïl Gorbatchev envisage sa candidature à l'élection présidentielle. – Tout en affirmant, dimanche 10 octobre, *«douter»* que les élections législatives prévues le 12 décembre *«puissent être justes et libres»*, l'ex-président soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a affirmé, dimanche 10 octobre, dans une interview à la *BBC*, qu'il *«décidera prochainement»* de son éventuelle candidature à l'élection présidentielle. M. Eltsine avait précisé samedi, dans une déclaration à l'adresse des *«pays amis qui l'ont soutenu»*, que les élections législatives de décembre *«seront suivies du scrutin présidentiel»*. – (*AFP, Tass.*)

RUSSIE

Révolution de palais à Briansk la Rouge

A sept heures de train de Moscou, la crise politique se joue en vase clos, entre vieilles connaissances

BRIANSK

de notre envoyé spécial

Mais où est donc passé Iouri Lodkine? La presse internationale, qui s'est abattue sur la pauvre ville de Briansk, à 350 kilomètres de Moscou, cherche désespérément l'ancien gouverneur chassé de son palais. Une méchante rumeur prétend qu'il pourrit dans la prison du coin. Une autre, peut-être plus sérieuse, assure qu'il s'est mis au vert. «Il cherche du travail», plaisantent ses opposants.

Voilà en tout cas une bonne semaine que le ciel lui est tombé sur la tête. L'ordre est tombé de Moscou, exigeant que le gouverneur de la région de Briansk évacue sur le champ son bureau pour cause de rébellion antieltsinienne. Le président russe, confronté au défi de la «Maison Blanche», ne supportait plus la déloyauté de ce *«petit Routskoï de province»* qu'il avait nommé six mois auparavant.

En traversant la place Lénine, Iouri Lodkine a tout de suite compris. Il avait repéré le déploiement des forces spéciales du ministère de l'intérieur. Mais c'est seulement au moment d'entrer dans son bureau qu'il s'est heurté aux policiers. Des injures ont fusé. Les miliciens locaux sont venus secourir leur gouverneur. Les policiers ont alors pointé leurs mitraillettes. Les miliciens ont dû se mettre à plat ventre. A 4 heures du matin, la prise du palais de Briansk était une chose réglée. Et Lodkine a disparu.

Vaudeville et Monopoly

Le lendemain, nombre des quatre cent mille habitants de Briansk traversaient, ni plus ni moins lugubres que la veille, la place Marx, l'une des pièces maîtresses d'un décor urbain digne de Chirico. Et quelque part dans un bâtiment officiel en forme de pâtisserie stalinienne, le nouveau «préfet» d'Eltsine, Vladimir Karpov, quarante-cinq ans, prenait la mesure de sa tâche. De quoi rester songeur.

Lodkine écarté, Karpov doit *désormais apprivoiser les responsables* de l'administration. Possible, mais pas facile. Karpov doit aussi dissoudre le Soviet de Briansk (parlement régional), dont cent cinquante députés sur cent soixante-dix auraient volontiers plébiscité Alexandre Routskoï. Mission redoutable. Alors, en toute simplicité, Vladimir Karpov projette de demander au Soviet de s'autodissoudre la semaine prochaine. Et rien ne dit que ce hara-kiri programmé se fera en douceur.

Fils du communisme et de la perestroïka, Karpov reste lucide : *«Vous savez, je connais personnellement chacun. Nous avons milité ensemble. Quand je les rencontre en tête à tête, nous sommes parfaitement d'accord. Et puis ils se réunissent, et tout est fini. C'est incroyable!»*

Le nouveau gouverneur a raison : Briansk est incroyable. Sur fond de grisaille, le vaudeville est permanent. A sept heures de train de Moscou, la ville répond à une logique autonome. Ici, une crise politique se noue et se dénoue dans un seul bureau où amis et adversaires complotent les uns devant les autres. Cent mètres carrés suffisent à concentrer la vie politique tout entière, et chaque élu se réserve le droit de répondre «oui» et «non» à la même question au cours d'un même entretien sans ressentir la moindre gêne. C'est Marseille au pays du froid.

Voilà pour le vaudeville. Reste la partie de Monopoly promise par Eltsine – la vente aux enchères de *l'héritage* industriel local – qui a précipité la sécession de Lodkine et de ses amis. Des privatisations qui cristallisent un débat passionné et révèlent de gros appétits. *«Elles sont indispensables. Ils sont fous de s'y opposer»*, explique Vladimir Karpov. *«Ils ont mis KO notre économie»*, répondent les «fous».

Briansk éprouve aussi un malin plaisir à défier les certitudes occidentales. Qui dira la nostalgie des habitants pour le passé? *«Ils en gardent le meilleur en mémoire, ils s'y raccrochent»*, confie Vladimir Karpov. C'est une commémoration permanente, une communica entre retraités spoliés par l'inflation, paysans sous influence des kolkhozes et «bras cassés» de l'industrie.

Voilà l'évidence : Briansk est le chef-lieu d'un fief rouge. On y est né communiste et l'on entend bien mourir ainsi. Cinquante ans après la débâcle nazie, sous la pression des partisans, une majorité de la population ne désavoue pas le national-communisme de sa jeunesse. Lodkine l'a bien compris, au point de changer de camp.

Mais Vladimir Barabanov, quarante-deux ans, veillait au grain. Vladimir Barabanov est une doublure du gouverneur. C'est l'œil de Moscou, version libérale. Ce préfet *bis*, intelligent et vif, règne sur un Palais à colonnades blanches semi-désert. Il n'est pas précisément optimiste. *«La région de Briansk a tout pour réussir, mais aussi, malheureusement, trop de conservateurs*, explique-t-il. *Ils vont faire semblant de s'incliner. Ce sont des caméléons. Et ils redeviendront à la première occasion ce qu'ils sont : communistes»*.

Barabanov doute fort, en tout cas, que le Soviet s'autodissolve, tandis que Vladimir Karpov l'espère... Le nouveau gouverneur n'est pas complètement démuni. Il tient en partie les forces de l'ordre et il contrôle la télévision. Jeudi soir, au cours d'un «Face à la presse», le nouveau gouverneur répondait en direct à des questions stockées la veille. La glasnost a pris un coup de froid.

Avec des allures de majordome anglais, le député-journaliste Piotr Polonitsky a veillé au bon déroulement de la soirée. D'ailleurs, il veille sur tout et il se félicite du calme qui règne à Briansk depuis une semaine. *«Les paysans s'occupent de leurs patates, les chauffeurs conduisent leurs trolleys»*, résume-t-il. C'est tout juste si une centaine de petites vieilles, drapeau rouge en tête, ont manifesté leur soutien à Lodkine devant le palais. *«Le roi est nu»*, conclut Piotr Polonitsky.

Au-dessus de son bureau, un chromo de Lénine veille. Il surprend notre regard. *«Sous le portrait de Lénine, le bureau d'un démocrate»*, s'amuse-t-il. Toute réécriture du passé lui semble dangereuse. Et surtout, il y a mieux à faire. *«Il faut éviter les métastases du cancer qui a explosé à Moscou*, lance-t-il. *Voilà l'urgence.»*

Libre et comme traqué

Son ami Igor Cherman, député-journaliste lui aussi, se prend à rêver : *«Il faudrait une opposition saine, sans fascistes-chauvinistes.»* Et, pourquoi pas, des paysans moins campagnards... *«Ils représentent la moitié des électeurs! Les patrons de kolkhoze ont complètement barre sur eux en distribuant des lopins de terre et des tracteurs.»*

C'est ce moment que le général Piotr Chirchov, président du Soviet de la ville, choisit pour faire son apparition. Piotr Chirchov, l'ombre de Lodkine, l'ennemi, le «communiste-conservateur». On s'attend aux invectives, à l'affrontement. Grave erreur. Les trois députés se saluent, plaisantent : *«Tiens, tu es en civil!»* Le général sourit et s'excuse. Il s'est trompé de porte.

Et c'est vrai que, dans le bureau mitoyen, une légère vibration annonce un événement. Soudain plus journaliste que député, Igor Cherman nous entraîne. C'est alors qu'un petit monsieur enveloppé dans un immense imperméable surgit : Iouri Lodkine en personne. Etrange Lodkine, libre et comme traqué, souriant et agité de tremblements. Sa voix est une mitrailleuse lourde. A peine assis, il tire et pilonne à volonté sur Eltsine. Il compare le sort des députés pendant le blocus du Parlement à Moscou aux pires sévices jamais endurés dans les camps de concentration fascistes. La nuance ne doit pas être une qualité lodkinienne. Il enchaîne sur la folie des «démocrates» : *«Chacune de leurs réformes équivaut à un hold-up pratiqué sur le peuple.»* Il fulmine : *«Même pour faire plaisir à Eltsine, on ne peut pas choisir nos députés aux Etats-Unis!»*

Lodkine, cinquante-cinq ans, ancien journaliste de l'agence Tass, est un populiste qui connaît le poids des mots. Il a acquis son aura locale après l'explosion de Tchernobyl en révélant plus vite que les autres l'immensité du désastre : le nuage radioactif, parti d'Ukraine, a balayé le sud-est de la région de Briansk. Il a fortifié sa popularité, une fois gouverneur, en bloquant les prix du lait et du pain au mois d'août.

Pour les privatisations, c'est *niet*. Il refuse cette braderie des meilleures usines. Seules les petites entreprises, selon lui, devraient être louées une quinzaine d'années. Le temps de voir, d'observer. Et surtout, il tient à *«spécificité russe»*. *«La médecine et l'enseignement doivent rester gratuits»*, dit-il en tremblant.

Soudain, Iouri Lodkine *devient* attendrissant. Fils de balayeur, très tôt orphelin, il remercie la généreuse Union soviétique qui lui a permis de faire des études et de devenir un jour chef de l'administration régionale. Il confesse alors : *«Soixante-dix ans de communisme ont discrédité l'idée de socialisme et moi, je crois à cette idée.»*

Quelques bureaux plus loin, Vladimir Karpov pense déjà à la préparation des élections législatives prévues en décembre. Iouri Lodkine, *lui, est optimiste.* Il connaît bien Briansk et ses habitants tout gris qui font la fête la nuit tombée et votent «rouge» dans le secret des isoloirs. Brusquement apaisé, il confie : *«Je suis du signe du Bélier. Mon horoscope prévoit que cela ira mieux pour moi en février 1994.»* Il aspire une longue bouffée sur sa cigarette : *«Une tireuse de cartes m'a dit que je mourrais à quatre-vingt-cinq ans.»* Le sort en est jeté : on reverra Lodkine.

LAURENT GREILSAMER

Les socialistes grecs obtiennent la majorité absolue

Suite de la première page

Avec 4,8 % des suffrages, devant le Parti communiste grec (KKE) (4,5 %) et la Coalition de gauche et de progrès (2,9 %). Après le dépouillement de la quasi-totalité des votes, le nouveau Parlement monocaméral grec, fort de 300 membres, devrait comprendre 170 députés socialistes et 111 députés conservateurs. Le Pola disposera de 10 sièges et le KKE de 9 sièges.

Andréas Papandréou a aussitôt remercié son épouse Dimitra, âgée de trente-neuf ans, *«le symbole inestimable de ma vie et de mon combat»*. Le chef du PASOK est ensuite allé couper devant les caméras de la télévision le gâteau de la victoire orné du soleil levant, emblème du PASOK. Dimitra devait lui faire goûter à la petite cuiller le premier morceau, avant de l'embrasser. *«Je suis très émue,* a-t-elle déclaré. *Cette victoire est la justification de toute une vie. Une page est tournée : la victoire du PASOK est ce qui pouvait arriver de meilleur pour la Grèce.»*

Abattu, M. Mitsotakis a déclaré que *«le pays s'apprêtait à vivre une grande épreuve»* et exprimé ses *«profondes inquiétudes»*. La Nouvelle Démocratie, a-t-il dit, *«a suivi pendant trois ans et demi la juste voie et pris de difficiles mais nécessaires décisions pour l'avenir de la Grèce. Elle en a payé le coût politique correspondant»*.

Le perdant de ces élections a annoncé qu'il mettrait en route la procédure d'élection du chef de la ND comme il l'avait annoncé en cas d'échec aux élections. Miltiade Evert, le principal prétendant à sa succession, était apparu deux heures auparavant sur les écrans, reconnaissant la défaite de son camp et annonçant aux militants de la droite que *«de nouvelles batailles les attendaient prochainement»*. Le secrétaire général de la ND, Costas Pylarinos, a rappelé, blanc de colère, que la défaite des conservateurs était *«le produit d'une trahison»*.

«Fin du système bipolaire»

Le dissident Antonis Samaras, l'homme qui a renversé en septembre dernier le gouvernement, a gagné son pari d'être, avec le Pola, le troisième parti grec. Il s'est félicité d'avoir *«mis fin au système bipolaire»* du PASOK et de la ND. *«Notre présence*, a-t-il souligné, *a empêché le PASOK d'atteindre les 180 sièges»* nécessaires pour élire au printemps 1995 le nouveau chef de l'Etat, à l'expiration du mandat de M. Constantin Caramanlis. *«Nous aurons rapidement des évolutions politiques avec comme protagoniste le Printemps politique»*, a affirmé M. Samaras, évoquant la possibilité de nouvelles élections législatives dans le cas où aucun candidat présidentiel ne remporterait le minimum de 180 voix.

A gauche, le Parti communiste obtient un score honorable en se plaçant immédiatement après le Pola. En revanche, pour la Coalition de gauche et de progrès, qui rassemble intellectuels, écologistes et communistes rénovateurs, c'est le cauchemar. Alors qu'il ne restait que quelques milliers de votes à dépouiller, lundi matin, la Coalition n'avait toujours pas obtenu le seuil minimal de 3 %, fixé par la loi électorale pour entrer au Parlement.

La formation du nouveau gouvernement socialiste est attendu au milieu de la semaine. Selon l'hebdomadaire dominical *To Vima*, proche des socialistes, M. Papandréou, qui dirige d'une main de fer son parti, garderait le contrôle des affaires étrangères et de la défense. Il confierait le ministère de l'économie à Georges Gennimatas, l'un des cadres du PASOK les plus populaires. Akis Tsohatzopoulos, secrétaire général du parti et fidèle de M. Papandréou, prendrait en charge l'intérieur, et Mélina Mercouri reprendrait le portefeuille de la culture qu'elle a détenu sans discontinuer de 1981 à 1989. Les autres ténors socialistes, Costas Laliotis et Costas Simitis, seraient nommés respectivement à l'environnement et à l'éducation.

Les socialistes ont donné peu de détails pendant la campagne électorale sur leur programme teinté de nationalisme et de populisme. Annonçant une politique étrangère *«plus dure»*, M. Papandréou a déclaré qu'il combattrait pour *«la défense de l'hellénisme»* et *«le rétablissement de la dignité perdue»* de la Grèce. Il s'est déclaré intransigeant sur la question de la Macédoine ex-yougoslave qu'il ne reconnaîtra *«jamais sous ce nom ou un de ses dérivés»*, et a réitéré sa fermeté face à *«la menace turque»*.

Sur le plan économique, il a annoncé le retour de l'Etat-providence, le maintien du pouvoir d'achat dans le secteur public, l'arrêt des privatisations, et le recours à l'emprunt plutôt que l'imposition de nouveaux impôts.

DIDIER KUNZ

REPÈRES

AFGHANISTAN

Une vingtaine de morts lors de bombardements à Kaboul

Deux clans se sont à nouveau affrontés à la roquette, dimanche 10 octobre, à Kaboul. Au moins vingt personnes ont trouvé la mort et quatre-vingts autres ont été blessées, selon des médecins. Près de cent roquettes sont tombées sur la capitale afghane lors de combats entre le Wahdat (chiite) et le Ittehad (intégriste sunnite). Quelque dix mille Afghans ont été tués à Kaboul dans des combats entre clans ou lors de bombardements à la roquette depuis que les islamistes ont pris le pouvoir fin avril 1992. Ces tirs comptent parmi les plus meurtriers depuis un nouveau cessez-le-feu conclu le 31 août dernier. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

ITALIE

Un commanditaire présumé du meurtre du juge Borsellino a été arrêté

Les juges siciliens ont annoncé, samedi 9 octobre, l'arrestation de l'un des commanditaires présumés de l'attentat de 1992, à Palerme, contre le juge Paolo Borsellino. Il s'agit de Salvatore Profeta, cinquante-deux ans, homme-clé du clan Madonia. Les enquêteurs, qui travaillent sur l'assassinat, il y a deux ans, de Libero Grassi, cet entrepreneur qui avait refusé de se laisser racketter, ont également identifié son assassin : il s'agirait de Salvino Madonia, trente-sept ans, le propre fils du «boss», «Piddu Madonia». Samedi également, la police a démantelé dans le Latium un réseau de trafic de drogue appartenant à un clan mafieux autrefois chapeauté par le célèbre chef de la Mafia Frank Coppola. Vendredi, vingt-huit personnes, soupçonnées de lien avec la Mafia et impliquées dans un trafic similaire avaient été arrêtés, principalement dans le Nord. Le même jour, Salvatore «Toto» Riina, considéré comme le chef suprême de la Mafia, arrêté à Palerme en janvier après vingt-deux ans de clandestinité, a été condamné en appel par la cour d'Assises de Palerme à la prison à vie pour l'assassinat de deux frères qui contestaient son autorité.

Par ailleurs, le ministre de la défense, Fabio Fabbri, a annoncé, samedi, une purge qui aboutira à la mise à l'écart de quelque 300 agents du renseignement militaire (Sismi). Une enquête a été ouverte sur des liens présumés entre des agents du renseignement militaire et la «Phalange armée», qui depuis 1990, a revendiqué la plupart des attentats et des assassinats politiques commis dans le pays.

LIBYE

Des extraditions pour l'attentat contre un Boeing de la PanAm paraissent exclues

Les avocats des deux Libyens mis en cause dans l'affaire de l'attentat contre un Boeing de la PanAm en décembre 1988 au-dessus de Lockerbie (Ecosse), ont annoncé dimanche 10 octobre qu'ils avaient déconseillé à leurs clients de se rendre en Ecosse pour y être jugés dans l'immédiat.

A l'issue de deux jours de consultations, ils ont précisé qu'ils prendraient contact avec les gouvernements américain et britannique pour *«discuter de l'évolution de cette affaire»*. Ils ont qualifié d' *«inacceptable»* le conseil donné, au début du mois, par le gouvernement libyen aux deux suspects, les encourageant à se rendre en Ecosse pour y être jugés.

A la suite de cette décision, il semble inévitable que le projet de résolution soumis par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France au Conseil de sécurité la semaine dernière et prévoyant un renforcement des sanctions contre Tripoli, soit mis aux voix. – *(Reuter.*

AFRIQUE

SOMALIE

Un émissaire du président Clinton est arrivé à Mogadiscio

L'émissaire du président Clinton est arrivé à Mogadiscio pour renouer le dialogue avec le clan du général Aïdid et chercher une solution au problème somalien qui impliquerait les pays de la région. L'ONU, de son côté, pour ne pas être prise de court par Washington, pousse à l'organisation d'une nouvelle « Conférence de réconciliation nationale » à Addis Abeba, siège de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

Les déclarations de Bill Clinton, laissant entendre que l'arrestation du général Aïdid n'était plus une priorité et l'appel au cessez-le-feu lancé, samedi 9 octobre, par le chef de clan, comme une main tendue, ont conduit quelque deux mille partisans du général, encadrés par l'Alliance nationale somalienne (SNA) à manifester dimanche matin dans les rues de Mogadiscio. L'atmosphère était au soulagement : la chasse à l'homme avait cessé et certains n'hésitaient pas à considérer que le général avait eu le dessus. Ce dernier avait aussitôt promis que ses hommes n'agresseraient plus les «casques bleus» et se déclarait prêt au dialogue.

Les partisans du chef de guerre pourraient déchanter après les dernières mises au point des dirigeants américains qui semblent faire machine arrière, soucieux de ne pas contredire trop ouvertement les engagements des Nations unies. La Maison Blanche rappelait prudemment samedi que le président Clinton n'a jamais mentionné un cessez-le-feu, que le général Aïdid risquait toujours d'être arrêté si les forces de l'ONUSOM venaient à croiser son chemin et qu'aucun contact direct avec le président de la SNA n'était à l'ordre du jour.

De son côté, accueillant les propositions de Mohamed Farah Aïdid avec une condescendance frôlant le mépris, l'amiral Jonathan Howe, le représentant des Nations unies en Somalie, jugeait *«cette initiative unilatérale de cesser les hostilités»* envers les forces de l'ONUSOM *«pleine de promesses»*, mais réaffirmait que le général Aïdid restait sous le coup d'un mandat d'arrêt *«afin qu'il réponde devant un tribunal de sa responsabilité présumée dans le massacre de vingt-quatre «casques bleus» pakistanais le 5 juin dernier»*.

Des contretemps propres à irriter le bouillant chef de guerre qui pensait tenir une issue avantageuse à l'épreuve de force qui l'oppose à l'ONU. Il espérait sans doute quelque pression des autorités américaines, soucieuses de récupérer leur pilote détenu par la SNA, pour contraindre l'ONU à composer avec lui. Mais il est certain qu'à Washington comme à New-York, on essaie maintenant de minimiser les divergences apparues ces derniers jours sur la priorité à donner ou non à la recherche d'une solution politique au «problème Aïdid».

M. Boutros-Ghali s'est félicité du discours du président américain, mais ses collaborateurs n'ont pas manqué de rappeler que la résolution 837 du Conseil de sécurité restait en vigueur. L'amiral Howe assure que les Etats-Unis, membres de l'ONU, ne chercheront pas un accord séparé avec la SNA du général Aïdid, mais l'émissaire du président Clinton, Robert Oakley, semble bien être arrivé à Mogadiscio dimanche 10 octobre pour reprendre contact avec le clan du général Aïdid. L'ambassadeur Oakley a aussi été chargé de favoriser une initiative régionale pour régler la crise somalienne. A Addis-Abeba, il aurait proposé au président éthiopien, Meles Zenawi, de mettre sur pied une commission d'enquête sur le massacre du 5 juin, un geste qui apparaît comme une concession au général Aïdid. Les Etats-Unis semblent d'autre part s'en remettre aux pays voisins de la Somalie. Ils paraissent, certes, se débarrasser à bon compte d'un fardeau encombrant, mais l'initiative devrait être bien accueillie par les pays de la Corne de l'Afrique qui, selon le président érythréen, sont *«les mieux à même de résoudre le problème»*. Mais, depuis deux ans, les différentes tentatives de médiation éthiopiennes ou érythréennes ont toutes échoué. C'est peut-être parce qu'elle craint de faire figure de « va-t-en-guerre » face à l'attitude plus conciliante de Washington que l'ONU va organiser, à la hâte, une nouvelle Conférence de réconciliation somalienne à Addis-Abeba – la troisième du nom – qui devrait s'ouvrir le 20 octobre, selon le ministre égyptien des affaires étrangères.

Si aucun geste ne vient répondre aux propositions du général Aïdid, il ne faudra pas attendre longtemps pour que les slogans anti-américains resurgissent dans les quartiers sud de Mogadiscio. Et les «tirs d'exercice» auxquels les bombardiers AC 130 se sont une nouvelle fois livrés dans la nuit du 10 au 11 octobre pourraient contribuer à ranimer la peur et la colère. En attendant, les divergences entre les Américains et l'ONU soulèvent de nombreuses incertitudes qui renforcent les suspicions de part et d'autre. *«J'espèce que cette fois-ci il est sincère»*, a commenté Jonathan Howe après le discours du général Aïdid. *«Et s'il est acquitté à l'issue du procès réglementaire*, a-t-il rappelé, *rien ne s'oppose à ce qu'il réintègre le processus de reconstruction politique dans son pays.»* A l'évidence, l'amiral Howe n'entend pas transiger sur l'arrestation du général Aïdid. Comment concilier son obstination avec le changement de politique de Washington ? La visite de l'ambassadeur Oakley contribuera peut-être à clarifier la situation.

JEAN HÉLÈNE

L'un des fils du général Aïdid dans l'armée américaine

L'un des fils de Mohamed Farah Aïdid, considéré comme l'«ennemi numéro un» par la plupart des Américains, est réserviste dans le corps des *«marines»*. Il a participé à l'opération «Rendre l'espoir» en décembre 1992. Le caporal de réserve Hussein Farah s'est engagé dans les *«marines»* en 1987, où il a reçu une formation d'artilleur, a confirmé, samedi 9 octobre, un porte-parole du corps d'élite de l'armée américaine. Lorsque l'opération «Rendre l'espoir» a été lancée en décembre dernier pour secourir des millions de Somaliens victimes de la famine, Farah, un des rares *«marines»* parlant le somali, s'est porté volontaire. Agé de trente et un ans, il a servi d'interprète au général Robert Johnston, le chef du corps expéditionnaire américain, du 18 décembre 1992 au 5 janvier 1993. Il a ensuite regagné les Etats-Unis où il vit toujours. – *(Reuter.)*

ALGÉRIE

Un médecin engagé politiquement a été assassiné

ALGER

de notre correspondante

Le docteur Djilali Benkhenchir a été assassiné, dimanche matin 10 octobre, à l'hôpital de Birtraria (dans la banlieue algéroise), où il dirigeait le service de pédiatrie. Il venait de prendre son service et s'apprêtait à gagner le pavillon des urgences lorsqu'il fut atteint par des balles tirées par trois jeunes gens. Ces derniers, selon des témoignages, avaient dissimulé leurs armes dans des cartables. Profitant de la panique, ils se sont enfuis à bord d'un véhicule qui les attendait non loin du portail de l'établissement hospitalier. L'attaque a été très rapide, ce qui démontre l'audace et la minutieuse préparation des agresseurs.

Le docteur Djilali Benkhenchir, cinquante-deux ans, est la deuxième personnalité du monde médical algérien à être victime d'un attentat, après le professeur Mahsoud Boucebci, psychiatre de renommée internationale, assassiné à l'arme blanche le 25 juin dernier.

La veuve du docteur Djilali a déclaré que ce dernier n'avait jamais reçu de menaces, ni par lettre ni par téléphone, bien qu'il n'ait jamais caché ses convictions de démocrate. Il était membre du Comité national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA), créé en janvier 1992, lequel avait demandé officiellement l'arrêt du processus électoral après la victoire du FIS au premier tour des législatives du 26 décembre 1991 (dont les résultats allaient être annulés). Il était également membre actif du Rassemblement patriotique national, la formation politique que Mohamed Boudiaf avait tenté de mettre sur pied après son retour d'exil du Maroc et son accession à la tête du Haut Comité d'Etat, la présidence collégiale algérienne. – *(Intérim.)*

ASIE

PAKISTAN

Benazir Bhutto remporte les élections dans deux des quatre provinces

Les élections provinciales du samedi 9 octobre au Pakistan ont en partie confirmé les législatives du 6 : le PPP (Parti populaire pakistanais) de Benazir Bhutto arrive en tête, avec une majorité relative, dans la province du Pendjab (60 % de la population du pays), ainsi que dans son fief du Sind, où elle obtient la majorité absolue. Son adversaire, l'ancien premier ministre *Nawaz Sharif, chef de* la Ligue musulmane (PML, islamiste modérée), l'emporte, lui, dans la province de la frontière du Nord-Ouest. Enfin le Balouchistan a donné, à son habitude, la majorité des sièges à des candidats indépendants des formations nationales.

Les résultats «serrés» des élections provinciales confirment que l'aptitude de Mme Bhutto à gouverner sera faible. En particulier, M. Sharif pourrait, en raison de son bon ancrage au Pendjab, y rassembler plus de voix de députés régionaux que Mme Bhutto, en vue d'y former le gouvernement à Lahore. Les deux adversaires ont déjà commencé à courtiser les indépendants et à tenter de débaucher les alliés de l'autre camp pour former le gouvernement d'Islamabad.

La presse de dimanche estimait, en général, que le scrutin n'avait pas éclairci la situation d'un pays qui vient de voter pour la troisième fois en cinq ans. Certains spéculent déjà sur l'inéluctabilité d'une nouvelle consultation en 1994. Mme Bhutto a, en tout cas, redit sa conviction de pouvoir former, d'ici le 19 octobre, un gouvernement centré sur son PPP, qui a obtenu 86 sièges (sur 217), contre 72 à la Ligue musulmane. A défaut, elle ne verrait de solution que dans un nouveau scrutin.

Voici les résultats définitifs des provinciales, annoncés dimanche par la commission électorale :

Pendjab : sur 240 sièges, la Ligue musulmane en a obtenu 106, contre 94 au PPP. La PML-Junejo, une faction dissidente du parti de M. Sharif alliée au PPP, emporte 18 sièges. Les indépendants en ont 17, et les petits partis 5.

Sind : sur 99 sièges, le PPP en obtient 56, le PML 8, et le mouvement Mohajir (MQM, qui recueille les voix des Pakistanais originaires de l'Inde, à Karachi notamment) 27. Par ailleurs, 5 sièges sont allés aux indépendants et 3 aux petits partis. Le frère de Mme Bhutto, Murtazar, qui s'était vivement opposé au chef du PPP en vue de prendre sa place, est élu (il n'avait recueilli aucun siège aux législatives). Le vote dans une circonscription a été annulé en raison du décès d'un candidat.

Province du Nord-Ouest : sur 80 sièges, 22 ont été attribués au PPP, et 4 au PML-Junejo. La PML a obtenu 15 sièges, et ses alliés du Parti national awami (régionaliste) 20. Les indépendants ont 11 sièges, et les petits partis 7. L'annonce des résultats d'un siège a été reportée.

Balouchistan : sur 40 sièges, les formations diverses et les indépendants sont en tête avec respectivement 21 et 9 sièges. *Le PPP a 3 députés, le* PML 6 et le Parti national awami 1. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

■ **TETE DE LISTE DU MRG AUX ELECTIONS EUROPEENNES.** Invité de « L'heure de vérité », dimanche 10 octobre, sur France 2, Bernard Tapie a confirmé son intention de conduire, en juin prochain, la liste du Mouvement des radicaux de gauche, dont il a affirmé qu'il avait *« doublé ses adhérents en deux mois »*.

■ **POSSIBLE CANDIDAT A LA MAIRIE DE MARSEILLE.** Le président de l'Olympique de Marseille a laissé entendre qu'il pourrait disputer la mairie à Robert Vigouroux, maire sortant, en 1995, s'il a le « sentiment » de pouvoir « aider cette ville », qui a besoin, selon lui, de 1,5 milliard de francs pendant cinq ans.

■ **L'AFFAIRE TESTUT.** Les juges d'instruction chargés de ce dossier ont saisi le procureur de la République de Béthune (Pas-de-Calais) afin qu'il statue sur *« l'opportunité de la demande de la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie »* (*le Monde* daté 10-11 octobre). Si le parquet suit leur avis, cette décision ouvrirait la voie aux poursuites judiciaires contre le député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône, qui est aussi l'actionnaire principal de la société de pesage Testut.

[redacted]

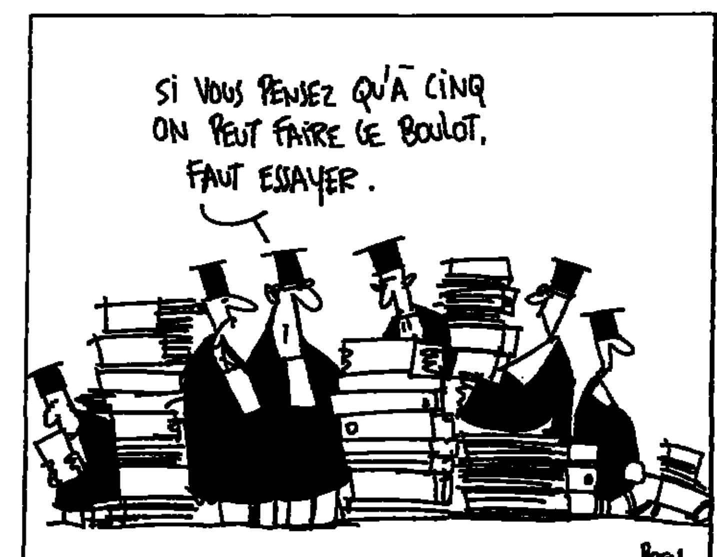
Menacé d'une nouvelle mise en examen

Bernard Tapie doit répondre des mouvements de fonds découverts dans les comptes de Testut

Les deux magistrats instructeurs de Béthune chargés de l'enquête Testut, Benoît Peyrsin et Philippe Vandingenen, ont réuni suffisamment d'éléments pour considérer que la mise en examen de M. Tapie s'imposait dans ce dossier. C'est bel et bien le sens de l'ordonnance de soit-communiqué qu'ils viennent de transmettre au parquet de Béthune afin de demander, sans même attendre la fin de l'actuelle session parlementaire d'automne, la levée de l'immunité du député des Bouches-du-Rhône. La démarche des deux magistrats s'appuie sur l'article 26 de la Constitution : *« Aucun membre du Parlement ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée dont il fait partie, sauf en cas de flagrant délit. »*

Sans rien devoir à un prétendu complot, cette procédure s'inscrit dans le développement logique d'une instruction judiciaire qui fait remonter jusqu'au sommet du groupe Tapie l'éventuelle responsabilité d'une gestion frauduleuse de Testut (*le Monde* daté 19-20 septembre). Elle intervient après l'avis de mise en examen pour *« faux, abus de pouvoir et abus de biens sociaux »* transmis, cet été, à Ellie Fellous, l'actuel PDG de Bernard Tapie Finance (BTF). Or M. Fellous a succédé à M. Tapie à la tête de cette holding regroupant toutes les entreprises du député des Bouches-du-Rhône quand celui-ci était devenu, en avril 1992, ministre du gouvernement Bérégovoy.

L'enquête judiciaire en cours à Béthune fait suite à la mise en examen pour les mêmes chefs de poursuites de l'ancien directeur



général de Testut, Bruno Flocco, qui, pour se défendre, a dénoncé les méthodes employées au sein d'un groupe où l'on aurait *« érigé l'abus de pouvoir et de biens sociaux en système de gestion »*. M. Flocco a notamment révélé les surprenantes transactions opérées au sein du groupe Tapie autour des sociétés de pesage Trayvou et Testut. Grâce à un emprunt obligataire de 100 millions de francs souscrit en juin 1990 par Testut, Trayvou est ainsi rachetée (30 millions) en janvier 1991 à la Financière et Immobilière Bernard Tapie. Puis, en 1992, Testut décide non seulement de céder les actions Trayvou pour 1 F à la SNC Groupe Bernard Tapie, après un abandon de créances de 41 millions de francs, mais encore s'engage à reprendre en location-gérance la société Trayvou pour un loyer annuel fixé à 8 millions de francs pendant quinze ans.

Un prêt sans intérêt de 21 millions de francs

Le mécanisme de ces opérations, *a priori* surprenantes quand elles mettent aux prises deux sociétés traversant de graves difficultés financières, a été démonté par le récent jugement rendu par la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Béthune (*le Monde* daté 19-20 septembre). Concluant au redressement judiciaire de Trayvou et à un constat provisoire de cessation de paiement pour Testut, la chambre commerciale a laissé à l'instruction des juges Peyrsin et Vandingenen le soin d'*« examiner l'éventuel usage de moyens frauduleux pour retarder la constatation »* des difficultés rencontrées par les deux sociétés. Il revient en effet à la justice pénale de décider si de tels mouvements de fonds à l'intérieur d'un groupe relèvent, ou non, de l'« abus de biens sociaux » commis au préjudice des sociétés Testut et Trayvou, de leurs actionnaires et de leurs créanciers.

Plus accessoirement, la justice devra examiner si le prêt de 21 millions de francs consenti par Testut à l'Olympique de Marseille s'apparente à un abus de bien social. Opéré par un virement bancaire daté du 26 juillet 1989 au bénéfice de la Financière et immobilière Bernard Tapie, ce prêt sans intérêt a certes été remboursé trois mois plus tard à Testut. Reste à savoir si cet argent aurait pu être utilisé à meilleur escient par cette société qui était déjà en proie à des difficultés de trésorerie. C'est sous le même éclairage que l'éventuel abus de bien social relatif au financement par Testut d'une partie de la campagne de Léon Schwartzenberg, candidat aux régionales pour la liste « Energie-Sud avec Tapie », sera observé par les juges.

Prévue par la loi sur le financement des partis politiques, cette contribution à une campagne menée dans les Alpes-Maritimes n'a-t-elle pas aggravé les difficultés d'une société de pesage industrielle installée... à Béthune ? Bien qu'accessoires, ces deux aspects du dossier sont l'illustration la plus médiatique de cette évidence : le président de l'OM se trouve, quoi qu'il en dise, intrinsèquement mêlé à l'affaire Testut.

Une évidence dont le volet financier est non moins clair : c'est la société en nom collectif Groupe Bernard Tapie (une SNC possédée en propre par M. Tapie et son épouse) qui coiffe, aujourd'hui comme en 1991, la holding Bernard Tapie Finance et les nombreuses sociétés qui en dépendent.

L'ensemble de ces éléments sont à présent entre les mains du procureur de la République de Béthune, qui doit statuer dans les jours prochains et, s'il donne un avis favorable, transmettre la demande de levée d'immunité parlementaire au parquet général de Douai (Nord). Il reviendra ensuite à cette juridiction de demander à l'Assemblée nationale de se prononcer sur la levée d'immunité de l'un de ses membres.

ERICH INCIYAN

CLÉS/ *Droit*

L'immunité parlementaire

■ **Article 26.** En vertu de l'article 26 de la Constitution de 1958, les membres du Parlement ne peuvent, pendant la durée des sessions, être poursuivis ou arrêtés, en matière criminelle ou correctionnelle, sans l'autorisation de l'Assemblée dont ils font partie, sauf en cas de flagrant délit.

■ **Demande.** Qu'elle émane du ministère public ou d'une personne ayant déposé une plainte avec constitution de partie civile, la demande est transmise au président de l'Assemblée par le garde des sceaux. Une fois déposée, elle est renvoyée pour examen à une commission *ad hoc*, composée de quinze élus nommés à la représentation proportionnelle des groupes. Après audition, la commission peut rejeter la demande ou rédiger une proposition de résolution soumise à l'Assemblée, qui statue par un vote en séance publique. Si la proposition de résolution est rejetée, le député est protégé par l'immunité parlementaire pendant toute la durée de la session, mais les poursuites peuvent être engagées dès la clôture des débats.

■ **Conséquences.** La levée de l'immunité parlementaire autorise l'engagement des poursuites et l'arrestation en cours de session. S'il n'est pas détenu, le parlementaire continue à percevoir ses indemnités de fonction et à exercer ses droits – se rendre à l'Assemblée, intervenir lors des débats, voter des textes – sous la seule réserve des contraintes liées à l'instruction (convocations, comparutions, etc). S'il est détenu, il continue à bénéficier des prérogatives liées à son mandat parlementaire, mais il ne peut plus accomplir les actes liés à l'exercice de ce mandat. Le droit de vote, même par délégation, lui est retiré.

■ **Précédents.** Depuis le début de la V• République, vingt-quatre demandes ont été transmises au président de l'Assemblée nationale. Neuf émanaient du ministère public, dix de plaignants et cinq de parties civiles. Quatre d'entre elles ont été acceptées : la première, en 1960, visait un député d'Alger, Marc Lauriol, qui avait lu un communiqué de soutien au putsch d'Alger sur les ondes de la radio publique ; la deuxième, un autre député d'Alger, Pierre Lagaillarde, poursuivi pour complot contre la sûreté de l'Etat ; la troisième, en 1962, visait Georges Bidault, poursuivi pour complot contre l'autorité de l'État. La dernière remonte au 3 décembre 1992 : ce jour-là, l'Assemblée avait voté à l'unanimité la levée de l'immunité parlementaire de Jean-Michel Boucheron, député (non inscrit) de la Charente et ancien maire (PS) d'Angoulême, poursuivi pour recel d'abus de biens sociaux, corruption passive, et complicité et usage de faux en écritures privées, de commerce et de banque.

ANNE CHEMIN

Le député des Bouches-du-Rhône devrait être le chef de file du MRG aux élections européennes

Invité, dimanche 10 octobre, de « L'heure de vérité », sur France 2, Bernard Tapie a dénoncé *« l'association médiatico-judiciaire »* qui *« continue la chasse à courre contre lui »*. Celle-ci, à l'entendre, connaît un nouvel épisode avec la demande de levée de son immunité parlementaire dans le cadre de l'affaire Testut (*le Monde* daté 10-11 octobre). *« Cela fait six ou sept ans*, s'est-il défendu, *que je n'assume plus aucune responsabilité dans l'entreprise. Il va falloir être très, très précis pour me reprocher quelque chose. »*

M. Tapie a expliqué que le soutien financier apporté à la campagne des élections régionales de Léon Schwartzenberg l'avait été dans les limites autorisées. Il a formellement démenti que des ressources de cette entreprise aient été détournées pour financer l'achat de joueurs de l'Olympique de Marseille. *« M. Lagardère*, a-t-il dit, *a sorti de Matra 350 millions de francs pour le Matra-Racing, qui ont été perdus. Vous avez entendu quoi que ce soit ? (...) Il y a une loi pour moi. Moi, on me gâte ! »*

Le député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône attribue cette différence de traitement à son côté *« un peu atypique »*. *« Je pense qu'on veut me renvoyer là d'où je viens. Je viens de La Courneuve, des banlieues ; il faut que j'y retourne, je n'ai rien à foutre là. (...) Je suis différent, et quand on est différent, on attire la suspicion. Dans le monde entier, ceux qui ont montré leur réussite ont toujours été assassinés. »*

M. Tapie a confirmé, néanmoins, qu'il entend s'engager encore plus loin en politique. Ainsi a-t-il indiqué qu'il y a *« de grandes chances »* pour qu'il soit la tête de liste des radicaux de gauche aux élections européennes de juin 1994, en estimant que le MRG, qui a *« doublé ses adhérents en deux mois »*, pourrait faire *« un score respectable »*. Il a exclu la constitution d'une liste commune avec le PS, car, selon lui, Michel Rocard a *« l'obligation d'essayer de reconstruire son parti en le repositionnant sur des valeurs exclusivement socialistes »*.

Enfin, le président de l'OM n'a pas exclu sa possible candidature à la mairie de Marseille. *« Si j'ai le sentiment que je peux aider cette ville, qui est dans une situation difficile, je ne vais pas hésiter une demi-seconde »*, a-t-il dit. *« Pour que Marseille se sorte de cette crise*, a-t-il cependant ajouté, *il faut lui injecter 1,5 milliard de francs pendant cinq ans. Je ne suis pas sûr d'être celui qui sera le mieux placé pour les obtenir. »*

Les radicaux de gauche s'interrogent sur le principe d'une liste autonome

Bernard Tapie a confirmé son ambition de conduire la liste des radicaux de gauche aux prochaines européennes. L'ancien ministre, qui a adhéré au MRG à la veille des législatives de mars dernier, a indiqué, dimanche 10 octobre, à « L'heure de vérité », qu'*« il y a de grandes chances »* pour qu'il occupe cette position en juin prochain. Alors que la seule personnalité politique présente sur le plateau de l'émission était Jean-François Hory, président du MRG, M. Tapie a déclaré : *« Pour l'instant il existe une volonté assez partagée entre moi et les radicaux de gauche. »*

Cette *« volonté »* devra être vérifiée à l'occasion du bureau national du MRG, qui se réunit mardi. M. Hory a indiqué qu'à cette occasion il soumettra au bureau *« le principe de l'autonomie des radicaux de gauche aux élections européennes »*. Il devait, aussi, faire avaliser le calendrier du « tour de France » de sa formation, qui, initialement, devait commencer dans la première quinzaine de septembre et dont la première étape est fixée au 5 novembre à Hagetmau (Landes).

A. Ch.

Quatre élections cantonales partielles

Le PS a peu de chances de conserver la présidence du conseil général de la Gironde

Les quatre élections cantonales partielles organisées dimanche 10 octobre voient la victoire, dès le premier tour, du candidat socialiste à Valderiès (Tarn) et le ballottage favorable des représentants de la gauche, Maurice Benech (MRG) à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) et la candidate soutenue par le PS, Ghislaine Bœuf, dans le canton de Bordeaux-1, en Gironde. En revanche, dans l'autre canton girondin, celui du Bouscat, Dominique Vincent (RPR) arrive largement en tête. Logiquement, le conseil général de la Gironde devrait donc basculer à droite dimanche prochain, la fragile majorité dont bénéficie la gauche (32 sièges contre 31) s'inversant alors au profit de la droite.

GIRONDE : canton de Bordeaux-1 (1er tour).

I., 10 699 ; V., 3 894 ; A., 63,60 % ; E., 3 816.

Ghyslaine Bœuf, sout. PS, 1 726 (45,23 %) ; Simone Noailles, app. RPR, adj. m. de Bordeaux, 723 (18,94 %) ; Vincent Maurin, PC, 646 (16,92 %) ; Jacques Colombier, FN, c. r., 451 (11,81 %) ; Pierre-Louis Ducorps, div. d., 139 (3,64 %) ; Franck Poitou, Verts, 105 (2,75 %) ; Michel Bompa, ext. g., 26 (0,68 %). *BALLOTTAGE.*

[La fille de Marc Bœuf, sénateur et conseiller général (PS), décédé en août dernier, obtient, à la surprise générale, un excellent résultat. Soutenue par le président du conseil général, Philippe Madrelle, Ghyslaine Bœuf, qui n'est pas membre du PS, obtient même, en pourcentage, un score supérieur à celui de son père en 1988. Compte tenu des voix obtenues, en outre, par le candidat du PCF sur ce canton, le candidat de la droite, Simone Noailles, premier adjoint au maire de Bordeaux, n'a aucune chance d'inquiéter la candidate du PS la semaine prochaine. Une grande déception était d'ailleurs perceptible, dimanche soir, dans l'entourage de Jacques Chaban-Delmas.

25 septembre 1988 : I., 11 355 ; V., 4 131 ; A., 63,61 % ; E., 4 082 ; Marc Bœuf, c. s., PS, 1 831 (44,85 %) ; Jean Roquain, RPR, 1 221 (29,91 %) ; Jean-François Servan, PC, 589 (14,42 %) ; Pierre Sirgue, FN, 295 (7,22 %) ; Franck Poitou, 146 (3,57 %).]

GIRONDE : canton du Bouscat (1er tour).

I., 20 222 ; V., 7 735 ; A., 61,74 % ; E., 7 592.

Dominique Vincent, RPR, c. r., 2 661 (35,05 %) ; Alain Anziani, PS, c. r., 2 027 (26,69 %) ; Gérard Vibert, UDF-PR, 1 175 (15,47 %) ; Jacques Soulé, PC, 677 (8,91 %) ; Marcel Piacentini, FN, 531 (6,99 %) ; Jean-Jacques Rabeisen, Verts, 304 (4 %) ; Didier Collenot, ext. d., 217 (2,85 %). *BALLOTTAGE.*

[Les socialistes sont en net recul par rapport à 1988 au Bouscat, où l'on votait à cause de la démission de la conseillère socialiste sortante, Joëlle Dusseau (*le Monde* daté 10-11 octobre). Le candidat du RPR, Dominique Vincent, soutenu activement par le député Jean Valleix, arrive largement en tête devant le premier secrétaire fédéral du PS, Alain Anziani. Gérard Vibert (UDF-PR), ancien conseiller général du canton, est nettement distancé.

25 septembre 1988 : I., 19 951 ; V., 7 722 ; A., 61,29 % ; E., 7 537 ; Gérard Vibert, c. s., 3 252 (43,14 %) ; Joëlle Dusseau, PS, 2 857 (37,90 %) ; Jacques Soulé, 873 (11,58 %) ; Bernard Corrot, FN, 555 (7,36 %).]

TARN : canton de Valderiès (1er tour).

I., 2 423 ; V., 1 725 ; A., 28,80 % ; E., 1 638.

André Cabot, PS, m. de Valderiès, 1 200 (73,26 %), *RÉÉLU.*

Hugues Brivet, div. d., sout. UDF-RPR, 341 (20,81 %) ; Jacques Jouy, PC, 97 (5,92 %).

[La confortable réélection d'André Cabot n'est pas une surprise dans ce canton du Carmausin, traditionnellement acquis à la gauche. La très forte participation non plus, puisque Valderiès se distingue à chaque élection par son esprit civique. Le candidat de droite perd plus de 10 points de pourcentage par rapport à son homologue de 1992. Maire de Valderiès, M. Cabot profite de son excellente image locale et d'une invalidation – il était fonctionnaire à la DDA du Tarn en 1992 – mal comprise de son électorat.

22 mars 1992 : I., 2 430 ; V., 2 092 ; A., 13,90 % ; E., 2 000 ; André Cabot, 1 138 (56,90 %) ; Bernard Saysset, UDF, 625 (31,25 %) ; Jacques Jouy, 155 (7,75 %) ; Gisèle Hébert, FN, 82 (4,10 %).]

TARN-et-GARONNE : canton de Castelsarrasin (1er tour).

I., 4 571 ; V., 2 312 ; A., 49,42 % ; E., 2 225.

Robert Benech, MRG, 919 (41,30 %) ; Jacques Lavigne, UDF, 773 (34,74 %) ; Michel Bertrand, PC, 206 (9,25 %) ; Maurice Bonnal, MDC, 181 (8,13 %) ; Claude Pasquier, FN, 87 (3,91 %) ; Jean-Pierre Pabanel, Verts, 59 (2,65 %). *BALLOTTAGE.*

[Le candidat du MRG, Robert Benech, qui bénéficiait de l'investiture du PS, arrive en ballottage favorable, en creusant, par rapport au premier tour de 1992, l'écart avec son concurrent de la majorité, Jacques Lavigne, alors conseiller sortant. C'est l'invalidation, par le Conseil d'Etat, de l'élection de Jacques Lavigne, avec seulement 26 voix d'avance, qui a entraîné l'organisation de cette partielle. Maurice Bonnal, candidat du Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement, talonne le représentant du PCF, Michel Bertrand, qui atteint, en pourcentage, quasiment le même score que son prédécesseur de 1992.

22 mars 1992 : I., 4 619 ; V., 3 329 ; A., 27,92 % ; E., 3 117 ; Robert Benech, 571 (18,31 %) ; Jacques Lavigne, c. s., UDF, 563 (18,06 %) ; Jean-Louis Chavoillon, RPR, 400 (12,83 %) ; Henri Roubault, FN, 306 (9,81 %) ; Michel Métais, PC, 302 (9,68 %) ; Daniel Daverne, maj. p., 246 (7,89 %) ; Jacques Bonnerie, div., 169 (5,42 %) ; Jean-Pierre Bonnerie, div. g., 164 (5,26 %) ; Rolland Simon, div. d., 160 (5,13 %) ; Jean-Pierre Pabanel, 145 (4,65 %) ; Sylvie Saint-Ruiz, GE, 91 (2,92 %).]

La préparation du « débat national »

MM. Balladur et Pasqua demandent aux sous-préfets d'animer les discussions sur l'aménagement du territoire

Nouvelle étape dans la préparation du « débat national » qui, lancé le 15 octobre à Nantes, aboutira à la discussion, au cours de la session parlementaire du printemps prochain, d'un projet de loi d'orientation dessinant *« la France de 2015 »*, Edouard Balladur et Charles Pasqua ont demandé aux quelque deux cent cinquante sous-préfets territoriaux, réunis samedi 9 octobre à la Maison de la chimie, à Paris, d'animer les discussions sur l'aménagement du territoire.

L'invitation de Charles Pasqua était une « première » pour les sous-préfets d'arrondissement, qui n'avaient jamais été convoqués ainsi par leur ministre de tutelle. C'était aussi la première fois qu'un chef de gouvernement s'adressait directement à cette catégorie de hauts fonctionnaires. La raison en est le souhait du gouvernement de mobiliser tous les échelons de son administration pour relayer le débat sur l'aménagement du territoire.

Après avoir invité son auditoire à consacrer ses efforts à la lutte contre le chômage, Edouard Balladur a rappelé que les objectifs de la politique d'aménagement du territoire visent à *« un développement équilibré de la France de demain »* et à *« apporter des réponses aux problèmes immédiats »* que sont la revitalisation du monde rural et la préservation de la cohésion du monde urbain. Le premier ministre a exhorté les sous-préfets à *« déployer imagination, ouverture d'esprit »* sur ce dossier et à animer *« un débat en profondeur, sans exclusive, au-delà des milieux institutionnellement structurés, sans jamais omettre d'associer étroitement les élus locaux »*. Après avoir assuré qu'*« il ne s'agit pas de planifier de façon rigide »* la France, il a suggéré que la future loi d'orientation soit quinquennale, pour permettre de nouveaux débats tous les cinq ans, *« l'important étant que le mouvement soit lancé »*.

De son côté, M. Pasqua a insisté pour que le débat actuel soit engagé *« sans aucun tabou »* et donne lieu à *« un véritable bouillonnement »*. Il a ajouté : *« Si nous voulons progresser, il ne faut pas renoncer à l'utopie. L'utopie d'aujourd'hui sera la vérité de demain. »* Demandant aux sous-préfets d'être *« les envoyés spéciaux de la République sur le terrain »*, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire les a invités à faire *« sauter les blocages »*, à *« engager l'action »* pour *« opposer l'esprit de résistance à l'esprit de résignation »*.

Le débat national sur l'aménagement du territoire doit permettre une *« remise en question, une contestation »* des structures *« qui ne jouent pas leur rôle »* en raison de leur *« conservatisme »*, a observé M. Pasqua. Expliquant que *« l'égalitarisme est contraire à l'égalité »*, il a indiqué qu'il *« faudra bien conduire une politique inégalitaire, notamment en matière de fiscalité, pour établir une politique égalitaire, car il n'y a rien de plus injuste, comme l'écrivait Aristote, que de traiter également des choses inégales »*.

Se livrant au jeu des questions-réponses, après que Pierre-Henri Paillet, délégué à l'aménagement du territoire, eut présenté une série de documents cartographiques sur les données statistiques commandant la future orientation de l'aménagement du territoire, M. Pasqua a été amené à réaffirmer son opposition à la création d'un département basque. L'aménagement du territoire ne saurait conduire à une remise en cause des structures administratives.

A. Ch.

M. Chevènement juge « inacceptable » le texte sur le droit d'asile

Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre socialiste, n'a pas été convaincu par l'apport du président de la République à l'avant-projet de révision constitutionnelle préparé par le premier ministre. Dans un communiqué publié samedi 9 octobre, le président du Mouvement des démocrates écrit : *« Même agrémenté d'un deuxième paragraphe en forme de feuille de vigne, le projet de révision est inacceptable. »*

En revanche, Jacques Toubon (RPR) a assuré, dimanche, au « Forum RMC-*l'Express* », que le droit d'asile, fixé par le préambule de 1946, *« n'est pas écorné »* par ce texte de révision constitutionnelle. Le même jour, Jacques Barrot (UDF-CDS), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a déclaré, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », que le texte soumis au Conseil d'Etat lui donne *« satisfaction »* et que c'est un texte *« très sage, qui devrait bénéficier d'un large consensus »*.

Un démocrate-chrétien égaré au RPR

Suite de la première page

Jacques Chirac, le chef du gouvernement, ne l'avait pas entendu ainsi, et Michel Giraud en avait retiré une certaine amertume. On affirme qu'il n'en reste aucune trace.

Réélu président après les premières élections régionales au suffrage universel, en mars 1986, il avait quitté ses fonctions, en juin 1988, pour cause de cumul de mandats. Il venait d'être élu député du Val-de-Marne, alors qu'il était, auparavant, sénateur de ce département, président de l'assemblée régionale et maire du Perreux-sur-Marne, une commune de plus de vingt mille habitants. Sans compter la présidence de l'Association des maires de France et celle d'une foule d'autres associations. En abandonnant son poste, le 27 septembre 1988, il avait rappelé à ses collègues les trois objectifs qu'il avait poursuivis pendant douze années : *« La prise de conscience de l'identité régionale, la préparation de l'avenir par l'amélioration des capacités économiques, et le mieux-être des Franciliens. »* Il avait tellement incarné et imprégné « sa » région que son départ avait été ressenti par son entourage, comme un deuil. D'autant que sa succession était revenue, au seul bénéfice de l'âge, à son « compagnon » Pierre-Charles Krieg, auquel, en matière de charisme, il n'avait rien à envier.

Le charisme, c'est vrai, n'est pas le « truc » de Michel Giraud. Sa méthode à lui, c'est plutôt l'opiniâtreté. *« Il fait plusieurs fois le tour de Jericho avec ses trompettes »*, dit de lui un haut fonctionnaire qui le pratique régulièrement, en utilisant, à dessein, une référence religieuse qui convient parfaitement au personnage. Michel Giraud est croyant et pratiquant. *« Il a une vraie spiritualité et une véritable ferveur »*, dit-on de lui. Sa foi lui a sûrement « servi » quand il a dû traverser, avec son épouse, l'épreuve la plus tragique pour un père, la perte d'un enfant. Sa foi, il l'a chevillée au corps. *« De bonne foi,* dit le même fonctionnaire, *il se berce de l'idée que les hommes peuvent converger. »* Combien de fois ses amis du RPR l'ont-ils entendu revenir à la charge pour convaincre, sans se lasser, mais au risque de lasser les autres ? Qu'importe ! Michel Giraud s'obstine. Il y met autant de cœur que pour diriger, dit-on, la chorale du Perreux ou la cohorte des « compagnons » qui assistent, chaque année, à la messe anniversaire à la mémoire du général de Gaulle.

« Fourcade fait tourner la boîte »

Cet homme-là, atypique, qui préside toujours une entreprise de négoce de bois, est revenu à la tête de la région avant de bénéficier, cette fois-ci, du lustre gouvernemental de la seconde cohabitation. Une sorte de revanche sur le cumul des mandats. Bien sûr, il aurait préféré le poste de l'équipement, pour lequel il se préparait depuis un an, mais les savants dosages balladuriens, doublés de conseils syndicaux et patronaux en défaveur d'Alain Madelin, ont conduit à lui confier l'emploi, donc le chômage. Il a immédiatement accepté le poste qui lui était proposé par le premier ministre.

Avant 1993, il y avait eu mars 1992. Le président du conseil régional, Pierre-Charles Krieg, n'ayant pas été pressenti pour se succéder à lui-même, les élections régionales de 1992 devaient permettre à Alain Juppé de s'affranchir de la tutelle de Jacques Chirac à la mairie de Paris. Adjoint au maire, chargé des finances, le secrétaire général du RPR s'était, en effet, mis en tête, au grand dam du président du mouvement néogaulliste, de « prendre » la région. Les élus UDF des départements de la couronne parisienne, qui, eux, ne sont pas « RPRisés », voyaient d'un mauvais œil la constitution de cette baronnie. Ils n'ont pas eu à subir cette épreuve. Privé de majorité à la suite d'élections qui ont certes laminé les socialistes, mais fait entrer les deux familles écologistes au conseil régional et doublé le nombre des élus du Front national, Alain Juppé a renoncé à sa tentative de devenir président pour ne pas être *« otage »* et pour ne pas avoir à faire de *« concessions »*. Les mots était un peu durs pour celui qui allait occuper le poste, mais, dit un conseiller, *« Juppé a reconnu implicitement que la tâche était trop ardue pour lui. »* L'homme de la situation a été Michel Giraud, candidat unique de la majorité (1), qui a retrouvé, au troisième tour de scrutin, sa fonction de président, abandonnée quarante mois auparavant. *« Pour nous, Giraud est un RPR très comestible : il est ouvert »*, confiait au *Nouvel Observateur*, en mai dernier, Jean-Pierre Fourcade, son premier vice-président (UDF-PR), sénateur des Hauts-de-Seine.

D'aucuns affirment que M. Fourcade assure la réalité du pouvoir. *« Il fait tourner la boîte, Giraud fait les discours et les inaugurations »*, dit-on à l'intérieur même de l'exécutif. Président de ce qui est, numériquement, le deuxième groupe régional, Jean-Yves Le Gallou (Front national) assure que Jean-Pierre Fourcade occupe, en même temps, *« les fonctions de ministre des finances et de premier ministre de la région »*. L'intéressé observe une stricte réserve sur la question, se contentant de reconnaître, et pour cause, que *« le RPR a eu l'intelligence de choisir un homme coopératif et consensuel, qui n'est pas un « fana » de l'esprit de parti et qui, en tant qu'élu de la banlieue, est bien perçu »*. Michel Giraud, ancien élève de Saint-Martin de Pontoise où il fut enseignant, fait partie d'une espèce particulière, celle des démocrates-chrétiens qui se sont égarés au RPR. Ce profil est loin d'être inutile dans une assemblée sans majorité, où il faut empêcher que ne se constituent des oppositions homogènes et où il faut se concilier des abstentions bienveillantes au coup par coup.

Accord avec Génération Ecologie

Michel Giraud excelle dans cet exercice. Il consacre beaucoup de temps aux écologistes, ce qui lui est parfois reproché à droite. *« Il est persuadé que Génération Ecologie devrait comprendre qu'il est possible de diriger avec lui »*, confie un des ses proches. A vrai dire, le président du conseil régional conduit plutôt habilement sa barque. Face à l'opposition théoriquement constituée par les socialistes, les communistes et l'extrême droite, qui détiennent ensemble quatre-vingt-sept sièges contre quatre-vingt-cinq à la droite, Michel Giraud dispose d'un *« accord assez solide »* avec les amis de Brice Lalonde et il obtient, *« en général après discussion »*, l'abstention de ceux d'Antoine Waechter, affirme un membre de son équipe.

Attentif à ne pas voir se liguer des oppositions cohérentes qui mettraient en péril ses majorités relatives de circonstance, il se doit, également, de « câliner » les présidents des groupes RPR et UD, en les associant étroitement au processus de décision. L'opération se déroule au sein du comité exécutif – il réunit le président, les dix vice-présidents et trois hauts fonctionnaires – qui, chaque semaine, fixe les orientations du conseil régional. Dans un deuxième temps, les dossiers importants font l'objet de discussions préalables avec Génération Ecologie et les Verts. Préparé par ce balisage, le vote qui sanctionne la décision finale peut intervenir, sans faire courir trop de risque à l'exécutif, en séance pleinière.

« Pour le moment, cette méthode fonctionne, et le taux de chute est faible », assure Jean-Pierre Fourcade qui, bras droit de Michel Giraud-président du conseil régional, va se retrouver face à Michel Giraud-ministre du travail lors du prochain examen de la loi quinquennale sur l'emploi, au Sénat, en sa qualité de président de la commission des affaires sociales de cette Assemblée. Dieu, que le monde est petit !

OLIVIER BIFFAUD

(1) Les 209 sièges du conseil régional se répartissent de la façon suivante : 17 PC, 33 PS-MRG, 22 GE, 15 Verts, 30 UDF, 53 RPR, 1 CNI, 1 div. d., 37 Front national.

Décès d'Alphonse Heinrich maire de Haguenau (Bas-Rhin)

Alphonse Heinrich, conseiller régional (apparenté UDF) d'Alsace et maire de Haguenau (Bas-Rhin), est décédé, samedi 9 octobre, d'un arrêt cardiaque, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Alphonse Heinrich avait été élu maire de Haguenau en mars 1989. Né le 2 août 1939 à Pfaffenhoffen (Bas-Rhin), professeur de lettres et ancien proviseur de lycée, il était entré au conseil régional en mars 1992 comme indépendant sur la liste RPR-UDF.

SONDAGES : Edouard Balladur reste en tête des « présidentiables ». – Une enquête de l'institut CSA, effectuée du 6 et 7 octobre auprès de 1 000 personnes âgées de dix-huit ans et plus, et publiée dans *le Parisien* du 11 octobre, montre qu'Edouard Balladur est le meilleur « présidentiable » de la droite. Une majorité de Français (54 %) lui feraient *« confiance comme président de la République »*. Le premier ministre subit, cependant, une chute de 10 points par rapport au mois précédent. Jacques Delors baisse de 6 points (45 % au lieu de 51 %), tout comme Raymond Barre (38 % au lieu de 44 %) ; Jacques Chirac perd 8 points (32 % au lieu de 40 %) ; Valéry Giscard d'Estaing en perd 2 (29 % au lieu de 31 %).

■ **L'ÉTAT D'ALERTE EST MAINTENU DANS LE SUD-EST.** Malgré une certaine décrue, samedi 9 et dimanche 10 octobre, les autorités craignent une remontée des eaux du Rhône avec les pluies annoncées pour mardi 12 par Météo-France. C'est dans le secteur situé entre Valence et le delta de la Camargue que les inondations ont été les plus marquées. Plusieurs villages sont isolés par les eaux. A l'intérieur de ses remparts, la ville d'Avignon attend la décrue.

■ **ÉBOULEMENTS DANS LES ALPES-MARITIMES.** Dans les Alpes-Maritimes, de nombreux glissements de terrains ont eu lieu, notamment à Grasse où il a fallu évacuer une maison de retraite, à Tourette-sur-Loup et dans la région de Menton, où plusieurs routes ont été coupées. Dans l'Isère, on redoute les pluies annoncées sur le massif alpin.

■ **UN EFFET BÉNÉFIQUE SUR LA SÉCHERESSE.** A la cellule sécheresse du ministère de l'environnement, on espère que ces pluies d'automne dévastatrices auront comme contrepartie de rétablir l'équilibre avec la pénurie d'eau observée ces quatre dernières années sur tout l'Hexagone.

L'Isère panse ses plaies

GRENOBLE

de notre correspondant

Le nord du département de l'Isère a profité de l'accalmie météorologique du dernier week-end pour panser les plaies causées par les très abondantes précipitations des jours précédents. Vienne, au bord du Rhône, et Bourgoin-Jallieu traversée par la Bourbre, qui ont été les plus touchées par les crues, ont retrouvé, dimanche 10 octobre, une vie presque normale. La présence d'importantes quantités de boue dans les rues et la fermeture d'une quinzaine de routes départementales restaient les seuls témoignages des inondations catastrophiques.

Pompiers et militaires, appelés en renfort par des maires, s'épaulent désormais, notamment pour remettre en état les nombreux établissements scolaires qui ont été envahis par les eaux.

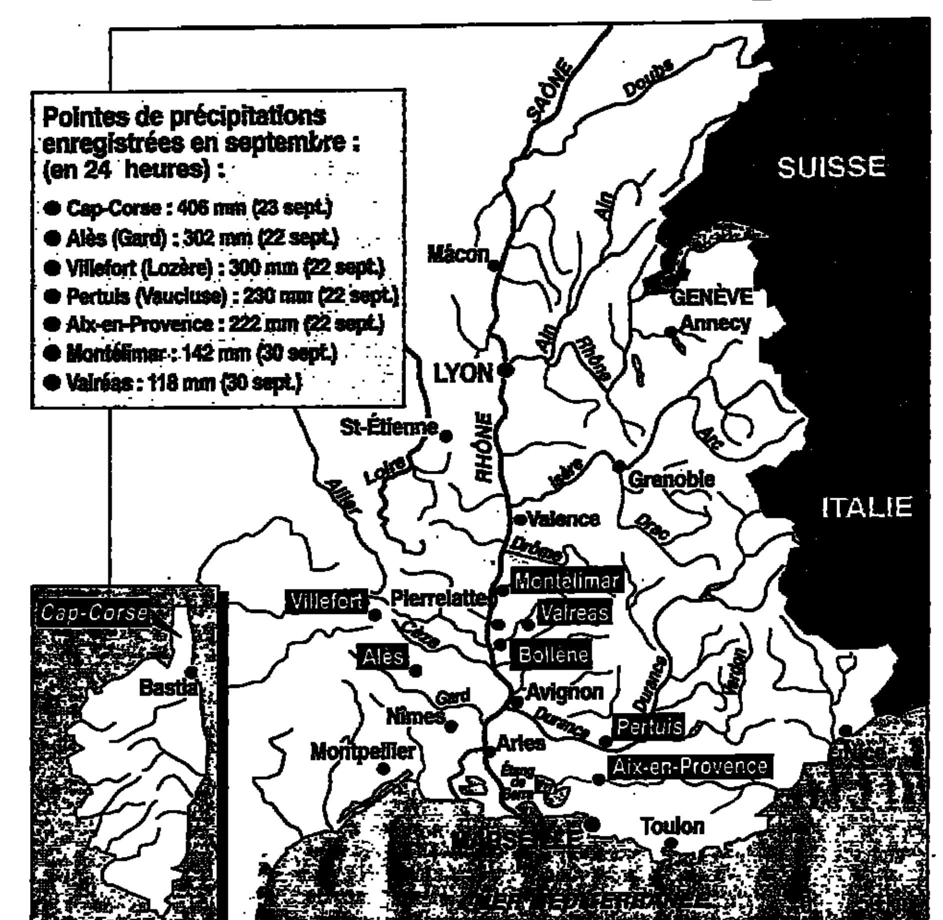
La cellule de crise, que le préfet, Joël Gadbin, avait mise en place, a été dissoute samedi soir. A la préfecture, on indiquait toutefois que certains secteurs demeuraient *«critiques»* en raison de fortes menaces d'éboulements. Dans les agglomérations de Vienne et de Bourgoin-Jallieu, mais aussi dans le village des Eparres, plusieurs immeubles et des villas ont été évacués, car des collines ont été minées par les eaux de ruissellement.

Bien qu'elle ait reçu, la semaine dernière, des chutes records de pluie, la «cuvette» grenobloise n'a pas subi d'inondation. De nombreux habitants ont néanmoins exprimé leur inquiétude face à l'évolution du niveau des barrages hydroélectriques installés dans les montagnes qui dominent leur agglomération. Plusieurs retenues dont celles du Sautet, du Monteynard, du Chambon et de Grand-Maison, qui accumulent quelques centaines de millions de mètres cubes d'eau, avaient atteint leur capacité maximale de stockage et certaines risquaient de déborder si des mesures n'étaient pas prises pour les «soulager». D'importants lâchers d'eau ont donc été effectués ces derniers jours par EDF. Ils ont aussitôt fait grossir la Romanche et le Drac, mais les responsables d'EDF ont rassuré les habitants en déclarant *«maîtriser parfaitement»* les puissantes réserves d'eau qu'ils stockent en altitude et dominer une situation climatique qu'ils ne jugent pas *«exceptionnelle»*.

CLAUDE FRANCILLON

Les intempéries dans le sud-est de la France

Les dividendes de la pluie



On l'oublie déjà, mais la France sort tout juste d'une longue période de sécheresse qui aura duré pratiquement quatre ans. Le 16 septembre encore, le bulletin hydrologique diffusé par le ministère de l'environnement soulignait : *«Les pluies du mois d'août ont été en général inférieures à la normale. Il en est résulté une nette dégradation de la situation hydrologique.»* De fait, dans toute la moitié nord de la France, les cours d'eau étaient à l'étiage. La nappe souterraine de la Beauce approchait son plus bas niveau historique, remontant à 1906. Et, une fois de plus, dix-neuf départements des régions Centre, Poitou-Charentes et Pays de la Loire avaient dû limiter ou interdire certains usages de l'eau.

Les Français en vacances s'en sont peu rendu compte, car la moitié sud du pays a été mieux servie cet été, en particulier de mai à juillet. En période estivale, on a vite fait de récriminer contre «un été pourri». Mais un nuage et quelques gouttes ne font pas une saison pluvieuse, en tout cas pas au point d'étancher une terre en manque depuis quatre ans.

Dès la fin août, la ressource était redevenue rare, obligeant les détenteurs d'eau à puiser dans leurs réserves. Les barrages qui, dans l'Aube, stockent pour le soutien d'étiage du bassin de la Seine, ont dû fournir 150 millions de mètres cubes en un mois. Le barrage de Villerest en amont de Roanne a lâché 40 millions de mètres cubes dans la Loire et les retenues pyrénéennes d'EDF ont été pour la première fois mises à contribution pour soutenir le débit de la Garonne à Toulouse. Beaucoup de plans d'eau ont été victimes de proliférations d'algues (eutrophisation), et des taux anormaux de mortalité de poissons ont été observés dans les affluents du Rhin, de la Loire et de la Charente.

Quelques jours après ce constat de la Direction de l'eau, qui se terminait par l'espoir d'une *«période de pluies durablement excédentaires»*, les premiers orages «cévenols» éclataient au-dessus de l'Ardèche, du Vaucluse, de la Drôme puis de tout le sud-est de la France, Côte d'Azur et Corse comprises (sans parler de la Suisse et de l'Italie, très durement éprouvées aussi). Des trombes d'eau presque «normales» en cette saison et en ces lieux, mais qui, se répétant au fil des jours, ont pris les proportions d'une catastrophe nationale, rappelant – en moins meurtrier tout de même – la tragédie du 22 septembre 1992 à Vaison-la-Romaine.

Alerte rouge levée ?

S'agissant du Sud-Est, traditionnellement éprouvé par les incendies de forêt, les orages de ce début d'automne auront été le meilleur coupe-feu. Le bilan, cette année, atteint tout juste 10 000 hectares victimes de l'incendie, dont près de la moitié en Corse. Or la moyenne de ces douze dernières années était de 27 000 hectares détruits par le feu, avec des pointes de 47 000 hectares en 1982, 46 000 hectares en 1983, 45 000 hectares en 1986 et 54 000 hectares en 1989, la grande année de la sécheresse. De ce côté au moins, le bilan des intempéries est largement positif, surtout si l'on compare aux incendies qui ont sévi chez nos voisins européens : 50 000 hectares en Italie, 45 000 hectares en Espagne, 30 000 hectares au Portugal et 22 000 hectares en Grèce – où la sécheresse estivale n'est pas finie. Après ce qui est tombé sur Aix-en-Provence, Marseille, Nice ou Bastia, on peut pratiquement lever l'alerte rouge sur la forêt méditerranéenne, même en cas de mistral.

Reste la lancinante question des réserves d'eau qui, pour beaucoup (agriculteurs, maires, distributeurs, agents EDF, industriels ou pêcheurs), a plus d'importance que les réserves d'or de la Banque de France. A voir les débits de la Seine, de la Loire ou du Rhône en ce début d'automne, on est rassuré : il ne manque plus d'eau en France pour les usines de traitement d'eau potable ou pour le refroidissement des centrales nucléaires. Mais *quid* des nappes souterraines, qui, elles, ont beaucoup baissé après quatre années de sécheresse et qui ne se rechargent que très lentement ?

«Il vaut mieux 200 millimètres en trois semaines qu'en trois jours, observe Yves Mérillon, responsable du groupe sécheresse au ministère de l'environnement. *Car, pour qu'il y ait recharge de la nappe, il faut d'abord une saturation des sols.»* En 1988 à Nîmes et l'an dernier à Vaison-la-Romaine, l'averse torrentielle était trop localisée pour apporter un quelconque enrichissement à la nappe. Mais, cette fois, les pluies torrentielles se sont réparties de la Dordogne à l'Italie, avec une pointe peu banale dans la nuit du 22 au 23 septembre : selon les relevés de Météo-France, il est tombé 291 mm à Alès (Gard) en six heures, 200 mm à Pertuis (Vaucluse) en trois heures, 180 mm à Aix-en-Provence en deux heures, et 406 mm en une journée au Cap Corse, soit en gros la moitié des précipitations annuelles. Même en faisant la part des pertes dues au ruissellement torrentiel, d'aussi abondantes précipitations finissent par imprégner les sols traversés.

Est-ce à dire que la pénurie d'eau est derrière nous ? Dans le *Sud-Est*, sans aucun doute. Mais les pouvoirs publics n'abandonnent pas pour autant certains projets de barrage pour alimenter les régions les plus déficitaires, comme le Poitou et les côteaux de Gascogne. Dans les Deux-Sèvres, deux ouvrages sont prévus (La Touche-Poupard, sur la Sèvre niortaise, déclaré d'utilité publique, et la Grimaudière, sur le Clain). Deux autres sont programmés en Charente (Mas-Chaban) et en Charente-Maritime (Trézence). En Haute-Garonne, enfin, le barrage de Charlas doit alimenter la Garonne et la Gascogne. Quant au bassin de la Loire, le barrage de Naussac-2, en Lozère, vient d'être déclaré d'utilité publique, et le projet de Chambonchard, sur le Cher, est toujours en discussion. Ces ouvrages doivent avant tout soutenir les étiages d'été, plus que retenir les flots en périodes de crue.

Pour ceux qui pataugent dans la boue ou scrutent avec anxiété le niveau des fleuves, ces considérations peuvent paraître hors de saison, mais elles sont en réalité au cœur de la réflexion pour l'aménagement des cours d'eau. Les pluies torrentielles dans le midi, en septembre-octobre, sont trop fréquentes pour qu'on puisse les considérer comme anormales. Mais le manque d'eau qui a caractérisé la France des années 1989-1993, lui, est plus insolite. Et surtout plus inquiétant à terme, étant donnée l'augmentation de la consommation, notamment du fait de l'irrigation agricole.

ROGER CANS

► **Pour mieux comprendre les caprices – ou les tendances lourdes – de la météorologie, on peut se référer utilement à deux ouvrages parus cette année : *Sale temps pour les saisons*, par Anne Vallaeys, aux éditions Hoëbeke (298 p., 110 F) et *Le temps qu'il fait*, par Frank Roux, aux éditions Payot (315 p., 135 F).**

A Lyon, la décrue est amorcée

LYON

de notre bureau régional

Les ports du Rhône à Lyon étaient rendus, dimanche 10 octobre, à leur vocation dominicale, celle de lieux de promenade et de terrains de jeux. Toutefois, beaucoup plus limoneux et bouillonnant que de coutume, le fleuve-roi montrait encore toute sa force et sa colère. Une énorme barge métallique de quatre-vingts tonnes, arrachée jeudi à un chantier voisin, était toujours échouée à la verticale contre le robuste pont Wilson, fermé à la circulation car l'on craint pour une de ses piles. Après de vaines tentatives de renflouement, la plate-forme a finalement, dans la nuit de dimanche à lundi, pu être tirée à l'écart du pont. Mais la tracto-pelle que portait la barge s'en est allée par le fond. Les résidents des péniches amarrées le long du Rhône affichaient encore une jolie sérénité. Ils ont tout de même doublé les attaches et doivent se satisfaire d'accès devenus singulièrement pentus, jusqu'à leur domicile flottant.

Ce n'est pas ici que l'eau a charrié le plus de malheurs et de décombres, mais près des cours d'eau d'ordinaire plus humbles, l'Yzeron, la Bourbre, le Garon ou l'Ozon, qui arrosent l'ouest lyonnais, vallonné et résidentiel. On s'est souvenu que l'Yzeron s'était déjà fâché en 1983, 1986, 1989 et, avec les torrents de boue, se sont déversés les flots de récriminations. A Sainte-Foy, certains résidents ont mis en cause le mur de protection, construit en faveur de quelques villas, qui a joué un rôle d'entonnoir en direction de leur propre domicile. On s'est aperçu que la construction de l'autoroute A 46 a nécessité une malencontreuse déviation de la Terrière, habituel exutoire des excès météorologiques.

Chaussées défoncées, caves inondées, enfants évacués nuitamment en bateau, chômage technique dans quelques usines, la population a mesuré les mérites du syndicat constitué par neuf communes pour le curage et le nettoyage d'un ruisseau local qui, objet de tant de soins, a épargné ces jours-ci la ville de Brignais. Le nouveau contournement autoroutier de Lyon par l'Est a dû être fermé à la circulation à la hauteur de Lyon-Chassieu, inondé qu'il était, en raison de la saturation des sols autour d'un de ses sept bassins d'infiltration. L'autoberge bordant le Rhône, l'une des grandes «pénétrantes» vers le centre de la ville depuis l'autoroute A 42 Lyon-Genève, a été coupée pendant de longues heures. Au moins, ici, on n'aura pas déploré la perte de vies humaines.

GÉRARD BUÉTAS

Un «lac» de quatre kilomètres dans la vallée du Rhône

VALENCE

de notre correspondant

Les quelque mille cinq cents habitants de la Drôme et de l'Ardèche, contraints d'abandonner leur domicile jeudi et vendredi derniers, ne seront pas autorisés à rentrer chez eux avant le jeudi 14 octobre. A la préfecture de la Drôme, on estime que *«tout retour prématuré serait imprudent»*. En dépit de la décrue du Rhône, en effet, de nombreuses maisons restaient immergées et de nouvelles pluies étaient annoncées pour la soirée du 11 octobre.

Souvent hébergés par des parents ou des amis, les sinistrés impatients de rentrer chez eux ont cependant la possibilité, grâce aux Zodiac des services de secours, d'accéder à leurs habitations inondées pour y récupérer des vêtements ou des documents. Mais les pompiers transformés en «taxis» sont parfois irrités par les demandes excessives de personnes qui sollicitent un déplacement pour des *«raisons futiles»*.

Des maisons abandonnées ayant été cambriolées, le maire de Pierrelatte, Jean Mouton (CDS), a instauré un «laissez-passer», attribué aux seuls propriétaires sinistrés. Durant tout le dernier week-end, des milliers de curieux se sont pressés pour contempler le «spectacle» des villages partagés par les eaux du fleuve. A Viviers (Ardèche), où l'eau atteint la barre transversale des buts du terrain de football, des adolescents font des «courses de barques» sur la place de la Roubine inondée. Un «lac» s'étale sur quatre kilomètres entre Bourg-Saint-Andéol (rive droite) et Pierrelatte (rive gauche). C'est la première «sortie» du Rhône depuis l'aménagement du fleuve par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) commencé il y a plus de quarante ans.

Pour faire face à la crue du fleuve, la semaine dernière, la CNR a ouvert les vannes des barrages, libérant ainsi dans le lit initial du Rhône les eaux retenues par les ouvrages. Le «taureau échappé des Alpes» a ainsi retrouvé ses vieilles habitudes : à l'occasion des pluies d'automne ou de la fonte des neiges au printemps, il «s'épanchait» autrefois plus ou moins sur ces rives. A Baix (Ardèche), ancien village de mariniers, des «marques» gravées dans la pierre ou sur les murs des maisons témoignent des records établis par le Rhône lors de ses incartades. *«Je suis fier et heureux que mon fleuve existe encore. Je ne pensais pas qu'il puisse revenir un jour dans les rues de Baix»*, commente un retraité, fidèle «supporter» du Rhône, qui assure saluer cette visite comme celle d'un ami de la famille, que l'on croyait disparu...

GÉRARD MÉJEAN

INONDATIONS : plusieurs villes des Philippines menacées par des torrents de boue. – Plus de 1,2 million de personnes ont été déplacées après le passage du typhon Flo qui a frappé, la semaine dernière, les Philippines et fait une centaine de victimes. Dans le centre de Luzon, la plus grande île de l'archipel, 250 000 familles ont été touchées par le désastre. Dans la province de Bulacan où le niveau des eaux est monté de quatre mètres, 3 300 personnes ont dû être secourues. – *(AFP.)*

JUSTICE

A la cour d'assises du Gard

La nuit du gardien

La cour d'assises du Gard, présidée par M. Marc Juston, a rejeté, vendredi 8 octobre, le chef d'homicide volontaire à l'encontre de René Hours, ce gardien de foyer de jeunes travailleurs qui, à Alès, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1992, avait tué d'un coup de carabine un cambrioleur de vingt-neuf ans. Optant pour la qualification d'homicide involontaire, elle a condamné M. Hours – déjà incarcéré plus de trois mois en 1992 à titre préventif – à deux ans de prison, dont vingt et un mois avec sursis.

NIMES

de notre envoyée spéciale

La carabine était posée sur une table, face à la cour et aux jurés alignés sur deux rangs. Et sa présence dans la salle où, sereinement, devait se rendre la justice avait quelque chose de sulfureux et fascinant. C'était un gros calibre. Une Remington 280, capable, affirma l'expert en armurerie, de projeter des balles à 900 mètres/seconde. L'outil parfait, apprit-on, pour la chasse aux sangliers. Mais elle pouvait convenir à du plus petit gibier.

Le président de la cour suggéra qu'on la fît circuler, et elle passa de main en main : de juré à juré, d'assesseur à président, de président à avocat. Chacun la soupesa, tâta la crosse de bois verni et appuya doucement, sur la détente. Et dans la salle d'audience, soudain pleine de silence, on entendit dix-huit fois le clic un peu sec de la gâchette. C'était, pensait le président, la seule façon de se faire une idée de la pression exigée pour tirer : 2,4 kilos... Le coup part facilement.

Le regard infiniment triste, un vieillard de quarante-six ans regardait la scène du box des accusés. Personne ne pouvait connaître mieux que lui cette carabine achetée pour la chasse dans les Cévennes. Mais l'arme est une traîtresse qui, une nuit de Saint-Sylvestre, transforma le chasseur en tueur et le gardien René Hours en justicier.

Cent fois, mille fois peut-être il s'est remémoré cette nuit glacée où sa vie a brutalement basculé en même temps que celle de Madjid Benadjaoud s'éteignait. *«Tout s'est passé si vite»*, répète-t-il gravement. Il ne cherche pas d'excuse, il tente juste d'expliquer ce qu'il regrette si fort, ce qui l'anéantit, ce dont il ne s'absout pas. René Hours, que ses amis appelaient Nounours, n'est pas un fier-à-bras. Les témoins cités jeudi 7 octobre par la défense se sont chargés de ses éloges : bon fils, bon camarade, bon ouvrier, bon voisin, bon père, bon mari... N'en jetez plus, la cause est entendue. La psychiatre appelée à la barre ne l'a-t-elle pas décrit comme *«un homme de principes, ni violent ni agressif, mais au contraire sociable, sensible à la détresse des autres et soucieux d'aller au-devant de ses devoirs»*. Au-devant et peut-être au-delà.

Résumons. Le 31 décembre 1991, après avoir dîné avec sa jeune femme enceinte de huit mois et ses enfants de cinq et trois ans en compagnie des pensionnaires du foyer de jeunes travailleurs d'Alès dont il est le gardien-factotum, René Hours ferme le bâtiment et monte se coucher. Réveillé à 3 h 39 par l'alarme, il enfile à l'envers un survêtement et descend dans la salle à manger vérifier le tableau de bord et éteindre le système. Un signal lumineux indique qu'une effraction a lieu dans la zone de la cuisine et des réserves. C'est au fond de l'une d'elles qu'il aperçoit en effet un homme occupé à manipuler un carton de bouteilles de champagne. Il file alors discrètement téléphoner à la police. Il est 3 h 55. Tout, jusqu'ici, est parfaitement normal.

Mais René Hours va faire du zèle. Il remonte chez lui, prend sa carabine de chasse, qu'il charge de trois balles – une dans la culasse, deux autres dans le chargeur, – et entreprend de faire le tour du bâtiment pour voir, dit-il, si un véhicule n'attend pas de charger la marchandise volée. C'est là qu'il croise un homme en train de faire le guet devant la fenêtre de la réserve fracturée. Hours, l'arme à la main, lui intime l'ordre de ne pas bouger.

Le jeune homme lève les bras quand un autre homme surgit soudain de la fenêtre. *«Ne bouge pas! Ne bouge pas!»*, crie le gardien, mais l'homme – Madjid Benadjaoud – n'a pas peur et avance fermement vers René Hours stupéfait. *«Je ne savais plus que faire. J'ai baissé un instant les yeux vers le sol et j'ai vu ses pieds qui arrivaient sur moi, et puis son poing en face de mon visage. J'ai réussi à esquiver le coup, mais, dans le mouvement, ma main s'est crispée sur la détente de l'arme et le coup est parti.»* Madjid s'est écroulé. La balle, tirée à moins de 5 centimètres, lui a traversé l'abdomen ; il mourra une heure plus tard. Son complice s'échappe avant que la police et les pompiers n'arrivent. René Hours est liquéfié. *«Pourquoi, mais pourquoi donc ai-je tiré?»*

Pourquoi en effet? A quel titre? De quel droit? Pendant deux interminables journées, le jury retournera ces questions dans tous les sens. Et René Hours s'enlisera un peu, oscillant entre les thèses de l'accident et de la légitime défense, parer un coup violent.

Alors la tension monta. Il ne s'agissait plus seulement de juger un homme mais d'ériger des principes, faire de ce procès l'occasion d'un message «à l'opinion publique». Et, face aux avocats qui les pressaient de s'identifier, l'un aux parents de la victime – *«Un seul d'entre vous peut-il être sûr qu'un de ses enfants ne sera jamais victime d'un pari stupide le conduisant à chaparder deux ou trois bouteilles?»*, – l'autre au gardien du foyer – les jurés, soudain, furent soumis à rude pression. *«Votre décision aura un large écho et votre responsabilité est énorme. Rappelez-vous l'affaire de la boulangère de Reims et gardez-vous d'un tel manichéisme!»*, exhortait Me François Roux, au nom de la partie civile. Et l'avocat général renchérissait : *«Voulez-vous d'une société qui s'en remet à chacun pour faire la justice ou d'une société qui tient la vie d'un homme pour valeur fondamentale?»* Bref, ne délivrez pas *«un permis de tuer»*.

Mais le manichéisme ne faisait pas peur à la défense, qui proposa à l'appréciation des jurés deux balances. La première opposait *«Nounours, l'honnête homme»* à la *«cote B.47»*, cette fiche d'enquête faisant de Madjid *«un délinquant chronique et d'envergure»*. La seconde opposait un peuple français *«plein de bon sens»* – favorable à la boulangère de Reims, à la réclusion criminelle à perpétuité et à la peine de mort – aux institutions, structures et professionnels de la justice, déconnectés de la société. Alors, foin des nuances! *«Hours n'est pas un tueur et a fait ce qu'il a pu»*. Pour le reste, il importait *«de garantir le droit pour les honnêtes gens de dormir en paix»*. Bref, concluait Me Michel Pagès, du barreau de Nîmes, *«acquittez!»*!

Rejetant à la fois la condamnation pour homicide volontaire requise par le ministère public et le simple acquittement, le jury a requalifié le meurtre de Madjid en *«homicide involontaire»*, assimilable, donc, à un accident.

ANNICK COJEAN

L'université Aix-Marseille-III cesse sa collaboration avec la Fondation Vasarely

L'université Aix-Marseille-III a décidé de *«cesser toute collaboration»* avec la Fondation Vasarely et de suspendre l'application de la convention qui les liait. Cette annonce faite, vendredi 8 octobre, par le président de l'université, Lucien Capella, fait suite à la décision de l'administrateur provisoire, Jean Cesselin, de mettre fin aux fonctions du secrétaire général de la fondation, Jean-Claude Brun, qui représentait l'université.

M. Capella affirme qu'en six mois l'administrateur n'a jamais pris contact avec lui et qu'il n'a toujours pas réuni le conseil d'administation de la Fondation, empêchant ainsi son fonctionnement normal. Il estime ne plus avoir les moyens d'exercer la responsabilité qu'il tient de la convention et cesse toute collaboration avec la fondation.

La famille du peintre Victor Vasarely s'est félicitée de cette initiative. *«Les décisions de justice vont enfin pouvoir être appliquées»*, a commenté l'un de ses avocats, Me Jean Leclerc. Selon lui, M. Brun, qui est un proche de l'ancien président de la fondation, Charles Debbasch *«a fait une obstruction systématique à la mission de l'administrateur»*.

M. Cesselin, ancien président du tribunal de commerce de Paris, avait été nommé par le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence lorsque celui-ci avait démis le doyen Charles Debbasch de ses fonctions de président de la fondation (*le Monde* du 15 mai). La semaine dernière, il a fait poser des scellés sur les réserves de tableaux de la fondation, à Aix-en-Provence et à Gordes (Vaucluse). La famille Vasarely, qui accuse M. Debbasch d'avoir détourné des œuvres du peintre, réclame depuis deux ans un inventaire des tableaux entreposés à la fondation, ainsi que des éclaircissements sur sa gestion par M. Debbasch et l'université depuis 1981. L'ancien doyen, pour sa part, accuse les proches de l'artiste de vouloir s'approprier des œuvres appartenant à la fondation. Des deux côtés, des plaintes pénales sont en cours d'instruction (*le Monde* daté 27-28 juin).

Le contentieux qui oppose les Vasarely à Charles Debbasch et à l'université s'est récemment alourdi. A la suite de la publication d'un Livre blanc, en juin dernier, la famille Vasarely a porté plainte pour faux et diffamation contre l'université, représentée par son président, Lucien Capella. Ce dernier, qui avait sollicité, en mai dernier, le témoignage d'une ancienne employée de Victor Vasarely devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence, fait aussi l'objet d'une citation directe pour diffamation.

Certains universitaires aixois s'étonnent que l'université ait pu se laisser entraîner aussi loin dans cette affaire et continue à y jouer les premiers rôles.

R-P. P.

TERRORISME : ouverture d'une information judiciaire après l'assassinat de deux coopérants français en Algérie. – Le procureur de la République de Vesoul (Haute-Saône) a ouvert une information judiciaire à la suite de la plainte déposée par les parents d'Emmanuel Didon, l'un des deux géomètres français assassinés, le mois dernier, en Algérie (*le Monde* du 23 septembre). L'enquête a été confiée à la direction centrale de la police judiciaire, à Paris, avec une commission rogatoire internationale.

هكذا من الأصل

ENVIRONNEMENT

Imposées par Brice Lalonde en 1990

Les réserves à ours sont supprimées par Michel Barnier

PAU

de notre correspondant

Au terme de plus de six heures d'une discussion à huis clos avec les élus pyrénéens, samedi 9 octobre à Pau, le ministre de l'environnement, Michel Barnier, s'est engagé à abroger les réserves à ours imposées en 1990 par l'un de ses prédécesseurs, Brice Lalonde. Voilà en effet trois ans que les habitants des vallées d'Ossau et d'Aspe (Pyrénées-Atlantiques) protestent contre l'arrêté ministériel pris par Brice Lalonde le 5 septembre 1990, qui gèle l'exploitation forestière et la chasse sur 6 500 hectares pour assurer la sauvegarde de l'ours.

C'est pourquoi Jean Lassalle, président du parc national des Pyrénées, annonçait jeudi 7 octobre qu'il se démettrait de tous ses mandats si l'on n'abrogeait pas l'arrêté sur les «réserves Lalonde» et si l'on ne dissolvait pas le «groupe ours», un comité technique et scientifique créé en 1988 pour suivre les populations d'ours – une dizaine d'exemplaires seulement. Avec lui, onze des treize maires de la vallée d'Aspe étaient prêts à rendre leur écharpe.

Michel Barnier et son collègue François Bayrou, président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, ont donc décidé d'appliquer la devise du ministre de l'environnement : *«Le contrat, plutôt que la contrainte.»* Ils ont pris acte que l'arrêté du 5 septembre 1990 était aujourd'hui contesté et techniquement inapplicable. Il sera donc abrogé. Et les organismes locaux de concertation chargés de la protection de l'ours seront redéfinis pour réunir à nouveau l'ensemble des partenaires (élus, administrations, scientifiques et associations).

Un nouveau plan de protection de l'ours est mis à l'étude et fera l'objet d'un contrat avant le 31 décembre 1993. Le groupe de travail, placé sous l'autorité du préfet des Pyrénées-Atlantiques, rendra ses propositions sous la forme d'un projet de «charte pour la protection de l'ours et le développement durable des vallées béarnaises».

JEAN-MICHEL GUILLOT

EN BREF

DÉFENSE : trois bateaux de guerre russes à Toulon. – Pour célébrer le centenaire de la venue, en octobre 1893, de la flotte russe à Toulon, trois navires de guerre russes font escale, du 11 au 15 octobre, à Toulon. Il s'agit de deux destroyers lance-missiles : l'*Admiral Levchenko* et le *Rastoropny*, et du ravitailleur *Dnestr*. C'est l'amiral Poroshin qui commande ce groupe naval relevant, en temps normal, de la flotte russe du Nord basée à Severomorsk (mer de Barents).

ISLAM : ouverture de l'Université islamique de France. – Didier Ali-Bourg, jeune musulman converti, directeur de l'Université islamique de France, a inauguré ses locaux, samedi 9 octobre à la mosquée de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Deux cent soixante étudiants sont inscrits. L'Université islamique de France (UIF) a été créée à l'initiative de responsables de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) pour former des imams et des cadres communautaires.

RELIGIONS

Secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises

Le pasteur Konrad Raiser critique l'encyclique de Jean-Paul II

Le pasteur Konrad Raiser, secrétaire général du Conseil œcuménique de Genève, qui réunit toutes les Eglises protestantes, anglicane et orthodoxes à travers le monde, était l'invité, vendredi 8 octobre à Paris, de l'Association des journalistes de l'information religieuse. Il s'est livré à une assez vive critique de l'encyclique *Veritatis splendor* que le pape vient de publier au Vatican (*le Monde* du 6 octobre).

Le pasteur allemand a d'abord déclaré que *«ce texte est lucide dans l'analyse de la situation». «J'accepte,* a-t-il dit, *le sérieux des questions qui sont posées : la signification de la liberté, la relation entre la vérité et la liberté, le lien entre notre conception de la liberté et la nature humaine. Toutes ces questions sont posées de façon claire et valide.»*

«Mais je trouve très difficile d'accepter les réponses, a poursuivi le secrétaire général du Conseil œcuménique. *D'ailleurs, dans ma tradition protestante, j'ai toujours trouvé difficiles les réponses de style thomiste.»* Reprochant à l'encyclique de vouloir définir seule la vérité, il a ajouté que *«ce texte semble vouloir clore le dialogue qu'il aurait fallu ouvrir ensemble* [NDLR : c'est-à-dire toutes les Eglises chrétiennes] *pour chercher et trouver la vérité»*. Convenant que les questions éthiques divisent les Eglises catholique et non catholiques, le pasteur Raiser a regretté que l'encyclique *Veritatis splendor* n'apporte pas beaucoup d' *«inspiration»* au mouvement œcuménique.

Il a toutefois renouvelé son souhait d'un rassemblement européen de toutes les Eglises, analogue à celui de Bâle en mai 1989, qui, à l'initiative du Conseil des conférences épiscopales européennes (CCEE, catholique) et du Conseil des Eglises européennes (KEK, protestantes, anglicane et orthodoxes), avait réuni des milliers de chrétiens de l'est et l'ouest du Vieux Continent, juste à la veille de la chute du mur de Berlin. Une invitation pour un nouveau rassemblement œcuménique européen, en 1996, a été lancée par la KEK aux évêques catholiques. Mais le président de la CCEE, Mgr Miloslav Vlk, archevêque de Prague, n'a pu donner qu'un accord de principe.

H. T.

Le pape béatifie onze victimes de la guerre civile d'Espagne

Jean-Paul II a béatifié, dimanche 10 octobre, onze victimes de la guerre civile espagnole, dont pour la première fois deux évêques, exécutés par l'armée républicaine en 1936 à Almeria, dans le sud de l'Espagne. Il s'agit de Mgr Ventaja Milan, évêque d'Almeria, de Mgr Medina Olmos, évêque de Guadix, et de sept frères des écoles chrétiennes du collège Saint-Joseph d'Almeria. *«Ces martyrs,* a dit le pape dans une allusion à sa récente encyclique, *ont été des témoins de la vérité et de la liberté. Le martyre exalte la liaison entre ces deux dimensions que la culture d'aujourd'hui est tentée de séparer et parfois même d'opposer.»* 30 000 pèlerins ont participé à cette cérémonie, ainsi que 33 cardinaux, évêques et prêtres espagnols, latino-américains et italiens.

De source ecclésiastique espagnole, 6 000 à 7 000 prêtres, religieux et religieuses, ainsi que 11 évêques, ont été tués pendant la guerre civile.

REPÈRES

INTÉGRATION

1,2 million de dépliants pour expliquer la nouvelle loi sur la nationalité

Pour expliquer aux jeunes nés de parents étrangers leur situation au regard de la nouvelle loi sur la nationalité publiée le 23 juillet, les ministères des affaires sociales et de la justice viennent d'éditer un nouveau dépliant intitulé «Comment devient-on Français ?». Tiré à 1,2 million d'exemplaires, dont 700 000 doivent être distribués dans les établissements scolaires, et 500 000 dans les administrations, ce document rappelle notamment que la disposition exigeant une manifestation de volonté entre 16 et 21 ans de la part des jeunes nés en France de deux parents étrangers, ne s'appliquera qu'à compter du 1er janvier prochain. Quant aux déclarations de nationalité pour les mineurs enregistrées dans les tribunaux d'instance avant le 25 juillet, elles doivent être instruites en vertu de la loi antérieure.

NUCLÉAIRE

Leucémie à Sellafield : les plaignants déboutés

La Haute Cour de Londres a débouté, vendredi 8 octobre, une épouse et une fille d'employés du centre de retraitement de combustibles nucléaires de Sellafield, dans le nord de l'Angleterre, qui accusaient l'établissement d'être à l'origine de la leucémie développée par leur enfant ou eux-mêmes. Leur plainte se fondait sur une étude selon laquelle les enfants du personnel de Sellafield avaient deux fois plus de risques que les autres d'être atteints par cette maladie. Le juge a souligné que cette étude, portant sur cinq cas seulement, contient des approximations qui en diminuent la crédibilité, et qu'elle est contredite par d'autres, menées notamment sur les enfants d'Hiroshima et de Nagasaki. Une trentaine de témoins, dont de nombreux experts nucléaires et généticiens, ont été entendus à ce procès, le premier d'une série concernant une quarantaine de plaintes déposées contre British Nuclear Fuel, l'exploitant de Sellafield. – *(AFP.)*

SIDA

Près de la moitié des femmes enceintes séropositives sont d'origine antillaise ou africaine

Selon une enquête réalisée dans les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, publiée dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (daté 27 septembre) sous la direction du docteur Jean-Baptiste Brunet (centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida, Saint-Maurice), la prévalence globale du virus du sida parmi les femmes enceintes était, en 1992, de 5,6 pour 1 000. Le taux est de 4,2 pour 1 000 chez les femmes enceintes nées en métropole, alors qu'il est de 8,5 pour 1 000 parmi celles qui sont nées dans les Antilles françaises. Chez les femmes enceintes nées en Afrique, la prévalence de l'infection est de 18,3 pour 1 000. Représentant 18 % du total des femmes enceintes, les femmes d'origine antillaise et africaine représentent 41 % de l'ensemble des femmes enceintes séropositives. Pour autant, cette disproportion ne doit pas faire oublier que 59 % des femmes enceintes séropositives sont d'origine métropolitaine (la prévalence de la séropositivité est la même chez les femmes d'origine métropolitaine et chez les femmes d'origine maghrébine).



REPÈRES

ÉDUCATION

Un lycée international pour la capitale

Répondant à une question de Françoise de Panafieu (RPR), député de Paris, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a estimé, jeudi 7 octobre, qu'il était *«anormal»* que la capitale n'ait toujours pas de lycée international. *«Il ne paraît guère imaginable que Paris reste longtemps dépourvu* [d'un tel lycée]*»*, a indiqué le ministre en ajoutant que l'ouverture *«ne devra pas créer de déséquilibre ni entre Paris et sa périphérie, ni dans la région Ile-de-France»*, du fait de la présence du lycée international de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

Ces lycées internationaux, qui sont destinés en priorité aux élèves étrangers qui désirent parvenir à un véritable bilinguisme, sont au nombre de quatre en France : à Saint-Germain, Strasbourg, Lyon et Ferney-Voltaire (Ain). Le lycée de Saint-Germain, qui s'apparente à une véritable cité scolaire (du primaire aux classes préparatoires), compte actuellement deux mille six cents élèves, et dix sections linguistiques. Or, selon l'administration, l'accueil y serait de plus en plus insuffisant, en raison de la multiplication des demandes d'inscription. Pour Mme de Panafieu, une opportunité d'ouverture de lycée existerait dans le dix-septième arrondissement, au lycée Honoré-de-Balzac, qui bénéficie déjà d'une expérience dans l'enseignement des langues étrangères en section internationale.

LA DÉFENSE

Le conseil général des Hauts-de-Seine renonce au rachat du CNIT

Le 9 avril, au cours d'une séance de l'assemblée départementale, le président Charles Pasqua (RPR), avait informé ses collègues de la possibilité offerte au département de racheter 97 242 mètres carrés du CNIT sur les 200 000 dont la Compagnie générale des eaux est propriétaire (*le Monde* daté 18-19 avril). Sous la voûte de ce premier symbole architectural de La Défense, le conseil général comptait consacrer 52 000 mètres carrés à l'activité de congrès et d'expositions pour les professionnels et les manifestations grand public. Le département bénéficiait ainsi du *«grand lieu d'expositions et de congrès»* qu'il avait intégré dans son projet de Grand Stade à Nanterre.

Le rachat, estimé à 1 190 milliard de francs par le département et qu'il devait régler en dix-huit ans (80 millions de francs en janvier 1994 puis des annuités de 140 millions), semble définitivement abandonné, les deux parties n'étant pas tombées d'accord sur le montant de la transaction. Les services du département n'envisagent plus maintenant *«qu'une éventuelle location»* des salons d'expositions et des salles de congrès. Une difficulté supplémentaire pour le CNIT qui a enregistré, en 1992, 209 millions de francs de pertes.

DÉLINQUANCE

Léger recul en Seine-Saint-Denis

Après avoir connu une très forte progression au cours de l'année 1991 (17,94 % avec 103 278 faits constatés) et une importante augmentation au cours des sept premiers mois de 1992 (13,4 %), les statistiques de l'insécurité en Seine-Saint-Denis enregistrent, depuis un an, une baisse de 1,97 %. Depuis le début de l'année, selon les chiffres de la préfecture, la délinquance en moyenne départementale a régressé de 2,04 % par rapport aux neuf premiers mois de l'année précédente.

Mais cette baisse moyenne recouvre des réalité différentes suivant les secteurs. Certes les dégradations ont régressé de 2,34 %, les vols à la roulotte de 5 % et les vols de véhicules de 1,81 %. Mais le nombre des vols à main armée a enregistré, de janvier à septembre, une forte hausse par rapport aux neuf premiers mois de 1992 (16 %), et le nombre des cambriolages est resté relativement stable (0,92 %), comme celui des vols avec violences (0,10 %).

PARIS

Nominations à l'Hôtel de ville

Jacques Chirac remanie ses équipes

Avant de partir en campagne électorale, le maire de la capitale conforte les pouvoirs de ses adjoints les plus fidèles, crée de nouveaux services et rajeunit l'état-major municipal.

Un rémue-ménage inhabituel agite depuis quelques semaines l'hôtel de ville de Paris. Jacques Chirac met de l'ordre dans sa maison. Il y a d'abord été contraint par les résultats des élections législatives du mois de mars et la formation du gouvernement. Plusieurs de ses collaborateurs ont été soit élus, soit appelés dans les cabinets ministériels.

Michel Roussin, 54 ans, son directeur de cabinet, l'a quitté pour devenir ministre de la coopération. Il a été remplacé par Rémy Chardon, un énarque de 46 ans qui fut secrétaire général de la Corrèze en 1976, puis conseiller technique de Jacques Chirac alors premier ministre entre 1986 et 1988, et enfin patron de l'inspection générale des services de la Ville. De même Anne Cuillé, 51 ans, directeur adjoint du cabinet, qui était descendue dans l'arène électorale pour essayer, mais en vain, de battre Georges Sarre (PS), dans le onzième arrondissement, n'a pas réintégré son poste. Pour récompenser le courage malheureux, le maire lui a offert le fauteuil directorial du Crédit municipal, dont l'économiste Yves-Marie Laulan, moins bien en cour, a été du même coup privé bien qu'il ait, en quelques années, complètement rajeuni ce vieil établissement. Mme Cuillé a été elle-même remplacée au cabinet du maire par Jean-François Vilotte, 36 ans, ancien élève de l'ENA et formé pour l'essentiel dans le sérail chiraquien.

Une pinte de sang neuf

Autres mesures cette fois conservatoires : la confirmation par des arrêtés en bonne et due forme des responsabilités respectives confiées aux trois adjoints les plus proches du maire. N'étant pas accablé par sa nouvelle tâche de ministre chargé des relations avec le Sénat (maison qu'il connaît bien puisqu'il y a occupé un siège pendant seize ans), Roger Romani reste questeur du Conseil de Paris. A ce titre, il assure les liaisons entre l'Hôtel de ville et les mairies d'arrondissement. Ses talents de diplomate ne sont pas de trop pour contrôler les barons chiraquiens que sont les vingt maires des quartiers de la capitale. Il s'agit de leur tenir les rênes courtes sans qu'ils sentent trop le mors.

Alain Juppé, lui non plus, ne craint pas les cumuls. Bien que ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR, il est conforté dans son rôle de grand argentier de Paris. Une responsabilité supplémentaire lui est même confiée : celle de signer, à la place de Chirac, les actes d'achat par préemption de la Ville. Quant à Jean Tibéri, il a reçu autorité sur l'ensemble des services municipaux (36 000 fonctionnaires) et assure toutes les fonctions de premier magistrat en cas d'absence ou d'empêchement de Jacques Chirac. Celui-ci ne se réserve que la nomination des directeurs. Excellent connaisseur des rouages municipaux, fidèle d'autant plus sûr que sa personnalité ne fait aucune ombre à celle de Chirac, le maire et député du cinquième arrondissement est ainsi confirmé à son rang de dauphin. Tout récemment encore pour allumer un contre-feu devant les velléités décentralisatrices du gouvernement, c'est lui qui est allé plaider la cause de Paris dans un tête-à-tête avec Edouard Balladur. Campé dans son rôle national, Jacques Chirac se veut désormais au-dessus de ça.

Les arrêtés signés à la mi-juillet ne sont pas seulement la mise en forme légale et tardive de décisions déjà prises depuis 1989, début de la troisième mandature chiraquienne. Ils officialisent la hiérarchie municipale et surtout ils préviennent tout recours éventuel devant le tribunal administratif contre une décision de l'un des membres du triumvirat. A l'Hôtel de ville, on se méfie à présent comme de la peste des talents procéduriers des associations. Cette crainte a d'ailleurs justifié la création d'un nouveau service des affaires juridiques rattaché directement au secrétariat général. Fort d'une trentaine de spécialistes, animé par Dominique Laurent, une énarque de 42 ans, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ce commando anti-contentieux ressemble à l'embryon d'une petite direction (*le Monde* daté 16-17 mai). En tout cas le maire peut prendre du champ, ses factotums sont légitimés.

Ce n'est pas tout. Avant de partir en campagne, le maire a voulu aussi assurer ses arrières dans les services eux-mêmes et leur injecter une bonne pinte de sang neuf. Sur les 17 directions, qui comme autant de ministères se partagent l'administration municipale, six viennent de changer de patron. Comme deux directions (les finances ainsi que les parcs et jardins) avaient déjà subi la même opération en 1992, près de la moitié de l'état-major chiraquien se trouve ainsi rajeuni. L'âge moyen des nouveaux directeurs (47 ans) est de cinq ans inférieur à celui des «anciens».

A été nommé aux affaires culturelles Jean-Jacques Aillagon, 47 ans, créateur et homme de spectacle qui fut, entre autres, administrateur du Musée national d'art moderne, directeur de la vidéothèque de Paris et qui reste chargé de la préfiguration de la future école des beaux-arts de Paris. Il remplace Bruno Racine, parti au cabinet d'Alain Juppé. Le patron des affaires scolaires est désormais Jean-Claude Auger, 50 ans, qui a fait l'essentiel de sa carrière dans l'administration parisienne. Il prend la place de Danielle Tartanson, 54 ans, énarque, qui occupait ce poste depuis six ans.

Relations avec la région

Jean Gautier, 44 ans, également ancien élève de l'ENA, qui fut durant sept ans (1981-1988) chargé de mission au secrétariat général du gouvernement, prend la direction de l'architecture en remplacement de Jean Godfroid, 46 ans, nommé dans la Creuse avec le titre de préfet. A la voirie, un polytechnicien de 54 ans, Jean-Marie Perrin, ex-directeur départemental de l'équipement des Hauts-de-Seine, prend la succession d'un autre polytechnicien, François Ozanne, de six ans son aîné.

A la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé arrive Dominique de Legge, 41 ans, qui a fait le plus clair de son parcours professionnel à la mairie de Paris. Il prend le fauteuil d'Elisabeth Allaire, appelée au cabinet de Simone Veil, ministre de la santé. Jean-Marc Divisia, qui fut directeur à la ville durant sept ans, est désormais responsable de l'inspection générale des services municipaux.

Ces nominations complètent celles de 1992. Elles avaient concerné alors Janic Gourlet, 53 ans, à qui l'on a confié la responsabilité des parcs et jardins, ainsi que Pierre-Mathieu Duhamel, un énarque de 37 ans, qui a reçu celle de la direction des finances et des affaires économiques.

Enfin la collection des services municipaux s'enrichit d'une nouvelle direction dite *«des relations avec le conseil régional»*. Voilà une innovation bien nécessaire tant il est vrai que la capitale ne peut plus continuer à s'enfermer dans son splendide isolement. La charge de ce secteur délicat a été confiée à Louis Granier, 51 ans, qui fait partie depuis 1977 du cabinet de Jacques Chirac et qui y reste. Ses collaborateurs sont *«peu nombreux»*, indique-t-on.

Les organismes satellites de la ville n'ont pas manqué d'être touchés aussi par les effets de ce jeu des chaises musicales. Yves Laffoucrière, 42 ans, architecte et ingénieur des ponts, prend la tête du puissant Office public d'aménagement et de construciton (OPAC, ex-office d'HLM, gérant 90 000 logements sociaux) en remplacement de Georges Pérol, 65 ans, *«admis à faire valoir ses droits à la retraite»*. A la société anonyme de gestion des eaux de Paris (SAGEP) François Ozanne prend les commandes, les destinées de la Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est parisien (SEMAEST) passent entre les mains de Danielle Tartanson et le bureau d'aide sociale échoit à Claire Reclus, une énarque de 53 ans qui a partagé sa carrière entre les cabinets ministériels et la Ville.

Il est probable que la redistribution des postes au sein de l'état-major municipal n'est pas achevée. Plusieurs directeurs en place depuis des années sont sur la sellette. L'Atelier parisien d'urbanisme lui-même (APUR), dont les projets sont de plus en plus contestés, est actuellement soumis à un audit. La difficulté, pour Jacques Chirac, n'est pas de recruter des hauts fonctionnaires d'expérience, c'est de dénicher, soit dans le public, soit dans le privé, une nouvelle affectation digne des capacités de ceux qui s'en vont.

Mais d'ores et déjà le maire de la capitale peut se consacrer sans appréhension à ses ambitions nationales. Il a assuré ses arrières à l'Hôtel de ville.

MARC AMBROISE-RENDU

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

CLIFFHANGER. Film américain de Renny Harlin, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

GARÇON D'HONNEUR. Film américano-taïwanais d'Ang Lee, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

KING OF THE HILL. Film américain de Steven Soderbergh, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

RAINING STONES. Film britannique de Ken Loach, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

UNE NOUVELLE VIE. Film français d'Olivier Assayas : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

ESSONNE

L'inauguration de l'Opéra-Théâtre de Massy

Le vaisseau après la galère

Le maire de Massy, dans l'Essonne, rêvait, pour ses administrés, d'un palais du bel canto capable de rivaliser avec la Scala. Il s'est finalement contenté d'une nouvelle salle modeste et fonctionnelle dont l'acoustique perd en netteté lorsque l'on s'éloigne de la scène.

Rien à voir avec le grand coup de bluff que fut, en présence du président Mitterrand, l'ouverture de l'Opéra de la Bastille, sachant que dès le lendemain de l'inauguration, le bâtiment refermerait ses portes pour travaux. C'est un théâtre en parfait été de marche qui s'est ouvert, samedi 9 octobre à Massy, dans l'Essonne.

Champagne pour tout le monde à l'entracte. Trois mots de discours officiels, un ruban coupé à la hâte par Teresa Berganza venue chanter une cantate de Haydn dans une affriolante robe sang. Jeffrey Tate, désinvolte, posant sa canne sur le podium pour diriger plutôt flegmatiquement *Ce qu'on entend sur la montagne* de Liszt et *la Symphonie alpestre* de Strauss au pupitre de l'Orchestre national de Radio France. Un public d'invités : pas mal s'éclipsèrent après les libations. Au total, un concert presque comme un autre pour un théâtre qui a depuis longtemps renoncé à son premier sobriquet : *«la Bastille de l'Essonne»*.

Pour s'y rendre de la capitale, compter une bonne demi-heure depuis Châtelet par la ligne B du RER. Puis, deux stations d'un autobus quelque peu fantômatique (ligne 191). Soit tout de même, depuis le centre de Paris, quarante-cinq minutes minimum. Le trajet est moins compliqué – et moins désert – que pour accéder (navette comprise) au Théâtre des Amandiers de Nanterre ou à celui de Bobigny. Pour ne rien dire de cette salle introuvable où l'Atelier de théâtre musical de Georges Aperghis s'est longtemps caché, à Bagnolet. En voiture, il paraît que c'est tout droit de la tour Eiffel et (presque) sans feux rouges. Place de France. Vous y êtes.

Contraintes d'économies

Oubliez le parking qui actuellement sert d'esplanade au jeune édifice massicois : des arbres vont y pousser, c'est juré. Le fronton du théâtre rappelle assez gaiement les grandes enseignes électrifiées style 1900. Les cinéphiles prennent à deux pas leurs places pour *Germinal* et *Cliffhanger*. Car le nouveau vaisseau est un complexe culturel, avec médiathèque, trois cinémas, et surfaces d'exposition au sous-sol.

Théâtre ? Opéra ? C'est là que gît le lièvre. Avant la crise, le maire, Claude Germon (PS), avait vu plus que grand : pharaonique. Il rêvait, pour ses quarante mille administrés, d'un palais du bel canto qui aurait fait la nique à la Scala. Avec la gare d'interconnection du TGV à deux pas (700 mètres, exactement), et la présence des riches hôtes désœuvrés de l'Holliday Inn (l'hôtel jouxte le théâtre), on tenait là un public captif qui, ajouté aux massicois, se serait précipité vers du lyrique de premier choix, création contemporaine, andaces de mise en scène.

Des offres de service furent lancés à Georges-François Hirsch, alors directeur du Théâtre des Champs-Elysées. Il les déclina. Puis à Jean-Louis Martinoty, metteur en scène réputé et administrateur général qui quitta l'Opéra de Paris dans la période de mutation Garnier-Bastille. Lui, accepta. Et, fort des garanties que lui avait fournies la municipalité, alerta le ban et l'arrière-ban du métier, le *nec plus ultra*. L'euphorie ne résista pas aux contraintes d'économie, la plupart des grands projets municipaux furent gelés, Martinoty préféra passer la main. D'atermoiements en annulations, sa galère avait duré quelques années.

Aujourd'hui, Jack-Henri Soumère, ancien organisateur de grands spectacles de variétés et de concerts dans les arènes, gère en concession libre un budget annuel de 5 millions de francs (il en espère 3 de plus pour la saison prochaine). Aidé du directeur adjoint Georges Chevalier (excellent professionnel, metteur en scène occasionnel, qui dut quitter la direction technique de la Bastille après l'accident de Séville), il propose pour cette somme modique une saison de soixante représentations, de *Nabucco* à Barbara, accueille en résidence la compagnie de danse Andy de Groat, cherche la collaboration régulière d'une troupe de théâtre, et rêve... *«Avec un budget de 12 millions, je triple le nombre des représentations, je peux redonner six fois le même spectacle d'opéra au lieu de deux fois actuellement. Je ne suis pas là pour faire de l'argent, la jauge de huit cents places me l'interdit de toute façon. Mais je ne crois pas qu'un directeur de théâtre ait le droit de se faire plaisir. Ce nouveau bâtiment est un lieu magique, je ne souhaite pas le spécialiser, je veux le placer au confluent de toutes les rivières».*

... Magique, vraiment, l'Opéra-Théâtre de Massy ? Modeste et fonctionnel, dirions-nous à l'issue de la soirée d'inauguration. Les dimensions de la scène (seize mètres d'ouverture, quatorze de profondeur) sont celles d'un établissement moyen de région, Marseille ou Avignon. La fosse pourra loger quatre-vingt-cinq musiciens. Pour le concert, les panneaux en bois qui revêtent murs et plafond, les arrondis de la conque posée sur le plateau proposent à un orchestre (de l'avis du premier utilisateur, le chef Jeffrey Tate), *«une excellente acoustique de travail, meilleure peut-être pour Beethoven que pour Strauss»*. Entendez : sèche comme les salles en bois du début du dix-neuvième siècle, mais pas si analytique que nécessiteraient peut-être les polyphonies touffues et entrecroisées du répertoire post-romantique.

Pour être passé, lors du concert, du quatrième au quinzième rang, et du quinzième au dernier, on peut vous l'assurer : plus on monte dans les gradins, plus l'acoustique perd en netteté et gagne en inertie. Le prix du billet ? 200 francs pour être très bien placé. *«Des tarifs populaires»*, nous a affirmé M. Soumère. Hum !

ANNE REY

► Premier spectacle lyrique à l'Opéra-Théâtre de Massy : «Roméo et Juliette», de Gounod, à partir du 23 octobre. Tél. : 60-13-14-14. RER, ligne A : Les Baconnets.

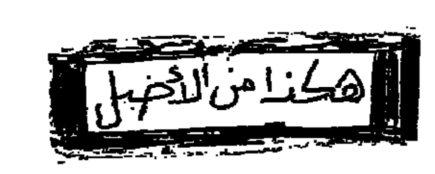
LOISIRS

Fête dans le quinzième arrondissement

Le miel du parc Georges-Brassens

Près de 800 pots de miel ont été vendus (à 55 francs le kilo), au cours de la journée du samedi 9 octobre, dans le parc Georges-Brassens (quinzième arrondissement). Il est vrai que le soleil était de la partie. Ce miel a été récolté, comme chaque année à la même époque, dans le rucher qui fait de ce jardin public, où figure également une vigne récemment vendangée, le plus agricole de la capitale.

Les Parisiens ont été nombreux à venir découvrir ce produit de leur terroir. Les centaines de milliers d'abeilles habitant dans le rucher font en effet leur miel non seulement des fleurs du parc Georges-Brassens, mais aussi du nectar qu'elle récolte sur les balcons alentour et jusqu'en banlieue sud, à 2 kilomètres à la ronde. Le produit de la vente permettra aux gestionnaires du rucher – la Société centrale d'apiculture – de continuer à y organiser des activités pour les enfants. Ces abeilles, qui auraient enchanté Brassens, ne font pas seulement du miel ; elles suscitent aussi chez les petits citadins des vocations d'apiculteur.



BASKET-BALL

Championnat de France

Limoges, assommé par sa couronne

Après deux défaites consécutives à domicile, le Limoges CSP s'est imposé pour la première fois dans sa salle face à Lyon, 81-76, samedi 9 octobre, lors de la sixième journée du championnat de France de basket. Champions d'Europe et de France en titre, les Limougeauds connaissent des difficultés pour retrouver leur supériorité de la saison dernière.

LIMOGES

de notre envoyé spécial

Au lendemain du sacre d'Athènes (*le Monde* du 17 avril), Bozidar Maljkovic n'avait pas hésité à ciseler une formule rabat-joie dans son français balbutiant. *« Les grandes victoires sont le cimetière des petites équipes »*, avait martelé l'entraîneur serbe, qui venait de porter le Limoges CSP jusqu'au titre européen. Cinq mois plus tard, ses joueurs ne savent plus comment s'y prendre pour faire mentir l'adage. Limoges n'est pas encore enterré, mais ses basketteurs chancellent, comme s'ils étaient assommés par cette couronne trop lourde, tombée sur leur tête un beau jour d'avril.

Les rivaux hexagonaux du CSP n'ont pas tardé à profiter de ce vague à l'âme pour faire ravaler au club sa nouvelle importance. Cholet puis le Racing-PSG se sont invités au palais des sports de Beaublanc pour infliger aux Limougeauds une série inédite de deux défaites consécutives dans leur salle. Samedi, les Lyonnais ont failli aggraver l'humiliation. Mené à la mi-temps, Limoges ne s'est imposé qu'à l'arraché, dans les dernières minutes d'un brouillon de partie. Beaublanc a salué cette première victoire à domicile comme un retour à l'ordre des choses, le début de la remontée d'une équipe qui regarde son classement actuel avec honte – Limoges, neuvième, compte toutefois un match en retard.

« Sans doute le titre européen est-il arrivé trop vite, constate Jacques Valade, vice-président du CSP. *Le toit du bâtiment a été posé alors que nous en étions à peine à consolider les fondations »*. Limoges, qui avait planifié sa montée en puissance sur trois années, se retrouve dans la position d'un gagnant au loto, face à une fortune qu'il n'était pas préparé à gérer, et qu'il n'osait pas même espérer. Malgré son titre prestigieux, le club sait que ses structures ne peuvent rivaliser avec celles des rivaux italiens ou espagnols.

Sur les parquets, ces interrogations se traduisent par un jeu en creux, négatif exact de ce qui a fait la force de Limoges, la saison dernière. Le CSP ne dessine plus qu'une caricature de son basket. La défense autrefois hermétique est ouverte aux quatre vents. Samedi, Limoges a encaissé 45 points en une mi-temps face à Lyon, alors qu'il n'en avait jamais concédé autant dans les salles les plus huppées d'Europe. *« La supériorité de l'équipe était faite du travail obscur de ses moines-soldats de la défense,* dit Richard Dacoury. *Il faut que tout le monde renonce à se mettre en lumière, à vouloir en faire un peu trop pour l'équipe, et retourne aux tâches obscures. »*

Les *ego* pourtant n'ont guère enflé sur le sommet du continent. Le premier titre européen d'un club français dans un sport collectif a emporté les joueurs dans une avalanche de sollicitations : d'une apparition à Roland-Garros à une visite à l'Elysée, en passant par la succession des banquets et des fêtes locales. L'équipe n'est pourtant pas sortie démantibulée par les forces centrifuges de la gloire. La cohésion est restée exemplaire. *« Je n'ai jamais connu une équipe aussi soudée à Limoges,* dit Richard Dacoury, *mais le problème tient peut-être au fait qu'on s'entend trop bien. Le coach cherche à nous faire retrouver davantage le goût des rivalités et de l'émulation. »*

Champion au jeu implacable, le CSP Limoges s'est également mis en tête de se faire aimer pour d'autres qualités que pour son palmarès. Les critiques sur le basket-étouffoir de l'année dernière ont fait mal. *« Nous avons été tellement dénigrés que nous aimerions donner davantage de plaisir au public »*, dit Jacques Valade. Même Bozidar Maljkovic, qui balayait toutes les réserves sur le jeu tristounet de son équipe, le seul adapté selon lui à ses joueurs, a décidé de faire quelques concessions à l'air du temps. *« Ceux qui faisaient la fine bouche devant notre équipe ont entrepris de nous copier,* explique-t-il. *Il faut innover, trouver une forme de jeu un peu plus rapide. »*

A son désarroi moral, l'équipe a ainsi ajouté une angoisse tactique. Sur les parquets, les joueurs semblent parfois osciller entre deux jeux, celui qu'ils ont appris et celui, plus alerte, qu'ils aimeraient pratiquer pour séduire. Leur basket en reste boiteux. Ces hésitations agacent Maljkovic, qui a enfermé tout le monde dans l'intimité d'entraînements à huis clos pour serrer les boulons de ses nouvelles ambitions . *« Je ne comprends pas,* soupiret-il, *que des joueurs ausi expérimentés aient besoin d'autant de temps pour se remetre d'un titre européen. »*

JÉRÔME FENOGLIO

VOILE

La préparation de la Coupe de l'America

Une grande régate économique pour Marc Pajot

Organisée du 2 au 10 octobre au large de Saint-Tropez (Var), la Nioulargue est devenue depuis treize ans le rendez-vous traditionnel de fin de saison rassemblant voiliers de compétition modernes et vieux gréements. Dans une ambiance décontractée, alternant régates et fêtes à terre, l'équipe de Marc Pajot poursuivait sa préparation pour la Coupe de l'America.

SAINT-TROPEZ

de notre envoyé spécial

Pas moins de 180 millions de francs pour tenter de gagner 0,25 nœud ! Un vent de folie continue de souffler sur la Coupe de l'America. De Sir Thomas Lipton à Bill Koch, sans oublier Harold « Mike » Vanderbilt, le baron Bich ou Alan Bond, on ne compte plus les milliardaires qui ont dépensé des fortunes pour la conquête du plus vieux trophée sportif du monde. A défaut de disposer d'une fortune comparable, c'est à ce chiffre que Marc Pajot, deux fois stoppé en demi-finale des challengers en 1987 et 1992, estime l'investissement nécessaire pour couronner de succès sa troisième tentative dans la Coupe de l'America.

« Pour faire un bateau qui va très vite, il faut réunir quatre ingrédients : le talent, la rigueur scientifique, le temps et l'argent », estime le responsable du défi français. Pour la direction technique, Marc Pajot a renouvelé sa confiance à Philippe Briand. Comme pour la campagne de 1992, ce dernier travaille en étroite collaboration avec un autre Rochelais, Philippe Pallu de la Barrière, docteur en mathématiques, directeur et fondateur du Centre de recherches pour l'architecture et l'industrie nautique (CRAIN). Grâce à une première subvention municipale (5 millions de francs), les deux hommes ont pu lancer, dès septembre 1992, le programme de quelque 100 millions de francs qui devrait aboutir, en mai 1995, à ce gain de vitesse espéré de 0,25 nœud par rapport au premier *Ville de Paris* éliminé en demi-finale.

Dès l'hiver dernier, l'équipe technique a pu, en collaboration avec Unisys, partenaire informatique du défi, choisir et mettre au point les logiciels numériques pour évaluer les premières options de carènes, d'appendices ou de gréements. Le concours de l'Ecole Centrale de Nantes qui comprend un laboratoire d'hydrodynamique du CNRS, a permis l'adaptation pour les voiliers du logiciel Reva, conçu pour modéliser l'écoulement de l'eau autour des carènes en prenant en compte les turbulences provoquées par l'avancement du bateau.

Après avoir été testés en bassin de carène, les premiers résultats de ces études vont être expérimentés, à partir du 14 octobre à Sète, sur deux bateaux laboratoires construits par le chantier Jeanneau techniques avancées à l'échelle 1/2 (12 mètres de long) par rapport aux class America, avec une précision de l'ordre du 1/2 millimètre sur 10 mètres. La première campagne, avec trois navigateurs embarqués sur chaque bateau (un barreur, un régleur de voiles et un enregistreur de données), permettra d'essayer des configurations de gréements (variations de surfaces entre grand'voile et génois, longueur du mât, réglages de génois avec des barres de flèche plus ou moins longues, etc...) et des évolutions de quilles.

« Sur vingt-cinq idées de départ évaluées en code numérique, nous en essayons entre cinq et huit en bassin de carène avec des maquettes à l'échelle 1/7, puis deux ou trois à l'échelle 1/3 et il n'en reste qu'une ou deux pour l'expérimentation sur les bateaux laboratoires, explique Philippe Briand. *Cette méthode nous apporte un maximum de garanties avant la mise en chantier, dès janvier 1994, d'un premier class America* (dénommé F4 après la construction des trois premiers bateaux pour la campagne de 1992) *qui devrait naviguer début juin et participer au championnat du monde, en octobre à San-Diego. »*

Des voiles... ... moulées

Parallèlement, les programmes de recherche et de développement seront poursuivis pour la construction de deux nouveaux bateaux laboratoires en 1994. Les résultats de ces nouvelles expérimentations, complétés par les essais entre F3 (l'actuel *Ville de Paris)* et F4, devraient permettre de mettre en chantier, en septembre 1994, le cinquième class America pour participer, en janvier 1995, aux premières régates de la Coupe Louis-Vuitton qui désignera le challenger pour la Coupe de l'America (à partir du 9 mai 1995).

Ce programme technique de trente-deux mois avec la conception et la construction de deux class America, de quatre bateaux laboratoires, d'une trentaine de maquettes d'essais, de dix quilles, de deux cent vingt voiles, devrait représenter quelque 150 000 heures de travail pour près de deux cents chercheurs, ingénieurs ou ouvriers. Des progrès sensibles peuvent déjà être envisagés. Une meilleure répartition des fibres devrait faire gagner 5 % à 10 % sur le poids de la coque. Grâce à une nouvelle technique mise au point par la voilerie américaine North, les voiles ne seront plus cousues ou collées mais... moulées, comme les coques, pour parvenir à une plus grande rigidité. Cette année, Marc Pajot a pu expérimenter une grand'voile ainsi conçue sur son 50 pieds engagé dans le championnat du monde. Ce procédé et les nouveaux tissus en fibres de carbone ou spectra, feront gagner 30 % sur le poids des voiles par rapport à 1992.

« Entre 1990 et 1992, nous avions fait progresser la vitesse moyenne de Ville de Paris *de 0,7 à 0,8 nœud,* indique Philippe Briand. America 3 *a gagné parce qu'il était, en gros, encore plus rapide de 0,1 nœud. A ce jour, nos programmes de prédiction de vitesse nous permettent de chiffrer notre progression à 0,135 nœud par rapport à 1992 et nous pouvons espérer un gain global de 0,25 nœud. »* Or, un gain de 0,1 nœud représente 20 secondes sur un bord de près à la vitesse moyenne de 9 nœuds. Une progression de 0,25 nœud se chiffrerait à quatre minutes sur l'ensemble de la régate.

Deux défis

Si la vitesse du bateau est une condition nécessaire pour ambitionner la victoire, elle ne saurait être suffisante. Grâce au soutien financier de Canal plus qui assure, depuis janvier 1993, le salaire et les primes de l'équipe sportive et de Citroën qui a, notamment, pris à sa charge l'intendance et l'affrètement des bateaux, le « Team Marc Pajot Canal plus » a mené de front plusieurs compétitions : victoires dans le Tour de France avec Thierry Peponnet et dans la Figaro solo pour Dominic Vittet, sixième et neuvième places pour Bertrand Pacé et Thierry Peponnet au championnat du monde de match racing et possible victoire du 50 pieds *Carat VII-Citroën*, skippé par Marc Pajot, en tête du championnat du monde avant la dernière manche programmée début décembre à Key West (Floride).

Tous les membres de l'équipe auront ainsi comptabilisé entre soixante-dix et deux cent cent trente jours de navigation en 1993. *« Il s'agissait de travailler la coordination, la cohésion, la concentration, la communication entre les postes, la résistance à la pression, mais aussi de nous faire davantage respecter de nos adversaires, comme des juges dans un univers très anglo-saxon »*, explique Thierry Chappet, le coordinateur du groupe.

Pour préserver jusqu'au bout la motivation de tous les équipiers et techniciens, Marc Pajot a choisi d'engager deux défis aux noms des Yacht Club de France et de Sète et donc deux bateaux dans la Coupe Louis-Vuitton. Mais devant l'opposition des autres challengers qui craignent une course d'équipe, cette initiative sera soumise aux « Trustees », le comité qui représente les trois Yacht clubs vainqueurs de la coupe de l'America (New-York, Perth et San-Diego).

Le désengagement du groupe Legris industrie, principal bailleur de fonds du précédent défi avec 88 millions de francs, a entraîné, en juillet 1993, une restructuration de la société France-America avec un conseil de surveillance, présidé par Paul Percie du Sert, et un directoire, présidé par François Giraudet, chargé d'assurer le management et la gestion du défi. Comme pour le défi précédent, un Club America devrait contribuer au financement avec huit partenaires (5 millions de francs), huit fournisseurs officiels (1 million de francs) et huit membres (250 000 francs). La moitié de ce budget de quelque 40 millions de francs devrait être bouclée en fin d'année. Il reste, surtout, à trouver les deux plus gros pàrtenaires financiers. Peut-être parmi les sociétés en attente pour les privatisations.

« La force de notre montage, par rapport à la dernière fois, c'est d'avoir assuré la première partie de notre programme de recherche et de développement et l'intégralité du financement de notre programme sportif sans avoir encore vendu les deux plus gros espaces publicitaires, sur la grand'voile (60 millions de francs) et sur les spis (30 millions de francs), estime François Giraudet. *C'est une grande régate économique qu'il nous faut impérativement gagner dans les trois prochains mois. »*

GÉRARD ALBOUY

TENNIS

Tournoi de Toulouse

Arnaud Boetsch vainqueur de Cédric Pioline

Déjà vainqueur cette saison à Rosmalen (Pays-Bas) sur gazon, Arnaud Boetsch a remporté, dimanche 10 octobre, le deuxième titre de sa carrière en dominant (7-6, 3-6, 6-3) Cédric Pioline en finale du tournoi en salle de Toulouse. Après quatre finales disputées ces deux dernières années, dont trois cette saison – Toulouse, Flushing-Meadows et Monte-Carlo –, Cédric Pioline n'a toujours pas remporté le moindre titre. *« Si je vais quatre fois en finale et que j'échoue quatre fois, c'est que quelque chose ne va pas. Nous allons donc, avec mon coach, nous poser les questions nécessaires »*, a dit le numéro un français après sa défaite.

AUTOMOBILISME

Championnat du monde de formule 1

Ayrton Senna remplacera Alain Prost chez Williams Renault

Le Brésilien Ayrton Senna et le Britannique Damon Hill piloteront les Williams Renault la saison prochaine. La désignation des deux pilotes de l'écurie, promise par Frank Williams une semaine après le Grand Prix de formule 1 du Portugal, où Alain Prost avait annoncé sa retraite, a été faite lundi 11 octobre.

L'accord entre Frank Williams et Ayrton Senna a, en fait, été conclu depuis plusieurs semaines. Probablement entre les grands prix d'Italie et du Portugal. Le changement d'attitude du Brésilien dès le mois d'août, où il se montra beaucoup moins amer et critique à l'égard de son écurie et de son moteur, tout en n'évoquant plus l'hypothèse d'un départ chez Ferrari, confirmerait *a posteriori* que les discussions étaient déjà bien engagées. Peut-être même ne sont-elles pas étrangères à la décision d'Alain Prost de ne pas poursuivre sa carrière un an de plus, comme son contrat le prévoyait.

RÉSULTATS

AUTOMOBILISME

Formule 3000

Le Français Olivier Panis, âgé de vingt-sept ans, a remporté le Championnat international de formule 3000 à l'issue de la dernière épreuve de la saison, disputée dimanche 10 octobre à Nogaro et gagnée par son coéquipier Franck Lagorce (Reynard-Cosworth DAMS). Ancien vainqueur du « volant Elf » en 1987, le Français, qui a remporté trois courses cette saison, espère, avec le concours du pétrolier, se retrouver en formule 1 l'an prochain, comme pilote ou comme essayeur dans une écurie de premier plan.

BASKET-BALL

Championnat de France (Sixième journée)

Pau-Orthez b. *Montpellier	78- 69
*Limoges b. Lyon	81- 76
*Sceaux b. Le Mans	68- 61
*Cholet b. Gravelines	91- 73
Dijon b. *Levallois	105- 84
*Villeurbanne b. Châlons	78- 70
*Antibes b. Racing-PSG	94- 83

Classement. – 1. Antibes et Cholet, 11 pts ; 3. Pau-Orthez, Racing-PSG, Villeurbanne, Montpellier et Lyon, 10 pts ; 8. Sceaux, 9 pts ; 9. Dijon, Limoges et Levallois, 8 pts ; 12. Le Mans, Gravelines et Châlons, 7 pts.

FOOTBALL

Qualifications africaines pour la Coupe du monde 1994

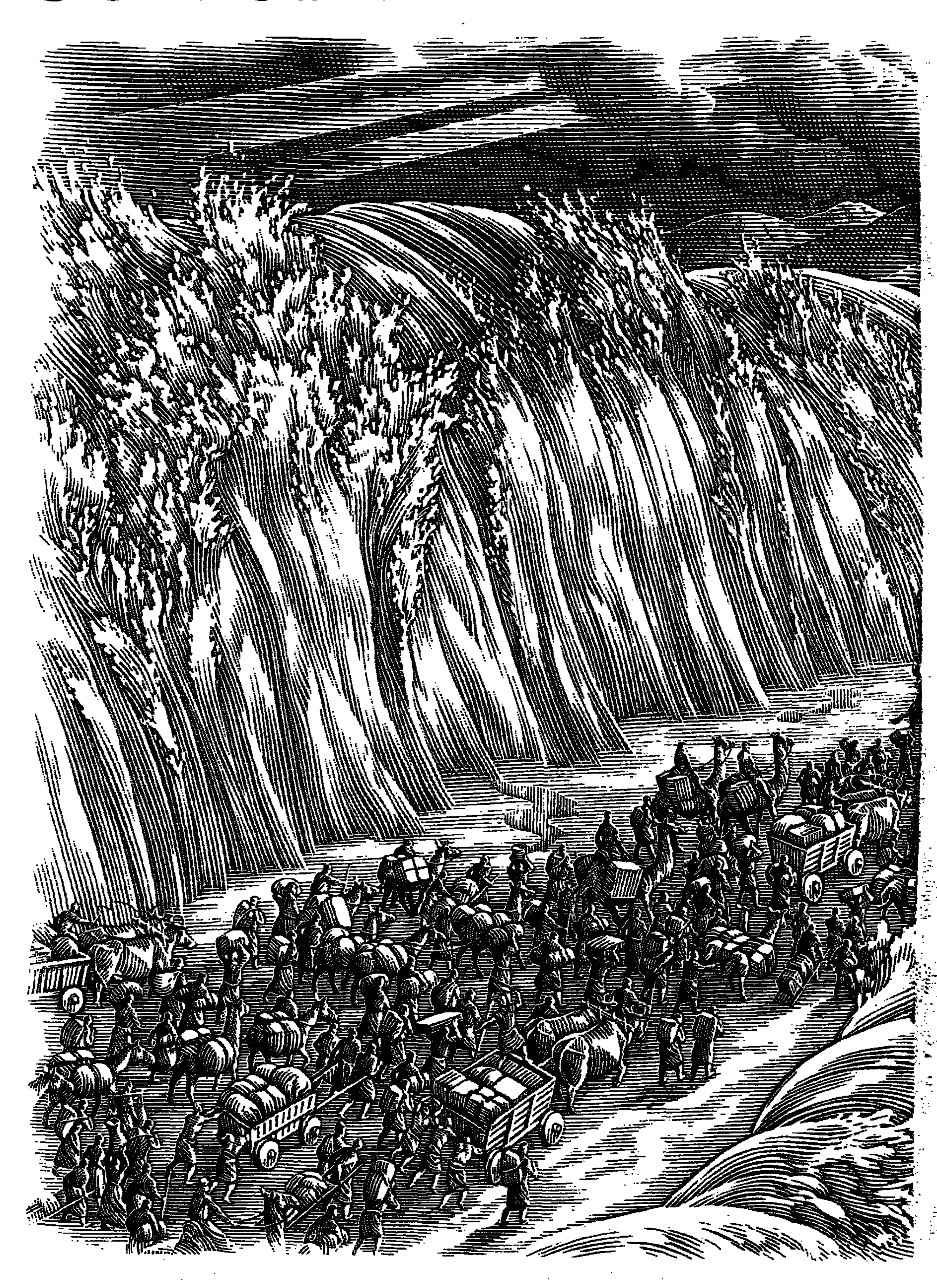
Le Maroc s'est qualifié pour la phase finale de la Coupe du monde de football 1994 aux Etats-Unis en battant le 10 octobre la Zambie 1-0 à Casablanca devant 85 000 spectateurs . Ce sera la troisième fois que les « Lions de l'Atlas », qui ont terminé premiers du Groupe B avec 6 points devant la Zambie (5) et le Sénégal (1), représenteront l'Afrique en Coupe du monde. Il en ira de même pour le Cameroun, quart finaliste en 1982 et 1990. Cette fois les « Lions indomptables » se sont qualifiés en battant 3-1, le 10 octobre, à Yaoundé, le Zimbabwe. Pour fêter la qualification, le président camerounais Paul Biya a décrété fériée la journée de lundi. En revanche, ce sera la première participation à la Coupe du monde des « Super-Eagles » du Nigeria, qui ont obtenu leur qualification grâce à un match nul (1-1) avec l'Algérie, à Alger le 8 octobre.

RUGBY

Sélection française contre la Roumanie

Le Quinze de France qui doit affronter l'équipe de Roumanie, dimanche 17 octobre, à Brive, sera composé de : Jean-Luc Sadourny (Colomiers) – Philippe Bernat-Salles (Pau), Philippe Sella (Agen), Thierry Lacroix (Dax), Philippe Saint-André (Montferrand) – (o.) Alain Penaud (Brive), (m.) Aubin Hueber (Toulon) – Léon Loppy (Toulon), Jean-Marc Cécillon (Bourgoin), Philippe Benetton (Agen), Olivier Roumat (Dax, cap.), Olivier Merle (Grenoble) – Stéphane Graou (Auch), Jean-Michel Gonzalès (Bayonne), Louis Armary (Lourdes). Les remplaçants sont : Laurent Seigne (Mérignac), Abdelatif Benazzi (Agen), Xavier Blond (Racing), Jérôme Cazalbou (Stade toulousain), Pierre Montlaur (Agen), Olivier Campan (Agen).

MONDIAL ASSISTANCE : NOUS SOMMES PRETS



هكذا من الأجل

هكذا من الأصل

ANCE
RET

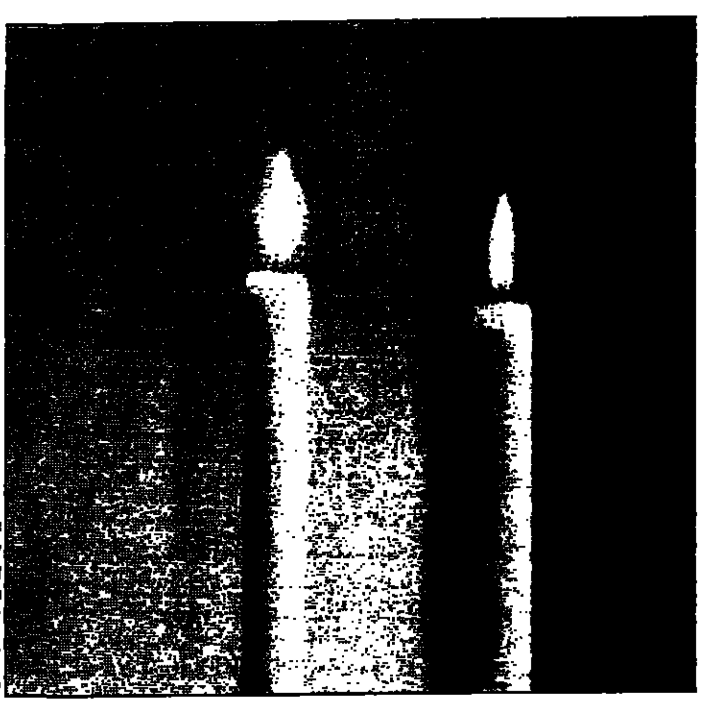
ARTS

GERHARD RICHTER au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

Le vrai, le beau, l'inqualifiable

On n'a jamais trop su sur quel pied danser avec Gerhard Richter et son double : Gerhard Richter. Dans les années 60, on le quittait sur un cafouillis d'images peintes en grisaille d'après de méchantes photographies, on le retrouvait avec un grand nu descendant un escalier dont on n'était pas très sûr s'il était peint ou photographié. On le croyait embarqué dans des considérations sur la réalité et l'illusion photographique, le ready-made, Duchamp, il arrivait avec des échantillons de couleur d'un côté, des monochromes gris de l'autre. On commençait à le ranger parmi les champions du démontage systématique du langage pictural, et voilà que l'artiste faisait resurgir des paysages, des tableaux de mers ou de ciels peints avec ce grain qu'ont les photos reproduites sur papier glacé.

Richter pouvait décidément passer pour un commentateur spécialisé dans la mise en abîme, dont la peinture ne pouvait plus dans les années 70 que résoudre par la négative la crise de la peinture, ou la crise de la peinture de l'image de la peinture, on ne sait plus trop au fond. Ce n'était peut-être pas faux, mais alors comment digérer les grands tableaux abstraits aux couleurs électriques presque fluo raclées à grands gestes que l'on découvrait, comme par hasard, au moment des grands dégels de la chose peinte sous la pression expressionniste ? D'autant que l'artiste accompagnait cette nouvelle manière de paysages calmes à la tombée du jour de tableaux de bougies dont la flamme vacille sur fond strict de gris.



HANA JAROSEVA

« Zwei Kerzen » (deux chandelles), 1982.

La réalité du geste pictural

Et si Richter l'obscur, l'énigmatique, avait été pendant dix et vingt ans, non pas un casseur, mais tout simplement un peintre prévoyant, ou clairvoyant, qui mettait la peinture en sourdine, en réserve, pour des temps plus favorables à son endroit ? L'affaire Richter est compliquée, difficile à démêler, aujourd'hui comme hier, malgré l'exposition du Musée d'art moderne, sa clarté, sa beauté. Tout y paraît trop beau pour être vrai, trop clair pour ne pas être plein d'obscurité, trop sûr pour ne pas camoufler du doute. L'artiste, qui a lui-même organisé le parcours, ne nous mènerait-il pas en bateau ? Pour nous amener, après maints détours, à une seule évidence : la peinture ? La peinture ou le tableau ? Pourquoi ces retours épisodiques, aujourd'hui encore, à la facture propre d'après photo ? Où est l'intention du peintre ? Montrer que la peinture se trahit quand elle traite de l'image, et que si elle ne se trahit pas elle trahit les images ?

Au commencement de l'image, pour Richter, artiste d'aujourd'hui, il y a donc la photographie, sa réalité. Que le peintre, logiquement, transforme à coups de brosse en travail sur la mémoire, le souvenir et l'oubli, basculant du plus flou au plus net, de la grisaille au gris, de l'image à la non-image, selon les sujets, qui ne sont pas indifférents. Les uns concernent la propre histoire de l'artiste, les autres l'histoire de tout le monde, grande ou petite, qu'on cherche à garder : les quarante-huit portraits de personnalités du monde littéraire et scientifique peintes en 1972 à partir de documents de dictionnaires, si fidèlement qu'on les prend pour des photographies ; qu'on cherche à gommer : la série consacrée à Baader-Meinhof (1987-88), où le peintre ne fait pas le point sur le beau visage d'ange de la jeune terroriste, pas plus qu'il ne fait le point sur le cadavre allongé, sur l'environnement, et les circonstances de la mort.

Richter n'impose pas de lectures, il entretient des ombres. Pour les chasser aussi, nous aveugler, ou nous ramener toujours à une réalité et une seule : celle du geste pictural, qui consiste justement à recouvrir, de moins en moins timidement au fil des années, et qu'il décide de révéler après l'avoir caché dans ses tableaux gris vides d'images. Comme s'il y avait incompatibilité entre peindre et représenter.

L'exposition livre une part du fond d'images que Richter a accumulé depuis trente ans et qu'il appelle son « Atlas ». On y voit côte à côte des vues aériennes de villes, des paysages, des glaciers, des nuages, la mer, des portraits, des photos de famille, des échantillons de couleurs, du construit, du relâché. On y voit tous les sujets traités par Richter méthodiquement, en séries que l'on découvre dans tous leurs développements dans le catalogue raisonné de l'œuvre (1). On ne disposait pas de tout ce matériel naguère pour tenter de comprendre le travail du peintre, son questionnement, son évolution, dans une sorte d'entre-deux, entre réalité et illusion, image et abstraction, représentation et peinture, mémoire et matière, passé et présent, histoire et actualité, nuit et jour, lumière naturelle et lumière artificielle, mer et ciel, terre et eau, nature et culture.

Entreprise de restauration

Gerhard Richter, il ne faut pas l'oublier, est né à Dresde en 1932. Il est passé en Allemagne de l'Ouest en 1961. En 1958, il était allé à la Documenta de Kassel et avait été frappé par les fentes de Fontana et les taches de Pollock. Ce serait presque, a-t-il dit, cette découverte de l'exercice libre de la peinture qui l'aurait décidé à passer à l'Ouest. Il est évidemment marqué par le réalisme socialiste. Dès 1962, il entreprend de passer en revue tous les sujets possibles à peindre et tous les modes de traitement pictural de la photo, des Pyramides et du Sphinx au rouleau de papier toilette, tantôt faisant le point, tantôt balayant le champ comme si l'appareil avait bougé.

Il a besoin de sujets, il les prend partout où il peut faire barrage à ce qu'on lui a enseigné : la peinture dirigée, le réalisme socialiste, avec héros, et construction en vue de l'efficacité d'un message. Il a été photographe, il a aussi travaillé dans la publicité. Il prend le contrepied : des photos d'amateur et non des photos d'art qui truquent la réalité.

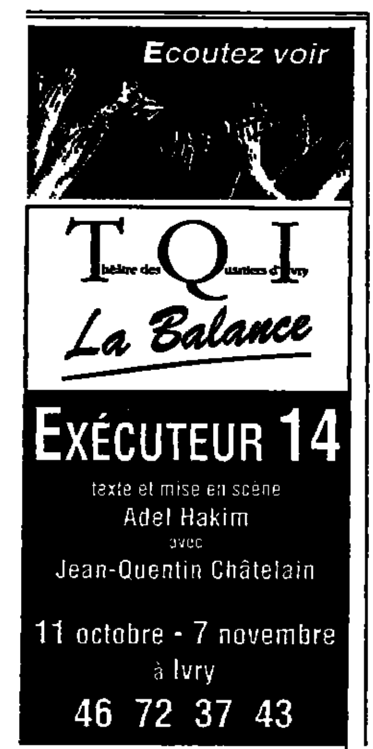
En même temps, l'émigré cherche sa place à l'Ouest. Il se dira pop'artiste allemand, photographe. Richter, qui a été photographe avant d'être peintre, pourrait avoir eu de sérieux problèmes d'identité qu'il aurait transformés en travail d'identification de la photographie, puis de la peinture, par comparaison, en dialecticien chevronné, nullement distant de l'actualité artistique du moment. Après trente années d'exercices de recouvrement et de balayage du champ pictural en regard de celui de la photograpie, Richter ne se qualifie plus. Mais il est peintre, indubitablement. Et son œuvre peut faire figure d'une vaste entreprise de restauration sinon de la peinture, en tout cas du tableau, conduite posément, de main de maître. Un maître qui ne plaisante pas. Qui réfléchit, creuse, gratte au fond et met dans ses tableaux de la surface et du fond, un fond mélancolique d'icônes froides en surface, et en surface seulement, dans les peintures photographiques, et de la surface qui fond comme neige au soleil dans les grands tableaux abstraits de ces dernières années, un travail de fusion au bord de l'effusion lyrique, musical, après les silences de mort.

Si on n'a pas vu pendant longtemps le peintre en Richter, c'est que l'artiste aussi l'aura voulu. C'est un pervers qui prêche le faux pour savoir le vrai. Et un artiste passionnant qui n'a cessé de grossir son œuvre, de l'enrichir, de lui donner du corps et de l'âme en la nourrissant de ses contradictions, et des nôtres. Cela avec un savoir-faire de plus en plus confondant. Celui d'un classique, celui d'un moderne.

GENEVIÈVE BREERETTE

(1) Le catalogue de l'exposition se compose de trois fascicules : le catalogue des œuvres présentées, un recueil de textes de Benjamin H. C. Buchloh et le catalogue raisonné de 1962 à 1993.

▶ **Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (Tél. : 40-70-11-10). Jusqu'au 21 novembre.**



Matisse, Léger, Jawlensky... à la FIAC

Plus que parfait

Matisse, Léger, Jawlensky, Rodchenko, Kandinsky, Picasso, Klee, Hélion et Giacometti sont à la FIAC. Ils la dominent, ils la gouvernent, ils en forment l'aristocratie, sinon l'Olympe. Contemporains, ces morts ? D'autant plus contemporains que le siècle est plein de leurs disciples, malheureux héritiers de pères écrasants, plus malheureux encore depuis qu'ils ne croient plus au mythe de l'avant-garde.

Ils logent dans quelques galeries, aux quatre coins de la foire. Peu nombreuses – une dizaine tout au plus –, celles-ci contribuent néanmoins largement au lustre de la foire. Les unes jouent la discrétion, les autres préfèrent le grand spectacle. Dans les premières, nul affichage voyant, pas même une étiquette sur la cimaise, mais, dans un désordre qui ne peut séduire que le connaisseur, pêle-mêle, des dessins de Gaudier-Brevska, de Fautrier et de La Fresnaye à la Galerie de l'Echaudé, ou des tableaux et tableautins de Metzinger, Masson et de Staël chez Natalie Seroussi. Ici, il faut prendre son temps et essayer d'apercevoir par la porte entrebaillée les œuvres entreposées à la diable dans le bureau-réserve. Ainsi peut-on surprendre tantôt un Picasso, tantôt une suite d'Hélion ou de Torres-Garcia. Il faut alors entrer en conversation avec le galeriste et obtenir la permission d'entrer dans ladite réserve. Une fois à l'intérieur et la porte refermée, il est permis de poser les questions sérieuses – les questions d'argent.

Dans le registre opposé, celui de la parade brillante et publiquement annoncée, quatre galeries se distinguent sans peine. Deux viennent d'Allemagne, Gmurzynska, de Cologne, et Thomas, de Munich ; une, de Genève, celle de Jan Krugier, et une, enfin de Londres, à l'enseigne des *Waddington Galleries*. (Aucune galerie parisienne n'ose prendre le risque de se mesurer à ces maisons très renommées...) Les Rodchenko et les Stepanova de chez Gmurzynska sont, pour quelques-uns, tout simplement historiques et racontent un épisode peu connu de l'avant-garde russe. Les toiles accrochées – fort habilement du reste – par Raimund Thomas rappellent la grandeur de Jawlensky, la fermeté de Macke et la grâce de Klee, dont il y a là une petite peinture de 1915 de premier ordre, chef-d'œuvre de subtilité chromatique.

Waddington et Krugier célèbrent, quant à eux, le même dieu, le Jupiter imprévisible du siècle, Pablo Picasso. On ne sait trop quoi préférer, études faussement classiques de 1919, nus désarticulés des années 30 et 50, pastels érotiques tardifs ou variations post-cubistes. Afin d'assurer à sa présentation une splendeur de musée, Jan Krugier a du reste choisi un moyen radical : il a réuni dessins post-ingresques de Picasso et dessins pré-picassiens d'Ingres, ni plus ni moins. L'amateur peut ainsi s'offrir une esquisse pour *Jupiter et Thétis*, des portraits au crayon de la bonne société romaine de l'époque impériale, un portrait d'Olga. Est-il nécessaire d'ajouter que ces plaisirs coûtent cher, extrêmement cher, et qu'il faut, pour s'y essayer, disposer au moins de quelques millions de francs, une demi-douzaine par exemple ?

PHILIPPE DAGEN

THÉATRE

AUJOURD'HUI OU LES CORÉENS au Vieux-Colombier à Paris

Une tragédie, la mort en moins

Quand la pièce de Michel Vinaver commence, la guerre de Corée (1950-1953) est presque achevée. Dans un petit village du Nord, côté armée populaire, on panse ses plaies. Côté armée d'occupation sous la bannière des Nations unies, dans les faits le cache-nez de l'armée américaine, une poignée de soldats français essaient de se replier en bon ordre, non sans espérer, ultime bravade, réaliser une de ces prises d'otages qui font d'un sans-grade un héros. D'un groupe à l'autre, le caporal Belair (Philippe Torreton) vivra le rite éternel de l'initiation. Laissé pour mort par son bataillon dans la poussière moite de la campagne coréenne, il sera sauvé par une jeune villageoise, Wen-Tan (Chloé Réjon), qui le ramènera chez les siens afin qu'il recouvre la santé. D'un côté, on crève de peur. De l'autre, on crève de faim. Entre les deux, on s'essaie à vivre et à aimer, à croire qu'aujourd'hui est encore possible.

Michel Vinaver revendique la paternité des Grecs dans cette aptitude sublime à dire le grand, le mystérieux, par les mots, les sensations, les émotions les plus simples. Quand il écrit sa pièce, en 1959, le monde du théâtre découvre Brecht et s'interroge sur son œuvre, sur l'importance politique et sociale du théâtre dans la lecture de l'histoire de l'humanité. Entre les grands Anciens et le grand Moderne, Vinaver essaie de dessiner une voie conciliante, privilégiant le « moindre », moindre mot, moindre signe du quotidien censé déclencher, par leur accumulation plus ou moins habile, un sens supérieur.

Il y parvient en plusieurs points, comme dans cette très jolie scène où Belair explique à Wen-Tan la manière d'éplucher une orange et de la manger en n'en perdant pas la « moindre » goutte de jus... Malheureusement, outre une langue qui dit son âge, plusieurs moments des *Coréens* sont trop simples pour être forts. La tragédie fait bon ménage avec la mort. Chez Vinaver, personne ne veut mourir et très peu mourront. Il est question surtout de réconciliation. Belair est tellement sensible à l'accueil des villageois coréens qu'il songe sérieusement à s'installer chez eux, c'est-à-dire chez Kim-Il-Sung. A ce point ultime de la pièce, on ne peut s'empêcher de faire la comparaison avec le Kurtz d'*Apocalypse Now* reclus au fin fond de la jungle indochinoise par une folie et une démesure autrement ardentes...

Et pourtant, pourtant, le spectacle de Christian Schiaretti, directeur de la Comédie de Reims, est attachant. Il a réuni une troupe qui mêle étroitement sept comédiens français et dix acteurs « à lui ». Il a confié le décor à Renaud de Fontainieu, qui, en quatre plaques de métal vissées couleur rouille, délimite un carré de jeu escamotable grand comme l'Asie. Lumières, sons, costumes sont irréprochables. La mise en scène joue l'épure, au plus près du texte, de ses faiblesses comme de ses forces. Pas ou peu d'effets, un travail très soigné sur la souffrance des corps et le grain des voix. Ici, on joue bien, on joue juste. Et le couple Torreton (Comédie-Française)-Réjon (Comédie de Reims) est parfaitement accordé. Il ne serait pas étonnant que cette très jeune fille rejoigne un jour la troupe de l'Illustre Théâtre. Voilà une jeune première comme il n'en existe pas.

OLIVIER SCHMITT

▶ **Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier à Paris (6e). Mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, dimanche à 17 heures. Tél. : 44-39-87-00. De 60F à 130F. Jusqu'au 21 novembre.**

JE M'APPELAIS MARIE-ANTOINETTE au Palais des Sports

L'exil pour la veuve Capet

L'avocat qui a défendu Baudelaire lors du procès des *Fleurs du mal* (il s'appelait Chaix d'Est-Ange) a écrit un livre sur Marie-Antoinette, où il dit : *« Les procès ont le privilège de montrer les hommes tels qu'ils sont, dans leurs habitudes extérieures et dans le secret de leurs pensées. Ils lèvent tous les voiles, mettent à nu les ressorts cachés, produisent des scènes qui paraîtraient invraisemblables au théâtre. Ils ont à la fois l'intérêt du roman et la force de la réalité. »*

Dans des navires aussi vastes que le Palais des Sports et celui des Congrès, le succès phénoménal et chaque fois renouvelé des créations de Robert Hossein tient à ce qu'il donne à voir et à entendre, clairs et nets, tels quels, sans ornements surajoutés, et avec une sorte d'énergie généreuse et sensible qui lui est propre, ces « trésors dramatiques » que sont les grands procès de la mémoire du peuple.

Cadeau-surprise

Le théâtre de Hossein n'est jamais du « grand spectacle ». L'action et le dialogue, si renversants soient-ils parfois, sont sobrement exacts, les sources en font foi. La marche du tribunal écarte la gesticulation. A l'avant d'une construction neutre, les plateaux de Hossein sont nus. Et côté interprétation, le vedettariat est exclu : l'interprétation est juste et également partagée.

Je m'appelais Marie-Antoinette est le « procès » le plus achevé et le plus émouvant réalisé par Hossein jusqu'à ce jour. La circonstance y est pour beaucoup. Le dossier d'instruction est absolument vide (les preuves de culpabilité ne seront connues que des années plus tard). L'accusée, gravement malade depuis des mois, est à bout de forces mais se tient. Les juges et les témoins, tels Fouquier-Tinville ou Hébert, sont des tueurs.

Le montage de textes d'André Castelot et Alain Decaux alterne avec netteté les appels au secours de Marie-Antoinette à l'empereur d'Autriche et ses réflexes de reine de France. Caroline Sihol est parfaite dans le rôle. Et tous les acteurs nous mettent comme à l'écoute immédiate de l'Histoire : Jean-Luc Mirande (Billaud-Varenne), Jean Negroni (Robespierre), Yann Bonny (Saint-Just), Michel Robin et Philippe Kartel (les avocats de la défense), Philippe Bardy (Herman, le président du tribunal), Pierre Le Rumeur (l'ancien ministre La Tour du Pin), Pierre Forest (Barrère), Benoît Vallès (Fersen)... Peut-être Paul Le Person modère-t-il les colères de Fouquier-Tinville.

A cette évocation sans faute, très prenante, et d'un art on ne peut plus soutenu sous une apparence d'allant spontané, Robert Hossein a voulu ajouter un petit cadeau-surprise : les spectateurs sont invités, pour meubler l'entracte, à voter. La liberté, l'exil, la prison, ou la mort. Ils votent, en majorité, l'exil. Ce joujou n'est pas bien méchant. Et comme Marie-Antoinette, à la suite de cette consultation pour la frime, passe tout de même, sous nos yeux, par la guillotine, on entend dire à la sortie : *« Le public a tranché. »*

MICHEL COURNOT

▶ **Palais des Sports, porte de Versailles, Paris-15e, Paris. A 20 h 30 les mardi, vendredi, et samedi. A 14 heures le mercredi. A 15 heures le samedi. A 14 heures et 17 h 30 le dimanche. Relâche lundi et jeudi. Tél. : 44-68-69-70. De 100 F à 250 F.**







La deuxième cathédrale d'Amiens

La Maison de la culture a ouvert ses portes après rénovation

AMIENS

de notre envoyé spécial

Au bout de la rue centrale qui coupe Amiens en deux, le promeneur débouche sur un drôle de paquebot de verre, tout rond, enveloppé dans une « écharpe métallique » bleu marine, surmonté d'un bloc vertical, « mât » gris et austère. Cet étendard est le seul vestige apparent de la Maison de la culture (MC) inaugurée par André Malraux en 1966. Rénovée, sa surface a doublé après deux ans de travaux. *« Formidable appel »*, visible de loin, *« signe architectural d'ampleur »*, dit-on de cette « MC relookée » (après concours) par les architectes Gilles Duez et Roland Gaignard. Au point de faire de l'ombre à la cathédrale, toute proche, dont le toilettage savant donne lieu à des joutes de haut niveau entre spécialistes.

Le maire, Gilles de Robien (PR), rappelle justement qu'Amiens est une ville de *« bâtisseurs de cathédrales »*. Il fait ici référence à la célèbre formule d'André Malraux : *« Les maisons de la culture seront les modernes cathédrales du vingt et unième siècle. »* Il n'est pas le seul. Tout dans ce bâtiment rénové est un hommage à l'action d'André Malraux, ministre gaullien des affaires culturelles et « parrain » de la MC d'Amiens. L'intitulé Maison de la culture n'est plus à la mode, et aurait pu mal cadrer avec ce bâtiment rajeuni. Amiens l'a néanmoins conservé *« sans hésiter »*, confie le maire. *« Cette appellation soutient une éthique dont nous n'avons pas honte »*, affirme le directeur, Michel Orier.

« Ce mot hideux de province »

Malraux, on le retrouve sur les affiches, dans les programmes, les prospectus. Lors de l'inauguration du 9 octobre, de larges extraits de son discours prononcé lors de l'inauguration de 1966 ont été lus et mis en scène. Et Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, a abondamment cité son prédécesseur « de génie ».

Dans la ville, on a aussi de bonnes raisons de se souvenir de Malraux. Le ministre avait suivi personnellement le chantier de la MC. Son discours d'inauguration avait été relayé, dans la rue, par des haut-parleurs. 12 000 personnes avaient été bousculées par son verbe lyrique. Vingt-cinq minutes douze secondes d'éclats : *« Si le mot de culture a un sens, il est ce qui répond au visage qu'a dans la glace un être humain quand il y regarde ce qui sera son visage de mort. »* Et Malraux conclut ainsi : *« La Maison de la culture, c'est vous. Il s'agit de savoir si vous voulez le faire ou si vous ne le voulez pas. Et si vous le voulez, je vous dis que vous tentez une des plus belles choses qu'on ait tentées en France, parce qu'alors, avant dix ans, ce mot hideux de province aura cessé d'exister. »*

Le terme « décentralisation » n'est pas prononcé, mais il est en filigrane. Si Amiens est la troisième Maison de la culture créée après Le Havre (1961) et Bourges (1964), elle est la première construite de toutes pièces. D'où son poids historique. Michel Orier se souvient des premiers spectacles qui ont fait la réputation des lieux – Mnouchkine et Chéreau à leurs débuts – et du foisonnement qui a marqué ce lieu où toutes les disciplines culturelles se côtoyaient.

Mais les Maisons de la culture sont aujourd'hui tombées en désuétude *(lire l'encadré)*. La tendance est aux petites structures, à partir d'un cinéma ou d'un musée. Des « équipements de proximité », dit-on, pour lesquels Jacques Toubon a annoncé, le 9 octobre, *« un effort particulier »*. Voilà pourtant un bâtiment de 20 000 mètres carrés dont la rénovation a coûté 60 millions de francs (les trois quarts assumés par la municipalité). On veut des lieux spécialisés ? La Maison de la culture abrite deux salles de spectacle (1 068 et 300 places), une salle de répétition, un cinéma (200 places en dolby stéréo), un espace d'exposition de 300 mètres carrés (Panamarenko en ouverture), une banque d'accueil informatisée, une bibliothèque, une librairie, une salle de lecture, une brasserie et une cafétéria...

Ce n'est pas tout. Michel Orier veut faire de l'outil *« une machine de production »*. Une aile a été adjointe au bâtiment initial, pour y installer le Centre international de musiques vivantes et un studio d'enregistrement. Michel Orier vient du jazz, et il inaugure sa maison avec une performance de Michel Portal. La MC est propriétaire de Label bleu, un important label discographique consacré au jazz, qu'elle accueille dans ses murs.

La programmation est éclectique : Lavaudant et Langhoff, Découflé et Caubère, Boujenah et Bedos, Paco de Lucia et Ivan Moravec, Arthur H et Charlie Haden. Soixante-quinze spectacles en tout, dont huit créations. Pour ne pas devenir une *« coquille vide »*, asphyxiée par des coûts de fonctionnement exorbitants, le « paquebot » va tourner avec un effectif réduit de 43 à 35 salariés (quand d'autres bâtiments similaires en emploient le double). Le budget est passé de 13,5 à 23 millions de francs en 1994, dont la moitié sera attribuée à la création. Reste à *« transformer en village dans lequel on a envie de rester »* un lieu assez froid, à séduire le public.

C'est à cette aune que l'on mesurera la réussite de Michel Orier. Le maire rappelle qu'*« il n'a pas à intervenir dans la programmation, mais que la MC ne doit pas devenir le cénacle d'une minorité non partageuse »*. L'action du directeur sera jugée sur *« la qualité et la quantité »*. Question donc : les Amiénois vont-ils suivre ? En cas d'échec, la mairie pourrait être tentée de « municipaliser » un aussi bel outil. Michel Orier se dit confiant et compte bien faire passer la fréquentation de 35 000 à 50 000 personnes par an.

MICHEL GUERRIN

▶ **Maison de la culture d'Amiens, 2, place Léon-Gontier. Tél. : 22-97-79-79.**

▶ **Premier spectacle : *Un chapeau de paille d'Italie*, d'Eugène Labiche, mis en scène par Georges Lavaudant. Du 13 au 16 octobre à 20 h 30.**

Plus de nouvelle « M C » depuis vingt ans

Le rêve évanoui d'André Malraux

Les maisons de la culture ont été créées pour diffuser auprès d'un public nouveau, éloigné de Paris, toutes les formes d'expression artistique, plus que pour créer. André Malraux rêvait d'une MC par département. *« Mais les maires voulaient surtout des théâtres »*, explique Philippe Urfalino, chargé de recherches au CNRS. Une quinzaine de MC, seulement, ont vu le jour. Elles offraient pourtant deux atouts non négligeables : l'Etat finançait la moitié de la construction et du fonctionnement ; elles sont gérées par des associations qui garantissent l'indépendance du directeur face aux financiers.

Les attaques ont pourtant fusé autour de 1968. Pierre Bourdieu, dans *l'Amour de l'art*, a taillé en pièces les maisons de la culture. La droite y a vu *« des lieux de subversion »*. Le milieu du théâtre prônait des centres dramatiques où la création serait prioritaire. La floraison des maisons des jeunes et de la culture a créé des confusions. Dans les années 80, la plupart des maisons de la culture se sont recentrées sur le spectacle vivant. Beaucoup ont changé d'appellation : Grenoble a son « Cargo », Le Havre son « Volcan ». La Maison de la culture de Nanterre (Hauts-de-Seine) est devenue Théâtre des Amandiers ; la Maison de la culture de Rennes s'est transformée en Théâtre national de Bretagne.

D'autres, comme celle de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) ou de La Rochelle, ont été municipalisées. Il est vrai que la prolifération des lieux de culture dans les années 70 et surtout dans les années 80 (fonds régional d'art contemporain, musées d'art contemporain, bibliothèques) ont rendu obsolètes ces lieux culturels tous azimuts – *« Il ne s'en est pas créé un depuis vingt ans »*, rappelle-t-on au ministère de la culture.

« Aujourd'hui, il ne reste rien de l'esprit des maisons de la culture, estime Philippe Urfalino, *elles ont été laminées par des équipements au service des créateurs. »* On compte ainsi soixante-quatre « scènes nationales » (subventionnées par l'Etat) : la grande majorité sont axées sur le théâtre ; rares sont celles qui restent dans « l'esprit MC ».

M. G.

COMMUNICATION

Après le renouvellement de son équipe dirigeante

La MGM espère redevenir rentable en 1995

Le Crédit lyonnais a réinjecté 400 millions de dollars (environ 2,2 milliards de francs) dans la Metro Goldwyn Mayer-United Artists (MGM-UA) et renouvelé son équipe dirigeante. Frank Mancuso, un ancien de la Paramount désormais aux commandes, a relancé la production et unifié la distribution. Le retour au profit est prévu pour 1995.

La révolution numérique sortira-t-elle Metro Goldwyn Mayer-United Artists de la déconfiture? Frank Mancuso, le président récemment nommé à la tête de MGM par le Crédit lyonnais, en a l'espoir. Il est vrai qu'avec une dette allégée de 800 millions de dollars (*le Monde* du 27 juillet) et 400 millions de dollars de cash en caisse pour relancer la production de films, le studio peut tenter d'occuper à nouveau une place à Hollywood. D'autant qu'à moyen terme, les progrès techniques vont considérablement élargir le marché des images – les nouvelles normes de compression numérique qui devraient devenir opérationnelles au milieu des années 90, permettront de faire passer cinq à six flux d'images télévisées, là ou il n'en passait qu'un auparavant. *«Avec 500 chaînes de télévision potentielles, les entreprises de programmes vont être extrêmemement sollicitées»*, affirme Frank Mancuso, de passage à Paris.

La bataille boursière qui a commencé aux Etats-Unis, entre Viacom et QVC (un géant du téléachat) pour le contrôle de Paramount, la seule *«major»* (avec Disney) à n'être pas encore sous la coupe d'un industriel de la télévision ou de l'électronique, témoigne de l'âpreté de la lutte qui a lieu aujourd'hui entre géants de la communication, pour l'approvisionnement en images. Celui qui contrôle les meilleurs programmes aura bien sûr accès à l'audience et aux recettes publicitaires. Mais il aura aussi le pouvoir d'arbitrer entre les circuits de diffusion. *«La volonté des câblo-opérateurs est de maintenir le câble dans son rôle de vecteur dominant de diffusion des images»*, explique Frank Mancuso. L'homme est d'autant mieux placé pour le dire qu'il a travaillé trente ans durant à Paramount. Entre les compagnies de téléphone, les opérateurs de satellite, les chaînes hertziennes et le câble, la bataille est désormais ouverte.

Même s'il est probable que plusieurs systèmes de télévision coexisteront, les plus rentables seront ceux qui auront accès aux meilleurs shows, aux meilleurs films, aux plus grandes vedettes. Les chances pour le Crédit lyonnais de revendre MGM à un bon prix, seront proportionnelles à la capacité du studio de produire des films nombreux, et de qualité.

Distribuer vingt-huit films par an

En attendant, Frank Mancuso a commencé la restructuration de MGM-UA en changeant l'organigramme. C'est John Calley, ancien producteur indépendant, ancien cadre dirigeant de la Warner qui sera chargé de réveiller United Artists et d'en faire un studio de production à part entière. Il devra produire dix films par an, d'ici à 1997, avec un budget moyen par film de 27 millions de dollars (160 millions de francs environ). Pour MGM, la direction opérationnelle du studio reviendra à Michael Marcus, agent réputé de Creative Artists Agency, la plus grande agence mondiale. Lui aussi devra produire dix films par an, à l'aide d'un budget équivalant à celui de son homologue.

Parallèlement à cette redynamisation de la production, Frank Mancuso à porté le fer sur l'une des forces de MGM-UA : son circuit de distribution. Les deux circuits auparavant séparés, MGM et UA, seront fusionnés. Outre les films produits par MGM et UA, le nouveau circuit de distribution intégrera aussi à partir de 1995, les productions de Carolco, l'un des indépendants les plus talentueux de Hollywood (*Terminator 2, Cliffhanger*, etc.). *«A pleine capacité, nous devrions distribuer vingt-huit films par an»*, explique Frank Mancuso. Les autres *«Majors»* de Hollywood n'en distribuent que vingt au mieux. Des négociations semblent en cours avec un producteur européen pour nourrir davantage le circuit de distribution.

Cet effort sur la distribution est essentiel, car c'est le maillon-clé d'un secteur complexe. Rien ne sert de produire si le producteur ne contrôle pas aussi la distribution. *C'est là que se concentre l'argent.* Le distributeur est non seulement celui qui contrôle et gère les différents marchés du film : la salle, la vidéo, les différentes formes de télévision (chaînes généralistes, chaînes spécialisées, films à la demande...), mais aussi celui qui organise les remontées financières et prélève ses frais de gestion et de promotion (le plus souvent exorbitants) avant d'acheminer les flux financiers – ou plutôt ce qu'il en reste – vers le producteur. C'est, en partie, faute d'un contrôle sur sa distribution que Carolco, a frôlé la liquidation en 1992. Ce n'est pas un hasard non plus, si New Line, l'un des producteurs indépendants les plus importants de Hollywood (récemment racheté pour un demi milliard de dollars par Ted Turner) a commencé son activité d'abord par la distribution de films, avant de se lancer dans la production de films à petit budget.

Et comme aux Etats-Unis, rien ne se fait sans projections financières, Frank Mancuso prévoit un retour au profit pour MGM-UA en 1995. C'est dans deux ans, que les films mis en production aujourd'hui commenceront à rentabiliser les structures. Un plan de la dernière chance pour la firme à l'emblème du lion rugissant.

YVES MAMOU

Roger Lancry s'en prend au groupe Hersant

«Le bon, la brute et le méchant»

L'ancien secrétaire général du Comité intersyndical du Livre parisien (CGT), Roger Lancry, a estimé le lundi 11 octobre lors de l'émission Radio Com sur France-Inter, qu'il y a trois personnages à la tête du groupe Hersant, *«le bon, la brute et le méchant»*.

Robert Hersant s'assimile au *«bon»* car *«c'est un homme de presse, il sait négocier»*, tandis que Jean Miot, président du Syndicat de la presse parisienne et directeur délégué du *Figaro*, serait *«la brute»*, chargée de bousculer les structures. Quant au *«méchant»*, c'est, selon M. Lancry, Philippe Villin, vice-PDG du *Figaro*, *«celui qui déclare des tas de choses pour provoquer»*, et que *«plus personne ne soutient dans l'entreprise»*.

Interrogé sur les mouvements de grève dans la presse parisienne, M. Lancry, dont l'ouvrage *la Saga de la presse* doit paraître le 26 octobre, a rappelé que ses camarades ne sont *«pas des gréviculteurs»* et ont toujours démontré leur volonté de négocier. Tout le monde est *«condamné à trouver une solution, car sinon ce serait suicidaire»*, a fait remarquer M. Lancry, qui note que *«chacun trouvait son compte tant que c'était civilisé»* dans la modernisation engagée en 1976, mais que, depuis quelque temps, *«il y a un dérapage»*.

► *La Saga de la presse* paraîtra aux éditions Lieu commun.

Le 73e congrès du Syndicat national des journalistes

Le SNJ contre la vente des « DNA »

La concentration dans la presse quotidienne a été la principale préoccupation du 73e congrès du Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome). Une centaine de délégués étaient réunis à Obernai et Strasbourg (Bas-Rhin) du 6 au 9 octobre. Les débats ont notamment porté sur la vente de 51% des *Dernières nouvelles d'Alsace (DNA)* par Hachette à la Société alsacienne de médias, associant Jean-Marc Vernes et Robert Hersant.

Le SNJ, qui a saisi en référé le tribunal de grande instance de Paris pour violation de la loi anti-concentration du 1er août 1986, estime cette vente illégale. La plainte devait être examinée le lundi 11 octobre. *«Personne ne voulait porter plainte; nous avons osé. Nous ne nous battons pas contre Hersant mais pour la loi»*, a fait remarquer François Boissarie, secrétaire général du syndicat.

Après l'enquête préliminaire décidée par la chancellerie (*le Monde* daté 10-11 octobre), le SNJ a fait observer qu'il ne se satisferait pas pour sa part d'une simple expertise, mais qu'il entendait obtenir du juge des référés une suspension des effets de la vente des *DNA*, et son retour au sein d'Hachette, le groupe Hersant atteignant *«32,95% de la diffusion totale des quotidiens, alors que la loi lui interdit de dépasser 30 %»*.

Enfin, le SNJ dit avoir la preuve que le groupe Hachette a accordé un droit de préemption sur les *DNA* au groupe Hersant en 1991, alors qu'il lui rachetait sa participation dans La Cinq, aujourd'hui disparue. Il se fonde sur un comité d'entreprise de *l'Est républicain*, tenu le 22 juillet, au cours duquel Gérard Lignac, PDG du quotidien nancéen dont le groupe Hersant détient une part minoritaire, n'a pas fait mystère de cet accord. *«M. Lignac est aussi à la tête de la Société alsacienne de médias montée par le groupe Hersant pour racheter les* DNA, a fait observer François Boissarie. *Il s'agit donc bien d'un seul et même groupe, malgré l'enchevêtrement des sociétés»*.

Le congrès a aussi fait part de ses travaux sur la déontologie, son «Livre blanc» transmis à toutes les rédactions françaises souhaitant *«les mettre face à leurs responsabilités»*. Les congressistes se sont préoccupés du plan quinquennal pour l'emploi, des modifications du droit du travail, ainsi que du développement des nouvelles technologies de presse, *«souvent mal maîtrisées par les entreprises et qui compromettent les conditions d'exercice de notre profession»*.

En Turquie

Canal Plus et HBO vont lancer une chaîne payante avec Koç

Canal Plus et la principale chaîne payante américaine, HBO (Time-Warner), seront à égalité (24,5% chacun) partenaires d'une société dont la majorité sera détenue par le groupe turc Koç, qui doit lancer en mai 1994 une chaîne cryptée hertzienne en Turquie, la première dans ce pays. Cette télévision à péage souhaite d'abord toucher cinq millions de foyers, soit le quart de la population turque, avec cinq émetteurs, en attendant que la situation légale des chaînes privées se clarifie. Les programmes mêleront sport, cinéma, et émissions turques, et seront vendus moins de 20 dollars par mois. La future chaîne utilisera le système de contrôle d'accès Syster de Canal Plus, avec des terminaux construits sur place. L'investissement, estimé à 80 millions de dollars (450 millions de francs), est la première collaboration de HBO et de Canal Plus dans la diffusion. Le conglomérat Koç pourrait être rejoint par d'autres groupes turcs, notamment de presse.

M. C. I.

ÉCHECS

Quinzième partie du championnat du monde

Le syndrome Short

Six victoires à zéro pour Garri Kasparov. Samedi 9 octobre, pour la quinzième partie, l'Anglais, avec les Noirs, n'est toujours pas parvenu à se dépasser ou, tout simplement, à oser : on pourra sans doute appeler cette incapacité à vaincre le syndrome Short. Dans cette variante d'échanges du gambit dame, la stratégie du challenger était de dominer l'aile dame avec la poussée ç5 tandis que le tenant du titre voulait s'installer au centre avec f3 puis é4, objectif atteint, après de savantes reptations, au 19e coup.

Short proposait l'échange de dames au 24e coup, que Kasparov, sûr de sa position, refusait. L'Anglais cédait à la pression au 28e coup en abandonnant le centre de l'échiquier aux pions blancs. Short parvint au 32e coup à jouer enfin ç5, mais ce coup n'avait alors plus aucune force. Kasparov, comme à son habitude, gérait mieux ses problèmes de temps et envoyait son cavalier en f6 pour une fourchette tour-roi, qui lui donnait la qualité. Il gagnait ensuite un pion et le challenger préférait arrêter les frais au 39e coup.

Kasparov, qui mène désormais sur le score de 10,5 points à 4,5, n'a plus besoin que de 1,5 point pour conserver son titre. Lors de la conférence de presse d'après match, le Russe a expliqué qu'il préférait que le championnat prenne fin une fois que la décision serait faite et n'aille pas, comme il était prévu au départ, au bout des vingt-quatre parties. Un choix motivé par le désintérêt croissant du public pour une finale sans suspense, et aussi, par voie de conséquence, par les problèmes financiers que connaissent les organisateurs. Prochaine rencontre mardi 12 octobre .

P. B.

Blancs : KASPAROV
Noirs : SHORT
Quinzième partie
Gambit dame

1. d4	d5	21. Cf4	Cx[illegible]
2. ç4	é6	22. Dxf4	C[illegible]
3. Cç3	Cf6	23. Dé5	T[illegible]
4. çxd5	éxd5	24. Dg3 (103)	Dç7 (5[illegible]
5. Fg5	Fé7	25. Dh4	C[illegible]
6. é3	0-0	26. Tç1	Dd[illegible]
7. Fd3	Cbd7	27. Tfd1 (106)	Tçç7 (103)
8. Cgé2	Té8	28. Ca4	dxé4
9. 0-0 (22)	Cf8 (4)	29. fxé4	Dd8
10. b4	a6	30. Cç3	Tçd7
11. a3	ç6	31. Df2	Cé6
12. Dç2	g6	32. é5	ç5
13. f3	Cé6	33. bxç5	bxç5
14. Fh4 (54)	Ch5 (43)	34. d5	Cd4
15. Fxé7	Txé7	35. Cé4	Dd8
16. Dd2	b6	36. Cf6+	Rg7
17. Tad1	Fb7	37. Cxd7	Txd7
18. Fb1	Chg7	38. Txç5	Cé6 (114)
19. é4 (81)	Tç8 (76)	39. Tçç1 (116)	Aband.
20. Fa2	Td7		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps total de réflexion de chaque joueur depuis le début de la partie.

هكذا من الأصل

Dans 

octobre 1993

La crise : est-elle durable ? Peut-elle être utile ?

La crise que nous vivons est-elle un phénomène purement cyclique, bien repéré par les économistes, ou s'agit-il d'un bouleversement plus profond ? Peut-elle être l'occasion, au prix de pénibles déchirements, de définir de nouvelles façons de produire et de consommer ?

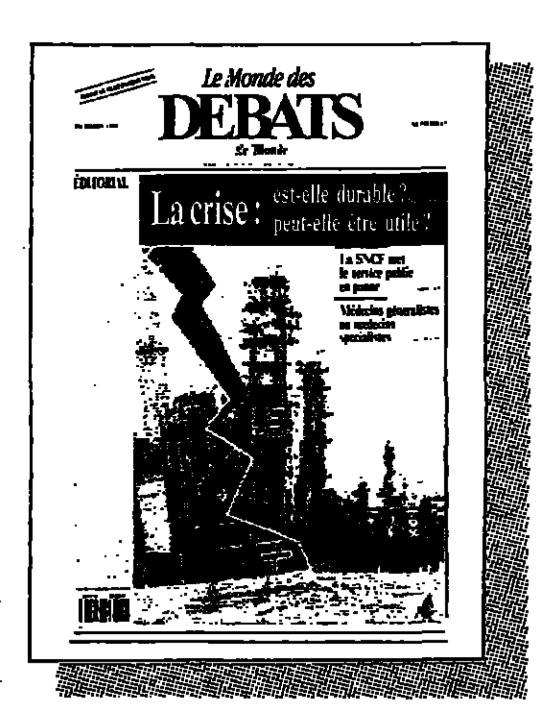
La SNCF est-elle encore un service public ?

Ses usagers sont mécontents et elle ne cesse de perdre de l'argent : la Société nationale a de plus en plus de mal à assumer les missions d'intérêt général pour lesquelles elle a été créée.

Médecine : généralistes ou spécialistes ?

Il devient urgent de préciser les rôles respectifs des praticiens suivant qu'ils sont spécialisés ou non. Dans l'intérêt des malades et de la médecine.

A lire dans





EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX LE 10 DE CHAQUE MOIS

■ JEAN-LOUIS GIRAL ANNONCE SA CANDIDATURE à LA PRÉSIDENCE DU CNPF. Il en profite pour se démarquer des positions prises par l'organisation patronale, à la tête de laquelle se trouve François Perigot dont le deuxième et dernier mandat s'achèvera en décembre 1994. Notamment, il prône un financement de la protection sociale, non plus par les salaires, mais par une taxe sur la valeur ajoutée et sur les importations. Ancien vice-président du CNPF, et ex-président de la commission sociale, Jean-Louis Giral est un authentique chef d'entreprise, par opposition aux fonctionnaires patronaux qui ont parfois dirigé le CNPF (François Ceyrac) ou aux dirigeants salariés de groupes (François Perigot). Par le passé, il a soutenu la tentative d'Yvon Chotard pour succéder à Yvon Gattaz, qui s'est terminée par un fiasco parce qu'elle menacait l'homogénéité de l'organisation patronale.

■ L'APPAREIL DU CNPF SUPPORTE MAL LES RIVALITÉS INTERNES TROP FLAGRANTES. *Affaibli, ces dernières années,* il reste néanmoins représentatif des entreprises qui, pourtant, sauf une centaine de grandes, n'y adhèrent pas directement. A travers ses instances, il lui revient de conduire une politique contractuelle avec ses partenaires. Ses représentants siègent au sein de très nombreux organismes paritaires et sont donc associés à la politique de protection sociale que M. Giral voudrait profondément réformer.

Un entretien avec l'ancien numéro deux du patronat

Jean-Louis Giral : « Je suis prêt à assumer la charge de président du CNPF »

« Quelle appréciation portez-vous sur le projet de loi quinquennale pour l'emploi qui vient d'être examiné par l'Assemblée nationale ?

– Je crois que la grosse erreur de cette loi c'est de donner à penser qu'elle règle les problèmes pour cinq ans alors que, en réalité, il s'agit d'un certain nombre de mesures classiques, certaines bonnes, d'autres moins bonnes, pour répondre au traitement social du chômage, à la formation et à tous les problèmes qui peuvent se poser actuellement. Il n'y a pas là de vrai novation. Dans les circonstances actuelles, on peut regretter qu'il n'y ait pas eu de véritable débat sur le chômage et sur ses causes.

– Comment réagissez-vous à la proposition de Jean-Yves Chamard en faveur des trente-deux heures de travail hebdomadaire ?

– Je suis, j'étais et je reste totalement opposé au partage du travail. Je me souviens du débat de 1981, nous en avons vu les conséquences. Le coût du travail a été renchéri et on n'a pas spécialement créé des emplois. Douze ans après, on y revient au moment où l'on considère – ce qui n'est pas forcément mon analyse – que la crise provient d'un manque de consommation. La réduction du temps de travail diminuerait le pouvoir d'achat des salariés et conduirait immanquablement à une augmentation du coût du travail pour les entreprises. Donc je pense qu'on va à contre-courant de ce qu'il faut faire.

» Compte tenu de la situation économique, il faudrait s'interroger sur les causes de la crise actuelle, qui n'est pas conjoncturelle mais structurelle. Même si nous assistons demain à une légère reprise, nous ne solutionnerons pas le problème du chômage ni celui de l'exclusion car ils sont la résultante de quatre phénomènes. Le premier provient de la forte immigration de main-d'œuvre peu qualifiée, le deuxième est dû à la tendance – je ne porte pas de jugement – au développement du travail féminin. Les autres résident dans l'automatisation qui détruit l'emploi le moins qualifié et, ce qui est plus récent mais prend de l'ampleur, dans la délocalisation en dehors de notre pays. Ces deux dernières causes résultent du coût élevé du travail mais, dans ce coût, ce n'est pas tellement le salaire que je vise – car je ne crois pas que le niveau du salaire soit exagéré compte tenu du coût de la vie – mais la surcharge que génère la protection sociale.

» A ce sujet, deux hypothèses. Soit on revient sur cette protection sociale, mais je ne crois pas que ce soit très sérieux, sauf pour aménager ou diminuer. Nous risquerions sinon l'explosion. Soit, pour la financer, il faut réfléchir à un autre moyen que celui qui consiste à s'appuyer sur les salaires. Une première idée avait été lancée par le gouvernement Rocard avec la CSG qui assurait le financement sur l'ensemble des revenus. Personnellement, je n'y suis pas favorable. Dans ce cas, le prélèvement s'effectue toujours par une retenue sur la feuille de paye. En outre, même si cela présente l'avantage d'élargir l'assiette, nous rentrons alors dans un système d'impôt sur l'impôt. Une autre solution, est celle de la baisse des allocations familiales prises en charge par le budget. C'est la direction qui est choisie pour la baisse des allocations familiales, mais trop timidement.

» L'autre hypothèse, qui me paraîtrait bien meilleure, supposerait de financer la protection sociale, non plus par les salaires mais par la valeur ajoutée et également par une taxation sur les importations. Il s'agirait non pas d'interdire ou de mettre des barrières, mais d'essayer de réguler car je ne vois pas comment nous continuerions de vouloir maintenir un niveau de protection sociale élevé en France, en Europe, et, en même temps, au niveau économique, considérer qu'aucune barrière ne doit entraver les échanges commerciaux.

» Il faudrait que nous soyons moins poussés, notamment dans les secteurs qui ne sont pas directement en concurrence internationale, à supprimer des emplois. C'est-à-dire que, même si le chef d'entreprise mécanise, il doit participer à la protection sociale. Certains ont parlé d'impôt machine, je ne dis pas qu'il faille aller jusque-là, mais il conviendrait de financer la protection sociale par l'ensemble de la production et par les produits importés.

– Cela peut-il se concevoir à l'échelon national exclusivement ou est-ce qu'il faut passer au niveau européen ?

– Il vaudrait beaucoup mieux que cela soit mis en place au niveau européen. Aujourd'hui, il me semble que nos partenaires européens restent ancrés sur des idées libre-échangistes et ne veulent absolument pas entendre parler de la moindre taxe, du moindre quota, pour freiner les importations. Il est curieux de constater que sur le plan économiqe on considère qu'on ne peut agir qu'au niveau européen ; par contre, on vient d'avoir tout le débat sur la loi quinquennale à l'Assemblée et je n'ai pas eu le sentiment qu'à aucun moment on se soit posé la question de savoir si les mesures que nous prenions sur le plan social étaient compatibles avec les mesures sociales prises par les autres pays... Quand M. Chamard propose les trente-deux heures, personne n'a signalé que nos voisins sont loin d'y être et que même les Allemands envisagent de revenir sur la réduction du temps de travail. J'en conclue que si on peut s'émanciper sur le plan social, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas en faire de même sur le plan économique.

« Adopter une ligne de conduite »

– Et l'Europe ? Vous faites quand même partie des rares chefs d'entreprise qui s'étaient publiquement exprimés contre l'accord de Maastricht.

– Il y a ceux, les grands, qui se sont prononcés favorablement, il y a la masse de tous ceux qui sont restés silencieux. Il y a eu un vote, on a essayé de dire que les gens intelligents étaient pour le « oui » et que les imbéciles étaient pour le « non ». Un an après, si l'on considère l'évolution des choses, on peut se demander si nous n'avons pas assité à un faux débat quelque peu ubuesque.

» Moi, je suis profondément européen. Je pense que l'avenir, c'est l'Europe. Mais quand on veut s'associer avec les autres, il faut être certain que les autres aient véritablement envie de s'associer avec vous. Or, on fait une Europe où l'on s'associe et où, en même temps, on se met en concurrence. Ce n'est pas possible. Chaque pays joue sa carte personnelle. Tant que ça sera comme ça, il ne faut pas être naïf. Il y a probablement deux conceptions de l'Europe qui s'affrontent. Aujourd'hui, il y a ceux qui ne veulent qu'une zone de libre-échange et visent à se servir des avantages de l'Europe tout en profitant des avantages extérieurs à l'Europe et jouer la mondialisation. Les Anglais, dans ce domaine, sont particulièrement habiles. Et puis, il y a des pays comme la France qui voudraient véritablement toute l'Europe, c'est-à-dire que les succès des uns soient les succès des autres et que nous ne soyons plus en compétition entre nous. C'est évidemment cette version que je préfère.

– Le premier ministre a critiqué les plans sociaux préparés par des chefs d'entreprise. Est-ce un reproche que vous acceptez ?

– Je comprends que le premier ministre ait pu être agacé en apprenant le même jour une multitude de licenciements. Cela étant, je n'ai pas d'exemple de chef d'entreprise qui licencie par plaisir, par précaution, par avance, ou par facilité. Je crois que, malheureusement, quand ils procèdent à des licenciements, il le font toujours avec retard car c'est la mesure la plus difficile à prendre, c'est souvent ressenti comme un échec, et ils ont parfaitement conscience des conséquences sociales que cela comporte.

D'autre part, dans la période que nous connaissons, avec la masse de licenciements qui se produisent et avec les difficultés pour trouver de l'emploi, les plans sociaux ne peuvent permettre aux chefs d'entreprise de reclasser des salariés dans un bassin d'emploi donné. Les exigences de « bons » plans sont très illusoires. On essaie d'atténuer au mieux les conséquences financières de ces licenciements.

» Ce n'est pas en niant ou en voulant geler les licenciements, ni en menaçant les chefs d'entreprise, ni en les suppliant d'anticiper que l'on trouvera la solution au problème du chômage.

– Ces derniers temps, le patronat a souvent été soumis aux appels à la solidarité nationale, pour créer de l'emploi, notamment. Considérez-vous que ces demandes correspondent au rôle que doit jouer le patronat ?

– Je vais dire comme le Premier ministre, c'est de la politique.

– Il y a eu une pression très forte exercée sur le CNPF par le gouvernement.

– C'est un autre aspect. Le CNPF a peut-être commis l'erreur, il y a dix-huit mois, de ne pas être suffisamment alarmiste sur la situation économique et critique sur la politique qui était menée. Il N'a pas posé clairement ses revendications. Ce qui fait que l'opinion publique et le gouvernement actuel ont eu l'impression que le patronat était beaucoup plus revendicatif et critique ou moins disposé à l'effort que précédemment quand le nouveau pouvoir est arrivé. Pour moi, quels que soient les gouvernements, le patronat doit adopter la même ligne de conduite. Nous ne sommes là ni pour servir ni pour desservir un gouvernement. Nous sommes là pour défendre les intérêts des entreprises et dire avec la plus grande netteté ce qui va et ce qui ne va pas.

– Dans vos réponses, vous vous positionnez comme si vous appartenniez toujours aux instances dirigeantes du CNPF. Est-ce à dire que vous voulez les réintégrer ou que vous avez l'intention de présenter votre candidature à la succession de François Perigot ?

– J'appartiens à la communauté des chefs d'entreprise. Si, aujourd'hui, je ne joue pas un rôle actif au niveau du patronat, je reste attaché à cette maison où j'ai quand même siégé comme vice-président de 1982 à 1992.

» Soyons clair, le président François Perigot a annoncé qu'il quitterait la présidence en 1994. Je ne suis pas obsédé par la présidence du patronat. Mais, compte tenu du rôle que j'ai joué, dans ma profession et ensuite au CNPF, de ce que souhaitent un certain nombre de mes amis, je serais candidat le moment venu. Je suis prêt à assumer cette charge si les collègues le souhaitent, tout en en mesurant parfaitement les difficultés et les contraintes.

– Vous êtes le premier à afficher que vous briguez le poste.

– C'est vrai, c'est peut-être un peu trop tôt, mais je pense simplement qu'à partir du moment où, après réflexion, je suis décidé, il est plus franc de le dire.

» Ce serait une erreur de considérer que le CNPF est affaibli, que le CNPF n'a pas de rôle à jouer. Je crois que la défense et la représentation des entreprises passe par un CNPF puissant et fort. Dans une période comme celle-ci je mesure parfaitement l'ampleur de la tâche ainsi que les servitudes pour ma propre entreprise, car il n'est pas facile de continuer à gérer ses affaires. Cela étant, c'est un challenge.

– Vous avez une appartenance politique, vous détenez un mandat d'élu RPR au conseil régional d'Ile-de-France. N'est-ce pas un handicap ?

– Je n'ai jamais caché mes opinions politiques et cela ne m'a jamais empêché, depuis 1982, de travailler avec tous les ministres. Ceux qui me connaissent savent que j'ai suffisamment d'indépendance d'esprit pour ne pas être inféodé à quelque mouvement que ce soit. Les mandats que j'exerce actuellement, ce sont des mandats régionaux, et dans cette hypothèse, c'est évident, je les abandonnerai probablement. »

Propos recueillis par
ALAIN LEBAUBE

CLÉS/ *Rôle et structures*

■ Quelques centaines d'entreprises adhérentes. Sur une population d'un million et demi, seules quelques centaines d'entreprises cotisent directement au Conseil national du patronat français (CNPF), qui est pourtant l'organisation la plus représentative des employeurs. Ce sont les fédérations professionnelles – au nombre de 90 – et les unions patronales – au nombre de 150 – qui sont membres directs du CNPF. Les cotisations des fédérations représentent environ 90 % du budget du CNPF qui s'élève pour 1993 à 110 millions de francs. Les entreprises adhèrent aux fédérations et/ou aux unions patronales, certaines, parmi ces dernières, ayant un grand pouvoir local.

■ Un président et un conseil exécutif de 35 membres. C'est l'assemblée générale, qui se réunit une fois par an, composée de 535 membres actifs habilités à voter, qui élit le président pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois trois ans. Durant l'année, l'instance de contrôle du gouvernement du patronat est l'assemblée permanente (225 membres) qui se réunit chaque mois. François Perigot, soixante-sept ans, a été réélu le 17 décembre 1991, par 92 % des voix des 344 membres de l'assemblée générale présents, pour un ultime mandat qui s'achèvera fin décembre 1994.

■ L'héritier de la Confédération générale de la production française. La CGPF était la première organisation patronale interprofessionnelle créée en 1919, pour se prémunir contre l'instauration d'un *« capitalisme d'Etat »*. Elle a été présidée de 1926 à 1936 par René Duchemin, PDG de Kuhlmann. Sous le régime de Vichy, la loi du 16 août 1940 a dissout la CGPF et institué des *« comités d'organisation »*, chargés d'organiser la production en économie de guerre. Le CNPF est créé, lors d'une assemblée constitutive, le 21 décembre 1945, avec la volonté de regrouper toutes les entreprises françaises grandes et petites, de l'industrie comme du commerce. Ses statuts furent adoptés le 12 juin 1946. Son premier président fut Georges Villiers, résistant, déporté, ancien président de la section lyonnaise des associations professionnelles de la métallurgie. En juin 1966, il passe la main et est remplacé par Paul Huvelin, polytechnicien, PDG de Kléber Colombes depuis 1959. Alors président de la commission sociale, François Ceyrac va être l'artisan d'une véritable politique contractuelle avec les organisations syndicales. Le 28 octobre 1969, le CNPF doit même modifier ses statuts pour *« contracter au nom de ses adhérents dans certains domaines exceptionnels »*, les fédérations gardant la liberté de se soustraire à l'application d'un accord avant sa conclusion.

■ En décembre 1972, François Ceyrac, fonctionnaire patronal, est porté à la présidence. Ses mandats marqueront l'âge d'or du CNPF. Yvon Gattaz, PDG de Radiall, n'appartenant ni à l'establishment patronal ni au sérail des grandes fédérations, lui succédera en décembre 1981, quelques mois après l'arrivée de la gauche au pouvoir. Le CNPF se veut alors le *« parti de l'entreprise »*. Le 16 décembre 1986, François Perigot, PDG d'Unilever France, est élu président du CNPF. Il va entreprendre, non sans succès, de pacifier l'organisation patronale.

■ La défense des entreprises auprès des pouvoirs publics. Traditionnellement, le CNPF défend les entreprises auprès des pouvoirs publics. Mais depuis qu'il a obtenu satisfaction sur ses principales revendications – liberté des changes, liberté des prix, liberté de gestion des effectifs, – le CNPF a été amené à jouer un rôle moins politique, intervenant de plus en plus comme « conseiller technique » du gouvernement, notamment lors de la préparation du budget, avec l'idée d'obtenir toujours un allégement des charges sociales et fiscales des entreprises. Alors que les grandes entreprises se reconnaissent de moins en moins en lui, il représente le patronat dans les organismes paritaires de la protection sociale et négocie avec les syndicats. A travers CNPF-International, il joue un rôle de plus en plus important à l'étranger afin de renforcer la présence des entreprises françaises.

M. N.

COMMENTAIRE

Dans la lignée d'Yvon Chotard

« J'AI toujours assuré François Perigot que je ne serais pas candidat contre lui », avait déclaré Jean-Louis Giral en mars 1991 (*le Monde* du 30 mars 1991). Parole a été tenue : longtemps considéré comme un rival potentiel du président du CNPF, l'ancien président de la commission sociale a attendu, pour se déclarer, que M. Perigot annonce son intention de ne pas aller au-delà de son second mandat. Mais, parce qu'il ne voulait pas être pris de vitesse, M. Giral est aussi le premier à se lancer dans la course, près de quinze mois avant l'échéance.

A proprement parler, cette candidature ne constitue pas une surprise. Elle intervient alors qu'une commission, présidée par Arnaud Leenhardt, président de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) a été chargée de faire le tour des successeurs possibles au « patron des patrons ». Parmi les noms les plus fréquemment évoqués, on cite régulièrement, au CNPF, ceux de Didier Pineau-Valencienne, président de l'Institut de l'entreprise, ou d'Ernest-Antoine Seillière, vice-président, et, plus récemment, celui de Victor Scherrer, autre vice-président « découvert » à l'occasion de la campagne patronale en faveur de l'apprentissage, qui pourraient, les uns et les autres, être préférés au bouillant chef d'entreprise, PDG de Desquenne et Giral, son groupe familial.

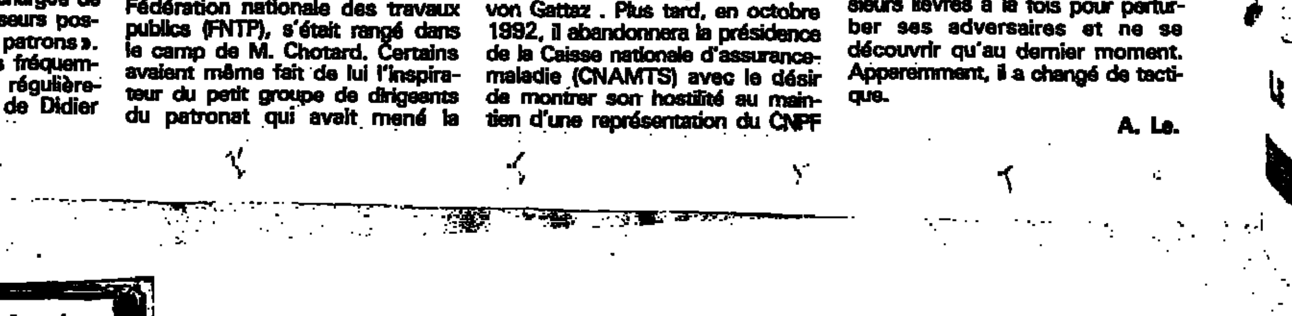
Dans l'histoire parfois mouvementée du CNPF, Jean-Louis Giral s'inscrit dans une tradition, ouverte par les candidatures malheureuses d'Yvon Chotard qui avait espéré prendre la suite de François Ceyrac, puis avait tenté, au risque de provoquer des divisions internes, de succéder à Yvon Gattaz. Or, dans « la guerre des deux Yvon », M. Giral, à l'époque président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), s'était rangé dans le camp de M. Chotard. Certains avaient même fait de lui l'inspirateur du petit groupe de dirigeants du patronat qui avait mené la bataille. A Egletons, en Corrèze, où se trouve l'école des travaux publics, ils s'étaient rassemblés pour accueillir Jacques Chirac, premier ministre, en 1986. Un signal qui avait été modérément apprécié, en son temps.

Cette fois, M. Giral reprend l'offensive pour son propre compte et pourrait retrouver les mêmes appuis. Il poursuit une trajectoire qui, au fil du temps, fut émaillée de ruptures et de brusques mouvements inattendus, bien dans la manière d'un patron exigeant et autoritaire. Porté à la présidence de la commission sociale du CNPF par François Perigot, sans doute en gage de réconciliation, il en démissionnera à la fin de 1991, pour marquer sa distance, comme il l'avait déjà fait en octobre 1985, quand il était le vice-président d'Yvon Gattaz . Plus tard, en octobre 1992, il abandonnera la présidence de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAMTS) avec le désir de montrer son hostilité au maintien d'une représentation du CNPF dans ce monument de la protection sociale. En retrait, mais toujours présent, Jean-Louis Giral n'a pourtant pas cessé, au cours de toutes ces années, de suivre les dossiers du CNPF. Bien souvent, il a exprimé ses désaccords avec la politique suivie et, dans de nombreuses interventions, a continué à faire connaître ses vues, notamment dans le domaine social. Ce qui ne lui a pas attiré que des amitiés.

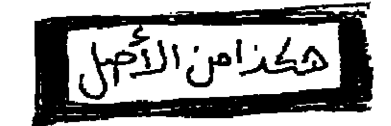
Il y a peu encore, conseiller régional RPR d'Ile-de-France et suppléant dans le XVI[e] arrondissement de Paris, ce personnage flamboyant prétendait vouloir embrasser une carrière politique et rêvait, par exemple, de devenir sénateur de Paris. Il disait aussi qu'il valait mieux poursuivre plusieurs lièvres à la fois pour perturber ses adversaires et ne se découvrir qu'au dernier moment. Apperemment, il a changé de tactique.

A. Le.









COMMERCE INTERNATIONAL

Selon le ministre des affaires étrangères

La France n'écarte pas un accord partiel ou intérimaire au GATT

« Réfléchissons à ce qui pourrait être acquis au 15 décembre et à ce qui pourrait être différé dans une deuxième négociation [...] Peut-être pourrait-on s'interroger sur le fait de savoir s'il n'y a pas un certain nombre de points sur lesquels on est d'accord. Alors on prendrait ce sur quoi on est d'accord et on garderait ce sur quoi on n'est pas d'accord pour un peu plus tard. » En proposant, avec beaucoup de précautions de langage, samedi 9 octobre à Vienne (Autriche), de se contenter de signer un accord partiel au GATT avant le 15 décembre – la date-butoir fixée par les Américains et acceptée par les autres pays – et de poursuivre les négociations sur les autres dossiers en suspens, Alain Juppé, le ministre français des affaires étrangères, a suscité de nombreuses réactions.

Tout d'abord au sein du gouvernement français, où certains ministres se sont attachés ce week-end à montrer que les propos de M. Juppé, en dépit des apparences, ne témoignaient pas d'un quelconque changement dans la ligne gouvernementale qui reste celle fixée par une formule d'Edouard Balladur : *« Tant qu'il n'y aura pas d'accord sur tout il n'y aura accord sur rien. »* Ainsi, Jacques Toubon, le ministre de la culture, qui était dimanche l'invité du « Forum RMC-*l'Express* », a-t-il cru déceler dans la prise de position de M. Juppé *« un durcissement* [et non pas] *un infléchissement »* de la position de la France. Le même jour, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », Jacques Barrot (UDF-CDS), président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, a de son côté estimé que l'hypothèse d'un découplage des négociations n'était *« pas invraisemblable ». « Le dossier est très difficile pour la France et les Européens. Nous devons attendre des tests de la bonne volonté américaine »*, a ajouté M. Barrot.

Ces déclarations un tantinet contradictoires n'ont pas manqué d'être relevées par les organisations agricoles. *« On avait jusqu'à présent un message très clair* [...] *Aujourd'hui on semble parti vers l'ambiguïté la plus totale avec des messages flous »*, a, par exemple, fait observer Christian Jacob, le président du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs). Pour dissiper le trouble, M. Juppé est intervenu, lundi 11 octobre au matin, sur Europe 1 cette fois. La France n'a pas *« changé d'objectif »*, a-t-il répété. *« Il est exclu que nous acceptions »* le volet agricole du GATT. Mais le ministre a indiqué qu'à la demande d'Edouard Balladur, les ministres concernés par le dossier du GATT se réuniraient mardi pour préparer *« une liste de sujets sur lesquels on pourrait se mettre d'accord tout de suite »*. Ce *« paquet intérimaire »* sera ensuite proposé aux Douze, a-t-il ajouté. Les Etats-Unis *« n'ont absolument pas changé de position »* sur le pré-accord de Blair House et Washington a toujours l'intention de conclure l'Uruguay Round le 15 décembre, a réaffirmé un porte-parole officiel. Sir Leon Brittan, le commissaire européen chargé des relations commerciales extérieures, qui doit rencontrer son homologue américain, Mickey Kantor, le 13 octobre, a tenu un discours identique. *« Il faut avoir un accord* [global] *avant le 15 décembre »*, a-t-il dit.

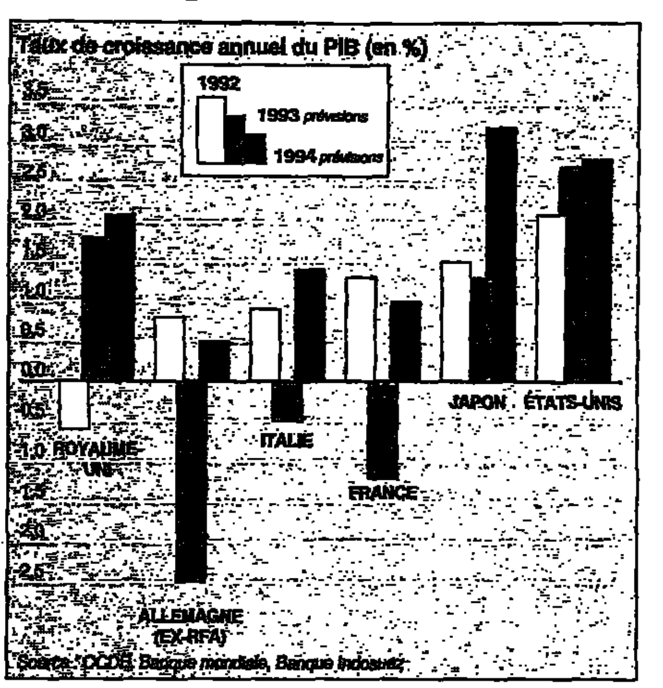
(Lire notre dossier sur les enjeux du GATT dans « le Monde-l'Economie ».)

INDICATEURS

PORTUGAL

■ **Production industrielle : – 7,1 % au premier semestre.** – L'indice de la production industrielle au Portugal a enregistré une baisse de 7,1 % au cours du premier semestre 1993, par rapport à la même période en 1992. Le textile et les matériels de transports ont connu les reculs les plus nets (respectivement – 15 % et – 13,3 %).

OCDE : 1,1 % de croissance prévu en 1993



La plupart des pays industrialisés sont toujours dans une phase d'ajustement économique. Au total, la croissance dans la zone OCDE ne devrait pas dépasser 1,1 % en 1993 (après 1,4 % en 1992). Cette croissance insuffisante couplée à des politiques monétaires restrictives entraîne une désinflation inquiétante.

COMMENTAIRE

Valse-hésitation

AU fur et à mesure que la date fatidique du 15 décembre se rapproche, le gouvernement français, dans sa conduite du dossier du GATT, donne une impression d'affolement qui le conduit à prendre des positions brouillonnes et souvent contradictoires. La semaine dernière, devant des députés médusés, le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, s'était livré à un vigoureux plaidoyer en faveur d'une conclusion rapide des négociations de l'Uruguay Round. Parce qu'elle est la quatrième puissance exportatrice de la planète, la France, disait-il en substance, n'a pas intérêt à bloquer les discussions au GATT. Et elle n'a d'ailleurs pas les moyens de le faire, ajoutait-il. Devant la facheuse impression provoquée par ces propos, le gouvernement a rectifié le tir par la voix d'autres ministres. Mais l'idée qu'une certaine confusion régnait au sein de l'équipe dirigeante était installée dans l'opinion publique.

Les déclarations d'Alain Juppé samedi à Vienne ne peuvent qu'accroître ce trouble. Jusqu'ici la position française était claire en soi. Elle tenait dans une phrase transmise de vive voix par Edouard Balladur au président Clinton. *« Tant qu'il n'y aura pas d'accord sur tout il n'y aura d'accord sur rien. »* Autrement dit, la France ne signera pas un accord au GATT si elle n'obtient pas satisfaction sur le dossier agricole.

La ligne officielle est changée. L'objectif de Paris est désormais de conclure avant le 15 décembre un accord partiel et de renvoyer aux calendes les dossiers plus épineux. Il faut une grille de lecture bien particulière pour voir, comme Jacques Toubon, ministre de la culture, dans les propos de M. Juppé un *« durcissement »* et non *« un infléchissement »* de la stratégie française. Les organisations agricoles sont, elles, dans le vrai lorsqu'elles dénoncent cette valse-hésitation qui désarçonne l'opinion publique et fait douter de la fermeté du gouvernement.

Le plus piquant est de constater que le manque de cohérence de la position française, les appels du pied maladroits faits en direction des Etats-Unis, n'entament en rien la détermination américaine. Ils la conforteraientt plutôt. Témoin les déclarations faites par Washington en réponse aux propos de M. Juppé. L'administration campe sur les mêmes positions : le pré-accord de Blair House ne sera pas modifié ; et pas question de revenir sur la date butoir du 15 décembre. Que va inventer Paris cette semaine pour tenter de se concilier les Américains ?

JEAN-PIERRE TUQUOI

SOCIAL

Des perturbations prévisibles dans les transports

Le réveil revendicatif du secteur public

Les agents de France Télécom, de La Poste, d'Air France, de la SNCF, de la RATP et d'EDF-GDF sont appelés mardi 12 octobre à des mouvements de grève. Chez Air France, il s'agit de s'opposer aux quatre mille suppressions d'emplois prévues en 1994 alors que les autres entreprises publiques s'inquiètent de l'avenir de leur statut.

Face à la récession, le gouvernement a multiplié depuis le printemps une série de décisions impopulaires (hausse de la contribution sociale généralisée, réforme des retraites, plan d'économie sur les dépenses de santé, *«gel»* des rémunérations des fonctionnaires), sans véritablement rencontrer de fortes réactions. Premier mouvement social d'ampleur depuis l'arrivée de la droite au gouvernement, la journée d'action du mardi 12 octobre dans le secteur public devrait être plus suivie que la précédente du 26 avril 1990, lancée sans grand succès contre la politique salariale du gouvernement Rocard. Cette fois, le personnel des entreprises nationalisées, abrité derrière un statut protecteur, voit remises en cause des situations souvent confortables.

Air France, qui en est à son troisième plan social en trois ans, aura supprimé 9 000 emplois sur cette période, dont 4 000 prévus en 1994. Les postiers, soumis eux aussi à une course à la productivité, sont de plus en plus déstabilisés par la remise en cause rampante de leurs acquis sociaux (allongement de leur temps de travail, notamment) et par la procédure de reclassification consécutive à la réforme statutaire de 1990. Cette dernière n'a-t-elle pas mis au jour qu'une partie d'entre eux effectuait un travail moins qualifié que celui pour lequel ils étaient payés ? Chez France Télécom, il s'agit de la deuxième réforme statutaire en quatre ans. En dépit des assurances qu'il a reçues, les agents redoutent une privatisation à terme et la perte de leur statut de fonctionnaire. A la SNCF, le succès de la manifestation du 5 octobre a incité les syndicats à lancer un appel à la grève. Celle-ci repose moins sur l'absence d'augmentations générales des salaires que sur une inquiétude diffuse quant à l'avenir d'une entreprise secouée par une double crise : celle de son image auprès des clients et celle, plus ancienne, de la notion de service public. Les débrayages prévus à la RATP – où, comme à la SNCF, aucun plan social n'est en cours – s'accompagnent de revendications parfaitement classiques, tout comme à EDF-GDF, l'un des derniers grands bastions de la CGT, qui a entraîné FO dans l'action. Dans ces entreprises à statut, les syndicats entendent également rester à l'écart du champ d'application de la réforme des retraites.

Enfin, la CGT et FO ne devraient guère mobiliser les fonctionnaires, invités à se joindre aux manifestations avant la reprise, le 14 octobre, des négociations salariales dans la fonction publique. Des discussions qui contrastent avec la cure d'austérité imposée dans plusieurs sociétés nationales. Hormis Air France, les entreprises publiques soumises à de vastes plans sociaux (*Bull*, Thomson, SNECMA) devraient rester calmes mardi. En décidant d'inviter le secteur nationalisé à revoir ses plans sociaux (*le Monde* du 22 septembre), le premier ministre s'est posé comme un promoteur des *«mesures alternatives aux licenciements»*. Les projets initiaux de ces entreprises n'avaient pourtant suscité aucune remontrance à Matignon qui, au contraire, avait parfois insisté auprès des directions pour qu'elles mettent plus rapidement au point leurs plans de restructuration...

La journée du 12 octobre apparaît donc comme un premier coup de semonce adressé au gouvernement. Celui-ci ne peut ignorer les *réactions que font naître les plans* sociaux impliquant directement ou indirectement l'Etat employeur. De même, cette mobilisation exprime un certain rejet face au projet de loi quinquennal sur l'emploi, fraîchement accueilli, y compris au sein de la majorité. Quant au caractère unitaire des arrêts de travail *(hormis à EDF-GDF) et des* manifestations qui les accompagneront, il traduit la recherche d'une plus grande efficacité dans l'action syndicale mais ces convergences restent largement de circonstance. Sur le fond, les divergences d'analyse persistent.

Les entreprises privées, où le climat social paraît anesthésié par l'inexorable montée du chômage, demeurent toujours à l'écart. Pour leurs salariés, l'heure semble davantage au débat sur le bien-fondé d'introduire des formes de partage du travail qu'à la préservation d'avantages spécifiques. Ce qui ne permet pas d'exclure l'apparition de conflits dont le gouvernement ferait volontiers l'économie.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE et JEAN-MICHEL NORMAND

Une journée difficile

La journée du mardi 12 octobre sera difficile pour les usagers des transports, particulièrement en Ile-de-France. Pour le métro, les RER A et B, le trafic devrait être très perturbé en fin de service, *c'est-à-dire entre* 10 h 30 et 14 heures et après 23 heures. Pour les bus, la circulation s'annonce peu perturbée. *Un numéro* vert (05-15-11-11) mis en place par la RATP, informera en temps réel les usagers sur le trafic.

En ce qui concerne la SNCF, un train sur trois ou quatre devrait circuler en Ile-de-France. Pas de perturbations attendue sur le TGV Nord, un train sur deux pour le TGV Atlantique et un train sur trois à quatre pour le TGV Sud-Est. Un train rapide express sur deux, voire un *sur trois, est prévu sur l'en*semble de la France. Les trains express régionaux devraient circuler au rythme de un sur quatre. La liste des trains en circulation sera affichée dans les gares et pourra être consultée sur le Minitel 3615 code SNCF.

Air France a prévu d'assurer la moitié de ses vols moyen-courriers et la totalité de ses vols long-courriers. La compagnie met deux numéros verts à la disposition de ses usagers : le 05-05-11-55 pour les vols au départ et le 05 05 15 55 pour les vols à l'arrivée.

INDUSTRIE

Cessions d'actifs, recapitalisation, gel des intérêts

Ferruzzi attend le secours des banques étrangères

Pour sauver Ferruzzi du dépôt de bilan, Mediobanca, la banque d'affaires du deuxième groupe privé italien, a mis au point un plan complexe mêlant augmentations de capital, cessions d'actifs, mais aussi la renégociation de la *dette de 29 000 milliards de lires* (103 milliards de francs).

Ce plan, dévoilé samedi 9 octobre à Milan, nécessite un gros effort de la part des banquiers du groupe. Les institutions étrangères, qui supportent environ le quart de la dette du *groupe chimique et agro-alimentaire*, devaient être consultées lundi 11 octobre. Selon *la Tribune* du 11 octobre, les engagements des banques françaises s'élèveraient à plus de 4 milliards de francs.

Un volume de dettes global de *8 900 milliards de lires serait* rééchelonné sur une durée de 10 à 12 ans et à un faible taux d'intérêt de l'ordre de 6 à 7 %. Le paiement des intérêts serait gelé, ce qui représenterait une économie de 1 800 milliards de lires pour l'exercice en cours. Si un accord *sur le paiement de la* dette était obtenu avec les créanciers du groupe, celui-ci procéderait à des augmentations de capi*tal d'un montant global de 5 400* milliards de lires.

Enfin, le groupe se recentrera sur ses métiers de base, et cédera donc des actifs non stratégiques. Le montant global de ces cessions seraient de l'ordre de 5 600 milliards de lires . Elles concerneront les activités éditoriales et télévisées *(Il Messagero*, Telemontecarlo), les cimentiers Calcestruzzi, les activités maritimes *et agricoles ainsi que les investis*sements immobiliers et divers participations financières.

*Ces opérations devraient per*mettre au groupe Ferruzzi de ramener son endettement à 9 000 milliards de lires en 1996, tout en procédant à des investissements de 1 200 milliards de lires sur la période considérée.

Le holding financier Ferfin, dont la participation dans Montedison serait réduite, serait à nouveau bénéficaire dégageant un profit de 91 milliards de lires en 1996 (contre 1 519 milliards de lires de pertes en 1992). Montedison, qui a perdu 1 244 milliards de lires en 1992, pourrait dégager un résultat d'exploitation positif de 1 600 milliards de lires *dès 1994*.



SOCIAL

En raison de la transformation de l'entreprise en société anonyme

Les agents de France Télécom craignent pour leur statut

Les 152 000 fonctionnaires de France Télécom à la grève, mardi 12 octobre, craignent que la nouvelle réforme de l'entreprise porte atteinte au statut protégé du personnel *(le Monde* du 25 septembre). Si le ministère de l'industrie et la direction de la future société anonyme multiplient les assurances, les conditions du maintien des garanties liées à ce statut n'en soulèvent pas moins certaines interrogations quant à leur constitutionnalité.

Les fonctionnaires de France Télécom pourront-ils conserver toutes les prérogatives attachées à leur statut dans la future société anonyme contrôlée majoritairement par l'Etat? La question est d'autant plus explosive qu'elle est encore soumise à interprétations juridiques divergentes. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, soucieux de n'avancer qu' *«à coup sûr»* sur ce terrain sensible, vient de solliciter l'avis du Conseil d'Etat. En fait, la principale question posée aux juges de la Haute Assemblée est de savoir si les fonctionnaires de France Télécom, actuellement subordonnés à l'autorité du président du conseil d'administration de l'exploitant public, pourront ou non continuer à dépendre du président de la nouvelle société anonyme, personne morale de droit privé. Autrement dit, le patron de la future SA pourra-t-il continuer d'accomplir, par délégation du ministre de tutelle, tous les actes de gestion en matière de personnel : recruter, assurer le déroulement de carrière, rémunérer, sanctionner...

Deux argumentations au Conseil d'Etat

La question de cette délégation de pouvoirs ministériels se révèle d'autant plus importante que, depuis le transfert, en 1990, des fonctionnaires de l'ancienne direction générale des télécommunications au sein de l'exploitant France Télécom, ces agents n'ont pratiquement plus les moyens d'être rattachés à leur ministère de tutelle. Comment ce dernier, avec ses 6 000 emplois, pourrait-il dans l'absolu réintégrer un bataillon de 148 000 personnes (1)?

Reste à savoir si cette habilitation du président de société anonyme en matière de gestion de fonctionnaires est conforme à la Constitution. Récemment sollicité par le gouvernement sur le projet de loi, comparable, de transformation de l'Imprimerie nationale en société nationale, la plus haute juridiction administrative a en effet développé deux argumentations divergentes. Ainsi, en assemblée plénière, les conseillers d'Etat ont-ils estimé qu'un président d'entreprise publique ne pouvait pas, même partiellement, gérer directement des fonctionnaires, au motif que cela portait atteinte aux pouvoirs constitutionnels du président de la République en matière de nomination dans les emplois civils (2).

La section des finances du Conseil d'Etat a, pour sa part, émis un avis plus nuancé. Avis qui a du reste été repris par le gouvernement dans le projet de loi soumis le 29 septembre au conseil des ministres. Cette formation de la Haute Assemblée a en effet estimé qu'un président d'entreprise publique, *«pour la nomination duquel le rôle du ministre de tutelle était éminent, pouvait être considéré comme une autorité subordonnée à ce ministre, s'agissant de la gestion de ses personnels fonctionnaires»*.

Si cette dernière thèse était appliquée au cas de France Télécom, les fonctionnaires aujourd'hui en activité seraient alors transférés tels quels au sein de la SA. Seule resterait à préciser l'autorité publique responsable du pouvoir disciplinaire, étant entendu que, selon la section des finances du Conseil d'Etat, cette compétence ne peut pas être dévolue à un président d'entreprise. A l'inverse, si la thèse de l'assemblée plénière était retenue, les fonctionnaires de France Télécom ne pourraient alors qu'être *«détachés»* au sein de la nouvelle entité, tout en demeurant administrativement rattachés à l'exploitant public. Ce dernier serait en effet, dans ce schéma, obligatoirement maintenu pour faire office de centre de gestion des personnels administratifs. Un *«bricolage jurdique»* qui n'est évidemment souhaité par personne...

Quel sera par ailleurs le statut du personnel recruté après la constitution de la société. Dans le cas de l'Imprimerie nationale, le projet de loi précise que les nouveaux embauchés *«seront soumis au droit du travail»*. Dans le cas de France Télécom, la question du recrutement de fonctionnaires a également été posée au Conseil d'Etat. En attendant de lever ces incertitudes juridiques, la direction de France Télécom s'attache, pour l'heure, à convaincre les agents de ce qu'en tout état de cause, *«la réalité de la garantie de l'emploi des personnels réside moins dans un statut, aussi protecteur soit-il, que dans la santé économique de l'entreprise»*.

V. D.

(1) Sont exclus de ce décompte, les 4 000 cadres relevant de corps interministériels.

(2) Articles 13 et 21 de la Constitution, complétés par l'ordonnance du 28 novembre 1958 concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat.

CEE

La réunion des ministres des finances

Les Douze envisagent une plus grande convergence économique

Quelles orientations donner à la coopération économique et monétaire dans la Communauté, alors que le processus de ratification du traité de Maastricht arrive à son terme? Réunis samedi 9 octobre près de Bruxelles, les ministres des finances des Douze, que l'implosion du système monétaire européen (SME), le 2 août, avait déroutés et rendus discrets, se sont efforcés de reprendre l'initiative et de rétablir une plus grande convergence économique.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

La stratégie à laquelle les douze ministres des finances se rallient repose sur deux piliers : reprendre avec détermination, comme si les récents malheurs du système monétaire européen (SME) n'étaient qu'un simple accident, le cheminement vers l'Union économique et monétaire (UEM) et, parallèlement, mais bien sûr de façon cohérente avec ce premier objectif, mettre en place une politique donnant la priorité à la lutte contre le chômage. Jusqu'à quel point la position ainsi définie fait-elle l'unanimité du Conseil? *«Personne n'a traîné les pieds pour passer à la deuxième étape. J'ai vu douze pays de la Communauté qui construisent l'UEM»*, répond Edmond Alphandhéry, le ministre français.

Les Douze se sont donnés sagement jusqu'à la fin de l'année pour préciser leurs intentions. Au terme du traité de Maastricht, les ministres des finances doivent arrêter avant le passage à la deuxième étape de l'UEM, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1994, les grandes orientations de la politique économique de la Communauté et des Etats membres. Par ailleurs, c'est lors du Conseil européen de décembre, que les chefs d'Etat et de gouvernement examineront le Livre blanc sur la croissance et l'emploi actuellement mis au point, à leur demande, par la Commission européenne et dont Jacques Delors a révélé samedi une première esquisse. Les deux exercices sont intimement liés, même si le second se situe plutôt dans une perspective à moyen terme.

Capital humain

Les ministres ont approuvé des règlements nécessaires à la mise en place de la deuxième phase de l'UEM. *«Cet accord démontre la volonté de la Communauté de réaliser l'UEM selon les modalités et le calendrier fixé par le traité de Maastricht... La stabilité des taux de change demeure notre objectif, mais avant de revenir à des marges de change étroites, il faut que nous rétablissions une plus grande convergence économique. La priorité, c'est le retour à la convergence»*, a commenté Philippe Maystadt, le ministre belge des finances qui préside les travaux des Douze.

Le Livre blanc ne prévoit pas de retour à une croissance significative – 3 % – avant 1996. Une reprise aussi lointaine ne rend-elle pas irréaliste le projet de parvenir à une monnaie unique entre 1997 et 1999? *«Il est possible de respecter le calendrier; plus les agents économiques seront persuadés que c'est possible, plus cela aidera. Il n'y a pas de prospérité sans monnaie forte; si nous voulons une monnaie forte, c'est pour donner à chacun une possibilité d'emploi»*, réplique M. Delors qui, apparemment, a retrouvé sa combativité.

Mettant en avant les atouts de la Communauté, en particulier son capital humain, le message du Livre blanc se veut encourageant. Selon les experts bruxellois, à condition de privilégier l'investissement (il devrait passer de 19 % du PNB aujourd'hui à 24 % en l'an 2000), d'affecter les gains de productivité au renforcement de l'appareil de production ainsi qu'à la création d'emplois, et donc d'accepter un simple maintien du revenu des ménages, d'accroître l'épargne publique, de bénéficier d'un environnement favorable pour le commerce extérieur (ce qui implique un accord au GATT), la Communauté pourrait retrouver une croissance de l'ordre de 3 % à compter de 1996; surtout, elle devrait pouvoir tabler alors sur un recul significatif du chômage, de 11 % à 7 % de la population active. La consommation resterait alors stagnante, mais les déficits publics seraient considérablement réduits.

Les perspectives annoncées pour les deux années à venir semblent plus sombres. Néanmoins, comment gérer cette période de transition pour améliorer les chances de reprise? M. Delors met en relief trois facteurs de croissance : le redressement du dollar (*«la compétitivité des pays européens qui ont une monnaie stable s'est dégradée vis-à-vis du dollar, la manipulation des taux de change est redevenue un élément de la politique économique de certains pays...»*), la baisse des taux d'intérêt et un effort en matière d'investissement.

L' *«initiative européenne de croissance»*, adoptée par les Douze au Conseil européen d'Edimbourg, en décembre 1992, qui prévoit notamment un programme de modernisation des infrastructures financé par la Banque européenne d'investissements (BEI) et par un Fonds européen d'investissement, est mise en œuvre trop lentement et surtout s'avère, en volume d'interventions, insuffisante par rapport aux besoins, estime le président de la Commission, qui rejoint là un point de vue maintes fois exprimé par Michel Rocard. M. Maystad a indiqué que les ministres des finances examineront le 25 octobre dans quelle mesure ce modeste instrument d'inspiration keynésienne pourrait être renforcé. Et M. Delors est revenu sur la nécessité d'une meilleure convergence des politiques et performances économiques, qu'il perçoit non pas comme une contrainte, mais comme la manière appropriée de sortir ensemble de la crise : *«Il n'y a pas de contradiction entre croissance et convergence. L'intégration des échanges est telle, dans la Communauté, que la croissance doit être symétrique»*, souligne-t-il.

PHILIPPE LEMAITRE





ÉCONOMIE

VIE DES ENTREPRISES

Cédant ses points de vente à Blockbuster

Philips se retire de la distribution des programmes audiovisuels aux Etats-Unis

Philips a annoncé, jeudi *7 octobre*, la cession des 430 points de vente américains de sa filiale Super Club (production et distribution de programmes audiovisuels) à la chaîne concurrente Blockbuster (qui possède *déjà plus de 3 000 magasins de* location de cassettes vidéo) pour 150 millions de dollars (1).

AMSTERDAM

de notre correspondant

Entré discrètement, à la fin des années 80, dans le capital de Super Club, Philips avait d'abord porté sa participation à plus de 50 % avant d'être contraint, en 1992, de reprendre la société dans sa totalité pour assainir sa situation financière. Menée conjointement à des investissements dans le capital de Blockbuster (dont le groupe néerlandais détient environ 8 %) et de sociétés de location de programmes vidéo en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, cette opération avait été placée, à l'époque, sous le signe du *« One Stop Shopping » :* selon le prési*dent de la multinationale,* Jan Timmer, le consommateur se procurerait, un jour, *« tout ce dont il a besoin en matière audiovisuelle, l'appareillage comme les programmes, en un seul endroit ».*

Excès d'optimisme? Conséquence de la guerre des prix qui fait rage sur le marché des produits audiovisuels traditionnels (magnétoscopes et lecteurs de disques compacts), et du lent démarrage des produits nouveaux (lecteurs de cassettes audio digitales DCC et Compact Disc Interactif)? Philips a décidé de *« réviser sa politique dans les activités médias aux Etats-Unis »*, selon Scott Marden, de Philips Media.

Reste à savoir si l'Europe ne sera pas demain concernée. Car les 320 magasins Super-Club en Belgique et aux Pays-Bas, contrairement à la branche américaine désormais cédée, sont toujours déficitaires. Leur vente ne serait pas envisagée, a toutefois affirmé un porte-parole du groupe. Mais, en dépit des remarquables résultats de Polygram, Philips paraît avoir du mal à négocier le tournant amorcé en direction des programmes audiovisuels : ils pouvaient, selon Jan Timmer en 1992, *« générer de 20 à 30 % du chiffre d'affaires à l'horizon 2000 ».*

CHRISTIAN CHARTIER

(1) Un dollar vaut environ 5,60 francs.

Quand la multinationale monnaie son savoir-faire

Philips et la coopérative Rabobank ont procédé, cet été, à un ingénieux montage : la première a cédé la propriété d'une partie de ses actifs immatériels (brevets et contrats de licences) à la seconde qui les lui rétrocède contre un loyer mensuel. Cette application novatrice de la formule du *sale and lease back* a été révélée, vendredi 8 octobre, par une station de radio et confirmée par les intéressés, qui n'ont cependant pas voulu entrer dans les détails. En cédant, pour environ 2,4 milliards de francs, dit-on, une portion de son savoir-faire intellectuel (évalué à 5,4 miliards de francs dans son bilan 1992), Philips a accru ses fonds propres et *réduit son taux d'endettement.*

Le fisc néerlandais a donné, non sans se faire prier par le premier ministre et le ministre de l'économie, son feu vert à cette opération : c'est une forme d'aide étatique aussi originale que bienvenue qu'a ainsi reçue Philips. Dont l'exemple pourrait inspirer, aux Pays-Bas comme à l'étranger, des entreprises à fort capital intellectuel en difficulté ou menacées d'une OPA.

C. Ch.

PHARMACIE : Hoechst veut lancer des médicaments sans marque. – La société américaine Hoechst Celanese Corporation, filiale à 100 % du groupe chimique allemand Hoechst AG, a acquis 51 % du capital du groupe *pharmaceutique américain* Copley, pour 900 millions de marks (3,1 milliards de francs). Copley, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 52 millions de dollars (291 millions de francs) et un bénéfice après impôt de 12,5 millions de dollars en 1992, est spécialisé dans la vente de médicaments génériques, c'est-à-dire de médicaments anciens, ne nécessitant plus de versement de redevances et donc vendus à bas prix.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RESULTATS

La « Conran Shop » a atteint son objectif. – Malgré la crise, la « Conran Shop » a atteint l'objectif fixé il y a tout juste un an lors de son ouverture, rive gauche à Paris : réaliser 70 millions de francs de chiffre d'affaires. De date à date, ce chiffre n'est pas tout à fait atteint, a indiqué Michel Cultru, responsable des magasins de Londres et Paris, mais ce sera chose faite en année financière. Il maintient donc le but qu'il s'était fixé l'an passé : réaliser 100 millions de francs de chiffre d'affaires en trois ans. Néanmoins, la boutique – placée sur le haut de gamme – n'est pas épargnée par la crise. Le premier trimestre 1993 a été *« dur, très dur, difficile »*, a indiqué Michel Cultru. Cette année, 4 000 produits nouveaux ont été sortis, le magasin en comptant désormais 8 000. *Sans revenir le* moins du monde sur le concept, les responsables ont été attentifs aux prix, offrant, à côté des produits très haut de gamme, des articles meilleur marché : 2 800 *sont à moins de 100 francs* (dont 200 à moins de 10 francs) et 5 000 à moins de 500 francs. Reste que la chaîne – qui continue de se développer en Grande Bretagne – ne prévoit pas d'ouvrir un nouveau magasin en France : Tokyo, Hambourg ou New-York, tels sont ses projets à venir, les uns n'étant pas exclusifs des autres.

ACQUISITION

Financière Zannier envisage d'acquérir 66 % de Babyrelax. – La Financière Zannier, holding de contrôle du groupe de distribution de vêtements pour enfants *« Z Groupe Zannier », envisage* d'acquérir 66 % de Babyrelax (sièges de voitures pour bébés), jusqu'à présent détenu à 100 % par Hutchinson (groupe Total), a annoncé, mardi 5 octobre, le *groupe Zannier. Cette acquisition* se ferait à l'occasion d'une augmentation de capital, Hutchinson conservant les 34 % restant de Babyrelax. Le montant de l'investissement n'est pas précisé. Le groupe Zannier a indiqué que son fondateur réalisait un investissement en son nom propre et non d'une diversification de l'entreprise, qui reste concentrée sur la distribution de vêtements.

CESSION

Elf Sanofi cède Rustica Semences et Prograin à Semagri et Coop de Pau. – Elf Sanofi a annoncé, vendredi 8 octobre, la cession de sa participation dans Rustica Semences *(360 millions* de chiffre d'affaires) et Prograin Génétique à son partenaire dans ce domaine, Semagri, qui va s'allier à cette occasion avec Coop de Pau. La filiale d'Elf Aquitaine détenait 66 % de Rustica Semences aux cotés de Semagri, un holding créé par la profession agricole, et 100 % de Prograin Génétique. Le désengagement du groupe activités semences a débuté en 1992, avec la cession de la société américaine Dahlgren. De son côté, le groupe Coop de Pau réalise un chiffre d'affaires de près de 3 milliards de francs dans le maïs et les semences.

CONTRAT

Northern Telecom : vente de centraux téléphoniques en Chine. – Northern Telecom a annoncé, vendredi 8 octobre, la vente de 159 millions de dollars (950 millions de francs) de centraux téléphoniques numériques à quatre provinces chinoises. Les provinces du Henan, du Jiangxi, du Chaanxi et du Yunan ont commandé quelque 160 centraux *téléphoniques. Northern Telecom* avait déjà vendu en juillet pour 102 millions de dollars de centraux aux provinces de Hebei et Jilin. La société avait créé une filiale chinoise Nortel China, basée à Pékin et couvrant la Chine, Taïwan et Hongkong. Le chiffre d'affaires de Northern *Telecom, qui emploie 60 000* personnes dans le monde, a atteint 8,41 milliards de dollars (50 milliards de francs) en 1992.

CRISE

Les Laboratoires Recréation (cosmétiques) en cessation de paiement. – Employant 285 personnes, les Laboratoires Recréation viennent de se déclarer en cessation de paiement. Un administrateur judiciaire a été nommé, a confirmé, jeudi 7 octobre, le tribunal de Commerce de Paris. Le passif déclaré s'élève à 12,1 millions de francs pour un actif déclaré de 14,2 millions. La société devrait poursuivre ses activités pendant six mois, *« des solutions sont en vue »* d'ici là pour redresser la situation, selon la direction. Les Laboratoires Recréation possèdent notamment trois usines – à Saint-Quentin dans l'Aisne, Libourne près de Bordeaux et Céton dans l'Orne. L'exercice 1992 s'était soldé par une perte nette de 146 000 francs pour un chiffre d'affaires de 65,9 millions, après un bénéfice net de 23 000 francs en 1991 pour 80,9 millions de chiffre d'affaires.

CONTENTIEUX

Matra-Hachette recevra 208 millions de francs de dédommagement pour les retards du métro taïwanais. – Un organisme d'arbitrage de Taïwan a condamné, jeudi 7 octobre, le Département des systèmes de transports rapides (DORTS) de Taïpei à verser 1 milliard de dollars taïwanais (208 millions de francs) à Matra-Hachette, en dédommagement du préjudice dû aux retards de construction du métro. Le DORTS avait attribué les contrats de réalisation des installations au sol à deux sociétés qui avaient achevé leurs travaux avec plus d'un an de retard, soit fin 1992. L'indemnité ne couvre pas l'intégralité des réclamations du groupe français qui se mon*taient à 350 millions de francs*, a indiqué le porte-parole de Matra-Hachette, qui accepte cependant l'arbitrage, a-t-il ajouté. Matra-Hachette ayant déjà provisionné ce préjudice dans ses comptes, l'indemnité versée confortera les *profits du groupe.*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST

Avec un chiffre d'affaires de 765 MF contre 825 MF pour le premier semestre 1992, le résultat d'activité et d'exploitation consolidé au 30 juin 1993 s'établit à 48 MF contre 50,7 MF l'année précédente. Ce fléchissement est dû à la mauvaise tenue de l'activité économique, aux très faibles ventes de sel de déneigement en début d'année et à un tassement des ventes de produits viticoles.

Compte tenu des éléments exceptionnels liés notamment aux frais de restructuration, le résultat d'entreprise consolidé s'élève à 42,7 MF contre 52,3 MF en 1992.

Sur la base des tendances actuelles, le résultat net consolidé de 1993 n'atteindrait pas celui de 1992, alors que le résultat social de la Compagnie devrait être en légère progression sur l'année précédente.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 11 octobre ↓ Faible

La tendance était à la baisse lundi à la Bourse de Paris dans un marché calme qui n'attendait rien du côté des taux d'intérêt dans un avenir proche. Stable à l'ouverture, l'indice CAC 40 abandonnait 0,41 % une heure plus tard. Après trois quarts d'heure d'interruption des cotations en raison de problèmes techniques concernant la diffusion des cours, les valeurs françaises s'inscrivaient, aux alentours de 13 heures en repli de 0,26 % à 2 150,70 points.

Une hausse de 0,4 % des prix en France en septembre selon l'indice provisoire de l'INSEE laissait perplexes les milieux financiers. Ils étaient partagés entre l'espoir d'une reprise de la consommation que pourrait signifier cette petite poussée inflationniste et la conviction que cette hausse éloignerait encore un peu plus les perspectives d'une baisse des taux d'intérêt.

Du coté des valeurs, les échanges étaient importants sur Eurotunnel après la révision en baisse des résultats 1994 et 1995 de la société exploitant le tunnel sous la Manche. Le titre reculait de 1,4 % avec 942 000 titres négociés. EuroDisney était également orienté à la baisse : à la mi-séance, le titre abandonnait 4,9 % pour 235 000 titres.

La Société générale reste en tête de liste des titres demandés avec 105 000 actions traitées et une hausse de 0,3 % à 698 francs. Suez monte de 0,5 % à 366 francs avec 165 000 actions échangées. Baisse de 1,7 % de CEP Communication. Legris abandonnait 4,5 % et Primagaz 3,1 % après l'annonce d'une stabilité des résultats au premier semestre.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1992

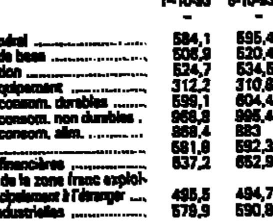
	1-10-93	8-10-93
Valeurs franç. à rev. variable	119,5	121,1
Valeurs industrielles	113,4	114,5
Valeurs étrangères	132	136
Pétroles-Energie	124,8	127,8
Chimie	99,5	99,8
Métallurgie, mécanique	119,5	121,2
Electricité, électronique	113,8	116,3
Bâtiment et matériaux	125,2	124,9
Ind. de consom. non alim.	118,9	119,4
Agroalimentaire	102,4	101,5
Distribution	133,8	137
Transports, loisirs, services	113,1	114,4
Assurances	143,9	144,8
Crédit banque	122	128,4
Sicomi	135,9	134,8
Immobilier et foncier	127,9	127,5
Investissement et portefeuille	140,8	143,5

Base 100 en 1949

Valeurs franç. à rev. variable	4 727,4	4 790,7
Valeurs étrangères	4 567,2	4 671

Base 100 en 1972

Valeurs franç. à rev. variable	682,2	691,3
Valeurs étrangères	617,4	631,5



SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES

Base 100 : 31 décembre 1981

	1-10-93	8-10-93
Indice général	584,1	595,4
Produits de base	506,9	520,4
Construction	524,7	534,5
Biens d'équipement	312,2	310,8
Biens de consom. durables	599,1	604,4
Biens de consom. non durables	968,8	995,4
Biens de consom. alim.	869,4	883
Services	581,8	592,3
Sociétés financières	637,2	652,9
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	495,5	494,7
Valeurs industrielles	579,9	590,8

Nouveau record d'activité sur le MONEP

Pour le deuxième mois consécutif, le marché des options négociables de Paris (MONEP) a enregistré un nouveau record absolu d'activité mensuelle au mois de septembre avec 729 180 contrats négociés, franchissant ainsi, pour la première fois depuis son ouverture, le seuil des 700 000 contrats. Le montant des primes échangées s'est élevé à 2,6 milliards de francs. Outre l'activité totale, l'activité quotidienne a également battu de nouveaux sommets, avec 33 145 contrats négociés en moyenne, contre 32 332 contrats en août.

Les options longues sur indices *(PXL) ont, avec 258 164 lots* échangés au cours du mois de septembre, battu leur précédent record du mois d'août, qui s'était établi à 249 304 contrats. Sur les neuf premiers mois de l'année, le volume des transactions cumulé atteint 5 145 432 contrats, en hausse de 13 % par rapport à la même période de 1992. Le montant cumulé des primes échangées s'établit à 19,5 milliards de francs.

TOKYO, 11 octobre Clos

Tous les marchés boursiers et financiers japonais ont chômé lundi 11 octobre en raison d'une fête nationale.

CHANGES

Dollar : 5,6155 F ↓

Lundi 11 octobre, le deutschemark était ferme sur le marché des changes parisien à *3,5085* francs contre 3,5080 francs vendredi 8, tandis que le dollar reculait à 5,6155 francs contre 5,6375 francs dans les échanges interbancaires de vendredi soir (5,6432 francs cours Banque de France).

FRANCFORT	8 oct.	11 oct.
Dollar (en DM)	1,6025	1,6013
TOKYO	8 oct.	11 oct.
Dollar (en yens)	105,25	Clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (11 oct.)	7 1/16-7 3/16 %
New-York (8 oct.)	2 15/16 %

BOURSES

	7 oct.	8 oct.
(SBF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice général CAC	595,41	590,90
(SBF, *base 1000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	2 147,41	2 156,38
NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*	7 oct.	8 oct.
Industrielles	3 583,63	3 584,74
LONDRES *(Indice « Financial Times »)*	7 oct.	8 oct.
100 valeurs	3 092,40	3 108,60
30 valeurs	2 358,40	2 359,10
Mines d'or	197,90	203,70
Fonds d'Etat	102,44	108,60
FRANCFORT	7 oct.	8 oct.
Dax	1 997,04	2 005,10
TOKYO	8 oct.	11 oct.
Nikkei Dow Jones	20 378,64	Clos
Indice général	1 656,40	Clos

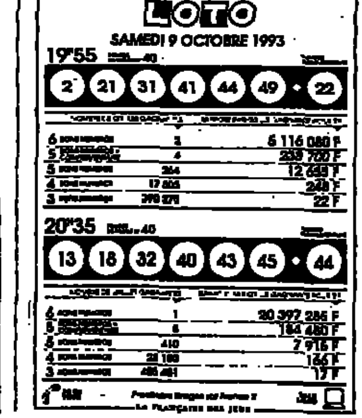
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

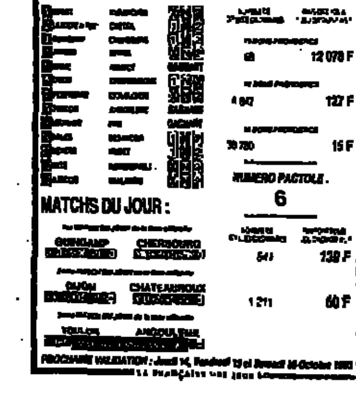
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,6070	5,6090	5,6630	5,6670
Yen (100)	5,2916	5,2986	5,3560	5,3652
Ecu	6,6168	6,6243	6,6081	6,6191
Deutschemark	3,5080	3,5095	3,5122	3,5155
Franc suisse	3,9978	4,0008	4,0235	4,0286
Lire italienne (1000)	3,5509	3,5545	3,5362	3,5419
Livre sterling	8,6140	8,6200	8,6457	8,6560
Peseta (100)	4,3050	4,3100	4,2722	4,2806

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 3/16	3 5/16	3 3/16	3 5/16
Yen (100)	2 7/16	2 9/16	2 7/16	2 9/16	2 7/16	2 9/16
Ecu	7 9/16	7 11/16	7 9/16	7 11/16	7 1/4	7 3/8
Deutschemark	6 3/4	6 7/8	6 5/8	6 3/4	6 5/16	6 7/16
Franc suisse	4 11/16	4 13/16	4 5/8	4 3/14	4 5/16	4 7/16
Lire italienne (1000)	8 13/16	9 1/16	8 5/8	8 7/8	8 7/16	8 11/16
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	5 3/4	5 7/8	5 5/8	5 3/4
Peseta (100)	10 3/16	10 9/16	10	10 5/16	9 11/16	10 1/16
Franc français	7 3/16	7 5/16	7 1/8	7 5/16	6 13/16	7

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 11 OCTOBRE

Liquidation : 22 octobre
Taux de report : 7,25

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –0,26 % (2150,70)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
+ 8,89	EDF-GDF 3%	5920	5930	+ 0,18
+ 23,98	B.N.P. (T.P)	1039	1039	—
+ 23,88	Cr.Lyonnais(T.P.)	1050	1053	+ 0,29
+ 35,17	Renault (T.P.)	2216	2229	+ 0,59
+ 51,51	Rhone Poulenc(T.P)	2430	2500	+ 2,88
+ 11,27	Saint Gobain(T.P.)	1145	1145	—
—	Thomson S.A (T.P)	1045	—	—
+ 3,25	Accor 1	639	635	– 0,63
– 2,82	Air Liquide 1	784	778	– 0,77
+ 8,23	Alcatel Alsthom 1	748	749	+ 0,13
+ 45,28	Alspi 1	382	385	+ 0,79
+ 37,82	AGF(Ass.gle.Fce) 1	686	689	+ 0,44
+ 57,75	Axa 1	1573	1587	+ 0,89
– 10,97	Bail Equipement 1	49,50	49,50	—
+ 68,24	Bail Invest. 1	1080	1065	– 1,39
+ 35,35	Bancaire (Cie) 1	535	536	+ 0,19
+ 18,84	Banque Colbert C2	185,70	184	– 1,93
– 1,56	Bazar Hot. Ville 2	621	630	+ 1,45
+ 1,63	Berger (M) 2	1217	1240	+ 1,89
+ 20,94	Bertrand Faure 2	463	462	– 0,22
+ 26,96	BIC 1	1200	1185	– 1,25
+ 14,22	BIS 1	141	140,50	– 0,35
+ 33,74	B.N.P. CI 1	283,90	280,20	– 1,30
– 0,83	Bollore Techno.1	445,50	441,30	– 0,94
– 8,49	Bongrain 1	3080	3039	– 0,89
+ 31,76	Bon Marche (Au) 1	630	618	– 1,90
+ 25,44	Bouygues 1	709	710	+ 0,14
– 10,86	BSN 1	862	858	– 0,46
+ 10,73	Canal + 1	1225	1217	– 0,65
+ 23,83	Cap Gemini Sogeti1	204	204	—
+ 9,39	Carnaudmetalbox 1	198,50	198	– 0,25
+ 48,85	Carrefour 1	3522	3519	– 0,09
+ 12,99	Casino Guichard 1	168,80	169,80	+ 0,59
+ 38,16	Casino Guich.ADP 1	131	131,60	+ 0,46
+ 49,80	Castorama Dt (Li)1	727	723	– 0,55
+ 19,82	C.C.F. 1	283,20	282,90	– 0,11
+ 41,83	CCMC-Manegia(Ly) 2	43,85	44	+ 0,34
+ 113,63	Cegid (Ly) 1	283	282	– 0,35
– 21,95	Centrest (Ny) 2	30,60	32	+ 4,58
+ 36,98	CEP Communication1	407	400	– 1,72
+ 43,84	Cerus Europ.Reun 1	111,40	110	– 1,26
+ 52,57	Cetelem 1	1150	1150	—
+ 37,97	CGIP 1	1321	1319	– 0,15
– 9,84	Chargeurs 1	1184	1177	– 0,59
+ 30,92	Christian Dior	318	320	+ 0,63
+ 6,59	CICA (M) 2	503	501	– 0,40
+ 19,92	Ciments Fr.Priv.B	305	310	+ 1,64
– 5,88	Clarins 1	475,30	480	+ 0,99
– 1,25	Club Mediterranee1	373,10	377	+ 1,05
+ 13,16	Colas 1	1006	1006	—
—	CGP (Papiers)(Ly)2	555	—	—
—	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
+ 25,88	Comptoir Modler. 1	1552	1556	+ 0,26
+ 102,35	CPR Paris.Reesc. 1	474	473,50	– 0,11
+ 23,41	Credit.F.France 1	1187	1191	+ 0,34
+ 24,11	Credit Local Fce 1	425	422	– 0,71
+ 57,08	Credit Lyonn.CIP 1	740	732	– 1,08
+ 26,76	Credit National 1	675	675	—
+ 2,21	CSEE 1	531	530	– 0,19
+ 59,63	Dassault 1	5160	5180	+ 0,39
+ 30,43	Dassault-Aviation1	475	480	+ 1,05

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 8 octobre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 08/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,6875	5,6432	5,40	5,90
Ecu	6,6170	6,6195	—	—
Allemagne (100 dm)	350,0600	350,9500	337	360
Belgique (100 F)	16,1170	16,1500	15,60	16,80
Pays-Bas (100 fl)	311,4400	312,1300	299	320
Italie (1000 lires)	3,5430	3,5440	3,32	3,77
Danemark (100 krd)	86,3400	86,5100	82	90
Irlande (1 iep)	8,2545	8,2665	7,75	8,50
Gde-Bretagne (1 L)	8,6555	8,6455	8,15	8,95
Grèce (100 drachmes)	2,4120	2,4095	2,09	3,09
Suisse (100 f)	398,2900	399,5200	386	408
Suède (100 krs)	70,3200	70,4800	66	75
Norvège (100 k)	80,0600	80,1400	75	84
Autriche (100 sch)	49,7500	49,8780	48	51
Espagne (100 pes)	4,3035	4,3040	4,05	4,60
Portugal (100 esc)	3,3850	3,3800	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,2485	4,2383	4	4,45
Japon (100 yens)	5,3961	5,3617	5,15	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 08/10
Or fin (kilo en barre)	65400	65500
Or fin (en lingot)	65500	65750
Napoléon (20f)	378	377
Pièce Fr (10 f)	350	—
Pièce Suisse (20 f)	378	378
Pièce Latine (20 f)	371	378
Souverain	474	473
Pièce 20 dollars	2545	2485
Pièce 10 dollars	1235	1197,50
Pièce 5 dollars	750	—
Pièce 50 pesos	2430	2435
Pièce 10 florins	392	392

Matif (Marché à terme international de France)

8 octobre 1993

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 154 946			
Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	128,28	127,62	124,02
Précédent	128,18	127,66	124,02

CAC 40 A TERME — Volume : 16 546			
Cours	Oct. 93	Nov. 93	Déc. 93
Dernier	2174,50	2170,50	2202
Précédent	2164	2177,50	2189,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux U = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Mariages

Anne-Marie GIANGRECO
et
François LIBMANN

sont très heureux d'annoncer qu'ils se sont mariés, le 9 octobre 1993, à Paris.

1, rue d'Arsonval,
75015 Paris.

Décès

– Mme Robert Chanet,
Mme Christine Chanet,
M. et Mme Laurent Mathieu,
M. Michel Mathieu,
Mme Paul Chatelain
et ses enfants,
Mme Jules Tison
et ses enfants,
M. et Mme Albert Teerlinck,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert CHANET,

survenu le jeudi 7 octobre 1993, à Paris, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 13 octobre, à 14 heures, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, Paris-20e.

Résidence Mantoue,
9, villa d'Este,
75013 Paris.

– *Saint-Chamond. Saint-Etienne.* Chuzelles. Gif-sur-Yvette.

Mme François Dupont,
son épouse,
M. et Mme Marc Dupont
et leurs enfants,
M. et Mme François Dupont
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François Rostaing
et leurs enfants,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François DUPONT,

survenu à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Ses funérailles auront lieu le mardi 12 octobre, à 15 h 45, en l'église Saint-Roch, à Saint-Etienne.

Condoléances sur registre.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

– Mme Jacques Garnal,
M. et Mme Paul Marini,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bruno Tollon,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Jean Garnal
et ses enfants,
M. et Mme Georges Guiard,
M. et Mme Pierre Garnal,
Mme Robert Pont,
Parents, alliés et amis,
Ses frères de déportation,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jacques GARNAL,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille de la Résistance,
médaille des Déportés,
président honoraire de la Fédération hospitalière du Sud-Ouest,
ancien conseiller général du Lot,

leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père et frère,
survenu le 8 octobre 1993, à l'âge de quatre-vingts ans, en son domicile.

Ses obsèques sont célébrées ce jour, lundi 11 octobre, à 14 h 30, en l'église Sainte-Urcisse de Cahors.

Inhumation dans le caveau de famille.

342, quai Champollion,
46000 Cahors.

– M. Pierre Touchet, directeur général du groupe GIFCO,
Les conseils d'administration,
Les cadres et les salariés des sociétés,
ont le regret de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Jacques GROSMAN,
ancien conseiller municipal de Paris,
ancien résistant,

survenu le 8 octobre 1993, dans sa soixante-huitième année.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 13 octobre, à 11 heures, au cimetière de Fontenay-sous-Bois, 118, boulevard Gallieni (Val-de-Marne).

Un hommage public lui sera rendu.

Groupe GIFCO,
20, boulevard Masséna,
75013 Paris.
Tél. : 45-82-47-47.

– M. Henri Saint-Etienne,
M. et Mme Gabriel Cattin,
leurs enfants et leur petite-fille,
M. et Mme Jacques Saint-Etienne,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Nicolaï
et leurs enfants,
ses frère, neveux, petits-neveux et arrière-petits-neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles SAINT-ÉTIENNE,
agrégé de l'Université,
inspecteur pédagogique régional honoraire,
chevalier du Mérite national,
commandeur dans l'ordre des Palmes académiques,
officier de la République italienne,

survenu le 10 octobre 1993, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu à Ménerbes (Vaucluse), le 12 octobre, à 13 h 30, et l'inhumation dans le caveau familial à Robiac (Gard).

Place de la Mairie,
84560 Ménerbes.

Paul GUYÉNON,
ancien combattant,
prisonnier de guerre 1939-1945,
ex-dépositaire central de presse à Laval,
ex-libraire « Aux beaux livres » à Cannes,

nous a quittés le 5 octobre 1993, et l'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

De la part de ses enfants
Denise et Yves Haugazeau,
à Talence,
Yvette et André Houillon,
à Saint-Martin-d'Hères,
Madeleine et Colin Dennard,
à East-Molesey,
Hélène et Maxime Messina,
à Vallauris,
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Sa sœur,
Toute la famille.

Ils rappellent à votre souvenir son épouse,

Angelina,

décédée en 1985.

Famille Guyénon,
9, rue de l'Abreuvage,
06110 Le Cannet.

– Marc-Noël Vigier, président-directeur général,
Et l'ensemble du personnel des *Publications du Moniteur*,
font part avec tristesse et émotion du décès, le 2 octobre 1993, de

Jérôme SAVIN,
journaliste au *Moniteur*,

à l'âge de trente-neuf ans.

Ils adressent à sa famille et à ses proches leurs plus sincères condoléances.

17, rue d'Uzès,
75002 Paris.

– M. et Mme Gérard Gré
et leur fils Stéphane,
M. Cyril Lacheret,
Les familles Lacheret, Grethner, Gallienne, Haensler,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques LACHERET,
née Katherine Gallienne,

survenu le 7 octobre 1993, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 octobre, à 14 h 30, en l'église réformée de Meudon, 14, rue du Bassin, Meudon (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, allée des Feuillantines,
94800 Villejuif.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le jeudi 14 octobre, à 17 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e, à la mémoire de

Marie SUSINI,

rappelée à Dieu le 22 août 1993.

Messes anniversaires

– Pour le troisième anniversaire du rappel à Dieu du

professeur Claude JACQUILLAT,

une messe sera célébrée à Saint-Agrève (Ardèche).

Que tous ceux qui l'ont aimé gardent vivant son souvenir.

Conférences

– La conférence de morphopsychologie, par le docteur Louis Corman, sur le thème : « Bisexualité, comment allier féminité et masculinité », aura lieu le jeudi 14 octobre 1993, à 20 h 30, au Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, Paris-8e. Entrée : 40 F.

Deux disparitions

La mort de Denis Manuel...

Un acteur discret doublé d'un humaniste

Le comédien Denis Manuel est mort des suites d'une maladie osseuse dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 octobre à Paris, ville où il était né il y a cinquante-neuf ans.

Dans la splendeur d'une chapelle imaginée par le metteur en scène Jean-Marie Villégier et le décorateur Carlo Tommasi, Denis Manuel surgit, manteau noir, jabot de dentelle blanche *sur un pourpoint brodé*. Ce soir-là, il était Théramène, ombre éblouissante de Thésée dans la *Phèdre* de Jean Racine. De sa voix si particulière, si reconnaissable depuis ses interprétations du répertoire classique à l'âge d'or de la télévision dans les années 60, il ferait à Thésée le récit fameux de la mort de son fils. Grâce à lui, surtout, cette *Phèdre* voyagerait, depuis sa création en 1991, dans de nombreuses villes de France où elle connaîtrait un succès mérité.

Ce personnage droit, discret, élégant résume à lui seul les qualités d'un homme qui voua sa vie à l'art de l'interprétation. De ses ancêtres portugais, il avait conservé le goût inné de la poésie et le brun des cheveux comme du regard. Employé d'une imprimerie d'Alençon, il entre en théâtre par un cours du Mans puis par le Cours Simon à Paris. La télévision l'impose et ses interprétations de Louis XI et de Voltaire jeune lui valent, dans la rue, les faveurs du grand public. Celles de grands metteurs en scène aussi, comme Roger Planchon avec qui il joue *l'Infâme* puis *Bérénice*, et Jean-Marie Villégier qui lui confie en 1987 le rôle de Béralde dans *le Malade imaginaire* (production du Châtelet). Il tiendra aussi plusieurs rôles pour le cinéma.

Dès le milieu des années 70, Denis Manuel découvre l'univers carcéral et consacre beaucoup de son temps à visiter les détenus. Il a consigné les souvenirs de cette expérience de sept ans, qui fit alors de lui un précurseur, dans un livre paru chez Flammarion, en 1979, *Première rue à gauche*. Avec lui, disparaît un peu d'un temps où les acteurs servaient les arts sans barguigner et n'hésitaient pas à s'engager sans tapage.

O. S.

...et de la pianiste Catherine Collard

Une force intérieure dévouée à la musique de son temps

La pianiste française Catherine Collard est morte dimanche 10 octobre à son domicile parisien des suites d'un cancer. Elle était âgée de quarante-six ans.

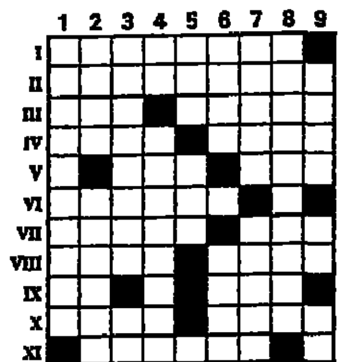
L'énergie. Cette pianiste puissante, qui avait forcé les portes de la célébrité, il y a vingt-quatre ans, en remportant le périlleux Concours Messiaen à Royan, n'avait plus cessé de manifester cette force intérieure qui lui avait valu l'admiration de toute la profession. Après un début de carrière tout dévoué à la musique de son temps, Catherine Collard, à l'aube des années 90, avait fait un retour sur elle-même et sur le grand répertoire romantique et pré-romantique. Elle se donnait avec passion à l'enseignement, organisait sur la Côte basque un festival – rencontre au sommet de pianistes de tous les pays et de toutes les générations – se produisait peu en récital mais jouait beaucoup en duo, avec la violoniste Catherine Courtois et encore cet été, au Festival d'Aix-en-Provence, avec la contralto Nathalie Stuzmann. Elle se savait atteinte d'une maladie incurable. Chaque rémission la revoyait en pleine activité.

L'énergie caractérisait aussi sa façon d'être au piano, l'ampleur du geste, la grandeur du son, l'engagement physique et intellectuel, la concentration. Son « idylle » avec Schumann (d'où est né chez Lyrinx un très bel enregistrement des *Papillons*, des *Scènes d'enfants*, de la *sonate opus 11)*, se poursuivait depuis le Conservatoire dans le sillage d'Yvonne Lefébure, qui y fut l'un de ses professeurs. Jean Hubeau, son autre maître, lui avait transmis « *le virus* » de la musique de chambre, et de son absolu partage. Catherine Collard s'est beaucoup consacrée aux autres. Elle laisse à ses admirateurs trop peu de disques mais des souvenirs ineffaçables.

A.R.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6146



HORIZONTALEMENT

I. Fleurs pour une dame. – II. Qui ont de grosses dents. – III. Unité de mesure. Un homme qui a du charme. – IV. Facile à semer. Héros antique. – V. Bien dépassé. Un point d'union. – VI. Des spécialistes de la recherche. – VII. C'est parfois enguirlander. Rendue en expirant. – VIII. Des colères. Pouvait être une réponse à la question. – IX. Adverbe. Dans la mer d'Irlande ou en Côte-d'Ivoire. – X. A de solides mâchoires. Beaux à l'école. – XI. Nom de terre.

VERTICALEMENT

1. Eclaire près des murs. – 2. Coule à l'étranger. Sont parfois de rigueur. – 3. Un poète l'a envoyée sur les roses. Un animal très mou. – 4. Dans l'entrée. Allemand d'autrefois. – 5. Bandes d'étoffe. Port antique. – 6. Est plus avantagé que le quadrupède. Est demandé comme une grâce. – 7. Une posture de yoga. Crache en fumant. – 8. Avec un accent grave. – 9. En France. D'un auxiliaire. Qui a circulé.

Solution du problème n° 6145

Horizontalement

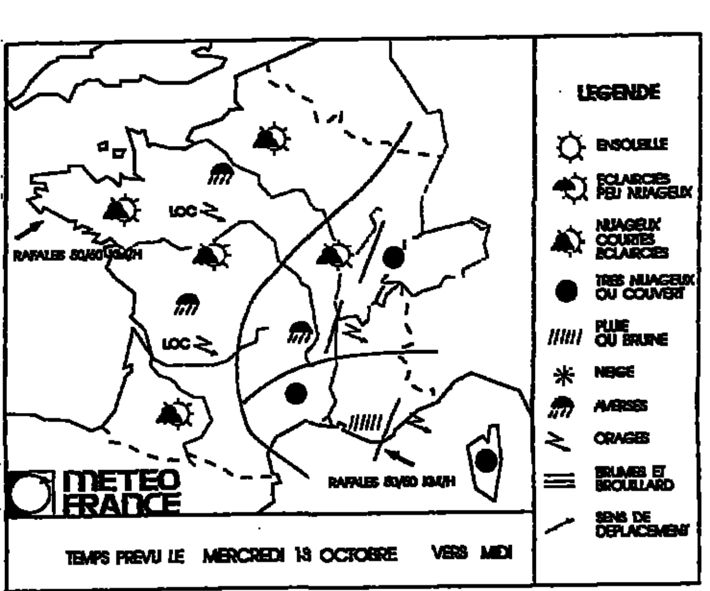
I. Immatriculation. – II. Neutralité. Inné. – III. Arrhes. Eiders. – IV. Mi. Emailler. Pue. – V. Osséine. Riens. – VI. Vie Etna. Merci. – VII. *Iéna*. Silhouette. – VIII. Brave. Se. Urne. – IX. Tores. Liseuse. – X. Eléis. Etal. Erin. – XI. Aunoloule. Sot. – XII. Agrès. Ure. Na. – XIII. Lus. Epair. El. XIV. En. Visage. Drill. – XV. Pesés. Serveuses.

Verticalement

1. Inamovible. Alep. – 2. Merisier. Lagune. – 3. Mûr. Sénateurs. – 4. Athée. Avoine. Vé. – 5. Trémie. Erses. Is. – 6. Rasants. Es. – 7. Il. Ienisseï. Pas. – 8. Ciel. Ale. Touage. – 9. Utile. Laurier. – 10. Lede. Mouiller. – 11. Erreurs. Dé. – 12. Tir. Irénée. Féru. – 13. Inspecteurs. Lis. – 14. On. *Unit*. Sion. Lé. – 15. Nèpes. Eventails.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



Encore des pluies abondantes sur l'Est et le Sud-Est.– Dans la nuit de lundi à mardi, des pluies orageuses vont se renforcer de la Méditerranée à la région Rhônes-Alpes et au nord-est du pays et persisteront une bonne partie de la journée de mardi. Ces pluies s'accompagneront de vents forts de sud avec des rafales de 70 à 90 km/h.

Le cumul des pluies entre la nuit et la journée prochaines occasionne un nouveau bulletin « Alarme » de Météo France. Les pluies très marquées se produiront de la vallée du Rhône au Var, à la Côte d'Azur et aux Alpes ; elles seront tout de même moins abondantes du Roussillon aux Cévennes, à la Haute-Savoie, Franche-Comté et Alsace-Lorraine, où une amélioration se dessinera mardi après-midi. La Corse sera surtout touchée dans la journée de mardi.

Sur la moitié ouest du pays jusqu'aux Pyrénées, Centre et Champagne, un temps instable dominera, avec éclaircies, nuages et fréquents risques d'averses orageuses. Le vent de sud-sud-ouest sera sensible, avec des rafales à 60/70 km/h sur la pointe de Bretagne et le Pays basque, 50/60 km/h dans l'intérieur.

Les températures seront douces : minima de 12 à 15 degrés en moyenne et jusqu'à 16/18 degrés en Méditerranée ; maxima de 17 à 20 degrés sur la moitié nord du pays, 21 à 23 degrés sur les régions méridionales.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 11-10-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-10-1993 à 18 heures TUC et le 11-10-1993 à 6 heures TUC

FRANCE				ST-ETIENNE	21	17	N	LUXEMBOURG	16	12	C
AJACCIO	24	13	N	STRASBOURG	18	12	C	MADRID	19	13	P
BIARRITZ	24	17	N	TOULOUSE	22	15	C	MARRAKECH	27	19	P
BORDEAUX	24	13	N	TOURS	18	13	C	MEXICO	25	12	D
BOURGES	20	13	C					MILAN	13	12	P
BREST	15	12	C	**ÉTRANGER**				MONTRÉAL	5	– 4	D
CAEN	18	12	N	ALGER	29	18	N	MOSCOU	14	11	C
CHERBOURG	17	12	N	AMSTERDAM	16	10	C	NAIROBI	26	10	D
CLERMONT-FER	24	16	C	ATHÈNES	27	16	N	NEW-DELHI	35	21	D
DIJON	19	12	B	BANGKOK	32	26	C	NEW-YORK	18	6	D
GRENOBLE	24	14	N	BARCELONE	22	14	N	PALMA-DE-MAJ	24	15	B
LILLE	17	12	C	BELGRADE	23	9	D	PÉKIN	21	13	C
LIMOGES	20	13	N	BERLIN	17	8	C	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
LYON-BRON	20	17	C	BRUXELLES	18	12	P	ROME	23	14	D
MARSEILLE	22	18	D	COPENHAGUE	13	5	B	HONGKONG	29	22	D
NANCY	19	13	0	DAKAR	32	26	D	SÉVILLE	25	19	C
NANTES	18	12	N	GENÈVE	15	8	N	SINGAPOUR	33	25	P
NICE	17	14	C	ISTANBUL	26	17	N	STOCKHOLM	12	8	C
PARIS-MONTS	19	13	C	JÉRUSALEM	26	13	D	SYDNEY	21	9	D
PAU	21	13	N	LE CAIRE	31	20	B	TOKYO	24	19	D
PERPIGNAN	20	12	C	LISBONNE	19	16	C	TUNIS	30	16	N
POINTE-A-PITRE	33	23	D	LONDRES	16	12	P	VARSOVIE	17	5	B
RENNES	16	13	N	LOS ANGELES	24	17	C	VENISE	17	15	C
								VIENNE	16	9	B

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 11 OCTOBRE

TF 1

15.30 **Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.**
16.15 **Jeu : Une famille en or.**
16.40 **Club Dorothée.**
17.50 **Série : Premiers baisers.**
18.20 **Série : Hélène et les garçons.**
18.50 **Magazine : Coucou, c'est nous !**
Invitée : Marie Laforêt.
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.10).
20.00 **Journal et Météo.**
20.45 **Variétés : Stars 90.**
Emission présentée par Michel Drucker. Spécial Edith Piaf. Avec Charles Aznavour, Mireille Mathieu, Fred Mella, Jean-Louis Aubert, Dave, Nicoletta, Daniel Guichard, Georgette Lemaire, Gérard Blanchard, Céline Dion.
22.45 **Magazine : Combien ça coûte ?**
Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Isabelle Quenin. Invité : Robert Hossein.
0.15 **Journal et Météo.**
1.15 **Magazine : 7 sur 7.**
Invité : Paul McCartney (rediff.).
2.05 **TF 1 nuit** (et à 2.35, 3.35).

FRANCE 2

15.45 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 4.55).
Colette Deréal retrouvée.
16.40 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.05 **Magazine : Giga.**
Avec les séries : Goal ; TV 101.
18.35 **Jeu : Un pour tous.**
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.35).
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 ► **Téléfilm : La Règle du silence.**
De Marc Rivière, avec Tcheky Karyo, Clémentine Célarié.
22.20 **Magazine : Savoir plus.**
Présenté par François de Closets. Stérilité : les hommes aussi. Invités : les professeurs Alain Jardin, Jean-Philippe Wolf et Pierre Jouannet ; le docteur Geneviève Delaisi de Parseval.
23.40 **Journal et Météo.**
0.00 **Magazine : Le Cercle de minuit.**
Présenté par Michel Field. Invités : Paul Auster, à propos de *la Musique du hasard*, de Philippe Haas ; Hugo Marsan (*le Corps du soldat*) ; La Foire internationale d'art contemporain ; Le Festival international du film d'histoire ; Musique : The Breeders.

FRANCE 3

15.15 **Série : Capitaine Furillo.**
16.10 **Magazine : La Fièvre de l'après-midi.**
Invité : Pierre Bachelet.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.**
Jacques Lacan, d'Elisabeth Roudinesco.
19.00 **Le 19-20 de l'information.**
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : La Grande Classe.**
20.30 **Le Journal des sports.**
20.50 **Soirée Jean Cocteau.**
20.51 ► **Cinéma : La Belle et la Bête.** ■■
Film français de Jean Cocteau (1946). Avec Jean Marais, Josette Day, Michel Auclair.
22.25 **Documentaire : Jean Marais : Cocteau, mon maître.**
D'André Halimi.
23.20 **Journal et Météo.**
23.55 **Spectacle : Les Mariés de la tour Eiffel.**
D'après Jean Cocteau. Musique de Georges Auric, Darius Milhaud, Francis Poulenc, Germaine Tailleferre, Arthur Honegger. Avec l'Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesus ; Daniel Mesguich ; Hervé Furic.
0.40 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.45 **Surprises.**
16.00 **Le Journal du cinéma.**
16.05 **Cinéma : Face à face.** □
Film américain de Carl Schenkel (1991). Avec Christophe Lambert, Diane Lane, Tom Skerritt.
Toutes les conventions de l'enquête psychanalytique.
17.55 **Surprises.**
18.00 **Canaille peluche.**
Corentin.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 **Ça cartoon.**
18.45 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Russ Meyer.
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Sweet Liberty.** ■
Film américain d'Alan Alda (1986). Avec Alan Alda, Michael Caine, Bob Hoskins.
Satire des méthodes d'Hollywood et chassé-croisé sentimental.
22.15 **Flash d'informations.**
22.20 **Le Journal du cinéma.**
22.25 **Cinéma : La Règle du je.** □
Film français de Françoise Etchegaray (1991). Avec Marie Matheron, Anthony Higgins, Stéphane Guillon.
0.00 **Documentaire : Crossroads, la musique du diable.**
D'Agnès Bonnet.

ARTE

17.00 **Documentaire : Songlines.**
(rediff.).
18.30 **Cinéma d'animation : Snark.**
Voisins, de Roman Maltsov ; Noël, de Slav Bakalov (rediff.).
19.00 **Série : Fast Forward.**
De Ted Emery, avec Magda Szubanski.
19.30 **Documentaire : A la recherche d'Eve et d'Adam.**
2. Le périple des hommes, de Reinhold Gruber.
Ce deuxième volet présente un certain nombre de faits écologiques qui permettent de penser que l'Afrique fut bien le « berceau de l'homme ».
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Cinéma : Poussière d'ange.** ■■
Film français d'Edouard Niermans (1987). Avec Bernard Giraudeau, Fanny Bastien, Fanny Cottençon.
22.10 **Téléfilm : Leporella.**
De Dagmar Damek, d'après Stefan Zweig, avec Jessica Kosmalla, Max Tidof.
23.25 **Cinéma d'animation : Snark.**
Nostalgie de Dresden, de Vivienne Barry ; Damon the Mower, de George Dunning.
23.30 **Documentaire : Don Carlos de Beistegui.**
De Patrick Mimouni (rediff., 56 min.).

M 6

7.00 **Informations : M 6 express**
(et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.50).
7.05 **Contact 6 Manager.**
7.15 **Les Matins d'Olivia** (et à 8.05).
Emission présentée par Olivia Adriaco.
9.05 **M 6 boutique** (et à 14.00).
9.30 **Boulevard des clips**
(et à 10.05, 5.50).
10.45 **Infoconsommation.**
10.55 **Série : Cagney et Lacey.**
12.00 **Série : Papa Schultz.**
12.30 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.25 **Série : Roseanne.**
14.10 **Magazine : La Vie à pleins tubes.**
Vidéofan : Alain Chamfort.
17.10 **Variétés : Multitop.**
17.40 **Série : Croc blanc.**
18.05 **Série : Code Quantum.**
19.00 **Série : Deux flics à Miami.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Mode 6** (et à 0.10).
20.05 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Ciné 6.**
Spécial Woody Allen.
20.50 **Cinéma : Vol au-dessus d'un nid de coucou.** ■■■
Film américain de Milos Forman (1975). Avec Jack Nicholson, Louise Fletcher, William Redfield.
23.10 **Série : Amicalement vôtre.**

Les interventions à la radio

RTL, 18 h, Nicole Notat.
Europe 1, 19 h, Alain Lamassoure (« Club de la presse »).
France-Inter, 19 h 20, débat : « Les mots nouveaux du dictionnaire » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Armée d'ombres

CE regard baigné de sueur et de larmes, ces mains tendues en une supplique de pierre, cette bouche figée par l'appel ou tordue d'une cruauté déchirée : Brel nous apparut intact, sur ARTE, possédé et fiévreux, étonnamment semblable aux pochettes des 33-tours d'antan. O magie des archives, ô miracle de sainte INA ! Brel ne vieillira plus. Eût-il vécu sexagénaire, peut-être l'aurions-nous retrouvé un jour à « 7 sur 7 », icône fripée, comme Paul Mac Cartney, discourant du pape, de Maastricht, du roi Baudouin, qui sait ? Vivant à jamais, Brel nous appartient pour l'éternité, et n'appartient qu'à nos souvenirs. Et ce soir-là, en tout cas, on le tenait, le grand Jacques de légende. Il chantait pour nous seuls, sans intrus, sans parasite. Ni page de publicité, ni sondage-minute, ni gentillesses dévorantes de l'animateur n'allaient nous l'enlever. Pas de clip ni de table ronde entre les femmes de sa vie et quelques graves messieurs qui l'eussent bien connu, arbitrés par quelque brelologue.

A cette soirée si simple, on s'était préparé comme à un rendez-vous. Un étrange rendez-vous d'amour au fond d'un passage, avec une armée d'ombres difformes, bancales, échevelées. Qui va là ? Est-ce bien vous, Vesoul, Madeleine, Jef, les vieux, et Frida, et Titine, et la Fanette ? Est-ce bien vous, terrifiantes ombres de l'enfance ? Soudain, le cortège reprenait vie, Brel devenant tour à tour ce pathétique gandin à bonbons ou cette toute vieille, *« qu'en finit pas de vibrer »*. Et remontait en nous le souvenir d'un très ancien acharnement, les samedis après-midi, à repasser dix fois, vingt fois *Ne me quitte pas* ou *Regarde bien, petit* sur la stéréo familiale. Vingt fois, cent fois, et qui sait, peut-être, à la centième tentative, arriverait-on enfin à percer le mystère de cette voix de sable, de ces cris de vent, de ces pleurs d'océan, de ces rires de nuages ?

Oui, Brel chanta, et rien de plus. Sitôt après quelques mots d'introduction, Claude-Jean Philippe, qui sait vivre, nous avait laissés, lui et nous, seul à seuls. Même le temps, sur la pointe des pieds, s'était retiré à marée basse, nous abandonnant avec le chanteur sur une plage de la mer du Nord, interminable, ensorcelante, avec toute la nuit devant nous. Etait-ce si compliqué qu'il eût fallu attendre le quinzième anniversaire de sa mort pour retrouver Brel toute une soirée ? Peu importe. L'heure n'était pas à bouder sa joie. On avait même oublié la boîte à zapper. Rien au monde ne nous eût ramenés dans l'univers des clips et des parlotes, dans un monde sans Brel, boursouflé de couleurs et de certitudes.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 12 OCTOBRE

TF 1

6.00 **Série : Mésaventures** (et à 3.15).
6.28 **Météo** (et à 6.58, 8.28).
6.30 **Club mini Zig-Zag.** Jayce.
7.00 **Journal.**
7.20 **Dessin animé : Transmutazors** (et à 8.25).
7.25 **Club Dorothée avant l'école.**
8.30 **Télé-shopping.**
9.00 **Feuilleton : Hôpital central.**
9.45 **Feuilleton : Haine et passions.**
10.25 **Série : Côté cœur** (et à 4.25).
10.55 **Série : Tribunal.**
11.25 **Feuilleton : Santa Barbara.**
11.50 **Jeu : La Roue de la fortune.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo et Tout compte fait.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Cannon.**
15.30 **Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.**
16.15 **Jeu : Une famille en or.**
16.40 **Club Dorothée.**
Charles s'en charge ; Arnold et Willy ; Jeux.
17.50 **Série : Premiers baisers.**
18.20 **Série : Hélène et les garçons.**
18.50 **Magazine : Coucou, c'est nous !**
Invitée : Isabelle Carré.
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.45).
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.50 **Cinéma : Je suis le seigneur du château.** ■■
Film français de Régis Wargnier (1988). Avec Jean Rochefort, Dominique Blanc, Régis Arpin.
22.25 **Divertissement : Ciné gags.**
22.30 **Cinéma : Le Cow-boy.** □
Film français de Georges Lautner (1985). Avec Aldo Maccione, Renée Saint-Cyr, Michel Beaune.
0.15 **Magazine : Le Club de l'enjeu.**
Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller. Invités : Antoine Jeancourt Galignani, président de la banque Indosuez ; Francis Olivier, PDG de Sidel ; Yves Gamelin, président d'Écureuil Gestion ; Nino Cerruti, couturier
0.50 **Journal et Météo.**

FRANCE 2

5.55 **Feuilleton : Monsieur Belvédère.**
6.20 **Dessin animé.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 **Feuilleton : Amoureusement vôtre.**
8.55 **Feuilleton : Amour, gloire et beauté.**
9.20 **Magazine : Matin bonheur.**
Invitée : Marisa Berenson.
11.15 **Flash d'informations.**
11.20 **Jeu : Motus.**
11.55 **Jeu : Pyramide** (et à 4.25).
Animé par Patrice Laffont.
12.25 **Jeu : Ces années-là.**
12.59 **Journal et Météo.**
13.45 **INC.**
13.50 **Série : Le Renard.**
14.50 **Série : Les deux font la paire.**
15.40 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.00).
Emission présentée par Pascal Sevran. Les gars de la marine. Avec les Ménestrels, Francesca Solleville, Julien Bouquet, Corinne Rousselet, Jacques Yvart, François Deguelt, les Petits Chanteurs de Bondy, France Pommery, Josée Laurelli, un document Pétula Clark, Georgette Lemaire, Pascal Danel.
16.40 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.05 **Magazine : Giga.**
Avec les séries : Goal ; TV 101 ; Promo 96.
18.40 **Jeu : Un pour tous.**
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.30).
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : L'Auberge rouge.** □
Film français de Claude Autant-Lara (1951). Avec Fernandel, Françoise Rosay, Julien Carette (version colorisée).
22.40 **Magazine : Bas les masques.**
Présenté par Mireille Dumas. J'habite au bout du monde. Reportages sur le village de Mantet (Pyrénées-Orientales).
23.55 **Journal et Météo.**
0.15 **Magazine : Le Cercle de minuit.**
Présenté par Michel Field. Invités : Russ Meyer, Tura Satana, pour des cassettes vidéo Vogue ; Alphonse Boudard ; Jacques Solé, à propos de *l'Age d'or de la prostitution* ; Ronald Nossintchouk (*l'Extase et la Blessure*) ; Dolita à propos de la mode à la FIAC ; Musique : Joe Lovano.

FRANCE 3

7.00 **Premier service.**
7.15 **Bonjour les petits loups.**
8.00 **Continentales.**
9.25 **Magazine : Génération 3.**
Présenté par Marie-Laure Augry.
10.55 **Espace entreprises : L'Homme du jour.**
11.00 **Magazine : Français, si vous parliez.**
La parano sécuritaire.
11.45 **La Cuisine des mousquetaires.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine : Votre cas nous intéresse.**
Ambulances : le chant des sirènes.
13.30 **Série : Les Mystères de l'Ouest.**
14.20 **Documentaire : Mémoires de la conquête.**
D'Anne Martynow-Remiche. 2. Bahia la métisse (rediff.).
15.15 **Série : Capitaine Furillo.**
16.10 **Magazine : La Fièvre de l'après-midi.**
Invitée : Michèle Torr.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.**
Héloïse, de Philippe Beaussant.
19.00 **Le 19-20 de l'information.**
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : La Grande Classe.**
20.30 **Le Journal des sports.**
20.50 **Spectacle : Le Grand Cirque du Bolchoï.**
Présenté par Sergio (5e et dernière partie).
22.05 **Journal et Météo.**
22.35 ► **Les Brûlures de l'Histoire.**
Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Dossier : Aron-Sartre, histoire d'une amitié difficile à travers trois moments de notre histoire contemporaine : 1940, les débuts de la guerre ; 1958, les débuts de la guerre d'Algérie ; Mai 1968. Séquence actualité : la prostitution ; invité : Jacques Solé.
23.30 **Magazine : A la une sur la 3.**
Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.55 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

7.00 **CBS Evening News.**
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
Présenté par Martine Mauléon.
7.25 **Canaille peluche.**

— *En clair jusqu'à 8.10* —

7.50 **Ça cartoon.**
8.10 **Magazine : Télés dimanche** (rediff.).
9.00 **Le Journal du cinéma.**
9.05 **Cinéma : La Dame de cœur.** ■
Film britannique de Jon Amiel (1989). Avec Ian Hawkes, Joseph Long, Anita Zagaria.
10.55 **Flash d'informations.**
11.00 **Téléfilm : En direct du couloir de la mort.**
De Patrick Duncan, avec Bruce Davison, Joanna Cassidy.

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 **Magazine : La Grande Famille.**
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Cinéma : La Règle du je.** □
Film français de Françoise Etchegaray (1991). Avec Marie Matheron, Anthony Higgins, Stéphane Guillon.
15.05 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
16.02 **Le Journal du cinéma.**
16.05 **Cinéma : Les Enfants volés.** ■■
Film franco-italo-suisse de Gianni Amelio (1991). Avec Enrico Lo Verso, Valentina Scalici, Florence Darel.
17.55 **Surprises.**
18.00 **Canaille peluche.**
Le Tourbillon noir.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 **Ça cartoon.**
18.45 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
Invités : Daniel Gélin, Philippe Boggio, The Breeders.
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : L'Amant.** ■■
Film franco-britannique de Jean-Jacques Annaud (1991). Avec Jane March, Tony Leung, Frédérique Meininger.
22.25 **Flash d'informations.**
22.30 **Cinéma : Trahie.** □
Film américain de Damian Harris (1991). Avec Goldie Hawn, John Heard, Robin Bartlett (v.o.).
0.15 **Cinéma : La Malédiction 4.** □
Film américain de Jorge Montesi et Dominique Othenin-Gerard (1991). Avec Faye Grant, Michael Woods, Michael Lerner.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 **Magazine : Macadam.**
Khaled, de Jean-Paul Guirado (rediff.).
17.55 **Documentaire : Au rendez-vous des amis** (rediff.).
19.00 **Série : Assaulted Nuts.**
De Ray Cameron. Avec Elaine Hausman.
Une nouvelle série humoristique. Sketches.
19.30 **Documentaire : O Jon Jembo ou l'Année des fusils.**
D'Ulf von Mechow.
Histoire et traditions de la tribu des Hereros, qui aujourd'hui joue un rôle politique, économique et culturel important au sein de la démocratie namibienne.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ► **Soirée thématique : Sans paroles, et dire que je te parle.**
Soirée conçue par Doris Hepp (ZDF).
20.41 **Court métrage : Paroles, paroles.**
Un film d'animation tchèque.
20.50 **Documentaire : Le Voyage.**
De Christopher Tuckfield.
21.45 **Intervention de Laurie Anderson.**
21.50 **Documentaire : Poto et Cabengo.**
De Jean-Pierre Gorin.
23.10 **Documentaire : Images sonores.**
De Marion Schmidt.
0.00 **Documentaire : Par Azart.**
De Ralf Dilger (40 min.).
AWAWA, un nouvel alphabet où les lettres sont remplacées par des formes et des couleurs.

M 6

7.00 **Informations : M 6 express.**
7.05 **Contact 6 Manager.**
7.15 **Les Matins d'Olivia** (et à 8.05).
9.05 **M 6 boutique.**
9.30 **Boulevard des clips**
(et à 10.05, 1.30, 5.05).
10.55 **Série : Cagney et Lacey.**
12.00 **Série : Papa Schultz.**
12.35 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.25 **Série : Roseanne.**
14.00 **Magazine : La Vie à pleins tubes.**
17.10 **Variétés : Multitop.**
17.40 **Série : Croc blanc.**
18.05 **Série : Code Quantum.**
19.00 **Série : Deux flics à Miami.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Mode 6** (et à 1.00).
20.05 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Grandeur nature.**
20.50 **Série : Docteur Quinn, femme médecin.**
Le Marchand d'élixir et le médecin ; Berceuse pour un cow-boy. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.35 **Série : Mission impossible.**
23.35 **Documentaire : Paul Mac Cartney, mes années Beatles.**
0.50 **Six minutes première heure.**
1.05 **Musique : Flashback.**
L'année 1964.
2.30 **Rediffusions.**
Fidae 1992, Chili ; Salsa opus 2 (Colombie) ; Voir et revoir la France ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 h 45, Laure Adler et Patrick Rotman (« Radio-Com »).
Europe 1, 7 h 42, Edmond Alphandéry.
Europe 1, 8 h 32, Michel Péricard.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Urgences

Dimanche matin, dans un hôpital de la banlieue algéroise. Un pédiatre, chef de service, rejoint son poste aux urgences. Routine de la vie et de la mort. Il y a des enfants en souffrance, des vies à sauver. La sienne ne sera pas épargnée. Trois hommes masqués, des coups de feu bien ajustés et le docteur Benkhenchir est tué. Démocrate, et donc anti-fanatique, le docteur Benkhenchir avait, au début de 1992, prôné la suspension du processus électoral qui pouvait aboutir à la prise du pouvoir par le FIS. Il vient donc de payer, après d'autres, cette entrave au bon droit des «fous de Dieu». Il y a quelques mois, un de ses collègues, psychiatre, avait subi le même sort. De nombreux intellectuels algériens se terrent, depuis des mois. Certains ont choisi de s'exiler en France. On a beau ne pas fréquenter assidûment Allah, on se demande si ceux qui tuent en son nom ne sont pas ses ennemis jurés. En somme, les pires des infidèles.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec Jean-François Mattéi

Pédiatre et généticien, le député (UDF) des Bouches-du-Rhône remettra au gouvernement, d'ici quelques semaines, un rapport très attendu qui devrait guider les travaux parlementaires sur la bioéthique. *«L'homme,* dit-il, *ne doit pas être subsidiaire de la science»* *(page 2)*.

INTERNATIONAL

L'offensive des opposants palestiniens

Avec l'assassinat, samedi 9 octobre, de deux Israéliens, le «front du refus» palestinien, opposé à *«l'accord de capitulation»* Israël-OLP, tente de saboter le processus de paix *(page 3)*.

Révolution de palais à Briansk la Rouge

A 350 km – et sept heures de train... – de Moscou, la crise politique qui secoue la Russie se joue en vase clos. Et un «préfet» chasse l'autre... *(page 6)*.

Un émissaire de M. Clinton en Somalie

Un émissaire du président Clinton est arrivé à Mogadiscio pour renouer le dialogue avec le clan du général Aïdid et chercher une solution qui impliquerait les pays de la région *(page 7)*.

POLITIQUE

Les nouveaux ennuis de Bernard Tapie

Estimant que la mise en examen du député des Bouches-du-Rhône s'impose dans le dossier Testut, les deux magistrats instructeurs chargés de l'enquête demandent au parquet la levée de son immunité parlementaire *(page 8)*.

SOCIÉTÉ

Les dividendes de la pluie

Les intempéries de ce début d'automne ont fait des dégâts considérables, certes. Mais elles compensent un déficit hydrique qui inquiétait sérieusement les pouvoirs publics *(page 10)*.

CULTURE

Gerhard Richter, l'inqualifiable

Né à l'Est, émigré à l'Ouest, il s'est longtemps dit pop'artiste allemand et photographe. Après trente ans de travail pictural à partir de la photo, il ne se qualifie plus. Mais il est peintre indubitablement, et passionnant. Une exposition au Musée d'art moderne de Paris lui rend hommage *(page 18)*.

COMMUNICATION

Les espoirs de la Metro Goldwyn Mayer

Le Crédit lyonnais a injecté plus de 2 milliards de francs dans la MGM et renouvelé son équipe dirigeante. Le retour au profit est prévu pour 1995 *(page 20)*.

ÉCONOMIE

GATT : un accord partiel envisagé

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, a envisagé un accord partiel avant le 15 décembre dans les négociations du GATT, quitte à traiter ensuite les autres dossiers en suspens *(lire «le Monde l'Économie» et page 23)*.

Services

La télématique du Monde :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde-L'Économie» folioté 31 à 40

Demain

Initiatives

Souvenirs du premier emploi.

Sciences-Médecine

Le tremblement de terre en Inde est le plus récent exemple de ces séismes qui se produisent à l'endroit où on ne les attend pas.

Le numéro du «Monde» daté dimanche 10-lundi 11 octobre a été tiré à 509 021 exemplaires

Dans ses Mémoires, révélés par la presse

Margaret Thatcher règle ses comptes avec les dirigeants conservateurs

Dans les premiers extraits de ses Mémoires, publiés dans le *Sunday Times* du 10 octobre, Margaret Thatcher dénonce la *«trahison»* de certains de ses anciens ministres et exprime ses réserves à l'égard de John Major, accusé de *«se laisser emporter par le courant».*

LONDRES

de notre correspondant

Tel que mis au point à l'origine, le scénario aurait dû se dérouler ainsi : lady Thatcher se rendait au congrès du Parti conservateur de Blackpool, où tout avait été prévu pour que soit célébré à la fois la continuité entre la politique de John Major et celle de son prédécesseur, et une sorte de pacte implicite aux termes duquel la «Dame de fer» mettait une sourdine à ses perpétuelles récriminations à l'égard de celui dont on a cru un temps qu'il était son «fils spirituel». Ensuite, dès la fin du congrès, le *Sunday Times* pouvait commencer la publication des extraits des Mémoires de l'ancien premier ministre, dont on ne savait rien, tout en soupçonnant le pire.

Cette «grand-messe» de la réconciliation ne s'est pas déroulée exactement comme prévu *(Le Monde* du 8 octobre et daté 10-11 octobre), puisque le *Daily Mirror* a publié des citations «pirates» des Mémoires à l'ouverture du congrès. Ces extraits ont fait l'effet d'un brûlot politique, les commentaires prêtés à lady Thatcher sur John Major étant rien moins qu'aimables. Les «vrais» extraits publiés, dimanche, par le *Sunday Times* sont moins dévastateurs pour M. Major qu'ils ne le sont pour les principaux anciens ministres de lady Thatcher. Le *Sunday Times* publie également un entretien avec l'ancien premier ministre, dans lequel celle-ci semble soucieuse de corriger l'impression qu'elle a été une trouble-fête à Blackpool.

Lady Thatcher affirme, en effet, que son «héritage» politique est bien plus *«en sûreté»* aujourd'hui qu'il ne l'était avant le congrès, et se réjouit que celui-ci ait marqué un retour aux *«valeurs traditionnelles»* du conservatisme. Le portrait qui se dégage des Mémoires est féroce pour lord (Geoffrey) Howe, ancien chancelier de l'Echiquier, puis secrétaire au Foreign Office, et lord (Nigel) Lawson, ancien chancelier de l'Echiquier, tout en étant désagréable et condescendant pour John Major. Le fil conducteur qui dicte la plume et le ressentiment de lady Thatcher, c'est l'Europe, c'est-à-dire sa résistance face à la détermination de ses principaux ministres d'entraîner la Grande-Bretagne sur le chemin de l'intégration européenne, via l'entrée de la livre sterling au sein du mécanisme de change du système monétaire européen (SME).

«La folie [de Nigel Lawson] *nous a coûté cher. Mais il avait un complice tout disposé en la personne de Geoffrey Howe»*, écrit Maragaret Thatcher en racontant ses démêlés avec les deux ministres les plus puissants de son cabinet, qui finirent par démissionner, précipitant sa propre chute, en novembre 1990.

L' *«embuscade»* tendue par les deux hommes, explique l'auteur, commence en juin 1989. *«Le SME était devenu l'idée fixe de Nigel»*, souligne-t-elle, avant de s'interroger : *«Aurais-je dû le renvoyer? J'aurais été parfaitement en droit de le faire. Il avait poursuivi une politique* [l'évolution conjointe du deutschemark et de la livre] *sans m'en tenir informée et sans mon consentement.»* Entre le chancelier et le premier ministre, la confiance ne règne plus et Nigel Lawson décide de partir. *«Son départ fut un coup pour moi – celui-ci étant utilisé par Geoffrey Howe pour provoquer davantage de problèmes. Le week-end suivant, dans un dicours empreint d'une malveillance calculée, il félicita Nigel de son courage.»*

Le «complot» final

Pour succéder à Nigel Lawson, «Maggie» choisit John Major, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères : *«C'était un choix évident. J'avais même pensé que John pourrait me succéder.»* Au Trésor, il s'était montré *«compétent et efficace»*. *«J'aimais bien John Major*, précise lady Thatcher, *je pensais qu'il partageait vraiment mon approche. Mais il n'avait pas vraiment été mis à l'épreuve et sa tendance à accepter la croyance populaire m'avait donné à réfléchir (...). Avec le temps, John pouvait prendre de l'assurance, ou bien quelqu'un d'autre pourrait émerger.»* Quant à Geoffrey Howe, il devient, à sa demande, vice-premier ministre et, peu après, se déclare partisan de la monnaie unique européenne, ce que le premier ministre trouve *«soit déloyal, soit remarquablement stupide»*.

«Au sein du gouvernement, résume-t-elle, *il était maintenant une force d'obstruction, dans le parti un foyer de ressentiment. Par-dessus tout, nous trouvions notre présence mutuelle pratiquement intolérable.»* C'est le discours de démission de Geoffrey Howe, que lady Thatcher juge plein de *«trahison et de bile»*, qui entraînera le «complot» final contre l'ancien premier ministre. A propos de John Major, celle-ci a eu, semble-t-il, un jugement évolutif. D'abord proche de Margaret Thatcher, il finit par la décevoir : *«J'étais extrêmement troublée de voir que le chancelier avait avalé si rapidement les slogans du lobby européen.»* Et sa déception n'a fait que croître : *«Il était déjà clair qu'il pensait en termes de compromis que je ne pouvais pas accepter et que, sur le plan intellectuel, il se laissait emporter par le courant.»*

Mais le chancelier reste persuadé que la livre doit entrer dans le SME, et le premier ministre mesure que John Major se laisse convaincre par les arguments en faveur de l'union monétaire. *«Au-delà de sa tendance à être vaincu par les lieux communs, que je trouvais inquiétante*, écrit Margaret Thatcher, *il ne me semblait pas que John – qui se targuait de son propre sens politique – avait réfléchi aux implications (...). Aussi ai-je essayé de renforcer ses résolutions et d'élargir sa vision.» «Autant j'aimais John et appréciais sa loyauté*, conclut l'ancien premier ministre, *autant je pensais qu'il fallait inviter dans la discussion des hommes qui étaient davantage à l'aise avec les grandes idées et les stratégies.»*

Les Mémoires de lady Thatcher, on le voit, ne sont pas des «carnets» écrits dans le feu de l'action, mais des réflexions *a posteriori*, qui font manifestement leur place à une certaine aigreur due à un départ non souhaité du pouvoir. C'est du moins l'opinion de lord Lawson, qui, au vu de la publication des extraits du *Sunday Times*, a estimé qu'il s'agissait d'une *«histoire à dormir debout»*, ajoutant que lady Thatcher était toujours incapable d'accepter son départ du 10, Downing Street. Il faisait sans doute écho aux commentaires de la «Dame de fer» à propos de lord Howe : *«Il pensait*, écrit-elle, *qu'il était devenu indispensable, une dangereuse illusion pour un homme politique...»*

LAURENT ZECCHINI

L'Allemagne «déstabilisatrice»

Le magazine allemand *Der Spiegel* reproduit le passage de ses Mémoires dans lequel Margaret Thatcher raconte l'épisode de la réunification allemande.

En préambule, l'ancien premier ministre regrette que personne n'ose parler ouvertement du *«caractère national»* allemand ; elle estime que l'Allemagne, depuis Bismarck, a *«toujours oscillé de façon imprévisible entre l'agression et le doute d'elle-même»* et récuse l'idée selon laquelle le remède serait l'ancrage de ce pays dans une Europe fédérale. *«Il est vraisemblable*, écrit-elle, *que dans une telle configuration, l'Allemagne assumera le rôle leader, car une Allemagne réunifiée est beaucoup trop grande et trop puissante pour n'être qu'un partenaire parmi d'autres»* de la Communauté. *«L'Allemagne*, insiste Margaret Thatcher, *est une force déstabilisatrice plutôt que stabilisatrice dans le contexte européen. Seuls peuvent lui faire contrepoids un engagement politique et militaire des Etats-Unis en Europe et une relation étroite entre les deux autres Etats forts, la Grande-Bretagne et la France.»*

Cette politique du contrepoids, qui était celle de Mme Thatcher face à la perspective de la réunification allemande, s'est cependant heurtée, raconte-t-elle, *«au refus de François Mitterrand de suivre l'instinct français et de déclarer la guerre aux intérêts allemands. Car cela signifiait renoncer à l'axe franco-allemand sur lequel Mitterrand s'appuyait.»*

En septembre 1989, Mme Thatcher se rend à Moscou pour expliquer *«très ouvertement»* à Mikhaïl Gorbatchev que, bien que l'Alliance atlantique soutienne officiellement l'objectif de la réunification allemande, *«cette perspective en réalité la préoccupe. J'ajoutai*, écrit-elle, *que ce n'était pas là seulement mon opinion personnelle, mais que je m'en étais entretenue avec d'autres dirigeants occidentaux – par quoi je faisais allusion, sans toutefois le nommer, à François Mitterrand»*.

Mme Thatcher ne cache pas sa déception de n'avoir pas été suivie par George Bush et James Baker et d'avoir constaté que *«la relation* [de Washington] *avec l'Allemagne supplantait la relation particulière avec la Grande-Bretagne»*. En décembre 1989, les choses étaient claires pour la «Dame de fer» : *«Je ne pouvais plus rien attendre des Américains pour ralentir le processus de réunification de l'Allemagne, mais je pouvais attendre d'eux bien plus que je n'eusse souhaité en faveur d'un processus hâtif d'unification européenne.»*

Le Nobel de médecine à deux Américains

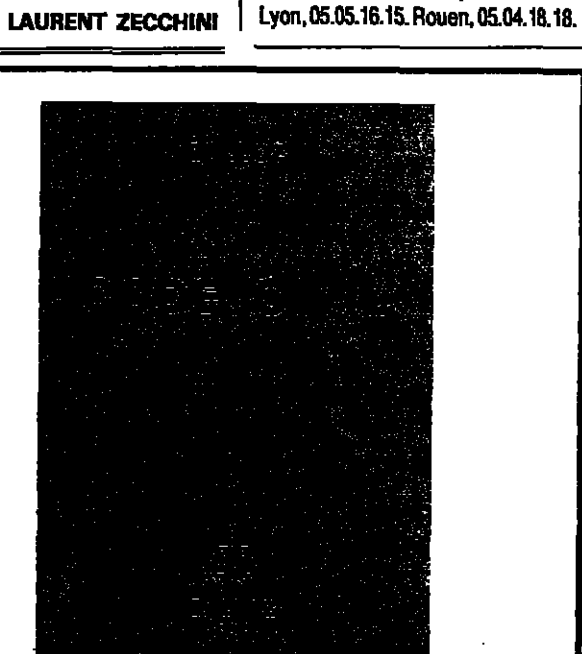
Le Prix Nobel de Médecine 1993 a été attribué lundi 11 octobre aux chercheurs américains Richard J. Roberts et Phillip A. Sharp pour leur découverte des gènes *«à structure discontinue»*. Avant les travaux de ces deux chercheurs, on considérait les gènes comme une structure continue, d'un seul tenant, de molécules d'ADN. Cette représentation simple du matériel génétique a été bouleversée, en 1977, par les travaux de Roberts et Sharp qui, chacun de son côté, ont montré qu'un gène pouvait être présent dans le matériel génétique sous la forme de plusieurs segments bien distincts. Cette découverte, estiment les jurés du Nobel, *«est d'une importance capitale»*

Suppressions d'emplois chez Chausson

Le comité central d'entreprise du constructeur automobile Chausson (2 800 salariés), filiale de Peugeot et de Renault, prendra connaissance le 20 octobre d'un plan social comprenant entre 861 et 957 suppressions d'emplois. La société, qui a déposé son bilan le 14 septembre, est confrontée à l'arrêt de fabrication du «pick-up» 504 de Peugeot et à l'impossibilité d'augmenter le volume de production de la fourgonnette Trafic de Renault.

Les prix ont augmenté de 0,4 % en septembre

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 % en septembre, selon l'indice provisoire de l'INSEE publié lundi 11 octobre. Ce chiffre marque le retour d'une certaine hausse des prix dans l'Hexagone après une période de stabilité. L'inflation avait été nulle en août et faible en juillet (+0,1 %) après une baisse de 0,1 % en juin. Depuis septembre 1992, la hausse des prix a atteint 2,3 %.







L'ÉCONOMIE

À-CÔTÉS

Et roulent les « mules » !

Avec plus de 2 millions de « mules d'acier » vendues l'an dernier, les Pays-Bas restent le paradis de la bicyclette

AMSTERDAM
de notre correspondant

INCREVABLE vélo hollandais ! La récession pave-t-elle d'épines les voies du commerce ? Il n'en roule pas moins comme si de rien n'était : du 1er janvier au 30 juin, les Néerlandais ont acheté la bagatelle de 800 000 « mules d'acier », comme ils désignent familièrement leurs bicyclettes.

Les professionnels s'attendent que 1993 soit une nouvelle année record, la quatrième consécutive, avec des ventes supérieures à 1,3 million d'exemplaires neufs. En ajoutant les occasions – qui ont porté l'an dernier sur 800 000 engins, – l'année en cours pourrait alors être la cinquième d'affilée à voir plus de 2 millions de « petites reines » changer de main.

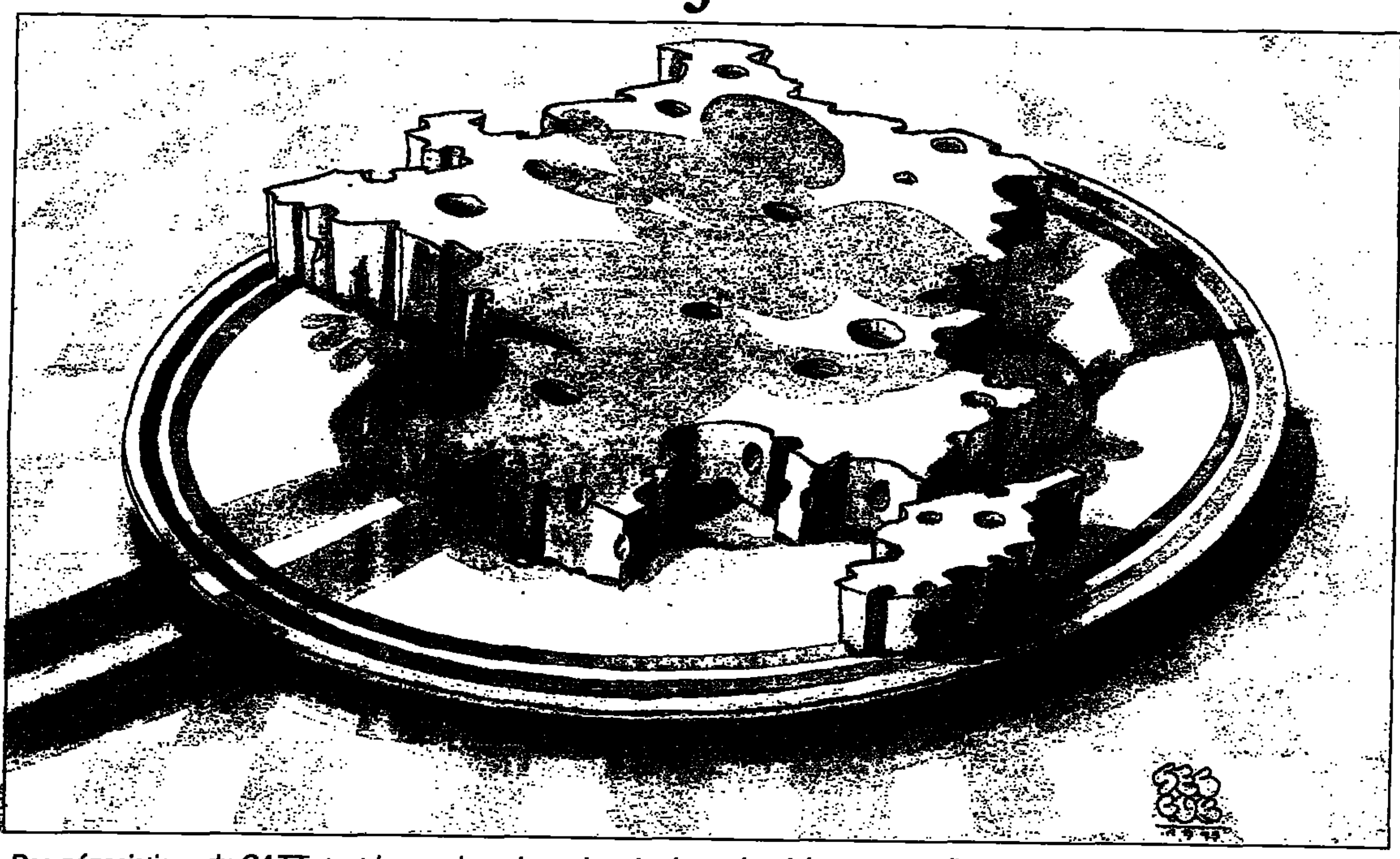
À ce rythme soutenu, et au prix moyen de 1 500 francs l'unité (2 400 francs pour un vélo neuf, et 600 francs pour une « occase »), les Pays-Bas auront renouvelé d'ici à 1996 la totalité de leur parc national, ce qui fait d'eux les champions d'Europe de la propriété – avec au moins une bicyclette par habitant (15,6 millions), contre une pour deux en Allemagne et une pour trois en France.

Christian Chartier

Lire la suite page 35

LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE MONDIAL

Les vrais enjeux du GATT





Des négociations du GATT, tout le monde parle, mais qui sait vraiment ce qu'elles recouvrent ? Derrière la lourde machinerie diplomatique et les débats souvent abscons sur la libéralisation des échanges mondiaux, se cachent de vrais enjeux pour les paysans mais aussi les banques, l'audiovisuel, la sidérurgie, le textile, etc.

Lire les articles de Philippe Lemaître et Jean-Pierre Tuquoi pages 36 et 37

LA FIN D'UNE ENTREPRISE AUTOMOBILE

Chausson : le prix d'un divorce

Après des années de mésentente, les deux actionnaires de la firme, Renault et Peugeot, se battent maintenant sur la répartition du coût du naufrage. C'est encore la filiale qui risque de payer

QUI paiera le coût social du naufrage de Chausson ? Depuis un an et demi, cette question empoisonne les relations entre Renault et Peugeot. Sur le plan industriel, les deux partenaires ont, depuis longtemps, passé un accord implicite : l'avenir de leur filiale commune était assuré tant que leurs propres capacités de production ne permettaient pas de répondre aux besoins du marché des véhicules utilitaires.

Dans ces conditions, la décision des deux firmes de s'associer avec des partenaires étrangers – aujourd'hui, assurent les dirigeants des deux groupes, aucune marque française ne peut prendre le risque de lancer seule un nouveau modèle de camionnette – et les effets catastrophiques du repli du marché de l'automobile ne pouvaient que précipiter la chute de Chausson. Or, si leurs responsabilités sont clairement établies au plan économique, les deux partenaires ne sont toujours pas parvenus à les répartir au plan social.

Il n'est pas surprenant que Peugeot ait jugé que sa collaboration avec Fiat sur les véhicules utilitaires et d'autres domaines (les deux groupes inaugureront prochainement une usine flambant neuve près de Valenciennes d'où sortira un monospace concurrent de la Renault Espace) était plus importante que sa présence chez Chausson. De même, on comprend que la firme de Sochaux ait rapatrié sur ses propres sites, où se multiplient les journées de chômage partiel, les dernières activités confiées à sa filiale. D'ailleurs, la plus grande implication de Renault à l'égard de cette dernière est aussi la conséquence de la défaillance de Daf-Volvo, qui a considérablement retardé le projet Excel destiné à l'usine Renault de Batilly (Moselle).

INVENTAIRE • Le couple Peugeot-Renault ayant abouti à un constat de mésentente, l'heure est maintenant venue de dresser l'inventaire. Puisque le régime matrimonial est celui de la séparation de biens, et que les deux époux avaient codifié la répartition entre eux des capacités de Chausson, on pouvait logiquement s'attendre qu'il se partageraient le passif de leur filiale et le financement de l'inévitable plan social consécutif au désengagement de Peugeot. Or la séparation est orageuse. Peugeot refuse – officiellement – de négocier et accuse Renault d'avoir pris des décisions unilatérales, par exemple en acceptant le paiement des jours de grève lors du conflit de février 1993. Curieux argument. La responsabilité d'une telle décision échoit en effet à la direction de Chausson qu'il faudrait blâmer – est-ce d'ailleurs aussi sûr ? – et non le co-actionnaire.

La firme au lion laisse également entendre qu'elle a proposé à son associé de reprendre à son compte la totalité du capital de Chausson. Mais quel pourrait être l'intérêt de Renault de se retrouver seul aux commandes d'une entreprise dont le déficit d'exploitation frise les deux cents millions de francs et qui devra consacrer des sommes considérables pour mener à bien un plan social, déclenché par l'arrêt des dernières production du pick-up 504 Peugeot ? Avant de rompre pour de bon, la firme de Billancourt exige donc que son partenaire participe à la moitié des frais. Jusqu'à présent, elle a reçu une fin de non-recevoir de ses interlocuteurs de l'avenue de la Grande-Armée qui font comprendre qu'ils ne sont plus, *de facto*, partie prenante dans la gestion de Chausson.

Jean-Michel Normand

Lire la suite page 34

LOGEMENT

Renégocier les prêts ? Oui, mais...

La baisse des taux d'intérêt ouvre des perspectives aux endettés. Renégocier ses emprunts est faisable, mais pas toujours intéressant

LA récente décrue du loyer de l'argent a permis aux banques et aux organismes prêteurs de consentir des taux d'intérêt moins élevés, tant en matière de crédit à la consommation que de crédit immobilier. Pour ce qui concerne ce dernier, nombre d'accédants à la propriété ont contracté leur prêt depuis plusieurs années. Alors que les nouveaux propriétaires vont pouvoir immédiatement bénéficier des mesures récemment adoptées, qu'en est-il pour les autres ?

Une seule solution, à l'image de ce qui avait été fait en 1986 sous la pression des pouvoirs publics sur les banques, essayer de renégocier ses prêts. Deux possibilités s'offrent alors au candidat à la renégociation : soit négocier cette baisse de taux dans son propre établissement prêteur, soit faire racheter son prêt par un établissement concurrent. Le magazine *Que choisir ?* a récemment effectué une simulation sur un prêt de 500 000 francs au taux fixe de 11,50 % hors assurance contracté en 1990 pour une durée de quinze ans en vue de l'achat d'une résidence principale. A condition qu'il y ait amélioration de votre situation financière, que votre résidence ne se soit pas dégradée, votre banque pourra éventuellement vous accorder une baisse de taux dont la procédure est simple puisqu'elle ne nécessite que la signature d'un avenant au contrat et ce sans aucun frais.

Les réaménagements peuvent être de deux types : soit sur la durée initiale mais avec une réduction du montant des mensualités ou alors sur la durée mais avec maintien du montant des mensualités. Si l'on s'en tient à la simulation, une baisse de 2 points sur une durée restant à courir de 12 ans permettrait un gain de 532 francs par mois si la durée initiale est maintenue, soit au total une économie de 76 600 francs. En revanche, un raccourcissement de la durée de un an et dix mois permettrait un gain de 128 300 francs. Comme le relève judicieusement le magazine, la seule inconnue qui subsiste est le taux d'inflation. Qui pourra en effet prévoir ce qu'il en sera lorsque le remboursement arrivera à échéance ?

L'autre solution consiste à faire racheter son prêt par un autre établissement. Et cette solution est plus facile qu'il n'y paraît : les modalités sont relativement simples, la loi Scrivener autorise, au grand dam des banques, le remboursement par le client de son prêt par anticipation. Il est seulement nécessaire de bien tenir compte des pénalités car un remboursement par anticipation se fait rarement sans pénalités. Celles-ci sont, en général, de l'ordre de 3 % du capital restant dû, auquel il faudra ajouter les frais de levée d'hypothèque du premier emprunt et les frais du nouveau dossier. Le différentiel de taux est bien sûr l'un des éléments du choix, mais le montant restant à rembourser doit également rentrer en ligne de compte : plus celui-ci est important, c'est-à-dire plus le prêt est récent, plus l'opération s'avère intéressante.

Ainsi, pour un prêt de 500 000 francs souscrit en 1990 à 12 %, compte tenu des frais précédemment énumérés, il faudra gagner au moins 1,4 %, c'est-à-dire à descendre en dessous de 10,6 % pour commencer à réaliser un bonne opération.

Enfin il reste une solution, c'est de proposer à votre propre banquier de racheter votre crédit. Généralement, il se peut d'ailleurs qu'il vous en fasse lui-même la proposition. Entre perdre un client et faire un sacrifice pour le conserver, il y a des choix qui ne nécessitent pas une trop grande réflexion.

CONCURRENCE • Dernier point : est ce vraiment le moment de renégocier votre crédit ou faut-il attendre d'autres initiatives de baisse de la part des établissements prêteurs ? Beaucoup d'établissements proposent aujourd'hui des crédits aux alentours de 8 % hors assurance, mais il va sans dire que les meilleurs taux sont réservés aux meilleurs clients et qu'ils sont fonction de l'apport initial du client. Dès le mois de juillet, le Crédit foncier avait engagé une guerre des prix sur le crédit immobilier en proposant des prêts à taux fixe de 8,20 % et des prêts à taux variables à partir de 7,7 %. A en croire la Banque de France, la concurrence a été le moteur fondamental de la baisse des remboursements des crédits.

Cette même concurence a autorisé les banques à déployer des trésors d'imagination pour développer de nouveaux produits : des crédits à taux variables dont le taux plafond et la durée sont fixés dès l'ouverture du contrat. Ainsi, les nouvelles conditions tarifaires pour le crédit à taux révisable plafonné Henin Optimixte est passé au 28 septembre dernier à 7,90 % hors assurance pour un apport personnel supérieur à 30 % et d'un montant de plus de 400 000 francs. D'éventuelles baisses pourront être répercutées, mais, en sens inverse, jamais les taux ne pourront excéder 8,60 %. Sait-on jamais...

François Bostnavaron

HUMEUR • Par Josée Doyère

Exorcisme

ET vous ? *Vous êtes devenu* actionnaire de la BNP ? Vous faites maintenant partie – en admettant que ce soit votre première incursion dans ce domaine – de cet actionnariat populaire qui est le fin du fin du libéralisme.

On peut imaginer vos motivations : faire acte de civisme, effectuer un placement de père de famille ; récupérer, grâce aux dividendes (en admettant qu'il y en ait et qu'ils soient substantiels), une partie de ce que ces chiens de banquiers vous piquent pour rémunérer chacun des menus services qu'ils vous rendent (parfois malgré vous) ; bénéficier d'une épargne liquide mobilisable en cas de besoin.

Certains cependant ont été victimes d'excès de zèle du gestionnaire de leur compte : ma copine Sonia en a fait l'expérience. Le type qui s'occupe de son compte lui a téléphoné un soir au bureau, insistant pour qu'elle achète deux actions... Comme elle lui disait que c'était stupide, qu'elle était perpétuellement dans le rouge, usant d'une facilité de caisse d'un mois de salaire généreusement (hum !) offerte par la banque, que l'achat de ces deux actions n'aurait qu'un résultat, alourdir les agios qu'elle paye, que deux actions, ça n'avait pas de sens, les dividendes ultérieurs éventuels couvrant à peine le montant desdits frais financiers, rien n'y a fait. Il lui a pratiquement mis le marché en mains : ou elle les prenait, ces deux actions, ou... (sous-entendu limpide) elle pouvait dire adieu à la facilité de caisse.

Pas possible ! Ou le gars avait un quota de vente à assurer, ou il faisait du zèle pour se faire bien voir de son chef...

Au reste, cette privatisation, ça me fait un peu rigoler. Je sais bien, cela va fournir de l'argent frais à la banque. Mais concrètement, qu'est-ce que ça va changer ? Depuis 1983 et les grandes vagues de nationalisations, le gouvernement (socialiste, à l'époque) s'est interdit d'intervenir auprès des entreprises publiques... et les banques, privées ou nationales, ont fait les mêmes bêtises en investissements hasardeux, en prêts déments à l'immobilier, et pratiquent les mêmes méthodes de marketing, de rentabilisation de leur gestion, de lancement de nouveaux produits... Il y a du rite religieux dans ces vagues de privatisations.

Mais autre chose, s'agissant de *la* BNP, me fait sourire : si j'ai bonne mémoire, c'est bien le gouvernement provisoire du *général de Gaulle* qui avait, en 1945, nationalisé les deux mères de ce qui devait devenir la Banque nationale de Paris (la BNCI, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, et le CNEP, Comptoir national d'escompte de Paris) ? Et c'est aujourd'hui le gouvernement d'Édouard Balladur qui mène la privatisation, en partie pour exorciser les démons nationalisateurs du socialisme. Mais – tirez-moi d'un doute... – le RPR, auquel appartient Edouard Balladur, se réclame bien du même général de Gaulle.

Je sais bien aussi que les circonstances ne sont plus les mêmes, mais cette privatisation remet aussi en cause une des premières actions de l'homme de la France libre... ■

LA COTE DES MOTS

Syndication

Alors que *syndicat* et les autres mots de la famille de *syndic* – du grec *sundikos*, « celui qui assiste quelqu'un en justice » (1) – figurent quasiment tous dans la plupart des dictionnaires, *syndication*, pourtant fréquemment utilisé dans la presse, n'est pas « lexicalisé ».

Il y a évidemment une raison à cela : c'est que ce vocable nouveau semble bel et bien venir de l'anglo-américain, où l'on trouve, par exemple, *international syndication business*, « consortiums bancaires internationaux », et *syndication official*, « responsable d'une syndication ».

Syndication est donc employé au sens d'« association », de « consortium », de « syndicat financier, syndicat de banques », etc. Dans ce cas, son intrusion est inutile, puisqu'il existe de nombreux mots français qui peuvent exprimer cette notion.

En revanche, *syndication* pourrait être accepté, en français, avec l'acception de « constitution d'un syndicat financier, d'un consortium banquier », définition précise qui justifierait son introduction dans le langage de l'économie et de la finance.

Rappelons que *syndicataire* désigne, depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle, une personne membre d'un syndicat de propriétaires, d'un syndicat financier : « *Les bruits de cette semaine ont singulièrement contrarié les pratiques de MM. les syndicataires* » (journal *l'Epargne*, 20 décembre 1868, cité par Littré)...

Jean-Pierre Colignon

(1) A Athènes, spécialement : « membre d'une commission chargée de défendre les lois établies contre les innovations » !

LIVRES

La crise du fordisme

Ne changeant pas la nature du système productif actuel la flexibilité n'apporte pas la solution à la crise qu'il traverse

VERS UN NOUVEAU SYSTÈME PRODUCTIF ?
sous la direction de Jean-Pierre Durand, Syros, coll. « Alternatives économiques », 320 pages, 160 F.

L'APRÈS-FORDISME
de Robert Boyer et Jean-Pierre Durand. Syros, coll. « Alternatives économiques », 175 pages, 59 F.

QUI nierait que le « fordisme », dans son acception *macroéconomique*, ne soit en crise ? Le débat contemporain sur la flexibilité et sur le partage du travail témoigne de la volonté d'imaginer la sortie d'un mode de production dépassé, et ces deux ouvrages (le second, plus succinct, reprend l'article de Robert Boyer publié dans le premier) l'éclairent parfaitement. Très pédagogiques, dans l'heureuse tradition des publications d'*Alternatives économiques*, ils suscitent la réflexion, certes, mais aussi une certaine perplexité.

La question posée est celle de la nature du « toyotisme » (le mode de production japonais). Rien n'indique plus, en effet, que le « juste à temps » et la « japonisation » du travail autour de la notion de qualité soient le futur modèle de production, comme on l'a cru.

Revenons un instant sur le système en train de se désagréger. L'histoire de l'après-guerre fut celle du « cercle vertueux » fordien, fondé sur le couple production de *masse-consommation de masse*. Cette accumulation sans effets externes (on ignore l'environnement économique) est appuyée par un syndicalisme revendicatif, un système de redistribution (l'Etat providence), le crédit à la consommation, et par deux technologies fondamentales : l'automobile et l'électricité. Les auteurs montrent comment ce mode de production, rationnel au niveau de l'entreprise (sous la forme du taylorisme), devient contradictoire dans sa rationalité même : « *Rationaliser devient contre-productif... Les objectifs que se donnent les firmes pour défendre et améliorer la rentabilité conduisent progressivement au résultat, non voulu, de précipiter une décélération marquée de la productivité* », écrit Robert Boyer.

A l'épuisement des gains de productivité dans l'industrie – crise du travail simple des O.S. et du produit bas de gamme – succèdent l'épuisement des consommations – du fait du suréquipement des ménages, la demande glisse vers la qualité – et l'explosion du travail « improductif » (services de banque, santé, éducation).

L'exportation attendue du modèle fordiste vers les pays en voie de développement ne s'est pas produite au cours des années 70-80, et la délocalisation des activités vers les nouveaux pays industrialisés, qui s'accélère durant cette période, accentue le déclin des grands systèmes nationaux, qui réagissent alors en introduisant la flexibilité salariale.

C'est une mauvaise réaction : elle suppose que la seule composante défectueuse du système est le compromis salarial codifié par les conventions collectives. L'exemple des Etats-Unis est éclairant : la déliquescence des conventions salariales est allée de pair avec un ralentissement de la productivité, « *car les facilités d'une flexibilité défensive (lutte contre l'établissement de syndicats, émigration des entreprises vers les Etats les plus permissifs en termes de pouvoir patronal...) l'ont emporté sur la pression à l'innovation que constitueraient de hauts salaires dont la croissance est programmée à long terme.* » Flexibilité implique court terme. Or le nouveau paradigme productif, pour émerger, doit retrouver des caractéristiques de stabilité de l'emploi à moyen et à long terme.

RACINES • Le système productif japonais, fondé sur l'impératif de qualité et sur la pérennité de la main-d'œuvre, possède apparemment les caractéristiques du système futur. Les descriptions de la méthode « toyotiste », très détaillées, ne surprendront pas le lecteur. Plus original est en revanche l'effort des auteurs pour retrouver les racines « fordistes » du système japonais.

Contrairement à Benjamin Coriat, qui voit dans la méthode Ohno (le penseur du « toyotisme ») une mutation de ce paradigme, ils considèrent que l'organisation du travail japonaise n'est qu'une hyper-sophistication du taylorisme. « *La participation des travailleurs à l'analyse des problèmes récurrents, par exemple au sein des cercles de qualité, avec l'utilisation d'outils méthodologiques spécifiques ou les techniques de brain-storming, ne signifie pas nécessairement que les tâches ne sont plus taylorisées.* » Au fond, les travailleurs vont aux réunions des cercles de qualité, puis retournent à un travail encore plus taylorisé...

On retrouve toujours ces racines fordistes dans la « *production de masse flexibilisée* » des expériences allemandes et suédoises. Cette production n'est que l'approfondissement de l'organisation scientifique du travail.

Robert Boyer en conclut que « *toyotisme et uddevallisme (1) ne sont pas la fin de l'Histoire... L'idée même d'organisation optimale suppose un univers invariant... Rien de tel dans les systèmes réellement existants, dans lesquels une série d'innovations apparemment mineures peut à terme déboucher sur un basculement du système productif* ».

Est-ce à dire que la volatilité n'est plus l'apanage des systèmes financiers ? Ou, plus grave au fond, que « *la crise des systèmes ne serait que celle des représentations du compromis social dans un monde occidental déstabilisé* », comme le suggère Jean-Pierre Durand ? Au terme de cette description parfaite autant que frustrante des systèmes, les difficultés du fordisme rejoignent celles de ses interprétations...

Bernard Maris

(1) Du nom de la ville où se trouvait l'usine modèle de Volvo.

NOTES DE LECTURE

ENTRE TERRE ET MACHINE
Industrialisation et travail des femmes
de Lusin Bagla-Kökalp, L'Harmattan, 240 p., 140 F.

Dans cet ouvrage Lusin Bagla-Kökalp a visé une cible précise : la transition entre l'économie « primaire » et l'économie industrielle et, à l'intérieur de celle-ci, la mise au travail des femmes en usine.

Trois cas ont été retenus pour apprécier le phénomène : les Etats-Unis au début du XIX[e] siècle, la République de Corée et la Malaisie depuis 1960. Cette étude comparative apporte des éléments de réflexion inédits sur les facteurs particuliers communs aux trois exemples. On voit ainsi que le transfert de « *la terre à la machine* » a été facilité par une alliance entre, d'une part, les autorités traditionnelles (notamment religieuses) et les industriels ; et, d'autre part, entre ceux-ci et l'Etat.

Sur d'autres points, il faudrait se garder de globaliser. L'environnement compte beaucoup dans la mise au travail des femmes, ainsi que le statut de l'ouvrière : les expériences ne sont pas les mêmes pour des jeunes filles célibataires ou des femmes plus âgées et/ou mariées.

P. D.

L'ÉCONOMIE BRITANNIQUE
de Jean-Pierre Delas, Armand Colin, coll. « Cursus », 192 pages, 69 F.

L'ÉCONOMIE BRITANNIQUE
de Marie-Claude Esposito, PUF, coll. « Que sais-je ? », 128 pages, 40 F.

Fondé sur une approche plus socio-institutionnelle qu'économique, l'ouvrage de Jean-Pierre Delas est une mine d'informations et d'analyses sur les structures de la société britannique. L'auteur dessine avec talent un modèle fortement marqué par la géographie et l'histoire, avec ses piliers : la monarchie, l'« *establishment* », l'éducation de type victorien, le *welfare state*. Dans cet ouvrage remarquablement documenté, bien qu'il privilégie à l'excès les sources de langue française, le thème dominant est finalement la résistance tenace opposée à l'offensive libérale par le corps social britannique. Malgré les considérables réformes mises en œuvre par Margaret Thatcher et les conservateurs, la société britannique aurait gagné en prospérité, perdu en solidarité, mais n'aurait pas été profondément bouleversée.

Bien qu'il contienne quelques sections instructives sur les structures sectorielles et financières du Royaume-Uni, le « Que sais-je ? » de Marie-Claude Esposito est trop déséquilibré pour remplir son objectif : plus de sept pages sur la production d'énergie et moins d'une sur la politique monétaire et la livre sterling. Une description détaillée de l'action de Patrick Jenkin et, sauf erreur, pas une seule mention du nom de Margaret Thatcher !

J.-M. Ch.

AGENDA

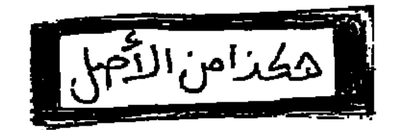
MARDI 12 OCTOBRE. France. Journée nationale d'action dans certaines entreprises publiques, dont Air France, La Poste, France Télécom, la SNCF, EDF-GDF.
Suède. Attribution du prix Nobel d'économie à Stockholm.

MERCREDI 13 OCTOBRE. *Bruxelles.* Entrevue entre le commissaire européen Leon Brittan et le délégué américain au commerce Mickey Kantor au sujet de l'accord de Blair House.

VENDREDI 15 OCTOBRE. Paris. Remise du rapport de l'expert nommé dans l'affaire Testut, filiale du groupe Bernard Tapie Finances.

SAMEDI 16 OCTOBRE. France. Arsenaux : deux journées de grèves et de manifestations à l'appel de la FNTE-CGT (16 et 20 octobre).

□ **Rectificatif.** – Une erreur s'est glissée dans l'agenda du 5 octobre : a Port Louis (Ile Maurice) du 4 au 6 octobre, s'est tenu le Forum francophone des affaires et non le sommet des chefs d'États et de gouvernement des pays francophones – comme nous l'avons annoncé – qui, lui, se tiendra à Port Louis du 16 au 18 octobre.



AUSTRALIE

Sydney emportée par les Jeux

Avec les Olympiades de l'an 2000, la ville voit déjà tomber la manne touristique. Mais les hôteliers veulent éviter les erreurs du passé et tablent sur le développement des pays voisins

SYDNEY
de notre correspondante

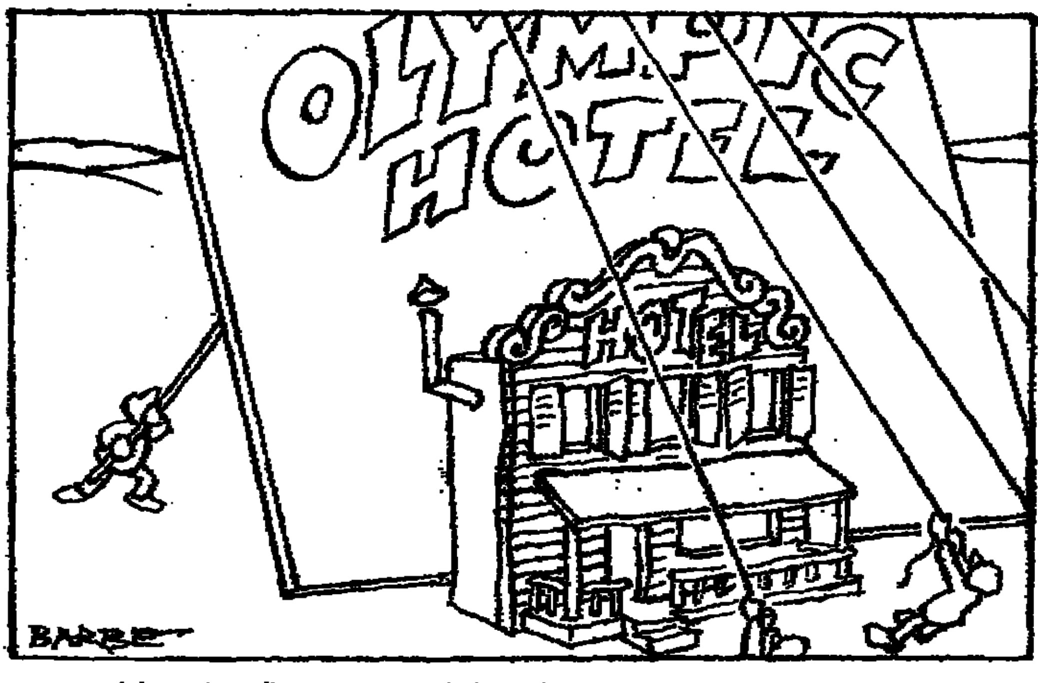
LES téléphones et les télex des hôtels de Sydney n'ont guère cessé de fonctionner depuis que la ville a été désignée pour recevoir les Jeux olympiques de l'an 2000. *« Le matin du 24 septembre* (quelques heures après le verdict du Comité international olympique) *beaucoup avaient reçu jusqu'à cent demandes de réservation, en provenance du monde entier et parfois pour réserver l'hôtel en bloc »*, nous a déclaré Peter Barge, directeur général de Jones Lang Wootton Transact, spécialiste de l'immobilier du secteur touristique.

Sydney sera au centre de l'attention générale à l'aube du nouveau millénaire ; et la ville se réjouit de la manne promise. Mais les craintes commencent à poindre : *« Il ne faut pas qu'on construise tant d'hôtels que nous nous retrouvions avec une surcapacité »*, avertit le ministre du tourisme, Michael Lee. En fait, il y a déjà surcapacité, puisque le taux d'occupation des établissement haut de gamme n'est que de 50 % environ. Selon Peter Barge, *« en 1996, l'hôtellerie devrait retrouver le niveau de profits de 1988. Néanmoins les propriétaires devront attendre la fin de la décennie pour se relever des pertes de la fin des années 80 et du début des années 90 »*.

Les déboires récents serviront-ils de leçon aux investisseurs ? En 1987, l'America Cup à Perth, puis, en 1988, les célébrations du bicentenaire de l'Australie et l'Exposition universelle de Brisbane focalisèrent l'attention sur le pays. Cette année-là, le nombre de visiteurs étrangers augmenta de 26 % en Australie contre 6 % en moyenne pour les pays de l'OCDE : le pays reçut 2 249 300 touristes, soit deux fois plus qu'en 1984 et presque cinq fois plus qu'en 1973.

TRAITES • Ces chiffres avaient de quoi faire rêver. Mais la plupart des hôtels qui surgirent à Sydney entre 1986 et 1991 furent construits par des investisseurs qui comptaient réaliser des profits sur la revente des établissements – et non par des hôteliers : *« Comme le centre-ville est petit, le terrain coûte extrêmement cher. Les investisseurs ont donc cru plus rentable de construire des cinq étoiles. Mais, avec la hausse des taux d'intérêt, qui ont atteint 19 % en 1989, les traites sont devenues trop lourdes »*, explique Peter Barge. Aujourd'hui, la majorité des transactions sont effectuées par des liquidateurs et certains hôtels sont vendus à 40 % de leur coût initial. Mais les acheteurs ont changé. Il s'agit moins de spéculateurs immobiliers que de compagnies hôtelières, la plupart étrangères, qui comptent tirer des bénéfices de l'exploitation.

Accor Asia Pacific, filiale du grand groupe hôtelier français, est l'une de ces sociétés qui ont profité de la déconfiture des premiers investisseurs. *« Quand nous sommes arrivés en Australie, en 1990, tout était mis à la casse »*, déclare le directeur général, Raymond Capdevilla. La compagnie possède aujourd'hui dix hôtels dans le pays et en exploite trente-quatre autres, la plupart de taille moyenne et de milieu de gamme. Car si l'Australie est bien pourvue aux deux extrémités du marché (hôtels haut de gamme et établissements pour petits budgets), elle est moins bien dotée en deux ou trois étoiles.



Aussi, le choix de Sydney pour les Jeux de l'an 2000 ne changera pas le programme de développement de la filiale d'Accor : *« Il faut éviter de conduire la ville à la saturation, un problème que connaît déjà l'hôtellerie de luxe, dont les prix se sont effondrés »*, répète à son tour Raymond Capdevilla. *« Selon la règle du métier*, ajoute-t-il, *une chambre d'hôtel doit se louer au millième de son coût de construction. Or, dans le centre-ville, certaines chambres ont coûté plus de 1 million de dollars l'unité, mais elles se louent seulement 200 dollars par jour. C'est la faillite assurée. En revanche, ceux qui rachèteront probablement à moitié prix, feront une bonne affaire. »*

DISTANCE • Cependant, les experts s'accordent pour dire que les Jeux devraient permettre à la ville de se refaire une santé et que la notoriété dont bénéficiera Sydney profitera à la côte est de l'Australie, voire à l'île tout entière. *« Il aurait fallu un budget énorme à la Commission australienne du tourisme pour susciter le même intérêt pour la ville et le pays »*, remarque Raymond Capdevilla.

Avant le verdict du CIO, la commission était déjà confiante en l'avenir puisqu'elle prévoyait l'arrivée de 6,8 millions de touristes en l'an 2000, contre 2,9 millions en 1993. Si l'Australie accueille près de vingt fois moins de touristes que la France, elle se place tout de même au quatorzième rang mondial pour les recettes tirées du tourisme international, car on y séjourne en moyenne vingt-huit jours (quarante et un jours pour les Européens). *« La tyrannie de la distance »*, selon l'expression de l'historien Geoffrey Blainey, reste un handicap majeur malgré la baisse des tarifs aériens, mais c'est aussi, en quelque sorte, un atout, car ceux qui feront l'effort de surmonter les longues heures de vol – et leur coût – resteront aussi longtemps que possible.

Les Japonais sont, aujourd'hui, les plus nombreux : un quart des visiteurs. L'Australie est à la fois le pays de prédilection des nouveaux mariés *(voir « Les riches noces du Japon » dans « le Monde-Economie » du 26 janvier)* et la destination préférée des entreprises qui souhaitent récompenser leurs employés méritants par un séjour à l'étranger. Mais pour l'avenir elle compte surtout sur l'essor de Taïwan, de Singapour, de la Corée du Sud, de la Malaisie et de l'Indonésie, qui permettrait à leurs habitants d'accéder à la société des loisirs. Ce sont en tout cas les hommes d'affaires de ces pays qui investissent actuellement dans l'hôtellerie australienne. Bon signe. *« Si les professionnels étrangers s'intéressent à l'Australie, c'est que le pays offre des perspectives intéressantes »*, conclut une étude de J. L. W. Transact.

Sylvie Lepage

Le « parc national du monde »

SYDNEY
de notre correspondante

« L'étendue du pays et la diversité des climats font qu'il n'y a ni haute saison ni basse saison en Australie. En hiver (juillet-août), on peut aller faire du ski dans les montagnes de Nouvelle-Galles du Sud ou nager à la Grande Barrière de corail, indique Godfrey Santer, directeur du marketing de la Commission australienne du tourisme. *Les habitants de l'hémisphère nord qui peuvent prendre leurs vacances en dehors des congés scolaires viendront chercher la chaleur de l'été austral de novembre à février. »*

Une étude de marché récente montre que le pays des antipodes est souvent perçu par les Français comme la dernière frontière, celle que l'on explore quand on a passé la quarantaine, c'est-à-dire quand on a les moyens de faire un séjour confortable. Les Britanniques et les Scandinaves, en revanche, viennent sac au dos lorsqu'ils sont encore étudiants. La plupart des visiteurs sont attirés par la culture aborigène, le dépaysement qu'offrent les grands déserts rouges et les forêts tropicales, l'exotisme de la faune et de la flore, les plages – si vastes que certaines ne portent d'autre nom que leur longueur en miles – et la nature encore relativement vierge et non polluée.

L'Australie, qui ne compte que 17 millions d'habitants mais dont la superficie représente quatorze fois celle de la France, *« sera le parc national du monde au siècle prochain »*, estime Jeff Jarvis, spécialiste du tourisme à l'université Monash de Melbourne. La défense de l'environnement est une question qui passionne les Australiens, provoquant parfois de rudes batailles entre les partisans du développement et les écologistes.

Le projet du Club Méditerranée à Byron Bay n'en est qu'un exemple (*le Monde* daté 24-25 janvier). *« Mais ce type de débat est sain*, affirme Jeff Jarvis, *car si le secteur touristique est le premier employeur du pays, c'est en grande partie grâce à notre patrimoine naturel. »*

S. L.

TUNISIE

Bizerte rêve de zone franche

Les autorités tunisiennes comptent sur la nouvelle zone pour attirer des investissements. Les Bizertins, eux, espèrent des emplois

TUNIS
de notre correspondant

APRÈS avoir expérimenté pendant quelque vingt ans des *« points francs »* – un dispositif mis en place en 1972, pour promouvoir et développer les activités exportatrices en accordant aux entreprises des avantages fiscaux et douaniers (dont ont bénéficié 1 500 sociétés), – la Tunisie s'engage dans la création de véritables zones franches : les autorités espèrent que celles-ci pourront drainer des investissements plus importants.

Deux régions, situées aux deux extrémités du littoral tunisien, ont été choisies pour ces zones franches : Bizerte au nord, Zarzis à l'extrême sud, près de la frontière libyenne. L'une et l'autre présentent l'avantage de posséder déjà une infrastructure portuaire. La première à fonctionner, en principe à partir de 1995, sera celle de Bizerte, sur une superficie de quarante-six hectares : les travaux d'aménagement doivent débuter ce mois-ci.

Ce choix est motivé par la position « stratégique » de la région, au milieu du « couloir » maritime méditerranéen par lequel transitent les flux commerciaux internationaux venant de la mer du Nord et allant vers l'Orient et l'Extrême-Orient, explique Kamel Belkahia, PDG de la société récemment créée pour exploiter la zone franche : Gibraltar est à 1 500 kilomètres et le canal de Suez à environ 2 000 kilomètres. Les infrastructures existant sur plus de 500 mètres de quais, les traditions d'industrie et de construction navale qui se perpétuent aux chantiers de Menzel-Bourguiba, sur les lacs, proches de Bizerte – au débouché du canal venant de la mer, – ainsi que l'existence d'une main-d'œuvre spécialisée sont aussi entrées en ligne de compte.

CARGAISONS • La première activité de la zone franche consistera à « redistribuer » des cargaisons venant de divers pays vers leur destination finale. Cette sorte de « plateforme de transbordement » permettra aux armateurs de réduire le nombre d'escales en Méditerranée et ainsi le coût des transports de marchandises.

Parallèlement, des industries à haute technologie – mécaniques, électriques, électroniques... – pourront s'installer dans le périmètre : les futurs investisseurs auront pour seul interlocuteur la société chargée de la zone franche. Déjà, assure Kamel Belkahia, *« une demande assez importante »* s'est manifestée depuis l'Europe, le Sud-Est asiatique et les Etats-Unis. Dans les milieux traditionnels du commerce international, cependant, le projet est accueilli avec scepticisme : *« Qu'apportera-t-il de plus, puisque, depuis 1972 et le renforcement continu de la politique de libéralisation économique, le pays tout entier est déjà en fait une vaste zone franche ? »*.

Mais, pour la majorité des Bizertins, plus que les investissements escomptés et la dynamisation de l'industrie, du commerce, des petits métiers ou du logement, c'est surtout la perspective de la création de 3 000 emplois directs et d'autant d'emplois indirects qui les fait rêver. Il est vrai que leur région détient un triste record en Tunisie : celui du chômage, avec 17,6 % de sa population active.

Michel Deuré

LA FIN D'UNE ENTREPRISE AUTOMOBILE

Chausson : l'histoire d'un fiasco

Moins de vingt ans ont suffi pour amener une des plus belles entreprises industrielles françaises au dépôt de bilan. Les bisbilles entre ses actionnaires et principaux donneurs d'ordre (Renault et Peugeot) ont fini par tuer le sous-traitant

EN 1975, Chausson triomphe. Premier constructeur français de véhicules utilitaires légers et de radiateurs automobiles, il compte 17 000 salariés répartis sur six sites dans l'Hexagone, ainsi que 10 filiales en France et à l'étranger.

1993, Chausson pleure. En septembre, l'entreprise a déposé son bilan. Elle n'emploie plus que 2 900 salariés dans deux sites vieillissants, et n'a plus aucune filiale.

Comment, en moins de vingt ans, un empire industriel familial a-t-il ainsi pu perdre sa substance? La famille Chausson a engendré des hommes de production hors pair, mais sûrement pas des commerçants et encore moins des stratèges. Bousculés par les crises économiques, les restructurations industrielles et la concurrence, les techniciens ont fait naïvement entrer les «loups» dans la bergerie familiale. Au fil des années, irrémédiablement, le piège s'est refermé.

Comme beaucoup d'aventures industrielles, celle de Chausson commence en 1907 dans un modeste atelier de 300 m² rue Malakoff à Asnières, lorsque deux frères, Gaston et Jules, décident de monter une activité de chaudronnerie. La production de radiateurs-refroidisseurs se révèle leur point fort. Très vite, les commandes affluent de l'automobile comme de l'aviation, deux secteurs en plein essor. Les deux frères sont doués. Ils perfectionnent les procédés et les moyens de production. Petit à petit, Chausson gagne ses lettres de noblesse. A la veille de la première guerre mondiale, l'effectif atteint 350 personnes, les ateliers ont plus que triplé.

La guerre n'affecte pas Chausson. Bien au contraire. En 1917, la firme emploie plus de 2 000 personnes. En 1928, sa suprématie technique est éclatante : l'entreprise construit plus de 10 000 radiateurs par an et travaille pour pratiquement tous les constructeurs automobiles de l'époque malgré une concurrence devenue sévère.

Arrive la crise de 1929. Le principal client de Chausson, André Citroën, est mis à bas par l'onde de choc. Le champion des radiateurs se sent vulnérable et prend peur. Il absorbe d'abord deux concurrents, Gallais et Moreux, dont les usines sont à Levallois et à Meudon, puis choisit de se diversifier pour éviter l'emprise excessive de la clientèle. En 1934, les deux frères rachètent une petite société, Coquille, qui fabrique des malles en tôle emboutie. Dans la foulée, ils concluent un accord de licence avec une firme américaine, Budd, spécialisée dans la fabrication d'éléments de carrosserie. Dans le même temps, l'entreprise crée des départements de carrosserie automobile et d'outillage au service des constructeurs. Le dispositif est complété par l'acquisition, en 1935, des usines du constructeur automobile Chenard et Walcker, à Gennevilliers.

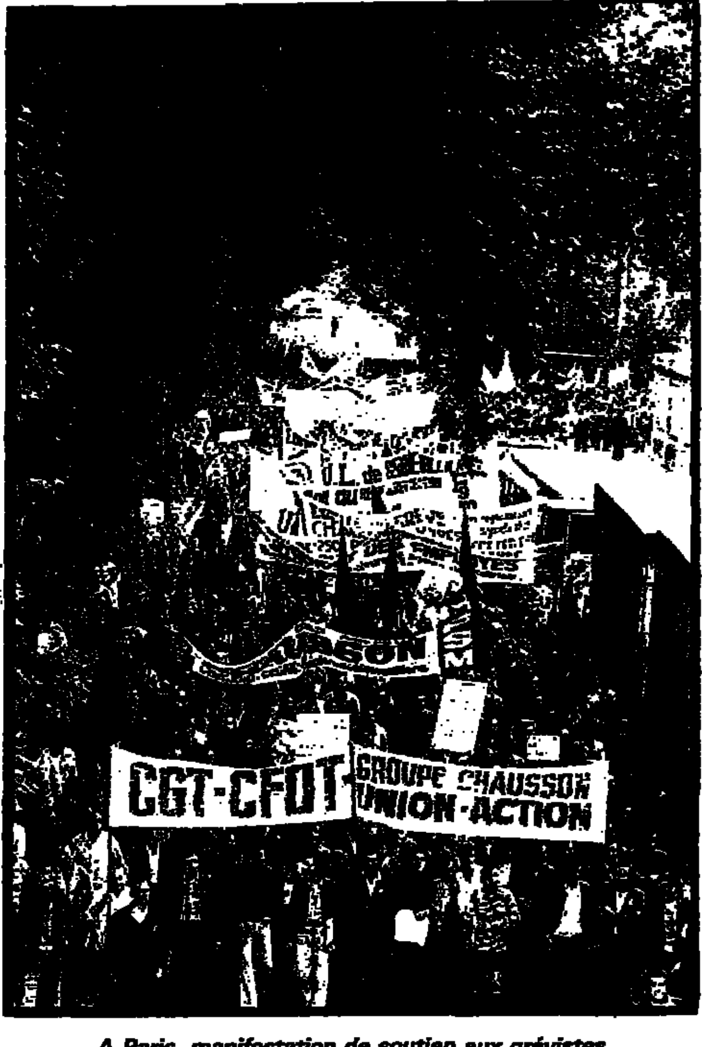
SAGA • En 1938, Chausson transpose aux véhicules utilitaires les techniques de carrosserie dont il s'est assuré la maîtrise et sort ses premières camionnettes. La production industrielle commence vraiment : caisses de voiture Matford, cabines de camions Ford, carrosseries Chenard et Walcker... Sans compter l'activité radiateurs.

La saga familiale repart de plus belle, dès la fin de la seconde guerre mondiale. La croissance de l'automobile s'accélère. Chausson équipe son usine de Gennevilliers en moyens d'emboutissage et de tôlerie. L'entreprise se lance également dans la production de cars en série, les fameux cars Chausson. Les beaux jours. En 1957, 10 000 personnes produisent un million de radiateurs et échangeurs, 100 000 carrosseries, 5 700 véhicules.

En 1960, Chausson est contraint de céder son activité cars à la filiale poids lourds de la régie Renault.

Mais le danger rôde. Contrairement à l'idée de départ, la diversification de l'entreprise vers l'automobile et notamment vers les véhicules utilitaires légers a accru sa vulnérabilité. Il est en effet délicat de s'orienter vers des activités concurrentes de celles de ses clients – ou susceptibles de le devenir. Or, d'un côté, Chausson est concepteur de véhicules utilitaires légers, et, de l'autre, sous-traitant de l'industrie automobile pour l'assemblage et le montage des carrosseries et, bien sûr, pour les radiateurs. Dans le premier cas, il est en position de force, dans le second, tributaire du bon vouloir de la clientèle. En scindant en deux entités distinctes ses activités carrosserie et radiateurs, Chausson aurait éventuellement pu être sauvé. Mais cette parade stratégique n'a pas été envisagée. La mort de l'entreprise est dorénavant inscrite dans l'histoire. D'autant que, pour son malheur, Chausson, malgré des compétences techniques hors pair, n'a pas de circuit commercial pour diffuser ses camionnettes, donc pas de politique de marque, ni de personnalité propre.

ÉCHANGES • En 1960, Chausson se voit contraint de céder son activité cars à la Saviem, filiale



ARTAULT/GAMMA

A Paris, manifestation de soutien aux grévistes de l'usine Chausson, le 24 juin 1975.

poids lourds de la Régie Renault. Il veut absolument obtenir la clientèle de Renault pour les radiateurs : donnant, donnant.

Même type d'échanges avec Peugeot, un très gros client pour les radiateurs. Depuis les années 50, les véhicules utilitaires de Chausson sont vendus sous la marque Peugeot qui possède le réseau commercial. Situation difficilement tenable. Car, un jour ou l'autre, Peugeot construira lui-même des véhicules utilitaires. Justement, en 1965, il se lance à la conquête de ce marché avec son J7. Chausson fabrique, mais c'est Peugeot qui détient les rênes du pouvoir. Renault lance son Estafette, c'est encore Chausson qui exécute.

Malgré les ombres au tableau, un groupe industriel de carrure internationale est né. En 1967, les radiateurs Chausson équipent pratiquement tous les véhicules automobiles français. Ses ateliers d'emboutissage et d'assemblage de Gennevilliers fabriquent huit types de carrosseries. De nombreuses filiales en France comme à l'étranger assurent sa renommée.

Mais, au début des années 70, l'étau se resserre. L'actionnariat est éparpillé entre les mains d'une nombreuse progéniture. L'un des fils se fâche avec la famille et cède 15 % du capital à Sofica, le principal concurrent dans les radiateurs. Devant cette «trahison», les actionnaires familiaux réalisent une augmentation de capital et font entrer Peugeot et Renault dans le capital. A eux deux, ils détiennent la minorité de blocage. Une fois de plus, la famille croit se protéger. Malheureusement, les ambitions de Peugeot et de Renault, alliés depuis 1966 au sein d'une association (pour les achats, la fabrication et la recherche technique) ne laissent aucune chance à Chausson de conserver une identité.

Les deux constructeurs ont en effet décidé de s'assurer du contrôle de l'entreprise, dont le profil industriel convient bien aux petites et moyennes séries. Ils forment une filiale commune, Chausson Carrosserie Maubeuge, pour la production de véhicules complets. Chausson hésite, mais il ne peut pas prendre le risque de perdre ses activités de sous-traitance en carrosserie. En 1972, les deux actionnaires font à nouveau pression pour que Chausson reprenne les *activités «automobile» de Brisonneau* et Lotz à Creil, afin d'éviter que l'usine ne tombe dans les mains d'un concurrent étranger.

ARÈNE • Pour Chausson, devenu simple exécutant, les choses tournent mal à partir de 1974. Lorsque Peugeot fusionne avec Citroën, il devient clair que l'alliance Renault-Peugeot ne va pas durer. La vieille rivalité entre les deux constructeurs français, un temps calmée, se réveille. Dorénavant, Chausson, domaine commun sans but commun, sera l'arène de leurs discordes. Un exemple parmi *d'autres : Renault veut installer un* équipement pour ses propres besoins. Peugeot lui met des bâtons dans les roues, de peur que son rival n'en tire un profit exclusif. Impossible toutefois de se séparer car les deux frères ennemis ont encore trop besoin de Chausson.

Entre-temps, les conséquences du premier choc pétrolier se font lourdement sentir, tandis que les mutations technologiques placent l'informatique et l'électronique au cœur des métiers. Des investissements industriels sont indispensables pour assurer la modernisation des *usines. Or les deux action*naires, mis à mal eux-mêmes par cette transformation, ont d'autres *chats à fouetter que de moderniser* Chausson.

Comble de malheur, à la fin du printemps 1975 éclate un conflit social, dur, sans précédent : 55 jours de grève pour obtenir une parité avec les salaires de Renault. Au-delà de la revendication immédiate, c'est toutes les conditions de travail – il est vrai archaïques – qui sont dénoncées. En mai 1975, *le Monde* titre : «Les bagnards de l'automobile». Comme si la grève voulait donner raison à la modernisation.

Chausson souffre. Les pertes sont lourdes. Renault et Peugeot augmentent leur *participation* dans le capital. En 1977, le site de Maubeuge qui ne tournait que pour Renault est cédé à ce dernier. 3 000 salariés quittent ainsi l'entreprise. Et Chausson perd ses meilleurs techniciens, engagés sur le site. Peugeot, de son côté, a passé, en 1978, un accord avec Fiat pour construire en Italie un véhicule utilitaire.

En 1980, les participations des deux groupes automobiles sont portées chacune à hauteur de 35 %. Les licenciements s'accélèrent sur fond de recomposition industrielle : 750 en 1981, 736 en 1982. L'entreprise continue à perdre de l'argent. Mais pourrait-il en être autrement alors qu'elle est tributaire du bon vouloir des deux actionnaires principaux et que ses commandes se réduisent comme une peau de chagrin? En 1984, le gouvernement Mauroy intervient pour sauver ce qui reste de Chausson. Peugeot et Renault deviennent, à 2,4 % près, les seuls actionnaires, avec 48,8 % du capital chacun. Faute de projet commun, cette tentative de sauvetage est vouée à l'échec. Elle précipite même le démantèlement du sous-traitant «captif».

CESSION • En 1984, toutes les filiales étrangères sont vendues : 1 600 salariés quittent encore le groupe. Toutes les activités hors du domaine «carrosserie» sont également promises à la vente. En 1987, la branche thermique de Chausson et ses usines (3000 salariés) sont cédées à Valéo. L'activité était officiellement déficitaire, pourtant le grand équipementier en aurait fait ses choux gras. Avant cet épisode, Chausson avait bien essayé de se rapprocher d'autres fabricants de radiateurs. Mais les deux actionnaires n'étaient guère chauds, préférant se débarrasser d'une fabrication pour eux périphérique.

Quelles qu'en soient les raisons, cette cession crée un véritable traumatisme au sein de l'entreprise qui a l'impression de perdre son âme. De fait, ayant abandonné ses fabrications propres, elle est désormais vouée à l'exécution de queues de séries, ou de compléments pour les constructeurs. Jacques Chausson, le fils de Jules, dernier des héritiers familiaux, *quitte son poste d'administrateur.* La vente par appartements a commencé. Les activités ingénierie et outillage sont filialisées par Renault et l'usine de Creil est redimensionnée. 1 200 salariés quittent encore le bateau. Peugeot tire rancœur de cette acquisition apparemment «juteuse» pour Renault. Les premiers arrêts de fabrication sont également programmés. Entre 1987 et 1988, Renault arrête la R5 et la R4 fourgonnette, Peugeot la 104 et la 404 pick-up.

Le climat se détériore d'ailleurs de plus en plus entre les deux actionnaires. Chacun s'est engagé *dans des projets d'alliance* avec des partenaires européens pour construire des usines modernes, laissant, une fois de plus, Chausson de côté. Ainsi, PSA (maison-mère de Peugeot), s'est rapproché de Fiat pour construire une usine de montage de véhicules ultramodernes près de Valenciennes qui démarrera en 1995. Renault a aussi, à l'époque, des projets avec DAF. Comme toutes les usines de la proche banlieue parisienne, Gennevilliers a ses jours comptés. Mais les donneurs d'ordre n'ont rien prévu pour la remplacer. Roger Charlin, le PDG de l'époque, *a monté* un projet à Arras, dit «site Z». Mais celui-ci s'est perdu dans les méandres des discussions entre les actionnaires...

ARRÊT • Chausson est définitivement sur la touche. En 1989, l'usine d'emboutissage de Meudon (400 salariés) est fermée. En 1990, les activités Chenard et Walcker sont cédées à la Compagnie financière du Valois, et le service informatique à une filiale de General Motors. La moitié des terrains du site de Gennevilliers sont vendus. Les arrêts de fabrication s'accélèrent pour «vider» les usines. En avril 1991, Peugeot cesse la fabrication des camionnettes J9 et des C35 à Gennevilliers. Encore *900 suppressions de postes.*

La bataille se déplace alors sur le terrain juridique. Le syndicat CFDT de Chausson se bat pour que Peugeot et Renault prennent leurs responsabilités vis-à-vis de l'entreprise. Le comité central d'entreprise, qui a mandaté un cabinet d'expertise, Syndex, obtient copie par voie judiciaire du protocole d'accord passé entre les deux fabricants et qui, de fait, entérine leurs responsabilités sur Chausson. Trop tard.

A la mi-janvier 1993, le personnel se rebelle une ultime fois et se met en grève.

En novembre 1992, Peugeot annonce l'arrêt de la production de la 205 à Creil pour le 1er mai 1993 afin de donner du travail à son usine de Sochaux. 1285 suppressions d'emplois en perspective. Le personnel de Chausson se rebelle une ultime fois et se met en grève à la mi-janvier. Le gouvernement, pour calmer le jeu, nomme un conciliateur qui contribue à améliorer les conditions du plan social. Mais les pertes continuent de s'accumuler – 166 millions de francs en 1992 pour un chiffre d'affaires de 3,8 milliards. Et les points de vue de Peugeot et de Renault restent inconciliables. Renault produit encore ses camionnettes Trafic, mais Peugeot s'est pratiquement retiré de la partie : ses dernières fabrications seront bientôt arrêtées.

Faute d'activité, le dépôt de bilan est inévitable. Il intervient en septembre 1993. L'entreprise est maintenant placée sous contrôle judiciaire... Si Jean de la Fontaine s'était intéressé à Chausson, il en aurait tiré une fable qui, comme *le Loup et l'Agneau*, commencerait ainsi : «La raison du plus fort est toujours la meilleure»...

Catherine Lévi

Le prix d'un divorce

Suite de la page 31

Cette scène de ménage n'est pas la première. En 1991, le plan social consécutif à l'arrêt des camionnettes C.35 et J.9 Peugeot avait fait l'objet d'un différend financier sur lequel Renault avait passé l'éponge. Cette fois, le même dialogue de sourds se reproduit, mais dans un contexte beaucoup plus grave. Avec le dépôt de bilan de Chausson, intervenu le 10 septembre, c'est l'existence même de l'entreprise qui est en cause.

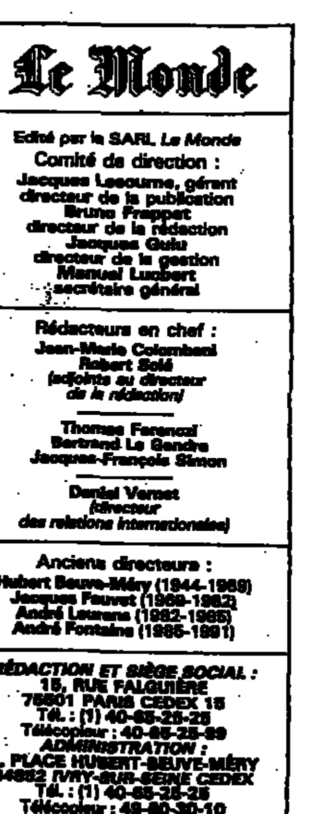
En principe, la facture (découvert de trésorerie, financement des plans sociaux concernant Creil et Gennevilliers, réalisation d'actifs) qui devrait être présentée aux deux actionnaires serait de quelque 700 millions de francs. Une telle évaluation recouvre la fermeture du site de Creil, dans l'Oise (1 400 salariés) mais aussi celui de Gennevilliers (1 450 salariés) dans les Hauts-de-Seine. C'est à dire la liquidation pure et simple de Chausson.

Pas question de payer la moitié de l'ardoise, assure Peugeot. Que chacun y contribue à hauteur de sa participation au capital rétorque Renault. Le processus de dépôt de bilan, s'il ne permet pas de trouver un accord à l'amiable, risque donc d'aboutir à une épreuve de force et à un règlement devant le tribunal de commerce. Une issue que personne n'exclut en l'état actuel des choses même si les ponts ne sont pas tout à fait rompus. Toutefois, l'annonce par PSA d'une perte de 1,21 milliard de francs au premier semestre 1993 n'est pas de nature à assouplir la position de Jacques Calvet, son PDG. Mais comment Peugeot pourrait-il espérer convaincre les juges qu'il n'a pas à assumer la moitié des responsabilités face aux fournisseurs mais aussi et surtout face aux 2 800 salariés d'une entreprise dont il détient la moitié du capital?

DÉBOUCHÉS • En attendant, c'est à Creil que la situation est la plus critique. Cette usine, spécialisée dans le montage des véhicules, paraît la plus mal lotie alors que celle de Gennevilliers (emboutissage et tôlerie pour le Trafic) peut encore trouver des débouchés pendant quelques années. Dès lors, on peut imaginer une reprise par Renault de la totalité du capital de Chausson, alors réduit à la seule unité de Gennevilliers. A condition, bien sûr, que Peugeot participe à la moitié de l'apurement des finances de son exfiliale. Cette hypothèse ne convient évidemment pas à Peugeot mais il est également douteux qu'elle reçoive l'aval des pouvoirs publics qui refusent de considérer comme acquise la fermeture de Creil.

Renault et Peugeot face à face devant un tribunal? Une telle issue au conflit Chausson ferait désordre dans le paysage automobile français. En tout cas, elle trancherait avec la parfaite entente des deux constructeurs au sein de la Française de mécanique (dont les 4 955 salariés assurent la fabrication de moteurs à Douvrin, dans le Pas-de-Calais) mais aussi dans le cadre de la Société des transmissions automatiques (961 salariés) à Douvrin, non loin de là. La preuve que, lorsque leurs intérêts sont convergents, Renault et Peugeot peuvent faire bon ménage.

Jean-Michel Normand


Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



PAYS-BAS

Et roulent les « mules » !

Suite de la page 31

Sur leurs «mules», ils ont parcouru l'an passé 12,5 milliards de kilomètres. Plus de quatre-vingts fois la distance Terre-Soleil!

De là à dépeindre les Néerlandais, avec Baudelaire, comme *«les Chinois de l'Europe»*... A l'époque du poète, la possession d'un deux-roues, qui coûtait un mois de salaire, était limitée aux plus fortunés. Depuis, la «petite reine» s'est démocratisée mais elle n'est pas devenue pour autant le mode de transport préféré de nos voisins du Nord : en pédalant, ils ne couvrent jamais que 9 % de la distance totale annuelle de leurs déplacements. Suprême ironie : l'actuel Automobile-Club des Pays-Bas, l'ANWB, est l'héritier de la première Association néerlandaise des cyclotouristes...

Reste que chaque jour près de 4 millions de Néerlandais enfourchent un «biclo», faisant d'autant plus volontiers corps avec lui qu'il serait, selon un éditorialiste local, l'emblème du caractère national : *«Décontraction, rapidité, individualisme et sens de l'équilibre»*. Ce dernier point n'est guère contestable.

ÉQUILIBRE • Ici, une cohorte d'écoliers circulent de front, le dos alourdi de besaces. Là, un agent d'assurances file à ses premiers rendez-vous, mallette sur le porte-bagages et serre-jambes au pantalon. Plus loin, un sportif pressé file entre les clients d'un supermarché qui ont rangé les victuailles dans des sacoches posées à cheval sur la roue arrière, non sans avoir attelé dessus un casier de bières! Le défilé dure toute la journée, se poursuit le soir et se prolonge une bonne partie de la nuit. Certaines fins de semaine, la police fait souffler dans le ballon les cyclistes noctambules qui ne tiennent plus vraiment leur route...

Soumis à pareils traitements par tous les temps, les «mules» néerlandaises ont pour premier critère d'être robustes. La «ligne» passe en second, même si elle paraît s'être affinée et modernisée ces dernières années, marquées aussi par l'apparition des cadres de couleur et par le «boom» des VTT et apparentés – *mountain bikes* (aux Pays-Bas!), *all terrain bikes*, etc.

MARCHANDS • Si bien que le peloton des deux-roues a légèrement changé de configuration. Valeur sûre, le bon vieux vélo traditionnel est toujours maillot jaune, avec 51 % des ventes d'engins neufs et d'occasion. Mais, parti de 65 % en 1988, il rend visiblement du terrain à l'équipe des VTT, qui, tous modèles confondus, a poussé sa part du marché de 15 % à 35 %. Les vélos d'enfants et pour les jeunes se maintiennent à 9 % chacun, tandis que les machines de sport et de course, en vogue jusqu'au milieu des années 80, ferment aujourd'hui la marche, avec 4 % des ventes.

La caravane défile, changeante... et les «marchands de cycles» continuent d'applaudir : sur 100 vélos achetés neufs, quels qu'ils soient, ils en vendent 83; et même la plus grosse part (38 %) des ventes d'occasions leur revient! Si cette corporation a quasiment disparu en France, elle est toujours bien vivante aux Pays-Bas, où ses 3 000 boutiques (pour moins de 700 communes) font partie du paysage. Au-delà des inévitables concessions faites au modernisme – spots, couleurs pastel, moquettes, assortiment bigarré, – une odeur de caoutchouc et de colle à rustines imprègne toujours la plupart des échoppes.

«600 000 foyers ne possèdent toujours pas de vélo... Connaissez votre client et sa situation de famille avant de lui proposer le bon produit... Adaptez votre assortiment : sachez que les personnes âgées s'intéressent moins au prix qu'à la qualité, ou que les couples formés de deux salariés achètent souvent ensemble leurs vélos; exposez donc simultanément des vélos d'homme et de femme... Les vélos sont utilisés de plus en plus intensivement : les accessoires s'useront plus vite et l'entretien sera plus exigeant : convainquez vos clients que vous êtes la bonne adresse pour tout ce qui concerne leur vélo...» : le rapport d'activité 1992 de la branche «deux roues» de la Fédération des entreprises mécaniques BOVAG se lit comme un «B.A.-BA» de mercatique appliquée.

Forts de ces bons conseils, les marchands de cycles ont réalisé en 1992 un chiffre d'affaires moyen de 1,6 million de francs, en hausse de 10 % par rapport à 1991. Au plan national, il s'est vendu l'an passé pour 2,2 milliards de francs de vélos (neufs et usagés, hors petites annonces entre particuliers), les frais d'entretien et de réparation ayant dégagé un troisième milliard de francs.

ÉVOLUTIONS • Pourtant, tout n'est pas aussi rose qu'il paraît dans ce paradis néerlandais du «biclo»... Le prix d'achat moyen d'une bicyclette est, cette année, en baisse : la part de marché des modèles inférieurs à 1 350 francs est passée de 20 % à 32 %, abaissant la moyenne de 2 400 à 2 250 francs.

Simultanément – et ceci n'est pas sans lien avec cela, – les entreprises de vente par correspondance et surtout les grands magasins ont conquis un nombre croissant de consommateurs, aujourd'hui plus sensibles à l'avantage de prix qu'à la relation de proximité avec les marchands de cycles. Bien qu'encore marginaux – avec respectivement 4 % et 10 % des ventes, – la VPC et les grands magasins ont nettement accru leurs parts de marché.

La troisième évolution concerne, elle, les fabricants. Ils sont quatre, par ordre croissant d'importance : Sparta, Union, Batavus (filiale du métallurgiste allemand ATAG) et Gazelle (qui fait partie du groupe britannique Derby International, propriétaire de Raleigh). Mais, paradoxalement, leur production ne colle pas au mouvement ascendant de la demande : elle a chuté de 17 % l'an dernier, atteignant 739 500 exemplaires, contre 894 200 en 1991 et 891 600 en 1990.

Selon la RAI (Association des fabricants et importateurs de voitures, de cycles et de caravanes), l'explication principale réside dans la réduction des stocks (d'environ 30 %) opérée par les détaillants. Mais la progression constante des importations de marques étrangères depuis 1987 a joué aussi : de 276 400 unités en 1987, elles sont passées à 725 600 en 1992. Un mouvement dont les principaux bénéficiaires ont été, sans surprise, les Asiatiques! Avec un bond de quelque 250 % l'an dernier, les importations de vélos japonais aux Pays-Bas ont été... modérées (8 552 exemplaires vendus en 1992), si on les compare aux performances des Chinois (72 672 vélos, +300 %). Ces derniers seront peut-être stoppés dans leur élan par la taxe de 30,4 % que la Commission européenne, saisie par plusieurs fabricants européens dont Raleigh et Gazelle, vient d'imposer sur les importations de vélos chinois. Pour le plus grand profit des... Coréens, champions de la croissance avec un bond de plus de 600 % l'an dernier et 13 837 vélos importés. Les fabricants européens ont particulièrement souffert de ce mouvement : les exportations de vélos français vers les Pays-Bas ont plongé de 62 % (à 16 000 unités en 1992), celles de vélos italiens de 50 % (à 20 000), celles de vélos belges de 30 % (à 8 900).

Toutefois, sachant souvent retourner une situation commerciale apparemment périlleuse à leur avantage, les Néerlandais sont montés sur le dos des « dragons » et ont accru, grâce à leur situation de plaque tournante et à leur talent de distributeurs, leurs propres exportations – marques asiatiques comprises. Les statistiques douanières ne permettent pas de faire clairement la part des choses, mais elles mettent en évidence une coïncidence troublante entre la progression de leurs importations extrême-orientales et de leurs exportations européennes. Ainsi s'explique sans doute la quasi-absence des vélos de marque néerlandaise en France, alors qu'entre 1991 et 1992 les Pays-Bas ont accru leurs ventes dans l'Hexagone de 46 700 bicyclettes à 116 500... Une ultime mutation mérite d'être mentionnée. Les Néerlandais roulent de moins en moins «utile» et de plus en plus pour le plaisir. Depuis trois ans, les trajets domicile-travail ou domicile-école régressent au profit des promenades le week-end. Moyennant quoi, le kilométrage moyen annuel continue à progresser : 853 kilomètres l'an dernier contre environ 500 il y a dix ans.

Christian Chartier

Vélos volés

AMSTERDAM
de notre correspondant

Un beau jour de 1989, les Néerlandais eurent la mauvaise surprise d'apprendre que leur pays détenait la palme de la criminalité, tous types de délits confondus, devant tous les pays européens et même les Etats-Unis! Ils devaient cette position peu enviable au nombre-record de... vols de vélos.

Avec 800 000 à 900 000 disparitions par an, les Néerlandais vérifient chaque jour cette loi simple : le vol est proportionnel à la propriété. Une enquête de la municipalité d'Amsterdam a révélé que 40 % des habitants en avaient été victimes en 1991. Résultat : un tiers d'entre eux avaient fini par renoncer à se servir de leur «biclo», en dépit des appels du gouvernement à la réduction de l'«automobilité».

Personne n'a encore trouvé la parade. Un système d'enregistrement national des «petites reines» a fait un flop retentissant à la fin des années 80 : inapplicable. Les antivols se sophistiquent mais aucun n'est vraiment irrésistible : au besoin, les voleurs circulent en camionnette, enlèvent l'objet convoité et s'en vont découper au calme les chaînes et autres entraves. La police, qui ne reçoit «que» 140 000 plaintes annuelles de cyclistes lésés, n'en peut mais : autant chercher une aiguille dans une meule de foin.

Quant aux assureurs, leurs polices sont généralement chères (jusqu'à 1 200 francs par an), ne s'appliquent que pendant un nombre d'années limité et ne couvrent, la première année suivant l'achat, que 50 % de la valeur du neuf.

Les propriétaires de vélo en sont donc réduits aux expédients. Se résoudre à ne posséder qu'une «mule» cabossée pour décourager la convoitise, attacher la monture à un objet fixe : poteau ou rambarde de pont (mais ces places sont chères). Ou bien... faire à autrui ce qu'on a soi-même subi : c'est-à-dire voler ou, pour les plus scrupuleux, acheter à un receleur...

Ch. C.

PERSPECTIVES

Quatre grands débats

L'Uruguay Round est le huitième cycle de négociations commerciales multilatérales engagé dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), depuis sa création après la guerre. Il a démarré, à l'initiative des Etats-Unis, il y a sept ans, en septembre 1986, à Punta-del-Este (Uruguay), d'où son nom. Comme les cycles précédents, son objet est de poursuivre l'élimination des barrières aux échanges et de renforcer les disciplines s'imposant aux « parties contractantes » du GATT.

Cependant, les Américains avaient deux priorités en tête. D'abord et surtout, assainir les échanges de produits agricoles, déréglés par la guerre de subventions que se livraient, principalement, les Etats-Unis et la Communauté européenne. Ensuite ils nourrissaient l'ambition de soumettre les échanges de services aux règles du GATT, afin de développer leurs propres exportations dans ce domaine ; un objectif partagé par les Européens, mais mal accueilli par nombre de nouveaux pays industrialisés (NPI).

A Genève, siège du GATT, la lourde machinerie de la négociation fut déployée : quinze groupes de travail, couvrant les principaux secteurs traités, furent mis en place. Mais il apparut vite que l'effort ainsi entrepris était hypothéqué par l'incapacité où se trouvaient les Etats-Unis et la Communauté de rapprocher leurs points de vue sur le terrain agricole. Cette divergence fondamentale fut à l'origine de l'échec de la conférence ministérielle du Heysel, en décembre 1990, à Bruxelles, qui devait marquer le terme de l'Uruguay Round. En décembre 1991, Arthur Dunkel, alors directeur général du GATT – il a été remplacé depuis par Peter Sutherland, – présenta un projet d'acte final, dont, notamment, le volet agricole fut considéré comme inacceptable par la Communauté. Ce document a néanmoins constitué une étape essentielle dans la négociation et continue à lui donner le ton : le compromis, s'il est un jour trouvé, ne pourra s'écarter que modestement de la ligne médiane ainsi tracée ; chacun l'admet, sauf dans le cas du volet agricole. L'architecture du « projet Dunkel » se reflète dans la nouvelle organisation des pourparlers. Ceux-ci distinguent désormais quatre grands domaines : l'accès aux marchés ; les règles et disciplines du GATT, les services, et l'agriculture.

En novembre 1992, la Commission européenne, porte-parole de la CEE, et les Etats-Unis parvinrent à un projet de compromis sur l'agriculture. Ce fut le pré-accord dit de Blair House, bientôt dénoncé par les Français, lesquels, le 20 septembre dernier, ont convaincu, non sans mal, leurs partenaires de la Communauté d'inviter les Américains à reprendre la discussion. Dans les autres domaines, quelques progrès avaient été obtenus lors du sommet des sept principaux pays industrialisés, en juillet, à Tokyo. Mais, une fois de plus, faute de percée en agriculture, ils n'ont pu, depuis, être confirmés.

L'objectif est de conclure le Round pour le 15 décembre, car, au-delà, le mandat donné par le Congrès au président Clinton vient à expiration. Pourra-t-il être atteint ? La pression politique dans ce sens est très vive. Pourtant, au-delà même de l'agriculture, le nombre de problèmes restant à régler demeure considérable. Avec, comme danger, un emballement de la négociation, dont la Communauté pourrait faire les frais.

Dossier réalisé par Philippe Lemaitre

LES VRAIS ENJEUX DU GATT

• Améliorer l'accès au marché

Le premier domaine de discussions de l'Uruguay Round est traditionnel. Il vise pour l'essentiel à améliorer l'accès au marché international, avec trois objectifs : d'abord, comme pour les précédents cycles, poursuivre le démantèlement des droits de douane perçus sur les produits manufacturés, ensuite éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges, et enfin définir les moyens de libéraliser les échanges de produits textiles et d'habillement, aujourd'hui très *encadrés*.

I. – Le démantèlement des droits de douane

A la veille du sommet des Sept, en juillet, à Tokyo, les ministres de la « Quadrilatérale » *(lire l'encadré)* sont parvenus à un schéma d'accord, salué à l'époque comme une percée importante. Compromis entre l'approche de la Communauté et celle des Etats-Unis, ce schéma distinguait trois catégories :

• Les produits dont les droits seront complètement éliminés (approche dite du double zéro). Il s'agit de huit secteurs où les Américains sont très compétitifs : équipements pour la construction, équipements médicaux, produits chimiques, produits pharmaceutiques, machines agricoles, bières, ameublement, produits sidérurgiques ;

• Les produits sur lesquels sont actuellement perçus des droits supérieurs à 15 %. Il a été entendu, à Tokyo, que ces « pics tarifaires », comme on les appelle, seraient réduits de moitié, sauf *exception* ;

• Les autres produits, pour lesquels est prévue une réduction des droits de 30 %.

Depuis l'été, l'arrangement de Tokyo a *été malmené* par les Etats-Unis eux-mêmes et par les pays tiers qui ne participaient pas à la Quadrilatérale. Prétextant un malentendu, les Américains ont expliqué que la réduction de moitié des pics tarifaires devait être considérée comme un objectif à long terme et non comme une obligation à appliquer dans le cadre du cycle actuel. Ils ont en fait décidé, pour les produits concernés (textile-habillement, céramique et verre) de faire des offres au cas par cas, les réductions qu'ils proposent étant le plus souvent très inférieures aux 50 % prévues.

En outre, les Etats-Unis insistent pour allonger la liste des produits dont les droits seraient totalement supprimés. Aux huit retenus à Tokyo, ils veulent ajouter des produits jugés très « sensibles » par les Européens et pour lesquels ces derniers n'ont fait que des offres *modestes : semi-conducteurs*, électronique grand public, aluminium et métaux non ferreux, bois et pâte à papier, voitures et pièces de rechange. Les Américains sont soutenus dans cette démarche par le Japon, mais aussi, s'agissant de l'électronique grand public, par les pays du Sud-Est asiatique, et par le Canada pour l'aluminium, le papier et le bois.

Avec le Japon, la négociation tarifaire est biaisée au départ : le problème que pose l'accès à leur marché dépasse de loin les droits de douane. De surcroît, les négociations au GATT se font sur la base des droits appliqués en 1986. Or, depuis, les Japonais, à diverses reprises, ont baissé leurs taxes pour répondre aux critiques. Résultat : leur tarif « consolidé » au GATT, c'est-à-dire celui qu'ils s'engagent à ne pas relever, sauf à payer des compensations, et sur lequel portent les négociations, est supérieur aux droits réellement appliqués. C'est dire que les réductions envisagées sont d'un intérêt médiocre pour leurs partenaires...

Quant aux pays tiers, qui n'étaient pas partie prenante à l'arrangement conclu en marge du sommet de Tokyo, ils ont expliqué en substance, lorsque les pourparlers ont repris sur une base multilatérale à Genève, que le contenu de ce schéma d'accord ne les intéressait guère. Menés par les nouveaux pays industrialisés (NPI) d'Asie et d'Amérique latine, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, ils sont surtout concernés par les exportations de textiles, de vêtements, d'agroalimentaire, d'électronique grand public et d'autres industries de main-d'œuvre. Estimant que leurs problèmes n'avaient pas encore été pris en compte, ils n'ont guère amélioré leurs offres. *« Les pays du tiers-monde s'efforcent de nous vendre de la salade pas fraîche. Poussés par la Banque mondiale ou le FMI, ils ont déjà libéralisé leur commerce extérieur. Maintenant, ils essaient de limiter leur effort en « consolidant » ce qu'ils ont fait de façon unilatérale »*, explique un expert.

II. – L'élimination des obstacles non tarifaires

Il s'agit de démonter les innombrables barrières plus ou moins dissimulées que dressent les pays pour freiner leurs importations : normes abusives, systèmes de licences, taxes discriminatoires, etc. Chaque cas étant différent, la négociation, pour être opérationnelle, doit être bilatérale. La Communauté a des listes de priorités, notamment à l'égard des pays en voie de développement, mais le dialogue est difficile et lent, souvent bloqué en raison des difficultés que rencontrent les exportateurs du tiers-monde pour accéder au marché des Douze (agriculture, textiles, bananes).

Le Japon, particulièrement habile à dresser des obstacles non tarifaires, n'est, le plus souvent, pas pris dans les filets de cette négociation : les ententes, les restrictions de l'accès à la distribution, qui constituent la trame du protectionnisme nippon, difficiles à cerner, tombent rarement parmi les pratiques susceptibles d'être encadrées avec efficacité par le GATT.

III. – La libéralisation des échanges de produits textiles et d'habillement

Outre l'affaire des pics tarifaires américains évoquée plus haut, le principal problème posé est le démantèlement de l'Accord multifibres (AMF), conclu dans le cadre du GATT voilà près de vingt ans. Cet accord donne la possibilité aux pays industrialisés, en dérogation aux règles du GATT, de contingenter les importations de produits sensibles en provenance des pays à bas coût de revient. La suppression progressive de l'AMF, conçu à l'origine comme provisoire, pour donner le temps à l'industrie européenne et américaine de se restructurer, constitue l'objectif prioritaire de pays comme l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie. Ils font remarquer, non sans raison, qu'ils ne réclament rien d'autre que le retour au droit commun du GATT.

Le projet d'Acte final mis au point, fin 1991, par Arthur Dunkel, prévoit un démantèlement progressif de l'AMF échelonné sur dix ans.

Les pays du tiers-monde voudraient que le dossier soit rouvert, trouvant le rythme de libéralisation trop lent, surtout pendant les premières années. Cependant ils sont loin de constituer un bloc uni : certains commercialisent déjà des produits haut de gamme, comme Hong-Kong, et sont en fait protégés par l'AMF qui leur assure un débouché en Occident et les soustrait à la concurrence de pays à la main-d'œuvre encore moins chère que la leur. De même, les producteurs qui ont des liens préférentiels avec des pays industrialisés et donc un accès privilégié – tels le Maroc ou la Tunisie avec la CEE – n'ont pas vraiment intérêt à une libéralisation.

La Communauté voudrait obtenir une double garantie avant de d'avaliser le projet Dunkel. D'une part, l'engagement des pays du tiers-monde d'ouvrir, eux aussi, leur marché. Plusieurs d'entre eux continuent en effet à appliquer des droits complètement dissuasifs ou même interdisent pratiquement toute importation.

D'autre part, l'assurance que les pays producteurs à bas coût de revient respecteront désormais la discipline du GATT, et éviteront les subventions abusives, le dumping, les fraudes et autres contrefaçons qui sont aujourd'hui monnaie courante. Personne ne se cache toutefois, dans la CEE, que de telles promesses, en admettant qu'elles soient faites, risquent fort de demeurer théoriques.

Ph. L.

• Renforcer la discipline

Réduire les droits de douane et éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges ne suffit pas pour libéraliser de façon efficace le commerce international. Il est nécessaire de s'assurer que les échanges sont pratiqués de manière loyale et de donner au GATT les moyens de régler les différends.

I. – Code antidumping

On s'oriente vers un quasi-*statu quo*. Autrement dit, si un pays tiers exporte vers la CEE au-dessous du prix qu'il pratique sur son propre marché, la Commission sera autorisée à le taxer. Elle pourra même se prémunir contre les tentatives de contournement, par exemple en frappant les importations à prix de dumping dans des usines-tournevis installées à cette fin dans la CEE. Le GATT continue donc, ce qui n'était pas acquis, à reconnaître le droit de se défendre contre des comportements déloyaux.

II. – Code des subventions

Le texte actuellement sur la table est, du point de vue de la CEE, trop *favorable aux thèses américaines*. L'intervention publique y est considérée *a priori* comme nuisible. En cas de perturbation des échanges, il y aura présomption de préjudice – et donc, éventuellement, droit à compensation – dès lors que la subvention dépasse 5 % de la valeur du produit (seuil dit de préjudice sérieux) ; à charge pour le pays « pris en faute » de se disculper devant le GATT.

Le nouveau code considère que certaines subventions ne sont pas de nature à fausser la concurrence. Figurant sur une « liste verte », elles seront mises à l'abri d'actions contentieuses. La Communauté juge cette liste verte trop limitée et, à côté du développement régional ou de la recherche, voudrait voir y figurer l'environnement, l'ajustement structurel, le développement de prototypes. Les chances de voir retenus ces amendements semblent limitées.

Deux questions d'intérêt immédiat, liées aux subventions, opposent en outre la Communauté aux Etat-Unis :

• L'aide à l'aéronautique civile. Le code des subventions proposé remettrait en cause les mécanismes de soutien à l'aéronautique européenne. *La* Communauté n'a pas encore obtenu l'application de règles spécifiques à ce secteur, règles qui, dans son esprit, doivent être celles qui ont fait l'an passé l'objet d'un accord bilatéral avec les Etats-Unis. En fait, les Américains, soucieux de freiner le succès d'Airbus, souhaitent durcir les dispositions de l'accord.

• Les aides à la sidérurgie. Sur plainte des groupes sidérurgiques, l'administration de Washington a appliqué des droits compensateurs anti-subventions sur des importations d'acier en provenance, en particulier, de la Communauté. L'ITC, l'un des organismes à intervenir dans ce processus juridictionnel, estimant la sanction infondée, l'a partiellement levée. Mais les plaintes demeurent et la Communauté entend que ce contentieux soit complètement et définitivement apuré.

III. – Défense de la propriété intellectuelle et lutte contre la contrefaçon

Il s'agit de reprendre, sous le chapeau du GATT, les normes internationales de l'OMPI (Organisation mondiale pour la protection intellectuelle) sur les droits d'auteur, les marques, les appellations d'origine contrôlées, le software, etc, la différence étant, par rapport à l'OMPI, que des sanctions pourront désormais être décidées contre les fraudeurs. Le texte est pratiquement « bouclé », même si les Etats-Unis cherchent à obtenir quelques corrections tant à l'égard des nouveaux pays industrialisés que de la Communauté. Cette dernière considère que les résultats atteints sont globalement satisfaisants, à condition toutefois que les Etats concernés veuillent – et soient capables – de faire appliquer la réglementation.

IV. – Règlement des différends

Le projet d'accord final prévoit de transformer le système actuel de règlement des différends, reposant sur le consensus – une partie contractante n'est pas forcée de s'incliner devant l'arbitrage d'un « panel » –, en un mécanisme automatique et contraignant. C'est un changement fondamental auquel la Communauté ne s'est ralliée que pour convaincre les Américains de se plier à l'arbitrage du GATT et de renoncer à faire appel, lorsque cela les arrange, à leur propre législation de défense commerciale (le « Trade Act » et, en particulier sa fameuse « section 301 »). Le projet de texte les invite à évoluer dans ce sens, mais, selon la Communauté, il n'est pas assez contraignant.

Les Français sont embarrassés par cette affaire. Ils sont les premiers à estimer insupportable l'attitude actuelle des Américains. Mais le prix à payer, à savoir transformer le GATT en un système quasi juridictionnel, leur paraît dangereux, dans la mesure où ils considèrent souvent l'organisation comme étant sous influence américaine. Ils sont donc favorables à la transformation du GATT en une Organisation mondiale du commerce (OMC), plus structurée, plus professionnelle et, espèrent-ils, plus impartiale. Mais ils doutent que les Etats-Unis acceptent.

Ph. L.

Les acteurs des négociations

Depuis la fin de l'été, le GATT est saisi de « réunionnite » aiguë. Pour *tenter de trouver un accord sur chacun* des dossiers en suspens, les réunions d'experts se multiplient. Les séances ont lieu en petit comité. N'y participent en pratique que les pays directement concernés. Des réunions pléniaires permettent aux pays absents d'être régulièrement tenus au courant de l'état d'avancement global des discussions.

Ainsi progressent – laborieusement – les négociations de l'Uruguay Round. Combien de personnes participent au processus ? Impossible à dire. Pas moins de 116 pays sont parties prenantes aux négociations. *La plupart ont leurs propres représen*tants sur place, à Genève, que viennent épauler si besoin, sur un sujet précis, des experts nationaux. Les pays en développement font avec les moyens du bord. Ils ne participent aux discussions qu'au coup par coup. Lorsque leurs intérêts commerciaux sont véritablement en jeu (pour les pays des Caraïbes il s'agira, par exemple, des négociations sur le marché de la banane).

Conséquence de l'émergence de pôles économiques régionaux, de plus en plus de pays parlent d'une *seule voix au GATT. C'est le cas des* douze membres de la Communauté européenne. La Commission est leur unique porte-parole à la quasi-totalité des réunions – ce qui n'empêche pas chaque pays membre de surveiller de près les négociations. Même évolution de la part de l'Association des *nations* de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et du groupe de Cairns, où se retrouvent des pays développés ou en développement qui ont en commun d'être des exportateurs de produits agricoles.

LA « QUAD » • Mais l'issue de *l'Uruguay Round ne se négocie pas* uniquement à Genève. Les discussions essentielles se déroulent en fait dans d'autres instances. La « Quad » – pour « quadrilatérale » – est l'une d'entre elles. Elle réunit les ministres du commerce extérieur des Etats-Unis, de la CEE, du Canada et du Japon. Leurs discussions en juillet dernier, à Tokyo, avaient permis au sommet du G7, qui se tenait dans la foulée, de progresser quelque peu sur la voie d'un accord général. Les rencontres bilatérales sont également capitales. Le pré-accord de Blair *House*, par exemple, a été négocié entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. Qu'il soit entériné par les Douze et il s'imposera sans discussion aux autres parties contractantes.

En cas de succès de l'Uruguay Round, le GATT, en tant qu'organisation tutélaire, verra son rôle et ses moyens matériels renforcés. Il devrait même, dans un schéma idéal, se muer en une organisation multilatérale du commerce. Pour l'heure, il reste une organisation modeste. Son secrétariat ne dépasse pas 400 personnes, et son budget 300 millions de francs. Ce dernier est financé par les pays membres en fonction de leur part dans les échanges mondiaux. L'organe suprême du GATT est la session des parties contractantes qui se tient normalement une fois par an. Entre les sessions, le conseil des représentants est l'instance habilitée à statuer sur les questions courantes aussi bien que sur les affaires urgentes.

Jean-Pierre Tuquoi

PERSPECTIVES

LES VRAIS ENJEUX DU GATT

• Assainir le commerce agricole

Assainir un système de production et d'échanges agricoles déréglé constituait la priorité des Etats-Unis en 1985 et 1986 lorsqu'ils ont fait pression sur leurs partenaires commerciaux, notamment sur la Communauté, pour engager un nouveau cycle de négociations. Cet objectif était partagé par bien d'autres, en particulier, par le «groupe de Cairns», où on trouve aussi bien le Canada, l'Australie, l'Argentine que la Thaïlande, etc. La victime désignée de cette cérémonie expiatoire était la Communauté, dont les excès – encouragements à la production, exportations à des prix bradés sur le marché mondial – contribuaient à perturber le marché mondial.

L'Uruguay Round a été considéré d'entrée de jeu comme une entreprise destinée à corriger les anomalies de la politique agricole commune (PAC). Une orientation qu'on pouvait essayer d'infléchir, mais qu'on ne pouvait ignorer. Depuis, dans toutes les instances, la Communauté, menée par la France, fait de la résistance. Et, il faut le dire, avec succès. Washington avait en tête, au départ, mais encore fin 1988, lors de la réunion ministérielle de Montréal, des formules radicales : il était question, le plus sérieusement du monde, de supprimer la totalité des subventions accordées à l'agriculture ! Le document Dunkel, de la fin 1991, envisageait encore une réduction de 30 % de l'ensemble du soutien. Son volet agricole fut rejeté.

La réforme de la PAC, adoptée par les Douze en mai 1992 a permis de canaliser, dans un sens acceptable pour la Communauté, l'effort d'assainissement recherché dans le cadre du GATT. Il est acquis dans les esprits, depuis lors, que les contraintes réclamées à la CEE ne devront pas excéder celles résultant de la réforme. La controverse à propos du préaccord de Blair House résulte du doute qu'ont les Français sur la «compatibilité» entre les deux opérations.

Les débats en cours portent sur trois grandes catégories de mesures : les engagements à l'importation, la réduction des exportations subventionnées et la diminution du soutien accordé aux agriculteurs.

I. – Le soutien au revenu des agriculteurs

Ce soutien, qui permet d'assurer les fins de mois, est sauvé, et c'est un aspect très positif de Blair House. Cette garantie a été obtenue grâce à la réforme de la PAC, dont les mécanismes de soutien, déconnectés des quantités produites, concourent à assurer une meilleure maîtrise de la production. La réforme impose des baisses importantes des prix des céréales et des graines oléagineuses, baisses qui devraient permettre d'élargir les débouchés, à l'extérieur et, surtout, à l'intérieur de la CEE.

Ces baisses de prix seront intégralement compensées par des indemnités – calculées par hectare sur la base des rendements moyens de 1986 à 1990, – l'idée étant de décourager ainsi la course à l'augmentation des rendements. Pour la viande bovine, le système est voisin : baisses de prix compensées par un relèvement des primes avec incitation à une production plus extensive. Le préaccord de Blair House prévoit que ces compensations diverses, qui n'auront pas pour effet d'augmenter la production, s'inscriront dans des *boîtes vertes* (ou bleues !), ce qui permet d'échapper à la baisse de 20 % du soutien, qui, à l'origine, devait être la règle de base de l'arrangement agricole.

Blair House contient une «clause de paix», impliquant que les régimes de soutien ainsi avalisés ne seront pas contestés, mais seulement pendant six ans. *«Nous ne voulons pas une trêve, nous voulons la paix»*, insistent les Français. Le 20 septembre, Sir Leon Brittan, le négociateur de la CEE, a été chargé par les Douze d'amener les Américains à compléter Blair House. Nul doute que la pérénisation de la clause de paix lui ait été assignée comme une priorité.

II. – Les engagements à l'importation

• **La tarification.** Le document Dunkel prévoit une «tarification» de la protection aux frontières. Pour la CEE, cela signifie que les prélèvements mobiles, qui sont à la base de son système de protection (et qui assurent la préférence communautaire) seront transformés en droits de douane, ceux-ci étant ensuite partiellement démantelés.

• **Un seuil d'importation minimum.** Le projet d'accord indique encore que les «parties contractantes» devront importer au moins 3 % de leur consommation, ce seuil étant progressivement porté à 5 %. Il y a controverse sur la manière de calculer ces quantités minimales à importer : par grandes catégories de produits, comme l'affirme la Communauté (céréales, viandes, produits laitiers) ou produit par produit comme l'entendent les Américains (viande de bœuf, de porc, de mouton, de volailles...). Pour certains produits, la différence, selon la méthode retenue, est importante, la formule américaine conduisant à augmenter les volumes à importer. La Commission, notant que les Américains, au moment de Blair House, n'ont pas contesté l'approche communautaire, n'est pas décidée à changer sa position.

On remarquera cependant que de telles règles jouent aussi au bénéfice de la CEE, pour mieux pénétrer les marchés des pays tiers et, enfin, que la perspective de devoir importer 3 % et même 5 % d'un produit ne paraît pas forcément monstrueuse !

• **Importations de produits de substitution aux céréales.** Une des conditions de réussite de la réforme de la PAC tient à la capacité des producteurs de céréales de la CEE, grâce aux baisses des prix, de «reconquérir» le marché communautaire, de plus en plus submergé par les importations d'aliments du bétail et, en particulier, par celles de produits de substitution. La Communauté voulait obtenir une clause de «rééquilibrage», autrement dit la promesse, sous une forme ou une autre, que les importations de produits de substitution et, notamment, de corn gluten feed, ne progresseraient plus.

Les Américains, chapitrés par leurs lobbies (trois multinationales) ont refusé. Ils ont seulement accepté de voir inscrit dans Blair House une «clause de consultation» : si les livraisons de produits de substitution sur le marché des Douze progressent, on se parlera, mais sans obligation de résultat. La France souhaite que cette clause soit renforcée pour éviter de se trouver dans une situation où, faute de débouchés pour les céréales, il faudrait envisager de nouvelles réductions de la production. Toute amélioration que pourrait amener Sir Leon Brittan serait la bienvenue !

Faiblesse, erreur ? Les négociateurs de la Commission ont accepté, en marge de Blair House, d'estampiller une mesure technique (le droit pour les exportateurs américains de corn gluten feed d'ajouter à leur produit des brisures de céréales), qui se traduit par un accroissement supplémentaire des quantités de produits de substitution importées des Etats-Unis. Les Français aimeraient que ce cadeau inutile soit repris.

III. – Les engagements à l'exportation

Blair House prévoit une réduction progressive de 21 % en volume des exportations subventionnées par rapport à celles de 1986-1990, et de 36 % des budgets affectés à soutenir l'exportation. Selon la Commission, en raison des effets de la réforme – gel des terres, reconquête du marché intérieur, ralentissement de la course aux rendements, – la CEE n'aura à exporter que 19 millions de tonnes de céréales, alors que Blair House autorise 23,5 millions de tonnes.

Les Français contestent cette analyse, et ne croient pas que les rendements vont baisser. Ils pensent donc que la Communauté risque de se retrouver avec davantage de céréales qu'elle ne sera autorisée à exporter. Et, à la clé, l'obligation d'avoir encore à réduire la production. D'où leur souci d'essayer de limiter les engagements de la CEE à l'exportation.

Il y a peu de chances que le seuil de 21 % (réduction en volume prévue pour les exportations subventionnées) soit revu, mais en revanche la Commission dispose d'arguments pour faire accepter aux Américains des aménagements techniques qui allégeraient sensiblement les obligations de la CEE. Ainsi en serait-il si les stocks existant (27 millions de tonnes de céréales) étaient dispensés des contraintes à l'exportation qu'impose Blair House.

Ph. L.

• Libéraliser les échanges de services

Ce devait être la principale innovation du cycle lancé à Punta-del-Este : entravés par d'innombrables barrières réglementaires, les échanges de services représentaient en 1991 moins de 20 % du commerce mondial, alors que, par exemple, dans la CEE, ils sont à l'origine de 50 % du PIB et génèrent 60 % de l'emploi. L'idée de doter ces échanges d'un encadrement multilatéral, de mettre en place un «Accord général sur le commerce des services» ou GATS, ne pouvait que séduire la Communauté, qui est de loin le premier exportateur mondial de services, avec 118 milliards d'écus d'exportations (1 écu = 6,60 F), contre 76 milliards pour les Etats-Unis et 29 milliards pour le Japon.

L'objectif de la négociation est d'approuver, d'une part, un accord-cadre multilatéral, où seront définis les grands principes devant prévaloir dans le commerce des services, d'autre part, des annexes sectorielles où les différentes parties préciseront les facilités d'accès qu'ils sont prêts à garantir aux partenaires du GATT.

I. – L'accord-cadre

Il est décevant. *«C'est une coquille vide, on ouvre un guichet au GATT, mais il n'y a rien derrière»*, commente un haut fonctionnaire français. De fait, énumérer les principes de non-discrimination, qui sont à la base du GATT – clause de la nation la plus favorisée (NPF), traitement national, transparence –, n'a qu'un intérêt opérationnel limité. Comment appliquer la clause NPF ? Ouvrir la frontière à une banque étrangère, par exemple, est un exercice plus complexe que celui consistant à réduire ou à supprimer un droit de douane !

La Communauté en avait une vision très différente. Elle visait trois objectifs :

• Une clause de *statu quo*. Au terme de celle-ci, les «parties contractantes» se seraient engagées à ne pas renforcer la protection qu'elles assurent actuellement à leurs entreprises de services. Mais les Américains ont fait valoir qu'ils ont le marché des services le plus ouvert et que cette clause les priverait d'un levier efficace pour décider tel ou tel partenaire à libéraliser le leur. Les nouveaux pays industrialisés se sont également opposés à cette clause.

• Une clause contraignante pour les Etats fédérés. Elle s'est heurtée à l'opposition des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie. *«Il s'agit d'une concession majeure car les Etats fédérés détiennent souvent des pouvoirs réglementaires extrêmement étendus en matière de services : ainsi la quasi-totalité de la réglementation bancaire aux Etats-Unis se trouve aux mains des Etats fédérés»*, lit-on parmi les *«motifs de mécontentement»* dans une note établie il y a quelques mois par la DREE (Direction des relations économiques extérieures du ministère des finances).

• Une obligation d'accès effectif au marché. Sachant que les obstacles discrets aux échanges peuvent jouer au moins autant en matière de services que de marchandises, l'idée était d'inviter les «parties contractantes» à souscrire à une obligation de résultat. Elle a été aussi repoussée, le Japon s'y étant résolument opposé.

II. – Les négociations sectorielles

Les insuffisances de l'accord-cadre seront-elles compensées par des concessions acquises au niveau sectoriel ? Les négociations se passent ici de façon bilatérale entre les principaux protagonistes : chacun prend des engagements, secteur par secteur, selon des schémas complexes et l'on s'efforce ensuite de multilatéraliser les résultats atteints. Selon la Commission européenne des progrès significatifs ont été constatés au cours des dernières semaines ; ainsi 70 pays ont désormais transmis des offres. Cependant des difficultés demeurent dans les principaux secteurs, ce qui hypothèque encore sérieusement les résultats de la négociation.

Il faut noter que, depuis le début du cycle, la position des Etats-Unis a beaucoup évolué : à Punta-del-Este, les Américains se faisaient les avocats les plus zélés d'une libéralisation des échanges de services dans le cadre du GATT. Aujourd'hui, leurs opérateurs auraient tendance à préférer la négociation d'accords bilatéraux qui peuvent présenter l'avantage de leur réserver, à l'exclusion de leurs concurrents, l'ouverture de nouveaux marchés.

• **Finance.** Les services financiers constituent sans doute le principal enjeu pour la Communauté. On ignore encore ce que sera finalement la position des Etats-Unis. Jugeant l'offre japonaise insuffisante et celle des pays de l'ASEAN franchement médiocre, ils souhaitent apparemment pouvoir procéder de manière bilatérale et n'ouvrir leur marché qu'au coup par coup.

La CEE se trouve plutôt mal embarquée dans ce débat. Elle a mis sur la table ses directives établissant le marché unique en matière de services financiers (banques, assurances, agents de change) qui sont très favorables aux pays tiers : dès qu'une banque étrangère installe une filiale dans un pays de la CEE, elle a immédiatement accès à l'ensemble du marché des Douze. Il n'est pas du tout certain que les clauses de réciprocité inscrites dans ces directives – qui ne constituent pourtant qu'une protection minimum – puissent être maintenues. En face, la double fragmentation du marché américain (sectorielle et géographique) rend les espoirs d'une libéralisation effective plus aléatoire.

• **Télécommunications.** Dans ce domaine aussi les Américains entendent continuer à jouer de manière bilatérale. Apparemment, la grande majorité des pays concernés considèrent qu'une ouverture des marchés sur une base multilatérale serait, dans ce cas, prématurée. Tout au plus envisagera-t-on un calendrier de négociations à moyen terme.

• **Transports.** Les Etats-Unis veulent mettre en exception les transports maritimes afin de maintenir le régime protectionniste dont bénéficient leurs armateurs. Seules des activités marginales, tels les services de port, seraient alors libérées. Les protestations de la Communauté semblent d'ordre tactique : la France, pour sa part, avec sa flotte réduite mais protégée, n'a probablement pas intérêt à ce que le «maritime» soit soumis aux disciplines du GATT.

La libéralisation des transports aériens peut être considérée comme un faux sujet : personne ne souhaite se lier les mains alors que c'est là un domaine où les droits de trafic se négocient partout de façon bilatérale.

La libéralisation des services informatisés de réservation (SIR) pose un problème aux Européens, qui veulent éviter que leur système AMADEUS ne soit traité de manière déséquilibrée par rapport à son concurrent américain SABRE.

En contrepartie de garanties données à la liberté d'investissements, les PVD – en fait surtout l'Inde – entendent obtenir une certaine liberté d'établissement pour leurs travailleurs. En ces temps de chômage où l'immigration est redoutée, l'exercice ne va pas de soi, même limité à des catégories de personnels qualifiés, comme ceux spécialisés dans le traitement informatique.

• **L'audiovisuel.** Les Etats-Unis, qui exportent déjà massivement leurs films, notamment vers l'Europe, mais qui aimeraient faire davantage, sont très demandeurs et les lobbies de Hollywood puissants. Les Japonais, après avoir acquis une part importante des studios américains, les soutiennent, de même que les producteurs du tiers-monde, brésiliens, chinois ou indiens.

Les créateurs français se sont mobilisés pour empêcher une libéralisation qui, disent-ils, viendrait définitivement à bout du cinéma et de la télévision européens. Ils ont trouvé un écho favorable dans plusieurs pays de la Communauté : ne s'agit-il pas de défendre la lettre et l'esprit de la directive «Télévision sans frontières» approuvée par les Douze. La France demande que l'audiovisuel soit mis en exception, qu'il ne subisse donc aucune contrainte au regard du GATT. Sir Leon Brittan, le principal négociateur de la Commission, plaide, lui, pour la «spécificité culturelle» : l'audiovisuel serait inclus dans la libéralisation, mais avec des garanties solides que la production communautaire sera protégée. Les Français se méfient. Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze, le 4 octobre, Sir Leon Brittana a promis, à Alain Juppé de bientôt préciser ses intentions. Paris se laissera-t-il convaincre et comment réagiront ensuite les Américains ? C'est là un des aspects du feuilleton les plus ouverts.

Ph. L.

COMMENTAIRE

La France joue serré

PERSONNE ne le conteste, y compris à Bruxelles : la partie que doit jouer le gouvernement français sur le front du GATT est particulièrement serrée et les missions qu'il lui faut accomplir dangereuses et contradictoires.

«Non à la PAC, non au GATT, renégociations», lisait-on cet été sur les routes de nos campagnes. Il est grand temps de recadrer un débat qui a gravement dérivé, entraîné par les excès de la Coordination rurale et par les ardeurs de ceux qui, depuis un an, font feu de tout bois pour discréditer la construction européenne.

Il y a plusieurs lectures possibles du préaccord de Blair House. Une négative, c'est celle des dirigeants professionnels. Déjà exaspérés par une réforme de la politique agricole commune (PAC) qui, pour maîtriser la production, impose la jachère et casse la course aux rendements, ils supportent particulièrement mal l'idée de devoir maintenant freiner les exportations subventionnées. Mais ces subventions peuvent-elles être considérées comme un dû ? Sont-elles indispensables à la bonne santé de l'agriculture française ? On ne le répétera jamais assez, mais 73 % des exportations agricoles françaises sont destinées aux autres pays de la CEE (lesquels, si l'Europe verte n'existait pas, pourraient être tentés de s'approvisionner moins cher, ailleurs !) et ne seront donc pas soumises aux contraintes de Blair House.

De plus une partie des exportations n'est pas du tout subventionnée – les fromages de qualité, par exemple – et le reste part sur le marché mondial, mais avec l'aide déterminante du budget européen, c'est-à-dire l'argent de nos voisins. Ces crédits, au lieu d'être utilisés à brader des céréales ou de la viande excédentaires, pourraient peut-être être mieux utilisés, pour, par exemple, encourager un développement rural plus équilibré.

C'est ce redéploiement que s'efforce de promouvoir la réforme de la PAC, et bon nombre d'agriculteurs l'accueillent avec intérêt, même s'ils restent prudents. Les céréaliers, fer de lance de la Coordination rurale, parlent fort, mais d'autres, tels les éleveurs du Massif Central, reconnaissent que la réforme, pour eux, représente un espoir.

Blair House, accord pour conclure une négociation vieille de sept ans, impose effectivement des contraintes, voire des sacrifices. Mais il les impose à l'ensemble des pays producteurs : si les Etats-Unis peuvent donner l'impression d'être aujourd'hui moins frappés, c'est aussi parce qu'ils ont assaini plus tôt et plus que la CEE.

LECTURE • Il y a aussi une lecture positive de Blair House, celle que font nos partenaires dans la Communauté. La PAC était sans cesse remise en question, le préaccord offre la fin de ces hostilités, qui, s'il y a rupture, s'aggraveront. Les Français ont parfaitement raison d'insister pour que la «clause de paix» ne soit pas limitée à six ans. Elle signifie que les aides directes accordées aux producteurs pour compenser les baisses de prix, dans la nouvelle PAC, ne pourront pas être remises en question. Une garantie appréciable, en contrepartie de laquelle il est demandé d'accepter un minimum de règles du jeu pour parvenir à civiliser un commerce agricole qui ne l'était guère.

Le gouvernement français, qui, jusqu'ici, a su combiner détermination et modération – on est loin des lamentables surenchères électorales de l'hiver dernier, – a raison de ne pas ménager ses efforts pour améliorer la donne. Il est légitime de jouer durement avec un interlocuteur, les Etats-Unis, prompt à faire valoir la loi du plus fort. Nos partenaires de la Communauté nous appuieront d'autant plus volontiers qu'ils seront convaincus de notre volonté d'aboutir.

Hypnotisés par la crainte d'un échec de l'Uruguay Round, certains d'entre eux, y compris l'Allemagne, pourraient avoir tendance à laisser s'emballer la négociation – *«Il faut démythifier la date du 15 décembre»*, souligne Alain Juppé, – quitte à ce que la Communauté n'engrange pas tous les résultats qu'elle est en droit d'attendre, pour son agriculture, mais aussi pour ses industries textile, sidérurgique, aéronautique, pour ses banques, pour sa création audiovisuelle.

Le gouvernement français, plus «marqué» peut-être que ceux des pays voisins par ses organisations professionnelles – et pas seulement paysannes, – contribue actuellement à cadrer cette négociation, à interdire le laisser-aller. C'est un rôle constructif et il peut être ressenti comme tel par nos partenaires, comme par la Commission. Juppé-Brittan, même combat ! Pourquoi pas ? A condition que Paris ne franchisse pas la ligne rouge, celle d'un échec de l'Uruguay Round qui serait imputé à une demande excessive, le gouvernement Balladur peut renverser à son profit une situation inconfortable : la crise européenne majeure qu'on était en droit de redouter serait écartée et la cohésion retrouvée. A temps pour affronter les vrais défis, ceux du chômage, de la coopération monétaire, de l'après-Maastricht.

Ph. L.

OPINIONS

LETTRE DE FRANCFORT

La Bundesbank et la spéculation



par Eric Le Boucher

« NE *pensez-vous pas que les banques centrales ont perdu leur pouvoir face aux marchés financiers internationaux ?* », demandait un journaliste à Helmut Schlesinger, le président de la Bundesbank parti en retraite le 1er octobre, lors de sa dernière conférence de presse. La question est d'actualité, et on se la pose à Francfort comme à Bruxelles ou à Paris. Curieusement, le confrère allemand n'avait pas en tête les événements monétaires de cet été – comme on pouvait s'y attendre – mais le fait que, ces derniers mois, les investisseurs étrangers sont venus en masse à la Bourse de Francfort et que les valeurs ont grimpé « excessivement ». Il se plaignait de voir que les Allemands ne sont plus épargnés par l'économie spéculative, qu'ils ne sont plus maîtres chez eux. Ils ne font plus le marché, comme dit. Et la Bundesbank n'en peut mais...

La véritable surprise fut la réponse de Helmut Schlesinger : *« Le problème ne provient pas des volumes mis en œuvre,* a-t-il dit. *Il provient de la tendance actuelle à socialiser les risques. »* La considération n'est pas que générale. Helmut Schlesinger, qui vient d'écrire un livre contre l'endettement des Etats, partage, en bon conservateur bavarois, les accusations portées en Allemagne et ailleurs contre les pondérations excessives des sécurités sociales. Mais, en l'occurrence, il vise directement autre chose : les marchés financiers.

Sa réponse s'inscrit dans l'attaque en règle à laquelle s'est livrée ces dernières semaines la Bundesbank contre les nouveaux instruments financiers, inventés aux Etats-Unis et qui se généralisent. Leur principe est connu : afin de couvrir les risques – par exemple ceux d'un exportateur contre les variations de change, – les inventeurs américains ont eu l'idée de placer une contrepartie de la créance de l'exportateur sur le marché. Ainsi sont nés des marchés dérivés, ou dérivatifs, qui, offrant de bonnes marges, ont bientôt dépassé en ampleur les autres marchés financiers.

De la couverture des risques réels, on est passé rapidement, au moyen de gros ordinateurs, à la couverture de tous types de placement ; puis l'esprit inventif des banquiers et des informaticiens n'a pas eu de limite. Les *« futures »*, options et autres « swaps » ont été évalués dans le monde à 1 000 milliards de dollars au milieu des années 80 (en France, le MATIF a été ouvert en 1986). Ils représenteraient aujourd'hui, selon le dernier rapport du FMI, la somme astronomique de 8 000 milliards de dollars.

Or ces marchés sont terriblement fragiles. D'abord, parce leur interdépendance s'accroît. L'ensemble fonctionne comme un empilement alors que les sommes placées sont « liquides », c'est-à-dire recouvrables à tout moment. Si l'un des bouts de la chaîne cassait, le tout s'effondrerait dans une spirale d'insolvabilités.

Ensuite, comme l'explique Rolf Reuer, de la Deutsche Bank, parce ces instruments font appel à des péréquations mathématiques toujours plus complexes qui forcent à utiliser des ordinateurs de plus en plus puissants. L'informatisation coûteuse limite dans le monde le nombre de sociétés capables de les offrir et, réduisant la concurrence, multiplie encore le risque global. Enfin, parce que les firmes industrielles ou commerciales utilisent désormais ces marchés pour financer des opérations sans qu'elles apparaissent à leur bilan. Autrement dit, l'attrait est tel que les clients se prennent eux-mêmes directement dans la spirale.

POUR la Bundesbank, toute cette construction est une bombe à retardement. Le risque des particuliers, loin d'être annulé par le mécanisme du marché, est simplement reporté au niveau supérieur. Il est *« socialisé »*, comme dit M. Schlesinger. Le capitalisme « moderne » autorise l'investisseur à mal calculer son risque ou à n'en pas supporter les conséquences...

Cette perversion funeste conduit à s'interroger sur le rôle des banques. En quoi sont-elles encore au service de l'économie réelle ? Johann Wilhelm Gaddum, qui vient d'être nommé vice-président de la banque centrale allemande, rappelle que *les pays qui souffrent le plus* des taux d'intérêt élevés sont ceux qui ont mis en place les marchés dérivés. Il rappelle que le bon sens impose de financer les investissements de long terme, dans l'industrie comme dans le bâtiment, avec des crédits de long terme. Il nomme cela une *« congruence »*. L'Allemagne, où la Bundesbank s'est opposée le plus possible à l'ouverture de marchés dérivés, finance encore 80 % de ses investissements avec des taux longs. Voilà pourquoi son économie subit moins les conséquences des taux courts élevés qu'impose la même Bundesbank pour lutter contre l'inflation.

Le FMI s'est inquiété à son tour, lors de sa dernière réunion à Washington, de la prolifération des marchés dérivés. Plusieurs banques font de même en découvrant avec horreur qu'elles ignorent souvent à combien s'élèvent leurs propres engagements. Elles commencent à mettre en place les contrôles internes, souvent absents. Mais la remarque de Helmut Schlesinger va bien au-delà. Plutôt que de vouloir réinstaller des barrières contre les mouvements excessifs des capitaux, comme l'a proposé Jacques Delors après les événements de cet été, mieux vaudrait essayer d'arrêter la spirale de la création de ces capitaux. C'est-à-dire agir à la racine du mal. L'Europe pourrait-elle s'entendre pour limiter les marchés dérivés, comme le demandent les Allemands ? Faut-il attendre un tel geste au niveau du G 7 ou du FMI ?

On peut rester sceptique, faute de ne pouvoir stopper ni le besoin de se couvrir ni les ordinateurs. La vertueuse Allemagne semble irrésistiblement aspirée à son tour dans ce capitalisme dénoncé par Helmut Schlesinger, qui socialise non seulement la santé ou le chômage, c'est-à-dire les salaires, mais aussi les capitaux. Le vent d'Amérique est trop fort. Les étrangers, à savoir les Anglo-Saxons, « font le marché », on l'a vu, et les banques allemandes réclament désormais logiquement une part du gâteau. L'ancien président de la Bundesbank a passé plus de quarante ans à enseigner et à pratiquer la vertu monétaire. Désormais, le jeu est autre, où la vertu se fait moquer d'elle. *Pour l'Allemagne, c'est une révolution.*

COURRIER DES LECTEURS

Progrès technique et délocalisations

J'ai pris connaissance des *déclarations fracassantes de* Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, qui évoqua *« Un Munich social »*, et parlait de *« la nécessité d'une véritable révolution culturelle »*, et donc demandait de modifier la politique actuelle, afin de réduire le chômage.

Pour limiter la concurrence déloyale des produits importés à bas prix grâce aux délocalisations, Philippe Séguin propose d'instaurer une TVA permettant de rendre ces produits aussi coûteux que ceux fabriqués en France, et d'utiliser le fruit de cette TVA pour aider au développement des pays exportateurs, siège de la délocalisation.

Ce procédé permettrait effectivement d'atténuer l'effet de la concurrence déloyale, mais il présente le gros inconvénient de faire appel à une méthode protectionniste, contraire aux intérêts de pays exportateurs comme la France.

Pour résoudre ce problème, un autre procédé, non protectionniste, peut être envisagé. Dans les pays qui sont le siège de la délocalisation, le prix de revient de la main-d'œuvre est évidemment beaucoup plus faible, mais, simultanément, étant donné leur sous-développement, les moyens de production ne sont pas à la pointe de la technologie actuelle.

Prenons par exemple un industriel français producteur de chaussettes. S'il a investi dans les moyens de production les plus performants, il lui est possible de produire en France, avec du personnel français, à des prix compétitifs avec ceux des produits délocalisés.

Cet exemple – surprenant mais aisément vérifiable – contredit le principe affirmant que *« le progrès technique est destructeur d'emplois »*. En effet il montre qu'au contraire il serait plus opportun de dire que *« l'insuffisance de progrès technique engendre la délocalisation qui est destructrice d'emplois »*.

Si cet exemple concret peut être généralisé, il serait possible de combattre la concurrence des produits délocalisés en créant au niveau national une structure qui mobiliserait l'épargne improductive, pour permettre aux industriels d'investir dans les moyens de production les plus performants, et par la suite d'embaucher en France.

Cela pourrait se faire dans l'esprit du plan de relance financé par l'emprunt Balladur, mais de façon ciblée, dans le cadre d'un contrat spécifique passé avec un organisme prêteur, dont les fonds seraient alimentés par l'emprunt Balladur, par exemple. Ils pourraient ainsi produire en France, avec du personnel français qu'il faudrait embaucher, en ayant des prix semblables à ceux des produits délocalisés, dont l'importation cesserait spontanément sans qu'il soit nécessaire de recourir à des mesures protectionnistes. (...)

Raymond Marcy (Paris)

La réduction du temps de travail

Une utopie économétrique ?

Pour lutter contre le chômage, l'idée de réduire le temps de travail de trente-neuf à trente-deux heures a refait surface. Mais les modèles économétriques qui la justifient n'intègrent pas tous les effets microéconomiques prévisibles. A y regarder de plus près, la prudence s'impose...

par EMMANUEL BORGUES (*)

UN enthousiasme nouveau mobilise une partie de la classe politique et lui redonne espoir de parvenir, par la réduction du temps de travail de trente-neuf à trente-deux heures sous la forme d'une semaine de quatre jours, à résorber le chômage. Il nous semble qu'il faut raison garder – même si le thème est porteur – et qu'il convient de ne pas écarter de la réflexion d'autres approches. Les effets négligeables pour l'emploi de la réduction d'une heure de la durée légale en 1982 avaient mis cette politique sous le boisseau depuis dix ans. Mais il est vrai que les résultats médiocres obtenus à l'époque (estimés entre vingt mille et cinquante mille créations d'emplois), paraissaient liés aux conditions du passage à trente-neuf heures, de façon impérative et avec des salaires maintenus.

Depuis peu, on exhume à nouveau les simulations des grands modèles macro-économétriques français, ceux de l'INSEE, de l'OFCE et de l'Ecole centrale, dont les résultats sont concordants. Une réduction du temps de travail de quatre heures, avec *baisse concomitante du salaire* global – c'est-à-dire maintien du salaire horaire, – permettrait de créer un nombre considérable *d'emplois (deux millions à deux* millions et demi) et de réduire le chômage (un million à million et demi).

Ces modèles transforment presque instantanément la réduction du temps de travail en hausse équivalente de l'emploi. *Selon eux, la diminution du* chômage qui en résulterait exercerait une pression sur les salaires, mais elle serait approximativement compensée, dans les coûts des entreprises, par la baisse de charges due à la réduction des cotisations chômage. Par conséquent, ces coûts ne progresseraient pas. De même, l'équilibre des finances publiques, le solde extérieur et l'inflation, c'est-à-dire les trois autres composantes de l'équilibre macro-économique, ne se dégraderaient pas. Quant au pouvoir d'achat des salariés, après sa réduction initiale, il progresserait et se rapprocherait de celui de la simulation de référence (celle qui n'incorpore pas de réduction), qui, lui-même, aurait progressé en même temps que la productivité moyenne de l'économie. Par suite, les salariés seraient les principaux bénéficiaires de cette réduction, car ils auraient une augmentation de leur temps libre et une forte diminution du risque de chômage.

Front du refus

Cependant, les résultats attendus dépendent de façon cruciale des comportements micro-économiques : ceux qui sont retenus par les modèles sont-ils corrects ? A défaut, peut-on les orienter dans le sens souhaité à *l'aide d'une politique appropriée ?*

Dans le cas où la semaine de quatre jours serait adoptée, il est postulé que les entreprises *embaucheraient plus de 15 % de* leurs effectifs actuels. Or elles devront recruter dans une population de chômeurs, sensiblement *moins performante en moyenne* que celle des actifs au travail et dont l'expérience professionnelle sera mal adaptée aux postes offerts. *Réorganisation de l'entreprise*, goulets d'étranglement dans les recrutements, coûts d'adaptation aux postes de travail et surtout *productivité inférieure* (et non pas supérieure comme l'affirment de nombreux articles) auront pour conséquence une hausse sensible du coût marginal alors même que les *recettes marginales* n'auront pas varié. Dans les modèles macro-économétriques, ce coût marginal ne varie pas.

Après réduction du temps de travail, les entreprises perdent donc de l'argent si elles embauchent, et d'autre part le pouvoir d'achat des salariés diminue. On voit comment peut se former un front du refus, une collusion patronat-salariat. Les pouvoirs publics devront alors verser des subventions, dont une partie, permanente, compensera la hausse des charges variables – c'est-à-dire la baisse du salaire global et celle de la productivité marginale de l'entreprise.

Certaines entreprises pourront embaucher sans coût supplémentaire excessif ; d'autres, les plus nombreuses selon nous, et en tout cas les plus fragiles, ne le pourront pas. Or le montant de la subvention versée par personne embauchée devient également de plus en plus élevé quand le champ de la réduction du temps de travail s'élargit – et qu'il incorpore donc des entreprises de moins en moins adaptées à cette mesure dont les coûts marginaux sont de plus en plus élevés.

Le coût supplémentaire sera d'autant plus onéreux que le même montant de subvention par personne embauchée devra être versé à toutes les entreprises, y compris à celles, mieux placées, qui auraient pu franchir le cap de la réduction avec des sommes moins importantes. Le financement de ces subventions accroîtra les charges qui pèsent sur les autres entreprises, celles qui ne sont pas en mesure d'en *bénéficier, et les mettra en difficulté*, ce qui provoquera du chômage. Cela revient donc à déshabiller Pierre pour habiller Paul. *On voit ainsi poindre les* limites théoriques du dispositif.

Mais la mise en œuvre de la réduction du temps de travail *comporterait bien d'autres handicaps* : PME trop petites pour se réorganiser, fonctionnaires réticents, cadres sans horaires *déterminés*, appareil de formation peu performant, salariés peu disposés à changer de secteur ou de localité, Communauté européenne hostile aux subventions. Nous sommes loin, on le voit, de la belle ordonnance un peu simpliste des modèles macro-économétriques et des millions d'emplois qu'ils nous promettent. Loin également de tous les dispositifs qui, vendant la peau de l'ours avant de l'avoir tué, financent la réduction grâce aux économies d'allocation-chômage. La prudence impose donc de refuser la « sacralisation » de la semaine de quatre jours, ce qui n'interdit pas d'en expérimenter le dispositif dans une ou deux régions.

Il est souhaitable cependant que l'on n'écarte pas de la réflexion l'approche plus classique et curieusement abandonnée de la baisse de la durée légale, par étapes d'une heure par exemple. Contre sa mise en œuvre, on souligne les discontinuités du système économique qui apparaissent quand cette durée diminue seulement d'une heure : une entreprise crée un poste de travail et non pas un trente-neuvième de poste.

En fait, ce problème est de même nature que celui posé à l'appareil de production quand il y a expansion démographique et quand il doit absorber les nouveaux actifs qui se présentent sur le marché du travail. L'expérience montre que ces embauches se font alors sans difficulté particulière. En période d'expansion *même lente*, il y a à chaque instant un petit nombre d'entreprises qui recrutent. Quand la demande s'accroît en effet, il *existe un point de rupture à partir* duquel une embauche supplémentaire a un coût moindre que celui des heures supplémentaires.

Pour résoudre le problème de l'emploi, *« nous avons tout essayé »*, a dit François Mitterrand. Il serait dangereux de se *précipiter sur une proposition de* réduction à trente-deux heures, spectaculaire et peu élaborée.

(*) Pseudonyme d'un haut fonctionnaire.

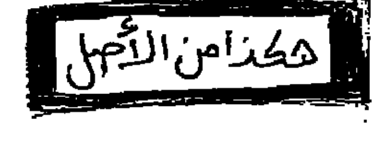
Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex



OPINIONS

La CSG et l'impôt sur le revenu

Les prémisses d'une réforme fiscale salutaire

Les modifications du barème de l'impôt sur le revenu et la hausse de la CSG, non déductible, annoncées par le gouvernement, ne modifient pas structurellement la hiérarchie des prélèvements. Mais ces mesures orientent la fiscalité française vers une réforme salutaire, beaucoup plus ambitieuse.

par FRANÇOIS BOURGUIGNON et PIERRE-ANDRÉ CHIAPPORI (*)

APRÈS des années d'immobilisme, le pas paraît franchi : on a enfin accepté de toucher à l'impôt sur le revenu. Pour le simplifier, tout d'abord. Les minorations, exemple typique de fausse bonne idée, sont abolies ; disparaissent avec elles certaines aberrations qui conduisaient à ce qu'un supplément de revenu net vienne, pour certains niveaux du barème, «diminuer» le revenu disponible. Par ailleurs, les treize tranches initiales du barème ont été ramenées à sept, et le nouveau barème a été établi de telle sorte que le montant de l'impôt soit réduit pour tous.

Avec quelles conséquences? Dans le tableau ci-dessous, les ménages sont classés par revenu net par tête ; la première ligne correspond ainsi aux 10 % les plus pauvres, la dernière aux 1 % les plus riches. La seconde colonne décrit l'effet de la réforme de l'impôt sur le revenu (IR), en omettant les autres dispositions. Effet clairement positif : dans chaque tranche de revenu au-delà de la troisième, il y a accroissement du revenu net par tête.

Au total, les ménages imposables (la moitié des ménages, évidemment plutôt concentrés dans le haut de la distribution) gagnent en moyenne environ 1 400 francs, soit un peu plus de 600 francs par individu. Comme annoncé, l'aménagement du barème est plutôt progressif, au moins pour les ménages soumis à l'impôt : le gain relatif de revenu est le plus élevé pour les tranches médianes.

En revanche, les ménages qui étaient et restent non imposables voient évidemment leur situation inchangée (1) ; répartis sur les premières tranches, ils constituent en particulier l'essentiel des premiers 20 % du classement des revenus. Finalement, on constate que les taux marginaux effectifs de prélèvement diminuent légèrement.

Bien entendu, le bilan est nettement moins favorable lorsque l'on prend en compte simultanément les modifications de l'impôt sur le revenu et l'augmentation du taux de la CSG qui l'a rendu budgétairement réalisable (troisième colonne). En moyenne, chaque ménage perd à présent environ 1 000 francs – ce qui correspond bien à la différence annoncée par le gouvernement entre les 54 milliards de recettes supplémentaires dues à l'augmentation de la CSG et les 19 milliards rendus aux ménages sous forme d'allègement de l'IR.

Comme on peut le constater, tous les ménages voient leur revenu disponible diminuer ; la perte varie selon leur place dans la hiérarchie des revenus. La classe moyenne perd un peu moins que les autres groupes. En revanche, les ménages les plus défavorisés sont les grands perdants, puisqu'ils sont pénalisés par la hausse de la CSG et ne peuvent bénéficier de l'allègement d'un impôt qu'ils ne payent pas. Enfin, la hausse de la CSG réduit à très peu les effets positifs sur les taux marginaux.

Rien de bien neuf dans ces comparaisons souvent entendues. Mais sont-elles réellement adéquates? Pas totalement : elles ont le défaut de mêler effets de structure et nécessités conjoncturelles. Si les ménages perdent, c'est d'abord parce que la montée des déficits a conduit le gouvernement à accroître la pression fiscale de 35 milliards de francs. Comparer à la fiscalité de l'année précédente, où une telle contrainte n'existait pas, n'est donc pas sans ambiguïté.

Effets de la réforme

(en pourcentage du revenu net par tête)

Position dans l'échelle des revenus	Réforme de l'IR seule (1)	Réforme de l'IR et CSG (2)	Réforme à prélèvement constants (3)
0 - 10 %	0, 0	- 1, 2	- 0,56
10 - 20 %	0, 0	- 1, 0	- 0,42
20 - 30 %	0, 2	- 0, 7	- 0,20
30 - 40 %	0, 4	- 0, 5	0,02
40 - 50 %	0, 5	- 0, 5	0,04
50 - 60 %	0, 7	- 0, 4	0,18
60 - 70 %	1, 0	- 0, 3	0,43
70 - 80 %	0, 8	- 0, 6	0,17
80 - 90 %	0, 3	- 1, 1	- 0,33
90 - 95 %	0, 5	- 0, 9	- 0,11
95 - 99 %	0, 7	- 0, 7	0,06
99 - 100 %	0, 4	- 0, 9	- 0,23
Total	0,55	- 0,70	0,00

(1) Référence : système 1993, tranches réévaluées ; CSG non prise en compte.
(2) Références : système 1993, tranches réévaluées et CSG à 1,1 %.
(3) Références : système 1993, tranches réévaluées et CSG à 1,8 %.

TUDOR BANUS

Tour de vis

Si l'on souhaite se concentrer sur les aspects de structure, il faut plutôt raisonner à «prélèvement total constant». La bonne question est alors la suivante. Imaginons que le gouvernement ait décidé d'opérer le même tour de vis – 35 milliards net – mais «sans réformer» l'IR. Le résultat aurait-il été très différent de la combinaison baisse de l'impôt sur le revenu-hausse de la CSG finalement retenue?

La dernière colonne du tableau montre que non. Sans réforme de l'impôt, une hausse de 0,7 % de la CSG aurait été suffisante (au lieu du 1,3 % réalisé). En comparaison, les mesures prises par le gouvernement avantagent effectivement les classes moyennes, mais de façon à peine perceptible : de 0,2 % à 0,4 % de hausse de revenu, soit 120 francs à 240 francs par personne et par an pour les tranches médianes. Inversement, les bas revenus subissent une baisse relative de leur revenu d'ampleur comparable.

Alors, changement en trompe l'œil? Certainement pas. L'important, en effet, est que ces mesures orientent la fiscalité française vers une réforme salutaire. L'objectif à rechercher est double : diminuer les taux marginaux de prélèvement, sans entamer la progressivité de notre système redistributif.

Simplifier le système, éliminer certaines de ses aberrations – c'est un premier pas. Mais une baisse significative des taux marginaux suppose inévitablement que l'on élargisse en contrepartie la base imposable. Deux voies sont alors possibles : soit réduire le seuil d'imposition des revenus – mesure politiquement délicate ; soit recourir à de nouvelles augmentations de la CSG.

C'est probablement en cela que les mesures prises ces six derniers mois préfigurent l'évolution future de notre système fiscal. Celui-ci prélèvera moins via l'impôt sur le revenu, et de façon moins progressive ; il prélèvera plus par la CSG.

Une telle évolution est, à bien des égards, souhaitable. La CSG a de nombreux avantages, tant par son assiette que par son mode de prélèvement. Cependant, un danger est à éviter. A l'heure actuelle, tout accroissement de la CSG frappe la quasi-totalité de la population. En revanche, les allègements de l'impôt sur le revenu n'affectent par définition que les ménages imposables ; soit une moitié seulement des ménages français, situés plutôt dans la partie supérieure de la hiérarchie des revenus.

Le risque est donc que l'évolution se fasse surtout au détriment des bas revenus ; sauf à l'accompagner de compensations adéquates.

Une solution envisageable – et déjà utilisée dans le passé – consiste à fiscaliser au moyen de la CSG une partie des cotisations sociales. Comparée aux cotisations, la CSG offre en effet, du point de vue redistributif, un triple avantage. En premier lieu, son assiette est plus large, puiqu'elle inclut les revenus du capital aussi bien que ceux du travail. Or les revenus du capital, tout au moins ceux qui sont effectivement redistribués aux ménages, contribuent plus que ceux du travail à l'inégalité totale des revenus. En second lieu, la CSG n'est soumise à aucun plafonnement, alors que certaines cotisations sociales le sont encore, ce qui en fait des prélèvements «régressifs». Enfin – si l'on s'en tient aux décisions récentes – la CSG n'est pas déductible du revenu soumis à l'impôt, alors que les cotisations auxquelles elle est appelée à se substituer le sont, ce qui en accentue encore le caractère régressif.

Pour toutes ces raisons, remplacer l'une ou l'autre de ces cotisations par la CSG doit alléger, à prélèvement total inchangé pour l'ensemble de la population, la charge fiscale et parafiscale pesant sur les revenus les plus faibles. Au total, en affectant une éventuelle hausse de la CSG pour partie à une baisse de l'IR, pour partie à une réduction des cotisations, on peut obtenir un gain d'efficacité tout en évitant les aspects régressifs.

Une telle solution a cependant ses limites. Certaines cotisations sociales sont moins facilement remplaçables par la CSG que d'autres. Par ailleurs, elle n'est envisageable que dans le cadre d'une remise en question plus générale du statut exact des prélèvements sociaux, qui hésitent toujours entre logique de solidarité et logique d'assurance.

Un remède radical

Reste un remède plus radical (qui n'exclut d'ailleurs pas le précédent) : le mécanisme de l'impôt négatif. Selon ce mécanisme, tous les ménages sans exception reçoivent au départ, de la part du fisc, un versement forfaitaire. Celui-ci varie éventuellement avec leur situation familiale ; mais il est complètement indépendant de leur activité et du revenu qu'ils peuvent en tirer. Ce versement est ensuite intégré dans le revenu total du ménage qui sert de base au calcul habituel de l'impôt sur le revenu. Le solde de l'opération est donc positif pour les ménages les plus défavorisés qui n'acquittent pas l'IR, tandis qu'il est négatif pour ceux qui se trouvent plus haut dans l'échelle des revenus.

L'avantage d'un tel mécanisme, qui pourrait être qualifié aussi bien de revenu minimum garanti, est double. Dans la perspective d'un remplacement partiel de l'impôt sur le revenu actuel par la CSG, il annule les effets négatifs éventuels sur les plus bas revenus et rétablit la progressivité du système global de prélèvement. Elargir la base de l'IR et réduire le taux marginal moyen d'imposition devient possible sans perte de pouvoir d'achat au bas de l'échelle des revenus. En outre, un tel mécanisme revient à intégrer à notre système redistributif une véritable assurance-revenu similaire à ce qui incombe partiellement à l'heure actuelle au RMI.

En tout état de cause, l'essentiel de la réforme reste à faire. La fusion entre impôt sur le revenu et CSG, probablement inéluctable, soulèvera de délicats problèmes ; le quotient familial n'étant probablement pas le plus aisé. Mais comme le dit le proverbe chinois : la route des mille lis commence par un pas.

(1) Les simulations ne tiennent pas compte de modifications de la décote et du seuil de mise en recouvrement, dont l'effet est légèrement régressif.

(*) Respectivement directeur d'études à l'EHESS et directeur de recherche au CNRS, laboratoire Delta.

CONJONCTURE

INDICATEUR • La consommation des ménages

Léger mieux

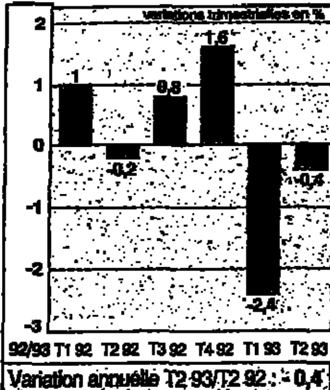
La consommation des ménages n'est pas une composante particulièrement volatile du produit intérieur brut des pays industrialisés : elle fait même preuve d'une grande rigidité par rapport aux fluctuations des *investissements ou des exportations*. Elle n'en reste pas moins, avec près des deux tiers du PIB, le levier essentiel de la croissance économique.

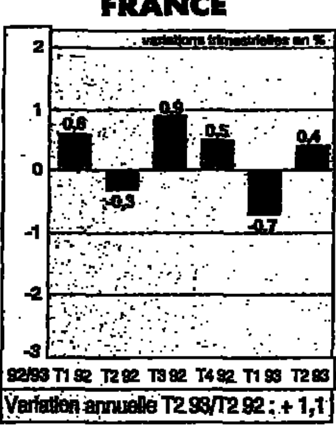
Aux Etats-Unis comme en Grande-Bretagne, ce n'est qu'après un raffermissement des dépenses de consommation que la récession a pu prendre fin. Lorsque s'est amorcé ce regain de dépenses – dès le deuxième trimestre 1992 outre-Atlantique, un an plus tard en Grande-*Bretagne*, – *l'emploi* baissait encore et les perspectives des entreprises demeuraient particulièrement moroses. En revanche, le bas niveau des taux d'intérêt américains a facilité cette sortie de récession et la baisse rapide du loyer de l'argent dès l'automne 1992 consolidait les prémices de la reprise britannique.

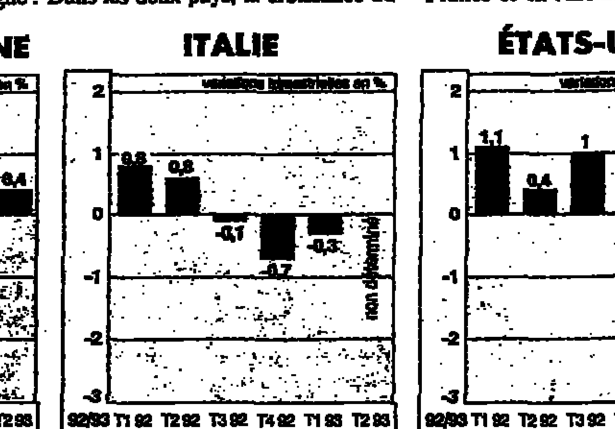
Un tel retournement du comportement des particuliers est-il envisageable en France et en Allemagne ? Dans les deux pays, la croissance du chômage tendrait à éliminer tout espoir en ce domaine. Pourtant, paradoxalement, les indicateurs de la demande se redressent depuis le début de l'été.

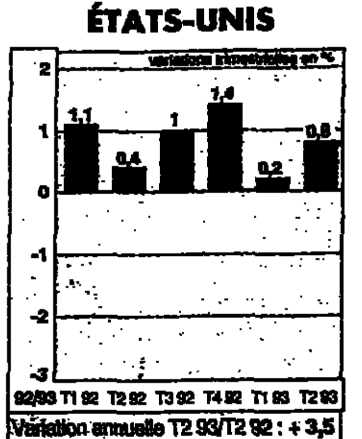
Les dépenses des ménages ont quitté les niveaux particulièrement bas du début de l'année, grâce notamment à un léger regain des achats de biens durables. En France, si l'on en croit l'évolution récente des statistiques du marché de l'immobilier, les investissements des particuliers se raffermissent : les stocks de logements invendus se dégonflent, les transactions se multiplient et les prix se stabilisent.

La détente des taux d'intérêt, bien que désespérément lente en France et en Allemagne, produirait-elle déjà ses effets ?









Evolution de la consommation privée. Sources : Comptes trimestriels nationaux.

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Stabilisation

APRÈS avoir chuté fin 1992 et plus encore au début de 1993, le produit intérieur brut en volume s'est stabilisé au deuxième trimestre. Bien que ce coup d'arrêt à la baisse de la production se soit produit plus tôt qu'il n'était escompté, les indicateurs conjoncturels ne permettent pas d'attendre de reprise dans les *tout prochains mois. Un effritement* de la production paraît même probable en fin d'année.

Au-delà, si le scénario catastrophe d'une replongée dans la récession est aujourd'hui écarté, apprécier *la date et l'ampleur* de la reprise est particulièrement délicat. Aussi, alors que les prévisions disponibles s'accordent pour 1993 sur une contraction du PIB marchand de l'ordre de 1,2 à 1,5 % – soit de *0,8* à1 % pour le PIB total qui inclut les activités non marchandes des administrations –, elles s'étagent pour 1994 entre une simple stagnation en moyenne annuelle et une croissance de 1,4 %, retenue dans le projet de loi de finances.

La stabilisation du PIB et de la production industrielle au deuxième trimestre 1993 s'explique principalement par une croissance de 0,4 % de la consommation des ménages, qui fait suite, il est vrai, à une forte diminution au premier trimestre (– 0,7 %) ; parallèlement, l'effondrement de l'*investissement des entreprises* se serait nettement atténué, avec cependant une baisse encore prononcée, évaluée à 1,9 %. Les exportations auraient progressé de 1,1 %, mais cette estimation est particulièrement *fragile* du fait des difficultés de mise en place du système de collecte des données douanières INTRASTAT, rendu nécessaire par la suppression des frontières intra-européennes au 1er janvier dernier. En revanche, le déstockage aurait pesé significativement sur la production.

Les enquêtes de conjoncture dans l'industrie de l'INSEE font apparaître une stagnation à un très bas niveau des perspectives personnelles de production, de la demande globale et de la demande étrangère, tandis que les stocks continuent d'être jugés excessifs. Seul le jugement sur les perspectives générales, qui peut être interprété comme un indicateur de confiance, s'améliore en septembre, tout en restant à un niveau médiocre. Parallèlement, l'enquête de septembre dans le commerce de gros met en évidence un redressement des intentions de commande. Enfin, en juillet, les entreprises de travaux publics continuaient de voir se réduire le volume des commandes reçues ; une évolution également négative était observée dans le bâtiment pour le second œuvre tandis qu'une légère amélioration était décelable dans le gros œuvre.

En définitive, du côté de l'offre, l'impression prévaut que le pire est derrière nous et que les variations de la production devraient être maintenant limitées. Toutefois, les importantes mesures de chômage *technique* prévues au dernier trimestre, dans le secteur automobile en particulier, pèseront significativement sur la production. De même, il est à craindre que les conséquences dépressives sur la consommation de la hausse des prélèvements sociaux de l'été se feront sentir.

En juillet, bénéficiant d'un *effet de calendrier favorable* (cinq samedis) et de soldes attractives, la consommation des ménages en produits manufacturés a augmenté de 1,7 % en volume ; elle s'est ensuite repliée de 2,8 % en août. En *moyenne mensuelle*, la consommation du bimestre juillet-août enregistre une hausse de 2 % par rapport au deuxième trimestre. Même si certains indices laissent penser que la consommation de services aurait évolué moins favorablement, ce rebond a sans doute soutenu le PIB au troisième trimestre. Toutefois, la hausse de 1,3 point de la contribution sociale généralisée, ressentie avec le paiement des salaires de juillet, à laquelle se sont ajoutés le relèvement de 0,35 point des cotisations UNEDIC en août et l'augmentation des taxes sur les carburants étalée sur ces deux mois, s'est traduite par une ponction importante de pouvoir d'achat.

Les revenus salariaux progressent *à un rythme très faible*, inférieur à l'inflation : entre juillet 1992 et juillet 1993, le taux de salaire horaire ouvrier a augmenté de 2,6 %, tandis que l'emploi salarié dans le secteur marchand non agricole se contractait de 2,1 %. Dans le même temps, la hausse des prix s'élevait à 2,1 %. De plus, avec la baisse des taux d'intérêt, les revenus d'intérêts perçus par les ménages tendent à diminuer.

Au *total, le* pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages fléchira sensiblement au second semestre de cette année, et la consommation pourrait s'affaiblir dans les prochains mois. D'ici à la *fin 1994, la quasi-stagnation du* revenu disponible réel des ménages paraît d'ailleurs acquise. Aussi la question centrale reste-t-elle celle de l'évolution du taux d'épargne des ménages.

De sa baisse dépendra une éventuelle progression de la demande des ménages et, dans une large mesure, l'élargissement des débouchés des entreprises. Depuis 1990, les modèles reflétant les comportements usuels sous-estiment le niveau du taux d'épargne, l'écart atteignant environ deux points de revenu disponible. Le comportement de précaution que reflète cet écart s'est principalement traduit par un ralentissement très marqué du crédit, qui a succédé aux progressions rapides de la période 1986-1990.

Plusieurs facteurs explicatifs ont vraisemblablement joué. Au premier chef intervient sans doute la montée du chômage : en août, le chômage touchait 11,7 % de la population active, contre *10,4 %* un *an* auparavant. Encore cette progression est-elle sensiblement ralentie par la politique de l'emploi. Mais si le taux de chômage des actifs de 50 ans et plus n'a pas augmenté depuis un an, il n'en est pas de même pour les jeunes et les adultes de 25 à 49 ans. Ainsi, en juillet dernier, le taux de chômage des moins de 25 ans atteignait 19,2 % pour les hommes et 25,4 % pour les *femmes, en augmentation* de respectivement 1,3 et 1,8 point en douze mois.

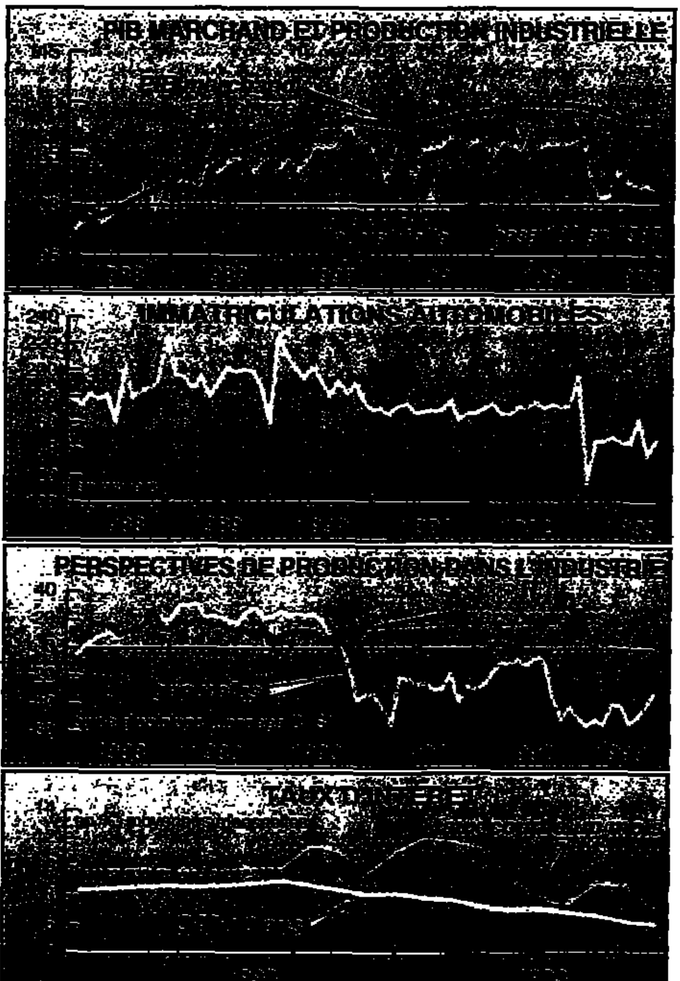
En deuxième lieu, le niveau élevé des taux d'intérêt, en particulier des taux courts, a probable*ment incité les ménages à consoli*der leur endettement et à accroître leurs placements en OPCVM monétaires. La montée des revenus d'intérêts, dans une large mesure épargnés, surtout quand il s'agit d'instruments de capitalisation, a en outre certainement participé à la montée du taux d'épargne. Enfin, un sentiment diffus de peur de l'avenir et des inquiétudes quant au niveau des retraites ont pu nourrir des placements à long terme, comme l'atteste le succès de l'assurance-vie.

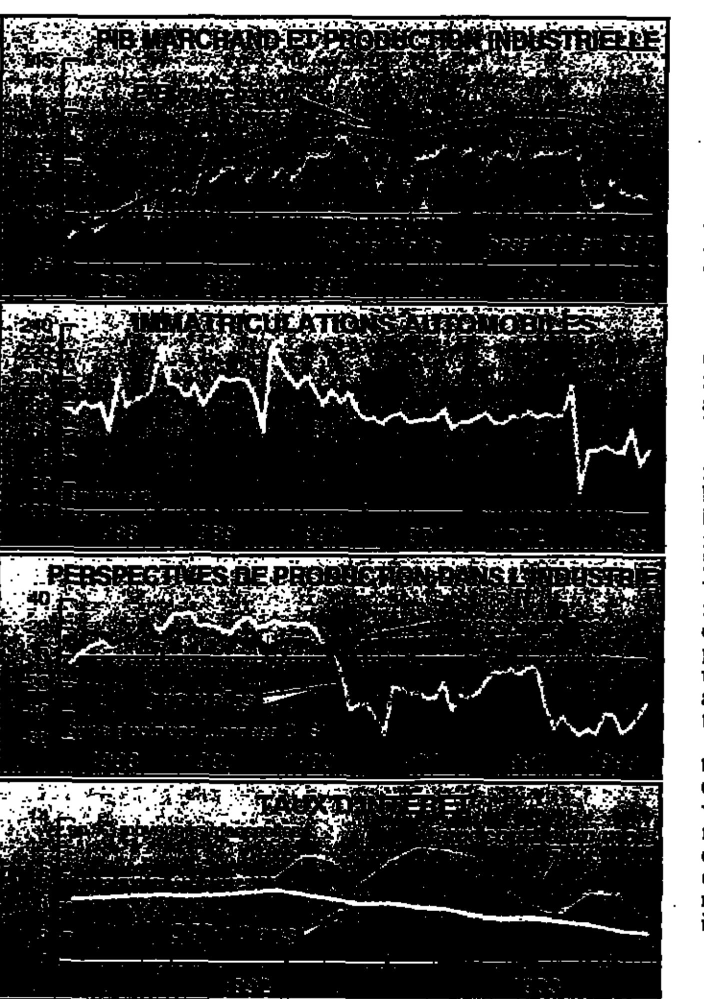
A l'inverse, toutefois, la baisse marquée, depuis le printemps dernier, des taux d'intérêt à court et à long terme, conjuguée à une série de mesures gouvernementales, devrait dorénavant favoriser la mobilisation de l'*épargne placée* en OPCVM monétaires et stimuler le crédit. Après la crise du SME de fin juillet, les taux monétaires ont maintenant retrouvé leur niveau de juin et, comme dans le reste de l'Europe *continentale, leur baisse* devrait se poursuivre. Le taux des prêts à la consommation a fléchi, parfois très sensiblement. La diminution des taux à court terme, le durcissement de la fiscalité sur les OPCVM monétaires à partir du 1er janvier prochain et, à l'opposé, les avantages accordés pour leur utilisation afin d'acquérir un logement devraient détourner les ménages des placements financiers à court terme, au bénéfice notamment d'achats de biens durables et d'acquisitions de logements.

La diminution des taux à long terme est par ailleurs remarquable ; égaux aux taux allemands, ils se situent aujourd'hui à des niveaux historiquement bas. Parallèlement, les taux des crédits immobiliers ont été fortement réduits. Cette évolution, jointe à l'ajustement en baisse du prix des logements depuis 1991 et aux nombreuses mesures de soutien à l'immobilier arrêtées par le gouvernement, explique le « frémissement » reflété par la dernière enquête de l'INSEE auprès des promoteurs, qui laisse entendre une reprise progressive des transactions, puis des mises en chantier.

En définitive, la détente des taux d'intérêt, passée et à venir, complétée par les incitations gouvernementales, devrait jouer un rôle essentiel de soutien de la demande interne. Mais force est de reconnaître que l'ampleur du mouvement reste pour l'heure incertaine.

Hervé Monet
économiste d'entreprise





SECTEUR • Composants électroniques

Au plus haut du cycle

UN paradoxe heureux. Alors que la croissance de l'économie mondiale piétinera cette année autour de 2 %, que la plupart des secteurs stagnent, parfois régressent, le marché des semi-conducteurs affichera cette année une forme explosive.

Les analystes tablent sur un montant record de ventes – 75 milliards de dollars (450 milliards de francs) au bas mot – et *sur un boom de 23 % par rapport* à une année 1992 déjà florissante. L'an 1994 ne se présente pas mal non plus, puisque là encore les prévisions de croissance s'inscrivent dans une fourchette fort convenable de 10 % à 12 %.

Le climat est donc résolument au beau fixe, en grande partie grâce à la micro-informatique, ou plutôt à son renouveau. L'engouement pour les portables, blocs-notes et agendas électroniques, communicateurs personnels en tout genre joue un rôle moteur. Mais il faut aussi signaler que l'apparition d'une nouvelle génération de compatibles PC fonctionnant avec un microprocesseur plus puissant – le 486 de l'américain Intel – et se substituant à la génération des anciens 386 dope la demande.

Simple ordre de grandeur : il se vend aujourd'hui environ 280 000 PC sous 486 par mois dans le monde, contre 80 000 un an plus tôt. Cet effet volume se double d'un effet prix. Le 486 se vend *50 dollars* pièce quand le 386 se négocie à 10 dollars. A lui tout seul, ce facteur gonfle considérablement le chiffre d'affaires du secteur.

Et ce n'est pas tout : le développement du radiotéléphone – très gourmand en « puces » (un radiotéléphone numérique consomme pour environ 130 dollars de semi-conducteurs, soit quatre fois plus qu'un téléviseur couleur), – la diffusion massive de l'électronique dans l'automobile (le contenu d'un véhicule en composants électroniques, aujourd'hui évalué à 100 dollars, ne cesse de progresser) créent un très fort appel d'air. D'autre part, le frémissement du marché des grands centraux téléphoniques numériques liés aux besoins d'équipement de la Russie et surtout de la Chine ouvre de vastes perspectives.

C'est à une vraie tornade en tout cas qu'on assiste en Asie du Sud-Est. Cette région, comme le souligne Jean-Philippe Dauvin, le directeur des études de SGS-Thomson, s'impose comme un véritable marché en matière de semi-conducteurs, et non plus *seulement une zone de délocalisation* pour les fabricants. L'Extrême-Orient, Japon exclu, consomme désormais autant de puces que l'Europe tout entière.

Le coréen Samsung s'est hissé cette année au premier rang mondial de la production de mémoires DRAM, devant les industriels japonais. Il dispose d'une avance certaine dans la fabrication en série de mémoires 16 mégabits, la génération qui va se substituer progressivement aux puces 4 mégabits. Le marché nippon – le deuxième du monde après les Etats Unis – est, en fait, le seul à présenter depuis le début de l'année des signes d'essoufflement.

Le cas japonais mis à part, tous les industriels engrangent les bénéfices d'une année de haut de cycle, *en s'efforçant d'anticiper* les signes d'un retournement. La fin de l'année 1994 est incertaine. A cette date, l'offre et la demande devraient à nouveau coïncider. La première bénéficiera de la mise en route de nouveaux investissements, la seconde risquant d'être moins soutenue. D'ores et déjà, tout le monde s'attend que les prix – notamment dans les microprocesseurs – seront moins rémunérateurs.

Dans quelle proportion ? Tout dépend de l'agressivité des principaux acteurs sur le marché. Par ailleurs, le boom du microprocesseur 486 ralentira de lui-même, une fois le renouvellement du parc de PC solidement engagé. Dans ce secteur, qui fonctionne sur le mode des montagnes russes, les décrochages sont parfois aussi vertigineux que les *pics* de croissance sont acérés.

Caroline Monnot

%
40
35
30
25
20
15
10
5
0
19 %
20%
32%
35%
23%
Japon Europe États-Unis Asie-Pacifique Monde

Source : Données provisoires (SGS-Thomson)

Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

